

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 06 JANVIER 2023

Séance du Vendredi 6 Janvier 2023

---====oOo====---

DELIBERATION N° 1
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 6 Janvier 2023

ETAIENT PRESENTS

M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mmes BERGERI, BORIES, MM. BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mmes CHAULET, COUVREUR, M. CRAUSTE, Mmes DHERBECOURT, FORTUNAT-DESCHAMPS, M. FUSTER, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme GUARDIOLA, MM. LARROQUE, MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mmes NICOLLE, NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PLANTIER, RIBOT, Mme SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, VALADIER.

PROCURATION(S)

Madame ANDRIEU-BONNET pour Madame MEUNIER, Monsieur BLANC pour Madame SARTRE, Monsieur DELORD pour Madame GIANNACCINI, Madame FARDOUX-JOUVE pour Monsieur MALAVIEILLE, Monsieur GAILLARD pour Madame COUVREUR, Madame LAURENT-PERRIGOT pour Monsieur SERRE, Madame NOGUIER pour Monsieur BOUAD, Monsieur TIBERINO pour Madame GARDEUR-BANCEL.

ABSENT(S) EXCUSE(S)

Mme ROULLE.

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

N° 1

-----oOo-----

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 06 JANVIER 2023

VU le rapport n° 101 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, **Monsieur NICOLAS**

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3311-1 à L.3313-1, et les articles R.3311-2 à R.3313-8,

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR LBLB0300011A du 21 octobre 2003,

VU la délibération n° 08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n° 20 du Conseil départemental en date du 10 décembre 2021, portant approbation du règlement intérieur du Conseil départemental,

VU la délibération n° 01 du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023,

VU **la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 19 décembre 2022,**

VU les pièces du dossier,

Considérant en premier lieu, le projet politique de la majorité départementale structuré autour de trois axes :

- relier les personnes et les territoires,
- soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin,
- protéger la santé et la qualité de vie des gardoises et des gardois

Considérant que le Département entend conserver une maîtrise nécessaire de ses dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant un haut niveau de service public rendu aux usagers,

Considérant que, dès lors, en ce qui concerne la section de fonctionnement qui s'équilibre à 957 054 262,08 €, il apparaît que les dépenses réelles de fonctionnement, représentent 875 887 950,99 € en augmentation de +3,63 % par rapport au

Budget primitif (BP) 2022. Dans ces conditions, elles assurent une prise en compte la plus exhaustive possible des dépenses prévisionnelles, devant limiter de fait le recours à des décisions modificatives en cours d'exécution budgétaire 2023,

Considérant que pour parvenir à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, le BP 2023 intègre des augmentations raisonnées et maîtrisées en ce qui concerne la plupart des chapitres du budget de fonctionnement, et notamment celui des charges à caractère général (chapitre 011) qui est en augmentation limitée de 3,5 M€ tenant compte de l'augmentation des prix à la consommation (intégrant notamment une hausse des dépenses d'énergie (+1,9 M€), de l'achat des carburants (+250 K€), des contrats d'assurance (+161 K€) etc...),

Considérant que les charges de personnels et de frais assimilés sont en progression contenue par rapport au BP 2022, bien que le seul chapitre 012 progresse de 8,7 M€. Cette progression des charges de personnel, tous chapitres confondus, s'explique essentiellement par les revalorisations salariales intervenues en 2022 (+4,4 M€ en raison de l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice dans la fonction publique territoriale au 1^{er} juillet 2022 et la revalorisation de certaines grilles indiciaires) non inscrites au BP 2022, auxquelles s'ajoutent la hausse mécanique des effets du Glissement Vieillesse Technicité pour 1,2 M€ et l'impact de 2,2 M€ lié au complément indiciaire de traitement 2023 pour les personnels médico-sociaux issus des accords dits LAFORCADE dans la continuité du Ségur,

Considérant par ailleurs les autres charges de gestion courante (chapitre 65) d'un montant global de dépenses de 317 M€, sont en augmentation de 17,7 M€ intégrant, entre autres, une augmentation de 10,3 M€ en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; + 1,6 M€ en faveur de l'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ; + 3,9 M€ en faveur des collégiens (dont + 3,3 M€ de dotations de fonctionnement aux collèges afin de prendre en compte l'impact de la hausse des coûts de l'énergie) ; etc...

Considérant la mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 avec la création d'une autorisation d'engagement de 52 M€ générant pour l'exercice 2023 un supplément de 7 M€ de crédits de paiement dont 2,8 M€ pour l'autonomie des personnes ; 2,4 M€ pour l'animation et le développement social du territoire ; 1,6 M€ pour l'enfance et la petite enfance et 0,2 M€ pour la politique de la ville,

Considérant en outre les dépenses du chapitre 017 (RSA - allocations et actions d'insertion) avec un montant global de 199 M€ (pour 207,9 M€ BP 2022), dont 186,9 M€ pour la seule allocation RSA (alignée au prévisionnel de consommation 2022), contre 195 M€ au BP 2022,

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement a été réalisé par des recettes réelles d'un montant global de 931 456 262,08 € (contre

895 376 887 € en 2022) qui ont été inscrites de manière dynamique mais raisonnée : ainsi, par exemple, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont été inscrits pour 145 M€ (l'augmentation de 5 M€ par rapport au BP de 2022 demeure pleinement réaliste au vu des encaissements 2022 qui sont estimés à un minimum de 170 M€),

Considérant qu'en conséquence le niveau d'épargne brute prévisionnel (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) se situe pour l'exercice 2023 à un niveau toujours conséquent de 55,6 M€ (50,2 M€ en 2022),

Considérant que la section d'investissement qui s'équilibre à 260 123 128,73 € est le reflet de la volonté du Département de renforcer son effort sur l'investissement local, en vue d'accroître encore l'attractivité de son territoire et de soutenir les collectivités. Ainsi, les dépenses réelles d'investissement (hors dette) restent soutenues : 145,7 M€ au BP 2023 (dont 7 M€ de dépenses imprévues) contre 134,5 M€ au BP 2022,

Considérant qu'à ce titre, le Département entend investir 48,5 M€ sur le volet mobilité intégrant notamment l'entretien du patrimoine routier et la réalisation d'infrastructures nouvelles ; 35,2 M€ sur le volet logistique (rénovation énergétique, collèges, bâtiments départementaux, etc...) ; plus de 0,4 M€ pour le développement numérique du territoire ; diverses subventions d'investissement pour la construction et la réhabilitation d'établissements pour les personnes âgées (5,2 M€) ; du Fonds de Solidarité Logement (1,5 M€) ; ainsi que diverses actions en faveur de l'attractivité du territoire et de l'habitat (18,7 M€ dont près de 13 M€ pour les Crédits Départementaux d'Équipement (CDE) et les Dossiers d'Intérêts Départementaux (DID)) ; 4 M€ pour des études et travaux du centre sportif de Méjannes-le-Clap), etc..

Considérant le volume et les caractéristiques des prêts qu'il est envisagé sur 2023, le montant du remboursement en capital de la dette pour 2023 est estimé à 44,1 M€. Le montant de la charge des intérêts pour 2023 est de 11 M€. A cela, il est estimé également une charge d'intérêts de 100 K€ pour recours éventuel à des lignes de trésorerie et 400 K€ d'intérêts courus non échus, soit un total de 11,5 M€ (contre 12,5 M€ au BP 2022),

Considérant que l'équilibre de la section d'investissement se réalise notamment par des recettes réelles hors dette de l'ordre de 25,6 M€ (dont 11 M€ liés au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)), un autofinancement net en provenance de la section de fonctionnement pour 12,2 M€ et un recours à l'emprunt d'équilibre inscrit pour 108,6 M€ (contre 98,2 M€ au BP 2022). L'autofinancement dégagé en 2022, qui sera constaté au Compte administratif 2022, viendra naturellement diminuer ce montant,

Considérant que, dans ces conditions, le Budget 2023, alliant ambition et maîtrise ; dégage une épargne brute de bon niveau ; renforce un investissement conséquent et raisonné dans les structures et l'économie gardoises, et doit poursuivre la stabilisation de l'endettement, voire une diminution en fonction du résultat 2022 qui sera affecté en investissement en 2023,

A LA MAJORITE,

Monsieur Martin DELORD est présent lors de l'examen de ce dossier.
 Opposition de madame Elisabeth MONDET et monsieur Jean-Pierre FUSTER.
 Abstention des groupes Le Bon Sens Républicain et UDI Centre et Indépendants.
 Interventions de madame Valérie MEUNIER, messieurs Philippe RIBOT, Robert CRAUSTE, Christian BASTID, madame Nathalie NURY et monsieur Patrick MALAVIEILLE.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adopté le **Budget Primitif 2023** du Département, par chapitre et sans vote formel sur chacun des chapitres :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F_011_Charges à caractère général	36 680 730,61			
F_012_Charges de personnel et frais assimilés	176 223 500,00			
F_013_Atténuations de charges		100 000,00		
F_014_Atténuations de produits	47 896 299,00			
F_016_Allocation Prestation Autonomie	84 537 462,00	30 802 000,00		
F_017_RSA	199 028 038,00	1 970 400,00		
F_022_Dépenses imprévues	1 000 000,00			
F_6586_Frais de fonctionnement des groupes d'élus	476 000,00			
F_65_Autres charges de gestion courante	316 955 921,38			
F_66_Charges financières	11 550 000,00			
F_67_Charges exceptionnelles	720 000,00			
F_68_Dotations aux provisions	820 000,00			
F_70_Produits des services, du domaines et ventes diverses		2 871 050,00		
F_731_Impositions directes		63 560 571,10		
F_73_Impôts et taxes		648 321 348,15		
F_74_Dotations, subventions et participations		172 241 215,83		
F_75_Autres produits de gestion courante		10 805 777,00		
F_76_Produits financiers		500 000,00		
F_77_Produits exceptionnels		283 900,00		
I_020_Dépenses imprévues			7 000 000,00	
I_024_Produits des cessions d'immobilisations				1 515 890,00
I_10_Dotations, fonds divers et réserves				11 000 000,00
I_13_Subventions d'investissement				11 601 145,14
I_16_Emprunts et dettes assimilées			54 300 000,00	117 819 782,50
I_204_Subventions d'équipement versées			41 948 774,24	
I_20_Immobilisations incorporelles (sauf 204)			9 670 043,61	
I_21_Immobilisations corporelles			7 905 007,77	
I_23_Immobilisations en cours			76 681 303,11	
I_27_Autres immobilisations financières			1 500 000,00	1 500 000,00
F_023_Virement à la section d'investissement	12 166 311,09			
F_042_Opérations d'ordre de transferts entre sections	69 000 000,00	25 598 000,00		
I_021_Virement de la section de fonctionnement				12 166 311,09
I_040_Opérations d'ordre de transferts entre sections			25 598 000,00	69 000 000,00
I_041_Opérations patrimoniales			35 520 000,00	35 520 000,00
Total	957 054 262,08	957 054 262,08	260 123 128,73	260 123 128,73

Pour information, le Budget Primitif 2023 est également présenté (sans vote) par fonction :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 Opérations non ventilables	144 135 654,09	884 332 662,01	123 918 000,00	250 471 983,59
0201 Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	40 253 500,00	560 000,00		
0202 Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	14 194 145,00	235 900,00	11 345 725,00	510 000,00
021 Assemblée locale	2 789 355,50			
023 Information, communication, publicité	2 035 080,00		150 000,00	
041 Subvention globale	2 332 781,87	1 450 000,00		
048 Autres	27 000,00			
11 Gendarmerie	1 000,00			
12 Incendie et secours	49 004 747,36		5 155 000,00	
18 Autres interventions de protection des personnes et des biens	153 479,35			
20 Services communs	26 053 800,00		219 000,00	
221 Collèges	17 419 850,00	2 153 100,00	22 425 595,00	5 637 110,00
23 Enseignement supérieur			325 000,00	
28 Autres services périscolaires et annexes	324 000,00		2 000,00	
30 Services communs	3 426 350,00			
311 Activités artistiques et action culturelle	2 650 000,00		70 000,00	
312 Patrimoine (musées, monuments)	24 850,00		291 390,00	
313 Bibliothèques et médiathèques	1 821 400,00	8 000,00	363 819,00	
314 Musées	1 171 600,00	55 450,00	201 800,00	
315 Services d'archives	2 796 520,00	500,00	472 907,77	
32 Sports	2 118 000,00		4 140 000,00	
33 Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs	750 000,00		329 503,00	
40 Services communs	40 000,00			
41 PMI et planification familiale	11 991 922,00	300 000,00	36 500,00	
42 Prévention et éducation pour la santé	223 066,00			
50 Services communs	43 628 603,00		6 567 456,00	
51 Famille et enfance	113 886 710,00	2 750 177,00	172 000,00	
52 Personnes handicapées	89 502 345,00	10 828 000,00	366 500,00	
531 Forfait autonomie		3 600 000,00		
532 Autres actions de prévention	2 444 000,00	200 000,00		
538 Autres	40 313 024,00	8 712 633,00	4 859 255,00	
550 Services communs	4 507 000,00	29 352 000,00		
551 APA à domicile	49 081 086,00	3 250 000,00		
553 APA versée à l'établissement	30 849 376,00			
564 Insertion professionnelle	9 459 338,00	870 400,00		
565 Evaluation des dépenses engagées	27 000,00			
566 Dépenses de structure	2 955 100,00			
567 Allocations RSA	186 929 600,00	1 550 000,00		
568 Autres actions au titre du RSA	43 000,00			
58 Autres interventions sociales	3 201 300,00	2 500 500,00	425 000,00	
60 Services communs	24 871 400,00		10 000,00	
61 Eaux et assainissement	97 794,72	215 000,00	5 001 413,65	420 154,90

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
621 Réseau routier départemental	5 529 500,00	400 000,00	43 495 000,00	2 505 000,00
628 Autres réseaux de voiries	1 000,00		2 634 000,00	
64 Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	1 454 614,61	86 550,00	5 643 019,61	218 880,24
68 Autres réseaux			220 000,00	
70 Services communs	1 555 000,00	870 000,00	12 487 304,56	330 000,00
71 Aménagement et développement urbain	973 600,00		1 783 429,00	
72 Logement	3 978 234,00	1 282 500,00	2 915 650,23	
738 Autres actions en faveur du milieu naturel	5 014 728,00	555 600,00	1 354 729,43	
73 Environnement	161 000,00			
81 Transports scolaires	2 560 000,00			
90 Services communs	546 300,00			
91 Structures d'animation et de développement économique	368 000,00		20 000,00	
921 Laboratoire départemental	1 775 200,00	542 000,00	410 500,00	30 000,00
928 Autres	525 507,58	93 290,07	731 191,48	
94 Développement touristique	5 076 800,00	300 000,00	1 580 440,00	
Total	957 054 262,08	957 054 262,08	260 123 128,73	260 123 128,73

Par conséquent, les crédits 2023 votés à cette séance budgétaire sont, tous mouvements confondus, en dépenses et en recettes d'un montant de **1 217 177 390,81 €**, et se répartissent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	1 000 000,00	
Opérations réelles	863 337 950,99	931 456 262,08
Opérations réelles Dette	11 550 000,00	
Autofinancement complémentaire	12 166 311,09	
Opérations d'ordre	69 000 000,00	25 598 000,00
Total	957 054 262,08	957 054 262,08

Investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements financiers	9 220 000,00	9 220 000,00
Dépenses imprévues	7 000 000,00	
Opérations réelles	138 685 128,73	25 617 035,14
Opérations réelles Dette	44 100 000,00	108 599 782,50
Autofinancement complémentaire		12 166 311,09
Opérations d'ordre	25 598 000,00	69 000 000,00
Opérations patrimoniales	35 520 000,00	35 520 000,00
Total	260 123 128,73	260 123 128,73

Les éléments qui suivent en annexe présentent les propositions budgétaires ventilées par politiques publiques, les grands équilibres budgétaires et les tableaux financiers (tableaux de suivi des autorisations d'engagement et des autorisations de programme (AE-AP) ; tableaux des opérations réelles par prestations et services ; tableaux des opérations d'ordre et des opérations patrimoniales ; synthèse des opérations réelles et des opérations d'ordre par commissions).

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Francis Laurent-Penigot



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : **12 Janvier 2023**
- L'affichage le :
- La transmission au représentant de l'Etat le : 11 Janvier 2023



SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 6 JANVIER 2023

Présentation du Budget départemental

Budget primitif 2023 du Budget principal

PARTIE 1. CREDITS BUDGETAIRES..... 4

AXE I. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN	7
A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.....	7
B) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi.....	13
C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence	18
D) Faire du logement une priorité.....	24
E) Soutenir l'activité et l'emploi.....	28
F) Favoriser la réussite de tous les jeunes	29
G) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.....	38
H) Aider les plus vulnérables	39
AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE	42
A) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité.....	42
B) Réussir la transition écologique.....	46
C) Construire une destination touristique d'exception	60
D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.....	66
E) Militer pour la culture pour tous	69
F) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun.....	81
G) Agir pour lutter contre les risques	84
H) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous.....	91
I) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département	95
AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES	98
A) Soutenir une vie associative locale	98
B) Garantir et simplifier les services de proximité	100
C) Mieux circuler et se déplacer.....	102
D) Connecter chacun au très haut débit	105
E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.....	106
MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS	108
A) Gérer l'institution de manière pérenne.....	108
B) Innover et protéger le système d'information et les usages numériques.....	111
C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques	115
D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental	118
E) Développer et piloter une politique RH de qualité.....	123

F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti	126
G) Préserver la santé des agents	128

PARTIE 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 131

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 55,6 M€	132
A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 931,5 M€	132
B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 876 M€	133
UNE SECTION DE D'INVESTISSEMENT DOTE D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	134
GRAPHIQUES	135
A) Volet Dépenses	135
B) Volet Recettes	139
VUE D'ENSEMBLE	140
SYNTHESE GLOBALE	142

PARTIE 3. TABLEAUX FINANCIERS 143

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	144
A) Créations d'AE-AP 2023 et révisions	144
B) Suivi budgétaire des AE-AP actives	162
OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)	177
OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES	255
SYNTHESE PAR COMMISSION	257

Partie 1. CREDITS BUDGETAIRES

L'action publique que le Conseil départemental souhaite promouvoir s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
2. Protéger notre santé et notre qualité de vie
3. Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements politiques qui sont précisément exposés dans le présent document de présentation du budget départemental.

Pour parvenir à la réalisation de ces 3 axes prioritaires et de ces 22 engagements politiques, le Conseil départemental se dote de moyens et ressources déclinés en 7 engagements de l'administration.

Par ailleurs, 4 actions phares du projet départemental peuvent être mises en exergue :

- ⇒ La création des **Maisons du Conseil départemental** qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la Collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Les premières Maisons seront ouvertes avant l'été 2023.
- ⇒ La mise en place d'un **Conseil départemental des jeunes (CDJ)**, projet lancé dès cette rentrée scolaire 2022/2023, qui assurera une représentativité de tous les cantons et de tous les collèges publics avec des jeunes élus parmi des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}.
- ⇒ La modernisation du **Centre sportif de Méjannes-le-Clap**, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental, avec l'aboutissement d'une première phase de travaux en 2023.
- ⇒ La création de **l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)** au 1^{er} janvier 2023 qui permettra au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

La Collectivité se donnera également les moyens de porter les orientations des différents schémas adoptés ou à venir :

- Schéma unique des solidarités sociales
- Schéma des mobilités
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des enseignements artistiques
- Schéma de l'éducation et des collèges
- Schéma de la culture
- Schéma des archives départementales
- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma de la lecture publique
- Schéma des sports
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma eau et climat 3.0
- Schéma de cohérence des activités de pleine nature
- Schéma des espaces naturels sensibles
- Schéma du débroussaillage
- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

S'agissant en particulier du **Schéma unique des solidarités sociales**, ce dernier ayant été adopté en novembre 2022, son application sera mise en œuvre dès 2023, par des actions directement issues de la concertation. Ainsi, il est décidé, pour une durée de cinq ans, la création d'une autorisation d'engagement en dépenses (AE 2023 SCHEMADSD) et d'une autorisation d'engagement en recettes (AE 2023 SCHEMADSR) dont les montants respectifs sont de 52 M€ et 20 M€.

AXE I. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Ce premier axe prioritaire se décline en 8 engagements politiques :

- ❖ Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- ❖ Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- ❖ Soutenir l'activité et l'emploi
- ❖ Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence
- ❖ Faire du logement une priorité
- ❖ Favoriser la réussite de tous les jeunes
- ❖ Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes
- ❖ Aider les plus vulnérables

A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

Pour répondre à l'évolution démographique du Gard, le budget pour l'année 2023 cible le maintien de l'autonomie sous toutes ses formes. A noter, qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 un nouveau droit, à savoir la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) sera mis en place pour les personnes en situation de handicap psychique, cognitif, mental ou souffrant de troubles du neurodéveloppement à la suite du décret n° 2022-570 du 19 avril 2022.

1) Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

a) Dépenses consacrées aux personnes âgées

§1. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

Les prévisions des dépenses d'APA à domicile tiennent compte de l'activité réalisée en 2022 ainsi que de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, à savoir 44 284 586 € au total ventilés comme suit :

- APAD versées aux services d'aide à domicile : 36 419 866 €
- APAD versées directement aux bénéficiaires : 7 861 220 €
- Titres annulés : 3 500 €

De manière corollaire, et compte tenu des prévisions réalisées pour l'exercice 2022, le montant de recettes estimées est de 29 352 000 €. Il s'agit de recettes issues des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

§2. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements

L'ensemble des établissements perçoivent un forfait dépendance dont les modalités de calcul s'appuient notamment sur le niveau des dépendances des gardoises et gardois hébergés (dans le département du Gard et hors Gard). Dans le Gard, ce forfait concerne 84 EHPAD et 5 Unités de Soins de Longue Durée, toutes situées dans les Centres hospitaliers (CHU de Nîmes, CH Bagnols-sur-Cèze, Alès, Le Vigan, Uzès).

Les prévisions de dépenses pour 2023 sont d'un montant de 30 576 376 €. Cette inscription se fonde sur l'activité 2022 qui a pu être constatée sur une période de 10 mois, l'évolution démographique ainsi que sur l'inflation et les évolutions de tarifs des établissements hors Gard.

§3. La Carte mobilité inclusion (CMI)

L'imprimerie nationale est seule habilitée à éditer ces cartes afin d'en garantir une plus grande sécurisation. Le coût de fabrication et d'expédition des CMI est estimé à 20 000 € pour l'année 2023.

b) L'allocation individuelle de transport

Le financement du transport sur le lieu de scolarisation des élèves et étudiants handicapés s'élève à 2 560 000 € pour l'année 2023.

c) Les actions en faveur de l'autonomie des personnes

§1. L'aide à la vie partagée (AVP)

Après la signature du 1^{er} millésime 2022, il est décidé de poursuivre la mise en œuvre de la programmation de l'AVP en inscrivant en fonctionnement 500 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes.

§2. Les subventions à divers organismes paritaires

Il s'agit d'octroyer des aides au bénéfice des associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Il est prévu sur ce volet 275 200 € en dépenses.

d) Les compensations du handicap

§1. L'allocation d'aides individuelles à l'hébergement des personnes handicapées

S'agissant des dépenses d'hébergement dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés ressortissants gardois, les prévisions pour 2023 sont d'un montant de 53 182 465 €. Elles se fondent sur l'activité 2022 qui a pu être constatée sur une période de 10 mois, l'évolution démographique, ainsi que l'inflation et les évolutions de tarifs des établissements hors Gard. Quant aux recettes, il est prévu 300 000 € sur ce volet.

§2. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Le montant de crédits votés tient compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la mise en place d'une nouvelle prestation (PCH Psy) :

➤ En dépenses :	25 286 500 €
Dont PCH + 20 ans :	23 641 500 €
Dont PCH – 20 ans :	1 645 000 €
➤ En recettes :	7 788 000 €

§3. La prise en charge des aides ménagères en faveur des personnes handicapées

Les crédits votés sont à l'identique des crédits inscrits pour l'exercice 2022 soit 15 000 € en dépenses.

§4. Le financement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Les crédits votés sont à l'identique des crédits inscrits pour l'exercice 2022 soit 3 254 000 € en dépenses.

§5. Le versement de l'allocation compensatrice

L'Allocation Compensatrice, créée par la loi du 30 juin 1975, ne donne plus lieu à l'instruction de nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2006. En effet, la Prestation de Compensation instaurée par la loi du 11 février 2005 remplace cette prestation. Pour autant, un droit d'option entre ces deux prestations reste ouvert aux personnes qui bénéficiaient de l'Allocation Compensatrice avant le 1^{er} janvier 2006. Il est donc décidé de reconduire le montant inscrit en dépenses pour 2022, à savoir 3 400 000 €.

e) Les aides sociales aux personnes âgées et recours

§1. L'allocation d'aides individuelles à l'hébergement des personnes âgées

Les dépenses votées s'appuient sur l'activité 2022 qui a pu être constatée sur une période de 10 mois, l'évolution démographique ainsi que sur l'inflation et les évolutions de tarifs des établissements hors Gard :

- En dépenses : 35 892 868 €
- En recettes : 5 400 000 €

§2. Les participations aux associations tutélares

La participation du Conseil départemental en faveur des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) découle d'un arrêté, pris par les services de l'Etat, qui fixe la contribution de chacun des financeurs institutionnels. Les crédits votés pour 2023 d'un montant de 17 000 € sont inscrits à l'identique de 2022.

§3. La prise en charge des aides ménagères en faveur des personnes âgées

L'aide-ménagère à domicile est une prestation d'aide sociale. L'estimation des dépenses dont le montant s'élève à 1 685 000 € se fonde sur l'activité 2022 qui a pu être constatée sur une période de 10 mois ainsi que sur l'évolution démographique.

§4. L'Allocation Représentative des Services Ménagers

Les crédits votés pour 2023 restent identiques aux crédits inscrits pour 2022, à savoir 5 000 € en dépenses.

§5. Les récupérations d'aide sociale

Il s'agit d'éventuelles créances d'aide sociale à l'encontre des personnes en situation de handicap et âgées décédées. Les recettes sont estimées à 2 000 000 €.

f) La mission de soutien au Groupement d'intérêt public (GIP) et mode d'accueils alternatifs

Ces crédits en dépenses d'un montant total de 428 500 € correspondent à la participation du Conseil départemental au financement :

- du Fonds de Compensation du Handicap (28 500 €), qui est également alimenté par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, et l'Etat ;
- du GIP (400 000 €).

2) Développer l'habitat et les lieux de vie afin d'accompagner la transition démographique et les nouvelles aspirations des gardoises et des gardois

a) Les subventions d'investissement pour les établissements sociaux et médico sociaux

5 179 255 € de crédits de paiement en investissement sont prévus au budget 2023 en vue de poursuivre ou de solder les engagements déjà pris et permettre le démarrage de nouveaux projets en attente de financement départemental.

Pour 2023, il est décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 7 200 000 € (AP 2023 CHUSERRECA) au bénéfice du CHU dans le cadre du projet de réhabilitation de l'EHPAD Serre Cavalier à Nîmes.

Par ailleurs, pour accompagner l'habitat inclusif et le déploiement de l'Aide à la vie Partagée, est lancé avec l'appui de la CNSA, un appel à manifestation d'intérêt « investissement ». Dans ce cadre, il est décidé la création d'une autorisation de programme (AP 2023 AVP) d'un montant de 520 500 €.

En dernier lieu, il est décidé la création d'une nouvelle AP 2023 SOLIDARITE d'un montant de 4 000 000 € ayant pour objet les aides à l'investissement des ESMS.

b) Les modes d'accueil alternatif

§1. Les frais de formation des accueillants pour les personnes âgées (PA) et les personnes handicapées (PH)

S'agissant des formations des accueillants PA PH, les dépenses prévues sont estimées à 55 673 € et les remboursements des frais de déplacement sont prévus à hauteur de 5 000 €.

§2. L'hébergement des personnes handicapées en familles d'accueil

Les crédits votés pour 2023 restent identiques à ceux inscrits en 2022 soit 380 000 € en dépenses.

§3. Les subventions pour les modes d'accueil alternatif

Il s'agit des Maisons en partage portées par les Centres communaux d'action sociale (CCAS), par les communautés de communes ou par les associations. Le Conseil départemental s'engage à développer les modes d'accueil alternatif en inscrivant 244 000 € à son budget 2023.

§4. Suivi médico-social des personnes accueillies en famille d'accueil

Les crédits votés d'un montant de 273 000 € correspondent au suivi des personnes âgées et handicapées hébergées en famille d'accueil.

3) Agir en faveur de la valorisation des métiers du soin et de la modernisation des services

a) La pérennisation et la modernisation des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile

S'agissant des SAAD, les dépenses 2023 sont estimées à 150 000 €. Par ailleurs, il est à noter le lancement le 1^{er} décembre 2022 de l'appel à candidatures relatif à la dotation complémentaire pour répondre aux objectifs ci-après :

- ⇒ Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités (coordination de parcours...)
- ⇒ Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- ⇒ Contribuer à la couverture des besoins sur l'ensemble des territoires
- ⇒ Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- ⇒ Améliorer la Qualité de Vie au Travail des intervenants
- ⇒ Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

b) Subvention en faveur de la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, et l'accompagnement des proches aidants du Gard

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la dernière année de la convention CNSA, section IV, au sein de laquelle il est prévu les montants suivants :

- En dépenses : 622 956 €
- En recettes : 372 633 €

c) Compensation du surcoût lié à l'application de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile

Cette disposition nationale induit une revalorisation des salariés des Services Aide et Accompagnement à Domicile de la branche de l'Aide à Domicile. En 2023, la compensation par la CNSA sera de 50% alors qu'en 2022, cette dernière était de 70%. Les dépenses prévues ont été ajustées en fonction de l'activité 2022 qui a pu être constatée sur une période de 10 mois et l'évolution démographique :

- En dépenses : 4 000 000 €
 - Dont APAD : 2 900 000 €
 - Dont PCH : 900 000 €
 - Dont Aide-ménagère : 200 000 €

- En recettes : 2 000 000 €
 - Dont APAD : 1 450 000 €
 - Dont PCH : 450 000 €
 - Dont Aide-ménagère : 100 000 €

d) Les revalorisations pour le personnel

Les crédits votés découlent de l'application du décret du 27 avril 2022 relatif à la mise en place d'une revalorisation pour le personnel exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (PA et PH) :

- En dépenses : 2 700 000 €
 - Dont PA : 1 200 000 €
 - Dont PH : 1 500 000 €

- En recettes : 1 890 000 €
 - Dont PA : 840 000 €
 - Dont PH : 1 050 000 €

4) Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie

Le Conseil départemental est le chef de file de l'action sociale et plus particulièrement de l'action gériatrique. Il est responsable de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le concours financier est versé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à hauteur des dépenses de l'année n-1. Pour le financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, il est donc décidé d'inscrire les montants suivants :

- En dépenses : 2 200 000 €
- En recettes : 2 200 000 €

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur de l'autonomie des personnes, pour un montant de 2 820 000 € en dépenses et 3 000 000 € en recettes.

Conformément à l'orientation « Bien vieillir », ces crédits permettront notamment la réalisation des projets et actions ci-après :

- Développement de places d'habitat supplémentaires pour les personnes âgées
- Soutien aux actions pour les aidants et les animateurs territoriaux
- Développement de l'offre d'accueil pour les personnes handicapées
- Mise en place de dispositions pour les enfants de l'ASE en situation de handicap
- Soutien aux Maisons en partage
- Attribution de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) pour les personnes âgées au sein des familles d'accueil
- Mise en place de la dotation complémentaire pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et de mesures relais (baluchonnage et répit)

Au total pour l'engagement politique « Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 214 833 124 € en dépenses et 54 702 633 € en recettes

En investissement : 5 179 255 € en dépenses

B) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Dans le Gard, malgré une dynamique favorable, la part des allocataires du RSA pour 1 000 habitants en âge de travailler reste importante. 61 Gardois pour 1 000 entre 25 et 64 ans sont donc bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Et malgré la sortie de la crise sanitaire, la reprise économique et la baisse historique des demandeurs d'emploi, le nombre de bénéficiaires du RSA, bien qu'en baisse, reste important (un peu plus de 28 000 bénéficiaires en juin 2022). L'importance du taux de pauvreté et la rigidité de la structure des bénéficiaires du RSA [58% des Bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans] expliquent en grande partie cette situation.

La politique d'insertion au service du retour à l'emploi repose sur quatre axes stratégiques :

- ⇒ Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- ⇒ Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale
- ⇒ Travailler ensemble à l'accès à l'emploi
- ⇒ Favoriser l'innovation au service de l'insertion et de l'emploi

5) Garantir un niveau minimum de revenu aux personnes sans ressource

a) Le Revenu de solidarité active (RSA)

La stabilisation des dépenses d'Allocation du Revenu de Solidarité Active prévue pour l'exercice 2023 résulte de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires permettant de compenser l'augmentation de 4% générée par la revalorisation gouvernementale des minimas sociaux en juillet 2022.

Les recettes estimées se composent, d'une part, du versement de la compensation de l'Etat à la suite du transfert du RSA vers les départements et, d'autre part, de la récupération des indus constatés sur le versement de l'allocation. Il est donc décidé d'inscrire :

- En dépenses : 186 973 000 €
- En recettes : 109 382 720 €

b) Le Plan de contrôle des allocations RSA avec les organismes payeur

Il est décidé d'inscrire 27 000 € pour le paiement d'interventions spécifiques des organismes payeurs afin d'assurer le contrôle qualité de la gestion de la prestation. En effet, les actions de contrôle des bénéficiaires du RSA relèvent d'un plan de contrôle national décliné localement au niveau de chaque Caisse (CAF et MSA).

Le Conseil départemental définit annuellement des cibles de contrôle avec la CAF du Gard, selon deux types d'action :

- le contrôle « sur place » des bénéficiaires du RSA, par des agents de contrôle assermentés ;
- depuis 2016, un poste de chargé de mission a été mis en place par redéploiement au sein du Service Allocation afin de mettre en œuvre des actions de contrôle ciblées.

6) Développer et déployer une offre d'insertion unique permettant un accompagnement adapté des personnes éloignées de l'emploi

Les crédits de fonctionnement sont dédiés à l'ensemble de l'offre d'insertion socio professionnelle développée par la Collectivité en direction des publics très éloignés du marché de l'emploi.

a) La conduite de missions de primo-accueil et d'accompagnement des Gens du voyage

Il est décidé d'inscrire 94 000 € en section de fonctionnement destinés à contribuer à la prise en charge d'un dispositif de premier accueil et d'accompagnement social des personnes installées sur les aires d'accueil des gens du voyage implantées dans le Gard.

b) Le financement des emplois du secteur non marchand (CAOM)

Chaque année, le Conseil départemental et l'Etat s'engagent conjointement, au travers d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), sur la volumétrie et les modalités de co-financement des contrats aidés conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique. Ainsi, il est décidé d'inscrire 2 489 720 € destinés à prendre en charge les coûts des salaires des bénéficiaires du RSA et la participation aux salaires des jeunes recrutés sur ces emplois aidés et permettre aussi de couvrir les frais de gestion de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), mandatée par convention de gestion.

- c) La participation volontaire départementale aux salaires des contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) - Insertion par l'activité économique (IAE) non marchand)

Le CDD d'insertion est un contrat de travail à durée déterminée (art. L.1242-3 1° du Code du travail) ouvert aux personnes recrutées par certaines structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) et bénéficiaires d'un parcours d'insertion par l'activité économique. Il concerne ainsi les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Pour la participation volontaire départementale aux salaires des CDD d'insertion, il est décidé d'inscrire 90 000 €.

- d) Les subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion

Il est décidé d'inscrire 31 000 € en dépenses pour soutenir les structures qui développent des actions de mise en relation entre l'offre d'emploi et la demande des publics en insertion. Ces structures ont un rôle essentiel d'interface et de médiation entre les publics très éloignés du marché du travail et les acteurs du monde économique.

- e) Les subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA)-
Ordinaires

L'offre d'insertion gardoise repose sur un tissu d'acteurs riche et diversifié. Dans le cadre de l'ancien Programme Départemental d'Insertion, ces acteurs ont su évoluer vers la qualification et la professionnalisation. Dans le cadre du **Schéma unique des solidarités sociales**, le Conseil départemental souhaite poursuivre cet effort de professionnalisation pour favoriser le retour à l'emploi.

Au moyen du Fonds départemental pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique, le Conseil départemental du Gard apportera son soutien aux acteurs de l'IAE qui souhaitent s'engager dans la qualification et la professionnalisation. Et, au-delà des aides au secteur non marchand, le Conseil départemental du Gard apportera son soutien au secteur marchand. Ainsi dès 2023, il s'agira de maintenir la densité du maillage d'acteurs tout en aidant ces acteurs à mieux répondre aux publics en insertion en contribuant à leur retour à l'emploi.

Pour mener à bien les actions d'insertion et d'accompagnement (AIA)-Ordinaires, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 577 338 €.

- f) Les subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchande (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)

L'insertion par l'activité économique constitue un axe prépondérant de l'offre d'insertion développée par le Conseil départemental. Elle permet en effet de proposer à toutes personnes en insertion, en particulier les bénéficiaires du RSA et les jeunes, à la fois un emploi, un accompagnement social et professionnel et enfin une formation ; l'ensemble constitue, pour les personnes qui en bénéficient, un levier vers le retour sur le marché du travail.

Les crédits de fonctionnement, nécessaires pour mener à bien ces actions, sont estimés pour l'exercice 2023 à 3 158 229 € en légère augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+200 000 €). Cette hausse résulte de la progression des chantiers d'insertion.

Pour 2023, ce développement se poursuivra avec la création une nouvelle autorisation d'engagement (AE 2023 IAE CHANTIER) pour le financement des chantiers d'insertion d'un montant de 3 640 000 €.

g) Les subventions pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE

Pour permettre de soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique, qu'ils soient issus du secteur non marchand ou marchand, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 128 000 €.

h) Les subventions de fonctionnement dans le domaine de l'insertion

Chef de file de la politique d'insertion, la Collectivité se doit de mobiliser les acteurs économiques sur le sujet du retour à l'emploi qui est primordial. Dans un contexte marqué par une augmentation inédite des besoins de recrutement, le Conseil départemental travaillera en 2023 à renforcer l'efficacité de son soutien. C'est la raison pour laquelle il est décidé d'inscrire 75 000 € en dépenses de fonctionnement.

i) Les subventions pour les relais emploi

Les besoins pour les relais emploi sont estimés à 300 700 €. Ces structures ont pour mission d'assurer l'accueil de tous publics en vue de les aider dans leur recherche d'emploi, de formation, de construction d'un projet professionnel, d'une reconversion ou d'une création d'entreprise. Le réseau départemental des relais emploi a également pour mission d'accueillir et de conseiller les entreprises de leur territoire dans leur recrutement.

j) L'ingénierie des usagers (plan lutte pauvreté et emploi)

Le Conseil départemental a affirmé dès 2017, sa volonté d'associer les usagers dans la conception et la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2017/2020 prorogé d'une année en 2020. Cette volonté s'inscrit désormais pleinement dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté où la participation des usagers est mobilisée. Elle fait également l'objet d'un groupe de travail animé par les services du Conseil départemental à l'échelle de la Région Occitanie.

Les crédits inscrits pour l'année 2023 dans le cadre de l'ingénierie des usagers sont de 10 000 €.

k) Le Plan d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Les crédits en dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi dans le cadre de plan de lutte contre la pauvreté sont évalués à 1 050 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, un montant total de 2 300 000 € est prévu au titre des crédits perçus dans le cadre de la contractualisation « stratégie de lutte contre la pauvreté » conclue avec l'Etat.

7) Favoriser l'entrepreneuriat et l'emploi pour les publics en insertion

Le 31 août 2014 et le 07 août 2015 ont été adoptées respectivement la loi redéfinissant l'économie sociale et solidaire, dite loi « Hamon », et la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

Depuis 2015, les modalités d'intervention du Conseil départemental ont été redéfinies en application de la loi NOTRe. Les compétences du Département en matière d'intervention économique sont désormais fortement encadrées.

Pour autant, en soutenant l'économie sociale et solidaire, la Collectivité départementale peut poursuivre le développement d'une politique répondant aux principaux besoins des gardois : l'emploi local et durable, la création et la préservation d'activités d'utilité sociale, le soutien aux projets citoyens.

a) Subvention aux actions d'insertion par l'activité agricole

Le Conseil départemental apporte un soutien aux exploitants, salariés et porteurs de projets agricoles en grande précarité :

- ⇒ un accompagnement des porteurs de projets d'agriculture paysanne et d'activités agri-rurales ;
- ⇒ un accompagnement des exploitants agricoles en voie de cessation d'activité ou de redressement judiciaire ;
- ⇒ un service de remplacement des exploitants indisponibles ;
- ⇒ un service de rapprochement de l'offre et de la demande de travail saisonnier ;
- ⇒ une participation au Groupe Inter Organismes piloté par la MSA, chargé d'étudier et orienter les dossiers des entreprises agricoles gardoises en grande difficulté structurelle.

Le montant des subventions est estimé pour l'année 2023 à 108 000 €.

b) Subvention aux actions d'insertion par l'activité non salarié

L'accompagnement à la création et la reprise concerne près de 1 000 bénéficiaires du RSA. Il doit permettre également de contribuer à faire sortir les travailleurs indépendants inscrits dans des dispositifs d'insertion et bénéficiaires de l'allocation RSA. La prestation porte notamment, et de manière croissante, sur la consolidation d'activités, afin de faciliter la sortie durable de la précarité par une augmentation du chiffre d'affaires, des revenus et des bénéfices économiques. Elle permet également d'accompagner des publics en insertion vers un retour à l'emploi salarié. Les crédits votés à hauteur de 186 000 € permettront de financer les dispositifs transmission/reprise/création proposés essentiellement par des structures associatives en complémentarité avec la Région et l'Etat.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur de l'insertion pour un montant de 1 761 051 € en dépenses et 1 070 400 € en recettes.

Conformément à l'orientation « Bien vivre », ces crédits permettront notamment la réalisation des projets et actions ci-après :

- Soutien au financement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Aide supplémentaire pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE
- Soutien à la transformation des ateliers et chantiers d'insertion, à l'investissement d'ateliers et de chantiers d'insertion dans l'économie circulaire et la transition énergétique, à l'émergence d'entreprises d'insertion et au soutien aux missions locales dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des jeunes
- Renforcement de l'orientation des bénéficiaires du RSA entrant dans le droit
- Gestion du fonds pour le Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) créé afin de renforcer l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail
- Développement de l'ingénierie des usagers
- Développement de la garantie d'activité

Au total pour l'engagement politique « Mener une politique d'insertion au service de l'emploi », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 197 059 038 € en dépenses et 112 753 120 € en recettes

C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

Les parents rencontrant des difficultés éducatives seront soutenus par le renforcement de l'aide à domicile, et le recours à un membre de la famille ou à un proche dit de confiance visera l'élargissement du cercle de la parentalité, de façon à éviter la dégradation des situations et donc des placements par le juge des enfants.

Des nouveaux dispositifs de relais et de répit pourront voir le jour pour soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'un soutien renouvelé aux initiatives parentales. Le Relais accompagnement petite enfance handicap et le CAMSP de Nîmes seront mobilisés. Pour soutenir le « pouvoir d'agir » des familles, et dans le cadre de la généralisation du « projet pour l'enfant », les parents sont invités à prendre toute leur place. Des démarches et outils visant à faciliter cette association, à la bonne connaissance de leurs droits et devoirs, à l'importance de leur participation, seront développés.

Pour les adolescents, les interventions de la prévention spécialisée auront pour objectifs d'éviter les risques de marginalisation et les risques de rupture de la scolarité.

Afin d'améliorer la protection des enfants, il convient de répondre à tous les besoins des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. En premier lieu, une réactivité accrue pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger sera organisée par le renforcement de la cellule de recueil des informations préoccupantes. La promotion du dispositif auprès des communes, et son adaptation aux nouvelles problématiques familiales est également un objectif.

L'accueil d'urgence du Foyer Départemental de l'Enfance sera renforcé, et l'offre d'accueil de l'aide sociale à l'enfance sera développée pour "zéro enfant confié sans solution". Il sera nécessaire d'ajuster le service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN) aux besoins des enfants et des familles, de développer les Lieux de Vie et d'Accueil, de renforcer le soutien aux accueillants familiaux. La MDPH et le Conseil départemental, en lien avec l'ARS, offriront de nouvelles réponses aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap. Il est aussi prévu de chercher à valoriser les parcours réussis, et l'engagement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

8) Garantir et accroître l'offre d'accueil de l'enfance en danger

a) Les activités relatives au réseau ados

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses des sorties du « Réseau Ados », qui concernent des déplacements culturels et des loisirs à visée éducative (frais d'alimentation compris), notamment lors de vacances scolaires, pour de petits groupes d'adolescents accueillis en familles d'accueil. Une régie d'avances a été créée à cet effet. Les besoins pour l'exercice 2023 sont estimés à 1 500 €.

b) Les frais d'accueil chez les assistants familiaux

Ces crédits estimés à 770 000 € concernent les allocations habillement, argent de poche, rentrée scolaire et cadeau de Noël versées en faveur des mineurs confiés au Conseil départemental et accueillis par des assistants familiaux conformément au Code de l'action sociale et des familles (article L228-3).

c) Les frais d'hébergement en famille d'accueil

Il est décidé d'inscrire 907 000 € au titre de l'indemnisation des accueils des enfants placés dans certaines familles n'ayant pas le statut d'assistants familiaux. Il s'agit des accueils par des tiers dignes de confiance désignés par le Juge des Enfants, conformément à l'article 375-3 2 du Code civil. Cette indemnisation concerne aussi les assistants familiaux ayant adopté un enfant pupille de l'Etat dont ils ont assuré la garde, conformément au Code de l'action sociale et des familles (article L225-2 et article L225-9 relatifs à l'évaluation de leur situation familiale et financière).

d) La prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles

Pour la dotation annuelle allouée au Centre Départemental d'Accueil des Familles (CDAF) qui est un établissement public autonome, il est décidé d'inscrire 4 567 817 €. Le CDAF exerce, en application du Code de l'action sociale et des familles, des missions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'orientation des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans à charge. Les crédits inscrits pour 2023 tiennent compte d'un taux d'évolution de 4% pour prendre en compte l'incidence des dépenses liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), l'impact du Ségur de la santé, ainsi que des mesures nouvelles liées à la création d'un poste d'agent de service hospitalier et au passage à la fibre professionnelle.

e) La prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance

Ces crédits, estimés pour 2023 à 10 571 483 €, concernent la dotation annuelle allouée au Foyer Départemental de l'Enfance du Gard qui est un établissement public autonome. Le Foyer Départemental de l'Enfance est chargé de l'accueil d'urgence de l'hébergement, de l'orientation des mineurs confiés au service par OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) ou par décision administrative. Les crédits inscrits pour 2023 tiennent compte d'un taux d'évolution de 4% pour prendre en compte l'incidence des dépenses liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), l'impact du Ségur de la santé, ainsi que des mesures nouvelles liées à la création d'un poste d'agent de service hospitalier et au passage à la fibre professionnelle.

A ces crédits relatifs au fonctionnement du Foyer Départemental de l'Enfance, ont été rajoutées :

- ⇒ la prise en compte de places de SAPMN (Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel) ;
- ⇒ la prise en compte de la nécessité d'accroître les capacités d'accueil temporairement pour les plus jeunes enfants.

f) La prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie

Ces crédits estimés pour l'exercice budgétaire 2023 à 4 151 366 € concernent l'accueil dans les 19 structures autorisées « lieux de vie et d'accueil », d'enfants qui relèvent de prises en charge spécifiques et ne permettent, ni l'accueil dans les établissements médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance, ni l'accueil en famille d'accueil. Ces prises en charge relèvent de savoir-faire et d'activités supports qui correspondent tout particulièrement aux besoins de certains enfants confiés, notamment pour les adolescents avec des problématiques particulières. Lorsque la situation le requiert, ces crédits peuvent également être mobilisés afin de financer des prises en charge dans des lieux de vie hors Gard. L'activité de ces structures correspond à une prise en charge souvent complexe d'enfants et d'adolescents développant des troubles psychiques et détenant une orientation MDPH.

Des lieux de vie et d'accueil bénéficient d'un financement par dotation globale et sont conventionnés avec le Conseil départemental du Gard avec, pour objectif, de garantir un taux d'occupation à ces structures correspondant aux besoins repérés et prenant en charge prioritairement des enfants gardois.

g) La prise en charge de l'accueil des jeunes au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'hôtel

Afin de faire face aux contraintes en termes de places des dispositifs de protection de l'enfance, les jeunes mineurs et majeurs les moins en difficulté sont accueillis en nombre plus important au sein des foyers de jeunes travailleurs ou en hôtels, avec un accompagnement socio-éducatif porté directement par les services du Conseil départemental afin de finaliser leur autonomisation. Pour cette prise en charge, il est décidé d'inscrire en section de fonctionnement 208 000 €, dans l'attente du travail sur le Schéma unique des solidarités sociales qui devra permettre de mettre fin aux hébergements à l'hôtel conformément à la loi de février 2022 qui interdit cette modalité à l'horizon 2024.

h) La prise en charge de l'accueil des mères avec enfants

Pour la prise en charge de l'accueil des mères avec enfants, il est décidé d'inscrire pour l'année 2023 418 080 €.

i) La prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants (MECS)

Il est décidé d'inscrire 34 210 000 € pour à la prise en charge des enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Gard et hors Gard. Les budgets incluent la prise en compte des incidences des Plans Pluriannuels d'Investissement validés ainsi que celles des mesures conventionnelles accordées au personnel (notamment les Indemnités départ en retraite) opposables aux financeurs et les mesures nouvelles qui seront accordées.

j) La prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis

Le Conseil départemental doit pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs qui lui sont confiés. Le règlement départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) fixe les catégories de dépenses prises en compte et qui sont, soit remboursées aux assistants familiaux qui en ont fait l'avance, soit payées directement aux prestataires.

Il s'agit notamment de frais de cantine scolaire et de demi-pension, frais scolaires et extrascolaires, frais de camps et de colonies de vacances, frais de participation à des activités culturelles et sportives ou d'inscription en Centre de loisirs sans hébergement.

Le montant de ces dépenses pour l'exercice 2023 est estimé à 939 120 €. L'augmentation de BP à BP (+ 36 120 €) est due à la hausse du nombre de situations d'enfants.

En recettes, les recouvrements ont été estimés pour l'exercice 2023 à 533 000 €. Il s'agit de recouvrements de sécurité sociale et organismes de mutuelle, de caisses d'assurances maladie et mutuelles des frais médicaux avancés par le Conseil départemental et de participations financières aux frais d'accueil décidées par le Juge ou fixées dans le cadre contractuel, auprès des parents, des organismes de tutelle ou des allocations familiales par la CAF.

k) Les achats de trousseaux de naissance

Pour l'achat de trousseaux pour des nourrissons dont la mère a accouché dans le secret et pour des nourrissons remis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la naissance, il est décidé d'inscrire 3 500 €.

9) **Contribuer à la protection des mineurs maltraités**

Le Conseil départemental contribue au financement des frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public gérant le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED) et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) sur la base d'une contribution annuelle fixée par décret et réajustée annuellement en fonction des données démographiques.

Les crédits pour l'exercice 2023 ont été estimés à 27 100 €.

10) **Soutenir la parentalité et renforcer la protection des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**

a) Les interventions des aides ménagères et des techniciennes de l'intervention sociale et familiale

Ces crédits, estimés pour 2023 à 901 800 €, correspondent à la part du Conseil départemental dans la prise en charge financière des interventions à domicile des techniciennes de l'intervention sociale et familiale, aides ménagères et auxiliaires de vie sociale dans le cadre des mesures visant le maintien de l'enfant mineur au domicile familial, et de visites parentales en présence d'un tiers, ordonnées par l'autorité judiciaire.

b) Les participations à des structures ou des associations intervenant en prévention

Dans le cadre de la participation au financement de l'unité médico-judiciaire des mineurs victimes de violence portée par le CHU de Nîmes il est décidé d'inscrire 34 400 €.

- c) La prise en charge des interventions des équipes sociales associatives : Aides Educatives à Domicile (AED), AED renforcée, Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO), AEMO renforcée

Il est décidé d'inscrire 6 410 781 € pour les aides éducatives et aides éducatives renforcées mises en place dans le cadre de mesures de prévention.

Les Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO/AEMO Renforcées) sont décidées par les Juges des Enfants ; les Aides Educatives à Domicile (AED/AED Renforcées) sont décidées dans un cadre contractuel par délégation de la Présidente du Conseil départemental et exercées, soit par les équipes ASE des territoires pour une partie des mesures administratives, soit par les équipes associatives des opérateurs œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance (MECS, CPEAG L, Association Pluriels). Une partie de ces crédits permettent également de financer les mesures éducatives exercées hors du département du Gard pour des enfants domiciliés sur le département. Les crédits votés tiennent compte d'un taux d'évolution de 4%.

- d) Prise en charge des tutelles aux biens et administrations ad hoc

Le Conseil départemental se voit attribuer, sur décision de justice, la responsabilité de la gestion des biens de certains enfants confiés, en qualité de tuteur aux biens ; par ailleurs, et ce depuis la loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le Conseil départemental se voit désigner en qualité d'administrateur ad hoc afin de garantir la représentation, dans l'ensemble des actes de la vie courante de certains enfants confiés. Ces dispositions nécessitent que soient pris en compte leur impact qui pour partie, et au-delà des ressources internes qui y sont consacrées, nécessitent l'intervention ponctuelle de prestataires de service. Les crédits pour cette prise en charge sont estimés pour 2023 à 70 000 €.

- e) Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (Plan Taquet)

S'agissant du Plan Taquet, il est décidé pour l'année 2023 de voter 627 177 € en dépenses et en recettes. Ces crédits concernent la création d'actions nouvelles ou le renforcement d'actions existantes visant à atteindre les objectifs fixés par l'Etat autour de 4 engagements :

- ⇒ Agir le plus précocement possible ;
- ⇒ Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures pour les enfants confiés ou suivis par l'ASE ;
- ⇒ Garantir les droits des enfants de l'ASE et leur donner les moyens d'agir ;
- ⇒ Préparer leur vie d'adulte.

Ces quatre engagements visent l'objectif national fixé par l'Etat, de réduire les inégalités sociales et de santé et de mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger. L'année 2023 va voir se concrétiser des actions retardées du fait de la crise sanitaire au bénéfice des enfants et des familles ciblés.

- f) Les subventions à des structures œuvrant dans le champ de la prévention

Pour le soutien aux actions associatives qui contribuent à la restauration du lien social pour les familles, il est décidé d'inscrire 325 000 € au budget 2023.

g) Le suivi financier des dessaisissements

Dans certaines situations, il y a lieu de rembourser les frais pris en charge par d'autres départements. A ce titre, il est décidé 400 000 € en dépenses pour pouvoir procéder aux remboursements des frais d'accueil avancés par les autres départements à la suite de dessaisissements des juges des enfants du Gard.

Les décisions des juges, le nombre d'enfants placés et le coût réel de ces placements sont très variables, d'autant que les décisions des juges et les demandes de remboursement sont transmises tardivement. Ces crédits ont été estimés au vu de la consommation 2022 constatée sur une période de 10 mois. De manière corollaire, les remboursements des frais d'accueil d'enfants qui, à la suite d'un dessaisissement du juge des enfants, incombent à un autre département sont estimés à 330 000 €.

11) Assurer l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés

Au regard de ses compétences en matière de protection de l'enfance, et particulièrement au titre de l'article L222-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental est dans l'obligation de prendre en charge tout mineur déclaré comme étant isolé, dès lors qu'un jugement d'assistance éducative lui en confie la mission. C'est à ce titre, et dans le cadre d'un dispositif national de répartition que les mineurs dits non accompagnés sont pris en charge par les équipes. Pour l'année 2023, le montant des dépenses voté est de 10 000 000 €. Quant aux recettes provenant de l'Etat, celles-ci ont été estimées à 598 000 €.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur de l'enfance et de la petite enfance, pour un montant de 1 486 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes.

Conformément à l'orientation « Bien grandir », ces crédits permettront notamment la réalisation des projets et actions ci-après :

- Création de places d'enfants supplémentaires dans des lieux de vie
- Création de places d'enfants supplémentaires dans les Maisons d'enfant (MECS)
- Renforcement des mesures à domicile : Aides Educatives à Domicile (AED), AED renforcée, Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO), AEMO renforcée
- Soutien aux actions de prévention spécialisée
- Amélioration de la capacité d'évaluation et de mise à l'abri des MNA

Au total pour l'engagement politique « Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 77 030 124 € en dépenses et 2 388 177 € en recettes

D) Faire du logement une priorité

L'habitat est un domaine au carrefour d'enjeux essentiels pour de nombreux gardois. Au travers du **Schéma unique des solidarités sociales** et dans le cadre du budget 2023, le Conseil départemental poursuivra les objectifs suivants :

- ⇒ Faire émerger une offre de logements adaptée aux besoins des publics partout sur les territoires
- ⇒ Garantir la relation entre l'offre de logements et les besoins des publics
- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique

12) Renforcer les actions relatives au logement au moyen de l'Agence départementale de l'habitat et du logement

Le Conseil départemental souhaite disposer au 1^{er} janvier 2023 d'une structure qui soit en mesure de porter les priorités du **Schéma unique des solidarités sociales**, de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement dans un cadre traitant l'ensemble de la chaîne de l'habitat et du logement.

Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire le montant de la dotation financière calculée au démarrage des activités portant sur le logement confiées à ce nouvel établissement public dénommé **l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)** soit 1 064 772 € en dépenses de fonctionnement, mais également d'inscrire les recettes qui ont été estimées à 500 000 € pour l'année 2023.

13) Gérer le fonds de solidarité pour le logement et accompagner les publics en difficulté pour lutter contre la précarité

a) Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF

Pour l'année 2023, il est décidé l'inscription en fonctionnement des montants suivants :

➤ En dépenses :	1 020 660 €	
➤ En recettes :	130 000 €	
Dont communes :		10 000 €
Dont autres groupements de Collectivité et établissements publics :		60 000 €
Dont CAF et MSA :		60 000 €

Par ailleurs, il est décidé la création d'une autorisation d'engagement (AE 2023 FSL) d'un montant de 823 500 € pour les frais de gestion de la convention de mandat.

En outre, il est décidé l'inscription en investissement des montants suivants :

➤ En dépenses :	1 500 000 €
➤ En recettes :	1 500 000 €

b) Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : prise en charge des aides financières liées au logement

Des crédits sont prévus pour conduire des actions inscrites dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. De plus, une convention de gestion a été renouvelée pour un an pour laquelle les crédits de paiement s'élèvent à 274 500 €. Il est donc décidé d'inscrire 1 099 500 € en dépenses et 510 500 € en recettes (participation volontaire des fournisseurs d'énergie).

c) Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Il s'agit d'une mission obligatoire pour le Conseil départemental au regard de la loi de mars 2007. La mise en cohérence de ces mesures avec les autres types d'accompagnement social que sont l'accompagnement social lié au logement et les accompagnements éducatifs budgétaires menés par les services du Conseil départemental (liés aux difficultés budgétaires et mises en œuvre dans le cadre de la politique de développement social) est désormais effective. Cette prestation concerne les publics vulnérables dont la situation budgétaire a des incidences sur leur sécurité.

Au vu des demandes des opérateurs de ces mesures, il est décidé de revaloriser le « mois mesure » qui leur est appliqué. Ceci afin que les opérateurs des MASP puissent réaliser correctement leur accompagnement. Il est décidé au titre de cette intervention d'inscrire 460 000 € en dépenses.

d) La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Il s'agit des dépenses apportées dans le cadre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour lesquelles il est décidé d'inscrire un montant en dépenses de 233 162 €.

14) Contribuer à la production et à l'amélioration de logements sociaux

a) Appui technique logement social (transfert à l'ADHL du volet dépenses uniquement)

Cette prestation concerne l'ensemble des actions d'ingénierie et de conseil mobilisées par le Conseil départemental. Il s'agit de moyens d'ingénierie concernant les dispositifs « Habiter Mieux », d'aide aux particuliers pour l'amélioration thermique de leurs logements et le « PIG Insalubrité » pour accompagner locataires et propriétaires dans la résolution de situations d'insalubrité.

En complémentarité des communautés d'agglomération, délégataires des aides à la pierre, disposant de dispositifs similaires sur leur territoire, ces actions sont menées sur le territoire départemental (hors Nîmes Métropole et Alès Agglomération).

L'ensemble de cette prestation a vocation à être transférée à l'**ADHL** au 1^{er} janvier 2023.

Aussi, il est décidé :

- De financer en fonctionnement l'**ADHL** à hauteur de 290 000 € afin de pouvoir permettre le règlement des marchés passés et futurs
- De créer une autorisation d'engagement d'une durée de 2 ans (AE 2023 MARCHELOG) d'un montant de 100 000 € en dépenses

- D'inscrire, en recettes de fonctionnement :
 - 42 000 € en crédit de paiement AE MARCHELOG 2020
 - 100 000 € en crédit de paiement AE MARCHELOGH 2022

- D'augmenter en recettes l'AE MARCHELOG 2020 de 42 000 € et l'AE MARCHELOGH 2022 de 100 000 €

b) Subventions à la création et à la réhabilitation de logements hors RU

Ces crédits devraient permettre de participer à la création de 600 logements, ainsi que concourir à l'amélioration du parc d'Habitat du Gard et de SEMIGA, notamment au titre de l'amélioration thermique des logements. Le dispositif « Maison en Partage » est financé au titre de l'investissement sur cette enveloppe, en création de logements. La difficulté à construire des logements, dans un contexte de renchérissement des coûts de construction et de prix du foncier toujours élevés sur les territoires à enjeux, a tendance à s'intensifier ces dernières années.

En maintenant son engagement, le Conseil départemental s'inscrit dans une démarche volontariste de relance de cette production si nécessaire sur son territoire pour répondre aux besoins des gardois.

Aussi, il est décidé :

- De créer une AP LOGEMENT 2023 d'une durée de 5 ans et d'un montant total de 3 000 000 €

- D'inscrire, en investissement un montant total de 2 915 650,23 € ventilés comme suit :
 - 5 590,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2015
 - 15 331,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2016
 - 240 571,53 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2017
 - 162 887,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2018
 - 488 531,40 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2019
 - 929 715,30 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2020
 - 942 024,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2021
 - 119 000,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2022
 - 12 000,00 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2023

- De financer en fonctionnement l'**ADHL** à hauteur de 100 000 € pour l'année 2023

15) Favoriser l'information et l'accès au logement

S'agissant, en fonctionnement, de la subvention versée à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) d'un montant de 150 000 € et des aides allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du logement pour un montant de 4 900 €, il est décidé, au BP 2023, l'inscription des crédits correspondants, étant précisé que pour les aides allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du logement, il est prévu un transfert d'activité à l'**ADHL**.

16) Accompagner la transformation des quartiers urbains dégradés

La transformation des quartiers urbains dégradés requiert le versement de subventions d'investissement (FDS ANRU2 et PNRQAD Saint Gilles). Pour l'ensemble de ces programmes ANRU 2, l'intervention du Conseil départemental, selon les principes posés le 2 juillet 2019, s'élèverait à un total d'environ 18 000 000 € soit 3 000 000 € par an pour la période 2019 - 2024.

Les programmes ANRU 2 de niveau régional : Vauvert et Bagnols sur Cèze :

- ⇒ Le NPRU du « Quartier des Costières » à Vauvert, sera accompagné au titre de la réhabilitation des logements du bailleur SEMIGA avec la réhabilitation de trois résidences. Ces opérations ont déjà fait l'objet d'une individualisation en anticipation de la convention en 2019.
- ⇒ Le NPRU du « Quartier des Escanaux » sera accompagné par le Conseil départemental pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre de logements du bailleur Habitat du Gard.

Les programmes ANRU 2 de niveau national : Nîmes Métropole et Grand Alès :

- ⇒ Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole : sur les quartiers de « Chemin Bas d'Avignon » – « Valdegour-Pissevin » – « Mas de Mingue » à Nîmes avec une intervention du Département en soutien aux importants investissements d'Habitat du Gard pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre des logements ainsi qu'une participation au travail entrepris sur les copropriétés de la Galerie Wagner à Pissevin et des « Grillons » au Mas de Mingue.
- ⇒ Alès Agglomération : sur le vaste quartier « Centre-ville - Près Saint Jean - Cévennes - Tamaris – Cauvel - la Royale - Rochebelle » à Alès, il est décidé dans le cadre de ce programme de soutenir les opérations de reconstitution de l'offre de l'Office Public de l'Habitat « Logis Cévenols ». Cette intervention, qui concerne Alès Agglomération, est mobilisée selon les règles utilisées dans le droit commun, avec une limitation des PLAI financés à 30 % du programme, et représenterait un engagement global sur le programme d'environ 494 000 €.

Le programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Saint-Gilles

- ⇒ Le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) signé le 26 novembre 2012 a fait l'objet en 2019 d'un 3ème et dernier avenant, dit « Avenant de clôture » pour lequel le Conseil départemental s'est engagé pour les opérations de requalification d'îlots dégradés. Il s'agit d'une opération longue et complexe pour laquelle des paiements sont encore à prévoir en 2023.

Aussi, il est décidé :

- De créer une autorisation de programme d'une durée de 5 ans (AP 2023 ANRU2INV) d'un montant total de 3 000 000 €
- D'inscrire, en investissement un montant total de 1 781 929 € ventilé comme suit :
 - 85 972 € en crédit de paiement AP RU2INV 2018
 - 300 284 € en crédit de paiement AP RU2INV 2019

- 84 738 € en crédit de paiement AP RU2INV 2020
- 1 001 304 € en crédit de paiement AP RU2INV 2021
- 297 631 € en crédit de paiement AP RU2INV 2022
- 12 000 € en crédit de paiement AP ANRU2INV 2023

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur du logement pour un montant de 60 240 € en dépenses.

Conformément à l'orientation « Un logement adapté pour tous », ces crédits permettront notamment d'allouer des crédits supplémentaires dans le cadre du FSL sur le volet accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF et d'augmenter les prises en charge des aides financières liées au logement.

Au total pour l'engagement politique « Faire du logement une priorité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 4 483 234,00 € en dépenses et 1 282 500 € en recettes

En investissement : 6 197 579,23 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes

E) Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence « développement économique ». Pour autant, il demeure un acteur important de l'économie locale à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques dans le cadre de ses propres compétences. Ainsi, il contribue au soutien de l'économie gardoise à travers ses propres investissements, par les aides attribuées aux collectivités locales ou encore à travers différents dispositifs de soutien financier.

17) Maintenir et créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental s'engage à soutenir les actions du réseau de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire 50 000 € en dépenses de fonctionnement.

18) Accompagner à la pérennisation de l'hydraulique agricole

En cohérence avec le **Schéma départemental eau-climat 3.0** et dans le cadre réglementaire européen et national, le Conseil départemental applique un dispositif d'aides en matière d'hydraulique agricole individuelle et collective.

Il est décidé, en premier lieu, d'affecter un montant de 30 000 € sur l'autorisation de programme 2023 SOLIEAU pour les aides à l'hydraulique agricole.

En second lieu, il est décidé d'inscrire les dépenses d'investissement 2023 qui s'élèvent à 497 340,80 € ventilées comme suit :

- 487 340,80 € pour les engagements anciens AP 2018 / 2020 / 2021 / 2022 INVSTE (BRL Costières, ASA Terroir des 3 Châteaux)
- 10 000 € pour les engagements nouveaux sur l'AP 2023 SOLIEAU

19) Contribuer au fonctionnement des structures locales d'organisations syndicales représentatives exerçant des missions d'intérêt général

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental accompagne financièrement les acteurs locaux ou régionaux ayant une action significative en matière de promotion et d'animation économique en direction des entreprises et des salariés du Conseil départemental.

Pour ces derniers, le Conseil départemental soutient les syndicats de salariés et les syndicats catégoriels dans leurs actions menées pour l'économie et les salariés gardois en assurant notamment la représentation de leurs adhérents dans de nombreuses instances de consultation et de concertation, destinées à éclairer la décision des partenaires économiques.

Il est ici décidé d'inscrire 104 000 € en dépenses de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur de l'activité et de l'emploi pour un montant de 50 000 € en dépenses.

Conformément à l'orientation « Bien vivre », le Conseil départemental s'engage à soutenir les actions du réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Au total pour l'engagement politique « Soutenir l'activité et l'emploi », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 204 000,00 € en dépenses

En investissement : 497 340,80 € en dépenses

F) Favoriser la réussite de tous les jeunes

Cet engagement s'articule autour de quatre grandes missions avec lesquelles des domaines de compétence différents et censément autonomes s'y croisent : éducation, jeunesse et citoyenneté, sports, insertion, collèges...

20) Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance

Afin de créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance, il est décidé un budget à hauteur de :

- 16 069 950 € en dépenses de fonctionnement
- 2 872 553 € en dépenses d'investissement

Sont également prévues des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 084 000 €.

Ainsi, l'engagement du Conseil départemental du Gard aux côtés des collèges est réaffirmé à l'occasion du vote de ce budget primitif, avec des dépenses de fonctionnement en hausse de 3,8 M€ par rapport au budget 2022.

L'essentiel de cette hausse permettra d'aider les collèges, publics et privés, à faire face aux dépenses d'énergie en forte augmentation depuis 2022.

Ces crédits permettront aussi d'ajuster les prestations de la Collectivité au plus près des besoins des collèges, en créant de nouveaux dispositifs qui répondent aux attentes exprimées par les collèges au cours des rencontres de dialogue de gestion initiées en 2022.

Le budget voté pour favoriser la réussite éducative de tous les jeunes intègre d'une part les dotations obligatoires aux collèges publics et privés, ainsi que des aides complémentaires, reflet de l'ambition du Département de faciliter la réussite et l'épanouissement de tous nos collégiens.

Par ailleurs, ce budget s'inscrit globalement dans le cadre de la poursuite de la transformation numérique des collèges.

Le détail des inscriptions est ci-après précisé :

a) Les dotations aux collèges publics et privés

§1. La dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics

Cette contribution est obligatoire selon l'article L.421-11 du Code de l'éducation. Cette dotation a fait l'objet d'une première répartition entre les 53 collèges publics gardois lors de la séance du 21 octobre 2022 au titre de l'année 2023, les dotations devant être notifiées avant le 1^{er} novembre 2022 pour permettre aux établissements de préparer leur budget dans les délais légaux.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 8 874 000 € inscrits au titre de cette prestation sont en augmentation de 2,4 M€ par rapport à l'année 2022 afin de prendre en compte la hausse des charges d'énergie qui impacte fortement les budgets des collèges.

Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) répond au plus près des besoins des EPLE, en affirmant la volonté de maintenir pour ces derniers une trésorerie réaliste et raisonnable.

§2. La dotation annuelle de fonctionnement collèges privés

Cette contribution est obligatoire en vertu de l'article L.442-9 du Code de l'éducation. Il convient d'accorder aux établissements privés du Gard sous contrats, une dotation de fonctionnement déterminée par référence au coût matériel supporté par le Conseil départemental pour chaque collégien de l'enseignement public. Cette dotation d'un montant de 2 999 250 € est en augmentation de 0,9 M€. Lors de la séance plénière du 21 octobre 2022, cette dotation a été répartie entre les différents établissements, conformément à la loi :

§3. La dotation pour forfait externat collèges privés

Cette dotation de fonctionnement pour les collèges privés sous contrat d'association participe aux dépenses de rémunérations des personnels non enseignants du privé comme le prévoit le Code de l'éducation. Les crédits votés d'un montant de 1 968 100 € sont maintenus au niveau des engagements 2022.

§4. La dotation annuelle équipement des collèges

Cette dotation forfaitaire d'investissement, calculée en fonction du nombre d'élèves, permet de prendre en charge les dépenses d'équipements des collèges. Le montant voté de 300 000 € est reconduit par rapport à 2022.

§5. La dotation classes SEGPA

Le Conseil départemental soutient, au même titre que l'enseignement général, les élèves qui s'orientent vers un champ professionnel à travers les SEGPA, en finançant les dépenses de fonctionnement pour 58 800 € et d'investissement pour 70 000 €, spécifiques pour ces classes, notamment les équipements de protection individuelle et le matériel nécessaire à l'enseignement.

Il existe des classes SEGPA dans 16 collèges gardois, dont les champs professionnels couvrent des domaines divers : habitat, hygiène/alimentation/service, vente/distribution/magasinerie, production industrielle, espace rural et environnement. La dernière section SEGPA créée est celle du collège Frédéric Desmons à Saint-Geniès-de-Malgoirès.

§6. La dotation création classe ULIS

Les classes ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient (élèves en situation de handicap) une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins. Le Conseil départemental attribue une dotation d'investissement ULIS d'un montant de 15 000 €, destinée à des aménagements et à l'acquisition d'équipements spécifiques nécessaires en fonction du handicap des élèves de ces classes.

§7. La dotation pour l'acquisition de véhicules de services

Il est décidé d'inscrire 16 000 € en investissement pour accompagner les collèges qui nécessitent une aide pour le renouvellement de leur véhicule de service (8 000 € par collège).

§8. La prise en charge de matières d'œuvre et des petits travaux pour les collèges

Cette dotation forfaitaire de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves, permet de prendre en charge les dépenses de maintenance et d'entretien des collèges. Son montant pour l'année 2023, inscrit à hauteur de 231 400 €, est en hausse de 51 200 € par rapport à 2022, au vu des besoins identifiés par les collèges. Ces dotations permettent une plus grande réactivité des établissements pour la gestion de l'entretien des bâtiments.

§9. La prise en charge des transports EPS

Le Conseil départemental prend en charge les transports pour les cours d'Education Physique et Sportive (EPS) en tenant compte notamment du déficit d'équipements sur certains collèges. Cette dotation de fonctionnement est attribuée en fonction des besoins de chaque collège pour l'année scolaire, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant est plafonné à 8 500 € par an par collège. Il est donc décidé d'inscrire 200 000 € en dépenses de fonctionnement.

§10. La prise en charge des transports culturels

Ces crédits de fonctionnement sont votés à la suite des remontées des collèges dans le cadre des dialogues de gestion, et notamment des collèges ruraux éloignés des centres artistiques et culturels et dont le coût de transport pour ces sorties est trop important pour permettre un accès de tous les collégiens aux activités culturelles. La mise en œuvre de cette nouvelle dotation d'un montant de 30 000 € en fonctionnement fera l'objet d'une proposition de vote à l'Assemblée départementale pour en définir les modalités et les critères d'éligibilité.

§11. La prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration enseignant référent

La MDPH attribue une dotation aux collèges pour la prise en charge des moyens nécessaires au bon fonctionnement des missions de chaque enseignant référent. A ce jour 24 enseignants référents sont identifiés. Cette dotation de 1 000 € en fonctionnement permet notamment de financer les dépenses de bureau, papeterie, photocopie, ordinateur, téléphone, et autres de chaque enseignant.

Le Conseil départemental verse les crédits aux collèges et demande ensuite le remboursement auprès de la MDPH, via un titre de recette en fonctionnement. Il est donc décidé d'inscrire 24 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

b) Les aides complémentaires

§1. La prise en charge de frais supplémentaires des collègues

Il est décidé d'inscrire 200 000 € en fonctionnement pour aider les collègues à faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévues qui, compte tenu du contexte économique actuel, représenteraient des charges trop importantes pour certains établissements au vu de leur situation financière.

§2. La mise à disposition de mobilier scolaire

Ces crédits d'investissement sont destinés à l'achat par le Conseil départemental de mobilier scolaire en fonction des besoins identifiés et en particulier l'ouverture de classes supplémentaires ou des aménagements bâtimentaires conduisant à la création d'une salle supplémentaire. Il est ainsi décidé d'inscrire 50 000 € de dépenses d'investissement.

§3. Le Plan pluriannuel de lutte contre la pénibilité

Un des objectifs prioritaires du Département concernant la gestion des personnels ATTEE est de garantir et proposer des conditions de travail optimales pour permettre le bon fonctionnement des collègues. Compte tenu des conditions de travail spécifiques (pénibilité physique, bruit, poussière, variation de températures, risques de blessures...) et au vu des problématiques d'usure professionnelle et de santé de ces personnels, il est décidé la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre la pénibilité dans les collèges. L'objectif est la réduction de la pénibilité au quotidien.

Ainsi, il est décidé d'inscrire des crédits en fonctionnement pour un montant de 50 000 € afin de lancer une étude ergonomique pour analyser les besoins des collègues prioritaires, ainsi que pour l'achat de matériels divers sur la base des recommandations de cette étude.

Pour ces achats, il est également décidé la création d'une autorisation de programme (AP 2023 PENIBILITE) d'une durée de 3 ans et d'un montant de 600 000 € dont 200 000 € de crédits inscrits en 2023.

§4. Les subventions pour la construction et la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collègues

Considérant que certains équipements sportifs créés ou réhabilités profitent essentiellement aux collégiens, le Conseil départemental a voté une nouvelle doctrine départementale permettant d'accompagner les communes et intercommunalités dans le développement de l'offre en matière

d'équipements sportifs lors de sa séance du 21 octobre 2022. A ce titre, il est décidé l'ouverture d'une Autorisation de programme (AP 2023 EQUISPORT) d'une durée de 3 ans et d'un montant de 300 000 €. Pour l'année 2023, il est décidé d'inscrire 200 000 € en crédits de paiement ventilés comme suit :

- 100 000 € au titre de l'AP EQUISPORT 2022
- 100 000 € au titre de l'AP EQUISPORT 2023

§5. Les subventions pour la réfection des halles de sport communales

Il est décidé d'inscrire 209 053 € en dépenses d'investissement 2023 au sein de l'AP 2020 HALLESPORT pour le paiement de subventions votées en 2020 et 2021 dont les versements s'effectuent en fonction de l'avancée des travaux de réfection des halles de sport communales.

§6. La participation au fonctionnement des halles de sport

Cette participation de fonctionnement est obligatoire. Elle permet aux collèges de faire face aux dépenses de viabilisation et d'entretien de leur halle de sports départementale. Ces dépenses de fonctionnement d'un montant de 500 400 € sont en hausse de 250 200 € par rapport à l'année précédente au vu des augmentations du prix des énergies.

Ces dépenses sont partagées avec les communes, communautés de communes et syndicats sur le territoire desquels sont construites ces halles. Ainsi des recettes de fonctionnement à hauteur de 85 000 € sont attendues.

§7. La Participation au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges

Le Conseil départemental doit proposer aux élèves des collèges l'accès à des équipements sportifs indispensables à l'enseignement de cette discipline, soit à travers la mise à disposition de halles de sport départementale, soit à travers un conventionnement pour l'utilisation des équipements sportifs communaux ou intercommunaux. Ces conventions prévoient notamment une participation des collèges aux frais de fonctionnement des équipements sportifs. Elle est calculée en fonction d'un nombre d'heures d'éducation physique et sportive attribué à chaque collège, dans la limite des inscriptions budgétaires.

Une augmentation des crédits de 100 000 € permettra de réajuster l'enveloppe en faveur des équipements sportifs utilisés par les collégiens, notamment au vu de la hausse des fluides actuelle. Il est dès lors décidé d'inscrire 300 000 € en dépenses de fonctionnement.

§8. La participation au fonctionnement des collèges des départements limitrophes accueillant des gardois

Cette participation en fonctionnement est obligatoire quand un collège à recrutement interdépartemental accueille dans son effectif au moins 10% d'élèves gardois. Il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 282 000 €.

§9. La participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges gardois accueillant des élèves non gardois

Lorsqu'un établissement gardois accueille dans son effectif au moins 10% d'élèves d'un autre département dans son effectif, le Conseil départemental du Gard émet un titre de recette à l'encontre

de l'autre département pour la prise en charge des frais liés à cet accueil. Cette participation de fonctionnement est encadrée règlementairement. Il est estimé des recettes de fonctionnement d'un montant de 145 000 €.

§10. Le Fonds départemental des Personnels d'Internat

Le Conseil départemental met à disposition des collèges, du personnel pour le bon fonctionnement du service de restauration. Le règlement départemental de restauration délibéré le 2 juillet 2019 prévoit une participation en fonctionnement de chaque collège à ces frais, calculée sur la base de 19.5% des recettes du service de restauration. Il est donc décidé d'inscrire des recettes de fonctionnement d'un montant de 1 780 000 €.

§11. Les loyers des logements de fonction des collègues

Il s'agit des loyers versés par les agents logés pour utilité de service ou en convention d'occupation précaire (COP), représentant une recette de fonctionnement de 50 000 € pour 2023.

c) L'optimisation et la sécurisation du parc informatique des collègues

Il est décidé de voter un budget d'un montant de 1 812 500 € en investissement et de 66 000 € en fonctionnement dédié au parc informatique des collègues afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action suivant :

- ⇒ Renouveler le parc pédagogique de 18 établissements soit 2 110 postes dont 710 redéployés
- ⇒ Reprendre en totalité le parc administratif soit 700 postes, projet acté lors de la convention entre le Rectorat et le Conseil départemental (délibération en date du 30 avril 2020), compte tenu de la vétusté des équipements qui ne répondent plus aux besoins des utilisateurs et aux contraintes de sécurité
- ⇒ Renouveler une partie du parc de vidéoprojecteurs totalement obsolète et défectueux dans le cadre d'un plan de renouvellement sur 6 ans, soit 245 matériels par an
- ⇒ Sécuriser, centraliser et optimiser l'architecture réseau du système d'information
- ⇒ Equiper et maintenir un minimum de 2 malles de 16 tablettes numériques par collège dans le cadre d'un plan de renouvellement sur 4 ans, soit 450 tablettes par an
- ⇒ Maintenir en condition opérationnelle les équipements en place
- ⇒ Aider et accompagner au déploiement des matériels

§1. L'acquisition des postes de travail numériques pour les collègues

Il est décidé en dépenses d'investissement (1 812 500 €) l'inscription des crédits ci-dessous :

- Renouvellement du parc de 18 collèges :	505 000 €
- Renouvellement du parc administratif :	440 000 €
- Réseau des collèges (câblage et commutateurs) :	320 000 €
- Renouvellement du parc de vidéoprojecteurs :	299 000 €
- Renouvellement des tablettes :	135 000 €
- Logiciel Espace Numérique de Travail :	83 500 €

- Matériel de téléphonie : 25 000 €
- Autre matériel (chariots, etc.) : 5 000 €

§2. La maintenance des postes de travail numériques pour les collègues

Il est décidé en dépenses de fonctionnement (66 000 €) l'inscription des crédits ci-dessous :

- Pièces détachées (disques durs, câbles, etc.) : 30 000 €
- Maintenance des autocommutateurs : 20 000 €
- Assistance au déploiement du parc administratif : 16 000 €

d) La mise en place des liaisons Très Haut Débit à tous les établissements

Afin de mettre en place des liaisons Très Haut Débit (GECKO, ILLICO, THD'OC) et ainsi doter les collèges d'un système d'information de qualité, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 286 000 € nécessaires pour le paiement aux fournisseurs des services télécoms des collègues.

21) Renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté

Afin de renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté, il est décidé un budget à hauteur de 715 000 € en dépenses de fonctionnement.

a) Les subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires

L'objectif global poursuivi ici est de contribuer à la réussite éducative, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

Les crédits de fonctionnement votés d'un montant de 130 000 € permettront de financer les types de projet suivants :

- ⇒ Subventions aux associations pour les projets éducatifs en temps scolaire. Certaines associations peuvent être soutenues pour la mise en œuvre de leurs projets complémentaires au champ éducatif traditionnel (sensibilisation des collégiens à la lutte contre les discriminations, à la laïcité etc....).
- ⇒ Subventions aux associations dans le cadre du dispositif « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS). Le CLAS vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants ou adolescents et de leurs parents, en lien avec les établissements scolaires, pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances. Il se déroule en dehors du temps scolaire (péri scolaire principalement) et s'avère aujourd'hui incontournable, notamment dans les quartiers prioritaires mais également sur l'ensemble du territoire. Il est assuré en grande majorité par le tissu associatif local et est plus que jamais central à la suite des périodes de confinement qui ont entraîné l'accentuation des difficultés sur certains publics fragilisés. Le Conseil départemental y consacre des crédits de droit commun jeunesse mais également des crédits relevant de la politique de la ville.

b) Les subventions aux acteurs jeunesse

La politique départementale jeunesse s'appuie sur des acteurs associatifs relevant principalement de l'éducation populaire et des acteurs territoriaux prônant des valeurs laïques, citoyennes et éducatives. La politique jeunesse départementale cofinance donc en fonctionnement d'une part des postes de coordonnateurs jeunesse de territoire, et, d'autre part les principales associations d'éducation populaire départementales. Elle soutient également de nombreux projets d'acteurs jeunesse. Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire 405 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) Les subventions en faveur des initiatives des jeunes

Le budget voté d'un montant total de 80 000 € en fonctionnement permettra de mettre en œuvre principalement trois dispositifs :

- ⇒ Les projets jeunes pour lesquels le Conseil départemental soutient aux côtés de la CAF, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la MSA les initiatives des jeunes à travers leurs projets (collectifs ou individuels). Ils peuvent porter sur des sujets très variés : environnement, solidarité, vie de quartier, art, audiovisuel, prévention, découverte culturelle...
- ⇒ L'aide aux postes FONJEP qui concourent également à cet objectif puisque les coordinateurs jeunesse ont pour principale mission d'accompagner et d'encourager les jeunes dans leur développement, leur prise de responsabilité, leurs initiatives.
- ⇒ Le service civique car le Conseil départemental accueille des services civiques depuis 2016. Les jeunes volontaires font de la sensibilisation au développement durable, participent à l'accueil des personnes âgées ou handicapées, contribuent au développement d'actions culturelles ou sportives, ... Un dispositif gagnant pour les jeunes, pour les politiques publiques et les publics visés. Le dispositif se poursuit avec près d'une cinquantaine de jeunes accueillis chaque année et de nouvelles missions devraient être proposées cette année encore. L'intermédiation a également été lancée depuis un an et permet de faire bénéficier les petites collectivités de l'agrément du Conseil départemental afin de leur permettre d'accueillir plus facilement des services civiques.

d) Le Conseil départemental des jeunes

Projet phare du début de la mandature, **le Conseil départemental des jeunes (CDJ)** a été lancé à la rentrée scolaire 2022-2023 pour un premier mandat de deux ans et il accueille 46 Conseillers départementaux associés à 12 délégués, jeunes élus parmi des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}, secondés par 53 adjoints. Il assure ainsi une représentativité à l'échelle des cantons, mais aussi de l'ensemble des collèges du Gard. C'est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Il invite les jeunes à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent directement aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques à tous. Les crédits de fonctionnement sont votés à hauteur de 100 000 €.

22) Contribuer au développement de l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental contribue, depuis plusieurs années, au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur Nîmes et le Gard, au travers de conventions de partenariat et de soutien financier.

L'engagement du Conseil départemental s'est traduit notamment dans le cadre des CPER 2014-2020 et 2021-2027.

Aussi, il est décidé d'inscrire, en investissement :

- 125 000 € en crédit de paiement AP PINEDE 2018
- 200 000 € en crédit de paiement AP CPER2127 2022

L'ensemble des crédits de paiement 2023 à inscrire sur cette prestation s'élève à 325 000 € en investissement.

23) Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'éducation

En 2023, le Conseil départemental poursuivra la modernisation du parc bâtiminaire des collèges avec la reconstruction des collèges de Saint-Gilles (lancement du concours de maîtrise d'œuvre), et la poursuite des projets des nouveaux collèges de Pont-Saint-Esprit et de Salindres pour lesquels la réalisation sera lancée dès que les communes auront la maîtrise foncière.

Les travaux d'extension de plusieurs collèges dont celui de Villeneuve-lès-Avignon sont programmés ainsi que diverses études pour la conversion aux énergies renouvelables.

Le programme de maintenance préventive et curative des collèges sera poursuivi avec, notamment la réfection des toitures et des cuisines de plusieurs établissements, ainsi que des travaux d'adaptation en lien avec la rénovation urbaine de la ville de Nîmes.

Afin de prévenir la vulnérabilité des bâtiments départementaux au risque inondation et au risque canicule, un diagnostic des 53 collèges départementaux sera lancé.

Enfin, une première phase de travaux pour traiter la désimperméabilisation des sols et les îlots de chaleur sera initiée dès 2023 pour les cours des collèges.

Pour la réalisation de ces missions, il est décidé un budget global à hauteur de :

- 1 308 800 € en dépenses de fonctionnement
- 16 465 000 € en dépenses d'investissement

Sont également prévues des recettes de fonctionnement (10 000 €) et d'investissement (4 257 110 €).

Le détail des principales inscriptions pour l'année 2023 est précisé ci-après :

En dépenses de fonctionnement, il est décidé notamment d'améliorer la sécurité des élèves et des enseignants dans les établissements scolaires dont il a la charge en réalisant des études et des travaux de maintenance des collèges à hauteur de 640 300 €. Est également programmé le suivi externalisé de la maintenance et de la sécurité des installations électriques pour 165 000 €. Par ailleurs, pour répondre à une difficulté croissante de couverture des « risques » rencontrés par les collectivités territoriales avec les compagnies d'assurance, il est nécessaire d'inscrire 222 000 € pour les contrats des marchés d'assurance des collèges.

En outre, le renouvellement et l'achat annuel des vêtements de travail pour la protection des agents affectés aux collèges nécessitent l'inscription d'une dépense à hauteur de 198 000 €. D'autres dépenses diverses (achat de fournitures, frais généraux...) d'un montant de 83 500 € sont aussi nécessaires.

En dépenses d'investissement, il est notamment décidé d'assurer des travaux de sécurité et de contrôler les installations techniques existantes en inscrivant une dépense de 460 000 € pour les collèges gardois.

Avec 6 110 000 € investis pour les études préalables (dont 400 000 € pour analyser les opportunités d'implantation et de faisabilité des futurs collèges), les études projets et les travaux de construction et d'extension du collège Jules Vallès à Nîmes, du collège de Pont-Saint-Esprit, de Saint-Gilles, et de Salindres, le Conseil départemental marque sa volonté d'offrir aux jeunes gardoises et gardois des lieux d'études adaptés, modernes et durables.

En parallèle, le Conseil départemental poursuit les études et travaux de maintenance des collèges et propose d'investir 9 870 000 € supplémentaires pour réaliser notamment :

- les études et les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des collèges pour les personnes à mobilité réduite (1,7 M€) ;
- les travaux de maintenance et de sécurité de plusieurs établissements (cuisines des collèges, rénovations des toitures des collèges) ainsi que les travaux d'extension du collège de Villeneuve-lès-Avignon (8,17 M€).

Il est également prévu des travaux d'adaptation en lien avec la rénovation urbaine de la ville de Nîmes. Enfin, pour faciliter l'orientation des élèves et des usagers dans les établissements, un investissement de 25 000 € sera engagé pour la signalétique des collèges.

En recettes d'investissement, il est décidé d'inscrire la recette annuelle prévisionnelle pour les conventions avec les communes sur les halles de sport soit 426 895 € ainsi que la dotation annuelle départementale globale d'équipement attendue de 3 830 215 €.

<p>Au total pour l'engagement politique « Favoriser la réussite de tous les jeunes », il est décidé d'inscrire :</p> <p>En fonctionnement : 18 093 750 € en dépenses et 2 094 000 € en recettes</p> <p>En investissement : 19 662 553 € en dépenses et 4 257 110 € en recettes</p>
--

G) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental s'est résolument engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes. La création en 2020 de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes et de deux fonds de concours pour l'innovation autour de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes le soulignent.

Cet engagement se poursuit par l'individualisation des crédits depuis l'année dernière en vue de financer des actions de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes. Pour 2023, les inscriptions du crédit du Conseil départemental pour le pilotage et le suivi des actions concernées s'élèvent à 224 150 €.

Cette enveloppe permettra de poursuivre les travaux validés lors du comité de pilotage de l'Observatoire des violences faites aux femmes de mai 2022 et de pouvoir développer de nouvelles réponses.

24) Promouvoir l'égalité femme-homme dans le Gard en révélant les discriminations

A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars, la Collectivité organise un concours ouvert aux associations œuvrant sur le territoire gardois. Ce concours nommé « Prix pour l'égalité femmes-hommes dans le Gard » sera doté de trois prix. Il s'agit d'apporter un financement à des projets innovants et représentant un réel intérêt pour le territoire gardois.

Les actions portées dans le champ de l'égalité femmes-hommes sont pour la plupart intégrées dans d'autres financements. Toutefois, disposer d'une ligne budgétaire complémentaire permet de soutenir des actions portées en dehors de ces cadres. Il est donc décidé d'inscrire 15 500 € au BP 2023.

25) Condamner tous les actes de violence contre les femmes

Le Conseil départemental apporte son soutien financier à des associations proposant un accompagnement juridique ou des permanences d'accueil à des femmes et hommes victimes de violences. Cette ligne permet également le financement de deux postes d'intervenantes sociales en commissariat et de deux postes d'intervenantes sociales en gendarmerie.

Les crédits inscrits permettront de cofinancer les Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP), mesures qui consistent à accompagner un enfant à domicile d'un des parents victimes vers le domicile du parent auteur et à poursuivre la mise en œuvre des groupes de travail validés par le comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes.

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, la Collectivité organise un concours ouvert aux associations œuvrant sur le territoire gardois. Ce concours nommé « la lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous » sera doté de trois prix. Il s'agit d'apporter un financement à des projets innovants et représentant un réel intérêt pour le territoire gardois. Il est ici décidé d'inscrire 208 650 € au BP 2023.

Au total pour l'engagement politique « Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 224 150 € en dépenses

H) Aider les plus vulnérables

Cet engagement parachève les précédents pour tendre vers plus de solidarité sociale. Il s'avère, en effet, essentiel de développer les politiques d'accompagnement social, d'une part, et d'apporter une aide extérieure d'urgence aux victimes de crises, d'autre part.

26) Développer les politiques d'accompagnement social

Les politiques d'accompagnement social sont portées par l'ensemble des services sociaux territoriaux qui contribue au soutien nécessaire à apporter aux familles et aux personnes fragilisées du fait même de leur situation personnelle, conséquence, le plus souvent de rupture dans leurs parcours de vie.

a) Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Conseil départemental est compétent pour attribuer des aides destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Concernant les aides financières du Fonds d'Aide aux Jeunes (secours d'urgence), il est décidé d'inscrire 150 000 € pour l'année 2023.

b) La participation à la Maison de Justice et du Droit (MJD)

Les Maisons de Justice et du Droit visent à développer des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elles assurent une présence judiciaire de proximité, exercent une mission judiciaire en lien avec la politique pénale déterminée par le Procureur de la République, ainsi qu'une mission d'accueil, d'information juridique des victimes d'infractions pénales.

L'accueil et le secrétariat de ces Maisons sont assurés par un fonctionnaire du greffe du Tribunal de Grande Instance et par un agent d'accueil et de conseil.

Le Conseil départemental, dans le cadre d'une convention partenariale participe au financement des deux postes d'agents d'accueil à hauteur de 31 200 € à parité avec la Commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté de communes Petite Camargue.

c) La prise en charge des aides financières individuelles extra-légales

Les aides financières extra légales sont attribuées aux personnes seules, aux couples sans enfant ou aux foyers n'ayant à leur charge que des enfants majeurs en situation de précarité et ne pouvant faire face aux besoins de première nécessité ou au financement de leur projet d'insertion.

Pour les secours financiers versés aux foyers sans enfant à charge et en situation de précarité, il est décidé d'inscrire 400 000 €. Il est également décidé l'inscription de recettes pour un montant de 500 €.

d) La prise en charge des aides financières individuelles légales

En dépenses, les aides financières d'aide sociale à l'enfance versées aux foyers ayant un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes ont été estimées pour l'année 2023 à 700 000 €. Quant aux recettes (recouvrement sur bénéficiaires), elles sont portées à 2 000 €.

e) Les subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP)

Un montant de 54 200 € est voté pour les subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP). Ces crédits correspondent aux subventions attribuées par le Conseil départemental, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Gard (REAAP), en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Plus de 45 structures bénéficient du soutien du Conseil départemental dans le cadre de cet appel à projets, pour des soutiens allant de 3 000 € à 15 000 € pour la participation au financement de l'animation du réseau.

f) Les subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale

Un montant de 421 000 € est voté pour l'octroi et le versement de subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'aide de première nécessité pour les publics les plus démunis. Un montant de 60 € est également inscrit pour l'adhésion à l'association Cultures du cœur. Par cette convention, les Centres Médico-Sociaux du territoire de l'UTASI UGR sont agréés comme structure « relais » pour mettre à disposition des personnes et des familles bénéficiant d'un accompagnement social éducatif, l'offre culturelle de l'association, par une redistribution des places de spectacles offertes.

g) Les subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale

Pour l'année 2023, il est décidé d'inscrire 425 000 € en dépenses d'investissement en vue de l'accompagnement du tissu associatif dans l'achat d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions.

27) **Apporter une aide extérieure d'urgence aux victimes de crises**

Au-delà de ses compétences légales et extra-légales en matière de solidarités, le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, a vocation à venir en appui et/ou en coordination de différentes actions de solidarités, auprès de victimes en situation d'urgence à la suite d'événements exceptionnels tels que des intempéries, des catastrophes naturelles etc...

Dans ces conditions, afin de venir, le cas échéant, en aide à des victimes en situation d'urgence, le Conseil départemental souhaite pouvoir apporter des secours d'urgence via l'attribution de subventions de solidarité.

A cette fin, pour 2023, il est prévu une enveloppe de 100 000 € en dépenses de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires afin d'aider les plus vulnérables, pour un montant de 439 000 € en dépenses et 360 000 € en recettes.

Conformément à l'orientation « Bien Vivre », ces crédits permettront notamment d'augmenter les aides financières pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes ASE ainsi que les subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'action social.

Au total pour l'engagement politique « Aider les plus vulnérables », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 2 295 460 € en dépenses et 362 500 € en recettes

En investissement : 425 000 € en dépenses

AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE

Ce deuxième axe prioritaire se décline en 9 engagements politiques :

- ❖ Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- ❖ Réussir la transition écologique
- ❖ Construire une destination touristique d'exception
- ❖ Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales
- ❖ Militer pour la culture pour tous
- ❖ Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun
- ❖ Agir pour mieux lutter contre les risques
- ❖ S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
- ❖ Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

A) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Il est nécessaire de soutenir le développement d'une agriculture gardoise durable, soucieuse de l'environnement, de la préservation des ressources et des paysages, de la santé et source d'un développement équilibré du territoire. Le développement de l'agriculture biologique est un gage de confiance indispensable pour tous les gardoises et les gardois qui attendent une alimentation de qualité.

28) Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire

a) Le développement de l'agriculture biologique

Fort des atouts du Gard en matière d'agriculture biologique, le Conseil départemental encourage les initiatives et la dynamique de la filière. Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, les montants suivants :

- 42 000,00 € en dépenses de fonctionnement
- 30 000,83 € en dépenses d'investissement

b) Le développement de l'offre alimentaire gardoise

Il s'agit de favoriser le développement d'une offre de produits alimentaires de qualité sur le territoire. A ce titre, le Conseil départemental encourage les dynamiques de mobilisation et de préservation de foncier agricole, favorise l'installation et le renouvellement des générations, accompagne la structuration et le développement durable des filières de l'agriculture et de la pêche. Le Conseil départemental soutient en particulier les démarches collectives et de territoire.

Concrètement, il s'agira notamment de mettre en œuvre le projet de gouvernance alimentaire et de soutien aux collectivités présenté au plan France Relance et pour lequel une subvention doit être perçue.

Aussi, il est tout d'abord décidé de créer une autorisation d'engagement 2023 ALIMENT d'un montant total de 750 000 € sur une durée de 5 ans.

De plus, il est prévu l'inscription, en fonctionnement, des crédits suivants :

- 54 000,00 € en crédit de paiement hors AE
- 86 000,00 € en crédit de paiement AE GOUVALIM 2021
- 2 992,45 € en crédit de paiement AE PADSOAE 2021
- 28 736,98 € en crédit de paiement AE PADSOAE 2022

Soit 171 729,43 € au total en dépenses.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont estimées à 93 290,07 € pour l'année 2023.

29) Faciliter l'accès des gardoises et des gardois à l'offre alimentaire de notre territoire

a) Le développement des circuits de proximité

Il s'agit de favoriser la disponibilité des produits locaux pour les habitants du département. Le Conseil départemental encourage le maillage du territoire par des points de vente collectifs, l'approvisionnement de proximité des commerces et par la diversification des modalités de vente dans un objectif d'adaptation aux habitudes de consommation et contraintes des gardoises et des gardois.

Aussi, il est décidé d'inscrire, en fonctionnement, des crédits d'un montant total de 151 920,75 € ventilés comme suit :

- 120 500,00 € en crédit de paiement hors AE
- 31 420,75 € en crédit de paiement AE PADAOE 2022

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire, en investissement, des crédits d'un montant total de 73 000 € ventilés comme suit :

- 70 000 € en crédit de paiement hors AE
- 3 000 € en crédit de paiement AP PADAOAP 2022

b) Le développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration (hors domicile)

Il s'agit d'encourager la restauration hors domicile, tant publique que privée, et de mettre en œuvre des démarches de qualité alimentaire. Le Conseil départemental intervient pour structurer l'approvisionnement en produits locaux de qualité, accompagner aux bonnes pratiques en cuisine, inciter à la sensibilisation des convives, inscrire ces actions dans une démarche de labellisation.

Pour la réalisation de ces actions, il est décidé d'inscrire, en fonctionnement, des crédits d'un montant total de 78 161 € ventilés comme suit :

- 70 000 € en crédit de paiement hors AE
- 6 000 € en crédit de paiement AE PADRHDAE 2020
- 2 161 € en crédit de paiement AE PADRHDAE 2022

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire, en investissement, des crédits de paiement hors AP d'un montant de 70 000 €.

30) Sensibiliser à la consommation responsable

Afin de favoriser l'éducation à la consommation responsable, et par là même, de valoriser le patrimoine gastronomique du Gard, il est nécessaire d'inciter à l'évolution des modes de consommation et à la croissance de la demande en produits locaux de qualité au travers de la sensibilisation et de la promotion.

Le Conseil départemental encourage les actions éducatives et les jardins collectifs, la valorisation des produits du terroir et les évènements festifs autour de l'agriculture et de l'alimentation, l'ensemble de ces actions étant à la fois vecteur de prise de conscience et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, les dépenses ont été évaluées à 81 696,40 € en fonctionnement et à 60 849,85 € en investissement ainsi ventilées :

- En fonctionnement :
 - 62 000,00 € en crédit de paiement hors AE
 - 19 696,40 € en crédit de paiement AE PAGAE 2022

- En investissement :
 - 20 000,00 € en crédit de paiement hors AP
 - 1 560,02 € en crédit de paiement AP PAGAP 2019
 - 16 032,23 € en crédit de paiement AP PAGAP 2021
 - 23 257,60 € en crédit de paiement AP PAGAP 2022

31) Garantir le bien manger des collégiens

Dans le cadre de la mission du Conseil départemental consacrée au bien manger des collégiens dans les cantines scolaires des collèges, l'objectif principal est d'accompagner l'ensemble des établissements et équipes de cuisine pour non seulement permettre aux collégiens du territoire d'accéder à une alimentation durable et de qualité, mais également, participer à changer leurs comportements alimentaires par l'éducation au goût.

A cet égard, le Conseil départemental met l'accent sur l'accompagnement et la formation des cuisiniers (par le développement durable, le fait de favoriser le local et/ou BIO et les produits de qualité, l'équilibre alimentaire, les actions éducatives, l'homogénéisation des pratiques culinaires, le respect des règles sanitaires et la lutte contre le gaspillage). Il met à disposition des outils et des leviers spécifiques permettant de donner une plus-value qualitative aux repas, dans un contexte réglementaire imposant :

- ⇒ Le développement d'une alimentation responsable (EGAlim)
- ⇒ Un équilibre nutritionnel des menus
- ⇒ Des conditions de maîtrise sanitaire (vérifiées dans le cadre d'inspections régulières dans nos cuisines des collèges par la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.))

Ces dispositifs s'intègrent dans une stratégie globale mise en œuvre pour garantir l'accès de tous les collégiens à une alimentation de qualité et durable avec un prix de repas fixé au maximum à 3,50 €. La volonté de la collectivité est de garantir ce tarif plafonné et accessible dans le contexte inflationniste actuel.

Par ailleurs, le Conseil départemental gère une Unité de conditionnement de Légumes frais (UCL) pour laquelle il finance les équipements et la main d'œuvre. Il met également en place un groupement de commandes au service de 26 collèges.

a) Le fonctionnement de l'UCL

Le Conseil départemental possède et gère une UCL qui traite des fruits et légumes et livre des produits frais, variés et de qualité, prêts à l'emploi aux 26 collèges du département membres de cette unité.

Cet outil de production permet de privilégier la production de repas à base de fruits et légumes frais de saison et locaux. Il traite et transforme les produits pour les livrer prêts à l'emploi. Ce service qui est gratuit, facilite le travail des cuisiniers et favorise la chute drastique du recours aux surgelés.

Ainsi, sur l'année 2021/2022, 177 tonnes de fruits et légumes sont passées par l'UCL (soit une augmentation de plus de 28% par rapport à l'année précédente), dont a minima 53 % sont locaux et 28,6 % sont « bio ».

Pour l'année 2023, le budget de l'UCL se répartit entre des crédits en investissement, d'un montant de 18 000 €, pour l'achat de matériel et des crédits en fonctionnement, d'un montant de 55 800 €, pour l'entretien des machines, l'achat de pièces détachées, la maintenance des équipements et la blanchisserie. L'intégralité de ce budget est dédiée à des dépenses incompressibles qui sont en augmentation en partie du fait du vieillissement des équipements.

b) La sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire

Il s'agit de sensibiliser et de former les cuisiniers pour favoriser la cuisine des produits « bio », frais et locaux, de proposer des recettes alternatives aux protéines animales, de les aider à composer des menus nutritionnellement adaptés, etc... Ces actions de formation permettent d'asseoir le rôle de coordination du Département dans le cadre du groupement de commandes lié aux denrées (auquel adhèrent à ce jour 26 collèges gardois).

En outre, il est nécessaire également d'assurer une veille documentaire sur la restauration collective et permettre la mise en place d'une politique alimentaire de qualité.

Par conséquent, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, un montant de 6 600 € en dépenses de fonctionnement.

c) La participation des communes au service de restauration

Le Conseil départemental, dans un objectif d'efficacité et de solidarité territoriale, autorise les collèges Eugène-Vigne et Elsa Triolet (Beaucaire), Léo Larguier (La Grand-Combe), Antoine Deparcieux (Le Martinet) et la Régordane (Génolhac), à fournir des repas aux écoliers de communes environnantes.

Ces dispositifs correspondent à une coopération entre le Conseil départemental, les collèges et ces communes afin de proposer un service public dont ils ont la charge, exécuté dans de bonnes conditions et en garantissant une restauration de qualité pour tous les élèves, avec des coûts maîtrisés sur le territoire.

Dans ce cadre, les communes participent, en fonctionnement, au coût des charges afférentes au service de restauration, imputées au budget du Conseil départemental du Gard (personnel, investissement, maintenance des locaux et équipements, analyses réglementaires...).

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 57 000 € pour l'année 2023.

Au total pour l'engagement politique « Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 587 907,58 € en dépenses et 150 290,07 € en recettes

En investissement : 251 850,68 € en dépenses

B) Réussir la transition écologique

Le Conseil départemental est engagé depuis longtemps dans la transition écologique, notamment au travers d'une gestion plus durable de son patrimoine départemental et à la réalisation de travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Cependant, la crise énergétique impacte fortement le budget de fonctionnement de la Collectivité avec une hausse attendue de plus de 150 % du nouveau contrat d'approvisionnement en énergie en 2023. De fait, ce constat conduit le Conseil départemental vers un renforcement des mesures d'économie d'énergies dans les bâtiments départementaux et les collèges.

En parallèle, l'administration proposera la déclinaison d'un plan de sobriété énergétique dès 2023. Ce plan s'appuiera à la fois sur la vulgarisation des écogestes citoyens et sur le renforcement du pilotage de la gestion patrimoniale des bâtiments départementaux. Ce plan viendra compléter l'ensemble des travaux d'amélioration de performance énergétique et de conversion aux énergies renouvelables en autoproduction/consommation déjà initiés depuis 3 ans.

Une plateforme centralisée de contrôle des bâtiments et des collèges sera créée afin d'identifier et de proposer une optimisation rationnelle des usages des bâtiments les plus énergivores. Le Conseil départemental poursuivra également l'accompagnement des collèges engagés dans la démarche CUBE.S (Challenge Climat Usage Etablissements scolaires).

Enfin, la stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux du siège se poursuivront dans la continuité des travaux du Plan de relance qui a été engagé en 2022.

32) **Préserver, améliorer et valoriser durablement notre environnement et la biodiversité**

La préservation, l'amélioration et la valorisation durable de notre environnement et de la biodiversité visent à mettre en œuvre les orientations stratégiques du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** (SDENS, 2017), et du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN, 2019).

Ces politiques sont financées pour partie par la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.), perçue sur les autorisations de construire accordées sur le territoire gardois (article L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme).

a) Le Parc Meynier de Salinelles à Nîmes

Le Conseil départemental souhaite valoriser le « joyau » qu'est le Parc Meynier de Salinelles à Nîmes situé au cœur de la ville de Nîmes pour permettre au grand public de découvrir cet espace arboré préservé en proposant une vitrine culturelle, patrimoniale, et touristique à la hauteur des ambitions de protection et de gestion durable de cet environnement.

Le parc est divisé en plusieurs parcelles appartenant au Département et à l'Etat (CROUS). Cette opération sera menée en concertation.

Afin de lancer les études et de réaliser les travaux de réhabilitation du Parc Meynier de Salinelles, il est décidé de créer une autorisation de programme (AP 2023 PARCMEYNIE) d'un montant de 1 500 000 € sur 2 ans.

Pour mener à bien ce projet, il est également décidé d'inscrire, au BP 2023, 600 000 € en dépenses d'investissement au sein de cette enveloppe.

b) Les espaces naturels sensibles (ENS)

§1. Les subventions aux collectivités pour l'acquisition d'ENS

Dans la continuité du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** approuvé par l'Assemblée départementale en 2017, le Conseil départemental poursuivra son soutien auprès des collectivités qui souhaitent acquérir des terrains par substitution au droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (article L.215-1 et suivants du Code de l'urbanisme). A ce jour, dans le département, 67 communes sont concernées par le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles.

Les sites ainsi protégés grâce à l'outil juridique et financier du Conseil départemental intégreront le réseau départemental des ENS gardois et pourront faire l'objet d'une information globale.

Il est décidé d'affecter un montant de 200 000 € sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT, pour les subventions d'acquisitions des espaces naturels sensibles.

Par ailleurs, il est décidé l'inscription des crédits d'investissement suivants :

- 14 024 € pour les aides octroyées en 2019 (INVAPN 2019)
- 2 500 € pour les aides octroyées en 2020 (INVAPN 2020)
- 50 000 € pour les aides octroyées en 2022 (INVAPN 2022)
- 20 000 € pour les aides nouvelles en 2023 (VALOPATNAT 2023)

Soit 86 524 € au total.

§2. Les subventions aux collectivités pour les actions en faveur de la biodiversité en espaces naturels sensibles

Afin de financer les actions en faveur de la biodiversité menées par les collectivités et établissements publics, en complément des contributions aux syndicats mixtes d'environnement, est décidée, comme en 2022, une inscription de 41 000 €, en fonctionnement.

L'individualisation de ces crédits sera proposée à l'Assemblée Départementale, conformément au dispositif d'appui approuvé, comme suite au **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**.

§3. Prix de la transition écologique et solidaire pour les collectivités

Le Conseil départemental, a souhaité dans la gestion de son patrimoine, prendre part de façon opérationnelle à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, il a été créé, en 2019, un prix annuel pour les communes et les EPCI engagés dans un projet d'investissement en faveur de la transition écologique. A ce titre, il est décidé d'inscrire au BP 2023 des crédits d'investissement pour un montant de 50 000 €.

c) Les acquisitions foncières

Soixante-sept communes ont établi avec le Conseil départemental des zones de préemption au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Le Conseil départemental poursuivra la création de zones de préemption (2 en préparation) au titre des espaces naturels sensibles en relation avec les communes concernées, concrétisant ainsi la démarche initiée en 2007 dans la hiérarchisation des ENS et confirmée par le SDENS en 2019. Cette première étape est également une des pierres angulaires de l'objectif I du **Schéma eau et climat 3.0** visant à sanctuariser les zones humides et fraîches notamment.

De plus, le Conseil départemental se réserve la possibilité d'acquérir des terrains afin de compléter le réseau des 18 sites Espaces Naturels Sensibles.

Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire 300 000 € de crédits d'investissement, pour l'année 2023, sur l'AP 2006 ACQUITDENS.

Les recettes pour l'année 2023 provenant de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.), sont estimées à 3 675 000 €.

d) Les actions en faveur des espaces naturels

§1. Les travaux d'aménagement et d'entretien

Le réseau des 18 sites Espaces Naturels Sensibles Départementaux (ENSD), qui couvre à ce jour environ 4 545 ha, est géré dans l'objectif de préservation des milieux naturels remarquables et de leur ouverture au public. Le programme d'actions est établi sur la base des notices et plans de gestion définis pour chaque site départemental et financé par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement.

Les travaux sont réalisés en prestation, en régie par les services du Département, ou par les structures associant localement le Conseil départemental et les collectivités autour des sites les plus emblématiques : Syndicat mixte de Camargue gardoise ; Syndicat mixte du massif et des gorges du Gardon ; Syndicat mixte du Vidourle ; Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles.

Pour 2023, en complément des financements alloués aux gestionnaires, ce programme se décline sur le réseau des ENS départementaux de la manière suivante :

- ⇒ Fournitures, location et maintenance de matériels pour les équipes de terrain
- ⇒ Travaux divers sur le réseau des ENS (dont gestion cynégétique, travaux de démolition, mise en sécurité des sites, mobilier...)

- ⇒ Insertion presse pour la création de zones de préemption
- ⇒ Cotisations aux associations de gestionnaires d'espace naturel (Cotisation RNF, labellisation PEFC, Cotisation Volontaire Obligatoire Bois et Forêts)
- ⇒ Contributions aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) gestionnaires hydrauliques (Canal de Capette, de la Soubeyranne, Fosse, Roubine de Canavere, Marais du Cougourlier)
- ⇒ Frais de garderie (ENS Massif et Gorges de la Cèze)
- ⇒ Gestion cynégétique - organisation (ENS Massif et Gorges de la Cèze)
- ⇒ Contribution à l'hectare forêt (ENS Massif et Gorges de la Cèze) - Forêt Méjannes-le-Clap au titre du régime forestier

L'ensemble de ces dépenses a été évalué à :

- 215 172 € au total en fonctionnement dont 25 000 € sur l'AE 2022 GESTCHASS
- 204 500 € au total en investissement dont 50 000 € sur l'AE RESTAUR127

La gestion des Espaces Naturels Sensibles Départementaux (ENSD) donne également lieu à des recettes d'exploitation, en fonctionnement :

- ⇒ Location des droits de chasse et pêche
- ⇒ Concessions de pâturage et exploitation de la grotte de la Salamandre
- ⇒ Coupes de bois

Au BP 2023, ces recettes ont été estimées à 51 100 €.

§2. Etudes et diagnostics sur les ENSD

Il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement à hauteur de 30 000 € pour la réalisation d'études, de diagnostics et d'inventaires sur les ENSD et des crédits d'investissement à hauteur de 40 000 € dont 30 000 € sur l'AP 2022 REHABBAUME 2022 RESTAUR127 pour la réalisation d'études dans le cadre de la restauration des moulins du site de la Baume et la restauration du CD 127 dans les gorges du Gardon.

Dès lors, pour les actions en faveur des espaces naturels, il est décidé d'inscrire :

- 245 172 € en dépenses de fonctionnement et 51 100 € en recettes de fonctionnement
- 244 500 € en dépenses d'investissement

e) Les études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles

Il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement à hauteur de 20 000 € pour la réalisation d'études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles.

f) Les subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires

Dans la continuité du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature**, il est décidé de soutenir les actions suivantes :

- ⇒ Accompagnement des comités départementaux et associations de la grande itinérance
- ⇒ Subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale
- ⇒ Démarche qualifiée Gard pleine nature

§1. L'accompagnement des comités départementaux et associations de la grande itinérance

Pour accompagner les associations de pratiquants, dans le cadre des travaux de la Commission Départementale des Espaces Site et Itinéraires (C.D.E.S.I) et de la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.), il est prévu, au BP 2023, 80 000 € en dépenses de fonctionnement.

§2. Les subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale

A l'échelle intercommunale et en complément du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, de nombreux espaces, sites ou itinéraires restent à aménager et à promouvoir pour offrir une palette d'activité plus large et renforcer l'attractivité touristique au niveau des territoires gardois.

Au regard des projets émergents, il est décidé d'affecter un montant de 480 000 € sur l'AP 2023 VALOPATNAT, pour soutenir techniquement et financièrement les projets locaux pour l'aménagement des sentiers et des sites liés aux pratiques de pleine nature.

Les crédits de paiement 2023 s'élèvent à :

- 48 682,40 € pour les aides octroyées en 2017 (AP SUBVPDESI 2017)
- 145 023,03 € pour les aides octroyées en 2019 (AP INVAPN 2019)
- 60 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVAPN 2020)
- 120 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVAPN 2022)
- 45 000,00 € pour les aides nouvelles en 2023 (AP VALOPATNAT 2023)

Soit au total 418 705,43 € de dépenses d'investissement.

§3. La démarche qualifiée Gard pleine nature

Cette politique est organisée en partenariat avec Gard Tourisme qui coédite, avec les acteurs locaux, les documents de promotion des espaces, sites et itinéraires ainsi que les carto-guides de la collection « Espaces Naturels Gardois » et ce, conformément aux termes de la convention liée à la qualification départementale « Gard pleine nature » en vigueur depuis juillet 2011.

Est également décidée en 2023, avec les partenaires du Département, la poursuite du déploiement de la qualification « Gard pleine nature » par les conventionnements avec les opérateurs locaux et leur promotion en lieu avec Gard Tourisme.

A ce titre, il est décidé d'inscrire des crédits à hauteur de 41 000 € (éligibles à l'affectation de la PDTA) pour les actions de Gard Tourisme en faveur de la promotion de l'offre d'activités de plein nature, c'est-à-dire contribuant directement à la valorisation d'équipements légers de gestion de la fréquentation en espaces naturels : sentiers et sites équipés du P.D.E.S.I., sensibilisation du public au patrimoine et aux sites, y compris l'édition de la brochure escapades nature. Ces crédits feront l'objet d'une individualisation en assemblée départementale, ainsi que d'une convention liée à la qualification « Gard Pleine Nature ».

Dès lors, pour les subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires, il est décidé d'inscrire :

- 121 000,00 € en dépenses de fonctionnement
- 418 705,43 € en dépenses d'investissement

g) Les actions en faveur des espaces, sites et itinéraires

§1. Les études, diagnostic sur le réseau et les sites

Conformément à ses compétences obligatoires et suite à sa forte implication, depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental assure en maîtrise d'ouvrage l'entretien de plus de 2 500 km de sentiers et de trois sites majeurs d'activités de pleine nature. Par ailleurs, l'implication, de près d'une vingtaine d'intercommunalités gardoises, partenaires du Département et engagées dans le respect de la démarche qualifiée Gard pleine nature, complète cette offre de près de 6 000 km de sentiers.

Parallèlement, le département du Gard se caractérise par des pôles majeurs en termes d'attractivité touristique, d'enjeux de préservation et d'activité de pleine nature :

- Massif de l'Aigoual et Massif du Mont Lozère (partie gardoise) (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - Présence du Parc National des Cévennes)
- Massif et les gorges de la Cèze (présence du plus grand Espace Naturel Sensible du Gard - participation à mise en place d'un pôle vélo) et Mont de Bouquet (Site PDESI en maîtrise d'ouvrage Escalade et Vol à voile - Zone Natura 2000 des Garrigues de Lussan)
- Massif et les gorges du Gardon (Grand Site de France)
- Camargue gardoise et le littoral gardois (Grand Site de France)
- Cirque de Navacelles et gorges de la Vis (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - Opération Grand Site)

Sur la base de cette situation et après 12 ans d'existence de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), instance de pilotage, mais aussi des nouvelles modalités du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), il est décidé de poursuivre la mutation numérique de cette politique.

§2. Travaux d'équipement et entretien du réseau départemental et des sites

En 2023, le Conseil départemental poursuivra sa participation à la mise en place du Pôle Nature Quatre Saisons Mont Aigoual et du Pôle Nature Mont Lozère ainsi que l'accompagnement de la structuration des trois pôles nature identifiés dans le **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), l'objectif étant de développer une offre de loisir adaptée et variée sur les massifs concernés. A ces pôles s'ajoute le déploiement de la grande itinérance (Grande Traversée du Massif Central en VTT, Regordane, GR7, Urbain V, Chemin des Huguenots, Saint Guilhem). Ces opérations ont pour objectif de garantir une offre de qualité intégrant l'ensemble des activités de pleine nature.

Pour l'année 2023, les opérations de travaux nécessaires à la poursuite de l'aménagement des pôles nature, à la création de nouveaux sites, à l'adaptation et l'entretien du réseau d'Espaces Sites et Itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, sont chiffrées comme suit :

- 35 000 € en fonctionnement
- 60 000 € en investissement

Par ailleurs, le Conseil départemental valorise le « GR 700 – Le Chemin de Régordane ». A ce titre, des travaux d'aménagement, de sécurisation et de valorisation sur l'itinéraire, sont prévus sur le pont roman dit pont de Jouany, support de l'itinéraire historique du Chemin de Régordane sur la commune de Génolhac.

Dans le cadre de cette opération, il est décidé d'inscrire, en 2023, 195 000 € de crédits d'investissement sur l'AP 2021 REGORDANE, dont 30 000 € pour les études et 165 000 € pour les travaux.

Ces opérations s'inscrivent dans des projets partenariaux (Europe, Etat, Région) donnant lieu à des subventions pour lesquelles les recettes feront l'objet d'une inscription prochaine.

En dernier lieu, il est décidé d'inscrire une recette de fonctionnement d'un montant de 4 500 € relative au partenariat entre la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et le Conseil départemental autour des travaux mis en œuvre par l'équipe d'agents de valorisation.

Par conséquent, pour les actions en faveur des espaces, sites et itinéraires, il est décidé d'inscrire :

- 35 000 € en dépenses de fonctionnement et 4 500 € en recettes de fonctionnement
- 255 000 € en dépenses d'investissement

h) Les subventions relatives à la valorisation du patrimoine naturel

Au titre de l'année 2023, pour les subventions concernant l'attractivité et le patrimoine naturel, il est décidé de créer une autorisation de programme (2023 VALOPATNAT) d'une durée de 6 ans et d'un montant de 930 000 € ainsi qu'une autorisation d'engagement (2023 ENTPATNAT) d'une durée de 6 ans et d'un montant de 170 000 €.

Les affectations sont détaillées ci-après.

§1. L'appel à projet pour les associations environnementales

Un appel à projet destiné à financer des projets associatifs d'intérêt départemental en faveur de l'environnement et de la prévention des risques naturels est lancé chaque année. Les attributions font l'objet d'une individualisation par l'assemblée départementale.

Les crédits de fonctionnement destinés aux subventions dans le cadre de l'appel à projet 2023 dont les dossiers Escapade nature ainsi que les conventions avec CEN Occitanie et CPIE du Gard /MNE RENE 30, s'élèvent à 135 000 €.

Par ailleurs, il est décidé d'affecter une somme de 20 000 € sur l'AE 2023 ENTPATNAT, pour les projets pédagogiques de l'appel à projets se déroulant sur deux exercices scolaires. Les crédits de paiement s'élèvent à 10 000 €, pour l'année 2023.

§2. Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire

Depuis 2018, le Conseil départemental organise un « Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire » afin de récompenser les initiatives locales innovantes portées par les associations dont les actions s'inscrivent dans les domaines suivants :

- le développement d'un territoire socialement responsable,
- la préservation de l'environnement,
- l'innovation technologique, d'usage ou sociale.

A ce titre, il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement pour un montant de 20 000 €.

§3. La structuration d'une action politique solidaire

Le Conseil départemental intervient également auprès d'autres structures publiques compétentes en matière d'environnement sur des problématiques ou programmes similaires ou convergents. A ce titre, le CPIE des Causses méridionaux est un acteur clé pour la gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen.

Ces actions donnent lieu à l'inscription d'un budget (crédits PDTA), versé sous forme de subventions qui seront individualisées par l'Assemblée départementale pour un montant total de 16 000 € en fonctionnement.

Dès lors, pour les subventions relatives à la valorisation du patrimoine naturel, il est décidé d'inscrire :

- 181 000 € en dépenses de fonctionnement

i) Les actions de valorisation du patrimoine naturel

Le Conseil départemental conduit ses actions de valorisation du paysage et du cadre de vie dans le cadre de partenariats avec le CAUE du Gard, apportant conseil et appui technique auprès des communes et intercommunalités et Gard Tourisme. L'ensemble de ces actions, ainsi que l'appui ponctuel aux chartes paysagères des collectivités, contribuent directement à la valorisation du cadre de vie des gardoises et des gardois.

Dans le cadre de l'objectif 1 du **Schéma départemental eau et climat 3.0** mais aussi de l'axe 3 du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**, le Conseil départemental souhaite agir en faveur de la biodiversité et de la désartificialisation des bâtiments départementaux. Dans ce contexte, il est décidé d'élargir le dispositif initialement réservé aux communes aux collèges du Gard.

Ainsi, afin de valoriser le cadre de vie des communes gardoises et de participer à la sensibilisation des collégiens à l'impact du réchauffement climatique, il est décidé de procéder à l'acquisition de végétaux auprès d'une entreprise adaptée ou d'un établissement et services d'aide par le travail conformément à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique. En 2023, il est décidé d'inscrire 100 000 € pour cette opération en crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des Régions, les associations régionales Air LR et ORAMIP chargées d'assurer, conformément à l'article L 221-3 du Code de l'environnement, la surveillance de l'air et de l'atmosphère en Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, ont fusionné au sein de l'association ORAMIP pour devenir « ATMO Occitanie ».

Par conséquent, en 2023, il est décidé d'étudier la possibilité d'adhérer à l'association « ATMO Occitanie » pour une cotisation d'un montant de 1 906 € en crédits de fonctionnement.

Dès lors, pour les actions de valorisation du patrimoine naturel, il est décidé d'inscrire :

- 101 906 € en dépenses de fonctionnement

j) Les contributions au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes en faveur du patrimoine naturel

Le Conseil départemental confirme son implication aux côtés des structures et des collectivités locales engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la préservation des sites et des paysages culturels les plus emblématiques du Gard.

Cette politique garantit un ancrage territorial fort de la Collectivité sur le plan technique et financier par sa contribution au fonctionnement du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, du Syndicat mixte des gorges du Gardon, du Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles, du Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche et du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

La Collectivité contribue aussi à la mise en œuvre d'une politique partenariale spécifique dans le cadre de l'exercice de ses compétences :

- ⇒ la gestion foncière des espaces naturels
- ⇒ la valorisation des espaces naturels sensibles
- ⇒ le développement des activités de pleine nature
- ⇒ l'ouverture au public et la découverte des sites
- ⇒ l'éducation à l'environnement et au développement durable

Elle participe ainsi aux grands programmes de valorisation des sites naturels majeurs bénéficiant de statuts de protection et de gestion : Grands Sites, sites Natura 2000, le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Causses et Cévennes », le parc national des Cévennes.

En matière de démoustication, la loi du 16 décembre 1964 et son décret d'application du 1^{er} décembre 1965, relatifs à la lutte contre les moustiques, précisent les compétences des Départements en matière de traitement « de confort ».

Dans ce cadre, le Conseil départemental est membre de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) qui effectue des opérations de démoustication de confort. Les traitements, mis en œuvre intégralement par la lutte biologique (Bti), nécessitent un contrôle renforcé notamment sur les sites Natura 2000 selon la législation en vigueur. Des réflexions seront menées concernant les périmètres d'action et la lutte contre la nuisance. La participation départementale du Gard à l'EID Méditerranée est évaluée pour à 1 231 000 € pour l'année 2023.

Concernant la démoustication de confort du territoire des communes d'Aigues-Mortes, Aimargues, Le Cailar, Le-Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert, Bellegarde et Beaucaire, cette dépense sera en partie compensée par une recette prévisionnelle des communes traitées, à hauteur de 40 %, soit 500 000 € en fonctionnement.

Dès lors, l'inscription de crédits de fonctionnement votée au BP 2023 s'élève à 3 658 000 € au total. Il est précisé à cet égard qu'un montant de 1 406 000 € pourra être prélevé sur l'affectation de la part départementale de la taxe d'aménagement afin de contribuer au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes dont le Conseil départemental est membre.

k) Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Dans le cadre des dispositions réglementaires fixant les conditions du financement départemental et de reversement du produit de la taxe en faveur du CAUE, il est décidé d'inscrire un montant de 900 000 € en dépenses de fonctionnement pour le financement du CAUE.

Il est également décidé, via une délibération spécifique en date du 6 janvier 2023, d'approuver le taux de répartition entre le CAUE et la politique départementale des espaces naturels sensibles et la convention financière liant le Conseil départemental et le CAUE.

l) Subventions de solidarité territoriale

§1. La reconstruction de la voirie communale à la suite d'inondations

Les intempéries du 19 septembre 2020 ont causé des dégâts importants sur les voiries des communes situées dans la partie amont des bassins de l'Hérault et dans la vallée Borgne. Pour l'année 2023, les dépenses ont été évaluées à 204 000 €. Il est donc décidé l'inscription de ce montant en crédits d'investissement sur l'AP 2020 FONDSECO.

Par ailleurs, les inondations de l'automne 2021, ont touché principalement les collectivités situées à l'ouest de l'agglomération nîmoise (axe Nîmes-Montpellier, plaine de la Vaunage), en septembre et le bassin amont du Luech, en octobre. Pour l'année 2023, les dépenses ont été évaluées à 300 000 €. Il est donc décidé l'inscription de ce montant en crédits d'investissement sur l'AP 2022 INOND

§2. Les eaux pluviales

Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales coordonnés avec les travaux sur les routes départementales dans les traversées d'agglomération, sont éligibles au titre du contrat territorial. Ces opérations peuvent être aidées à hauteur de 25 %, la subvention entrant en compte dans le calcul du plafond appliqué aux dossiers de traversées d'agglomération.

A cet égard, il est décidé d'affecter un montant de 400 000 € sur l'AP 2023 SOLIEAU pour les aides aux travaux concernant les eaux pluviales. Et, en ce qui concerne les crédits de paiement 2023, il est décidé de voter des crédits d'investissement d'un montant de 220 000 € au total répartis comme suit :

- 180 000 € pour les engagements anciens AP 2021 et 2022 INVSTE
- 40 000 € pour les engagements nouveaux AP 2023 SOLIEAU

Dès lors, pour les subventions de solidarité territoriale, il est décidé d'inscrire :

- 724 € en dépenses d'investissement

33) Garantir l'accès à une ressource en eau de qualité en s'adaptant au changement climatique

a) Les subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau

Cette mission vise à mettre en œuvre les orientations stratégiques définies dans la politique de l'eau pour un développement durable des territoires (2018) et le **Schéma eau et climat** portant stratégie de gestion de la ressource en eau face au changement climatique-(2020).

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs, le Conseil départemental s'appuie sur le partenariat établi avec l'Agence de l'eau pour une durée de 6 ans (2019-2024) et qui permet de mobiliser la solidarité du bassin Rhône Méditerranée pour apporter des aides aux collectivités, de façon concertée pour des opérations concernant l'alimentation en eau potable, l'épuration des eaux et la restauration des milieux aquatiques.

Un important programme de rattrapage structurel des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités, situées en zones de revitalisation rurale est actuellement en cours (au total 156 communes éligibles pour le Gard).

Au titre de l'année 2023, il est décidé de créer :

- une autorisation de programme, 2023 SOLIEAU, d'une durée de 6 ans et d'un montant de 6 330 000 € pour les actions de solidarité territoriale et de gestion de l'eau, en faveur des collectivités gardoises
- une autorisation d'engagement, 2023 SENSIBEAU, d'une durée de 5 ans et d'un montant de 74 000 € pour les actions de sensibilisation pour la protection de la ressource en eau. Les affectations sont détaillées ci-après

§1. Les autorisations de programme et crédits de paiement pour le petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement)

Il est décidé d'octroyer, pour le petit cycle de l'eau, des subventions en investissement aux communes et à leurs groupements et, à cette fin, de prévoir pour 2023 :

- l'affectation du partenariat avec l'Agence de l'eau sur l'AP 2023 SOLIEAU pour un montant de 4 900 000 €
- des crédits d'investissement pour les engagements nouveaux pour un montant de 490 000 €
- des crédits d'investissement pour les engagements passés pour un montant de 4 056 413,65 € en dépenses et 420 154,90 € en recettes au titre des subventions de l'Agence de l'eau.

§2. La sensibilisation à la gestion durable de l'eau

Le Conseil départemental soutient des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour une gestion durable de l'eau qui touchent différents acteurs concernés par cette gestion : collectivités territoriales, acteurs sociaux-professionnels, etc...

Les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et la sensibilisation des usagers aux économies d'eau peuvent notamment être aidés à hauteur de 20 %.

Pour le financement de ces actions, il est affecté une somme de 45 000 € sur l'AE 2023 SENSIBEAU.

Les crédits de fonctionnement votés, pour l'année 2023, s'élèvent à :

- 6 000,00 € pour les engagements nouveaux
- 20 294,72 € pour les engagements anciens

§3. L'animation régionale pour la qualité des réseaux humides et l'efficacité des services d'eau et d'assainissement (AQUARHESE)

La Charte régionale qualité des réseaux vise à promouvoir une évolution constante des méthodes et des pratiques pour les opérations d'eau potable et d'assainissement. Depuis 2008, les Départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales sont les seuls à bénéficier d'une animation dédiée à cette charte en France. Cette animation, assurée par le groupe Aqua-Valley Pôle mondial de compétitivité eau, consiste à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, techniciens et professionnels) aux bonnes pratiques prévues dans la charte afin d'obtenir des réseaux étanches, durables et répondant aux objectifs de dépollution. En 2020, cette animation a été étendue à la gestion des eaux pluviales et à l'efficacité du pilotage des services de l'eau et de l'assainissement.

Pour le financement de cette animation, il est décidé d'affecter une somme de 15 000 € sur l'AE 2023 SENSIBEAU. Les crédits de fonctionnement, pour l'année 2023, s'élèvent à ce même montant de 15 000 €.

§4. La valorisation des boues de stations d'épuration

Le problème du devenir des boues de stations d'épuration se pose sur tout le département. La Chambre d'Agriculture propose la compétence de ses services pour continuer la mission d'animation et de sensibilisation sur la valorisation de ces produits, auprès des professionnels et des collectivités concernés. Sur cette base, il est décidé d'allouer une aide de fonctionnement à la Chambre d'Agriculture, complétée par un soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Un projet de convention à intervenir entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture sera proposé à l'Assemblée départementale. Cette convention précisera les interventions financières de chacun et définira les missions d'accompagnement technique et administratif à développer durant l'année.

Il est décidé d'affecter une somme de 14 000 € sur l'AE 2023 SENSIBEAU. Les crédits de fonctionnement, pour l'année 2023, s'élèvent à ce même montant de 14 000 €.

Dès lors, pour les subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau, il est décidé d'inscrire :

- 55 294,72 € en dépenses de fonctionnement
- 4 546 413,65 € en dépenses d'investissement et 420 154,90 € en recettes d'investissement

b) Les études d'intérêt départemental sur l'eau

L'année 2020 a vu l'élaboration de la stratégie départementale dans le cadre du **Schéma eau et climat 3.0**. Dans le prolongement de ce schéma, des prestations d'animation et d'études sont lancées. Cela nécessite l'inscription de 40 000 € en dépenses de fonctionnement sur l'AE 2022 STREAUCLIM.

c) Les subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique

Au titre de l'année 2023, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, il est décidé de créer une autorisation de programme (2023 MILIEUAQUA), d'une durée de 6 ans et d'un montant de 3 000 000 €, et une autorisation d'engagement (2023 PROTINOND), d'une durée de 6 ans et d'un montant de 264 000 €. Les affectations sont détaillées ci-après.

§1. Les subventions pour la gestion des milieux aquatiques

Par délibération du 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

Sont notamment éligibles les opérations d'investissement qui étaient précédemment aidées par le Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques et cours d'eau du Gard. Il s'agit d'opérations relevant de la gestion intégrée des cours d'eau et répondant aux objectifs de reconquête ou de maintien de la qualité biologique, physicochimique, hydromorphologique des milieux.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental continue d'accompagner en investissements les syndicats de bassins pour lesquels la création de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a entraîné une modification de gouvernance et le retrait du Département (par subvention ou par convention).

Il est décidé d'affecter un montant de 500 000 €, sur l'AP 2023 MILIEUAQUA, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques.

Les crédits de paiement 2023 s'élèvent à :

- 24 100,00 € pour les aides octroyées en 2019 (AP INVMA 2019)
- 45 388,29 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVMA 2020)
- 45 000,00 € pour les aides octroyées en 2021 (AP INVMA 2021)
- 100 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVMA 2022)
- 50 000,00 € pour les aides nouvelles en 2023 (AP MILIEUAQUA 2023)

Soit 264 488,29 € au total en investissement.

§2. Etudes de connaissance de la ressource

Afin d'apprécier les impacts sur le long terme du changement climatique, la stratégie départementale eau et climat 3.0 prévoit d'accompagner la mise en place d'un réseau de suivi quantitatif des ressources en eau. A ce titre, l'assemblée départementale a décidé le 24 juin 2022, d'aider les études de connaissance sur la ressource en eau superficielle et souterraine, portées par les EPCI ou les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins ou les regroupements de collectivités à compétence eau potable et/ou assainissement.

Pour ces aides, il est décidé d'inscrire, en 2023, des crédits de fonctionnement d'un montant de 125 000 € (autorisation d'engagement 2022 CLIMATEAU).

d) Actions relatives à l'eau et les milieux aquatiques

Le Conseil départemental a adhéré à l'A.S.T.E.E. (Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement) et à la F.N.C.C.R. (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Depuis son lancement effectif au cours de l'année 2000, le projet départemental d'amélioration des connaissances sur l'évolution de la qualité globale des milieux aquatiques répond de manière satisfaisante aux attentes d'origine. Ce travail permet de mieux cerner les problématiques spécifiques à la gestion qualitative des grands cours d'eau. Il s'inscrit dans le cadre du contrat Département / Agence de l'eau signé en 2019.

Pour 2023, ces actions nécessitent l'inscription de crédits en dépenses à hauteur de :

- 134 500 € en dépenses de fonctionnement, dont 130 000 € pour permettre le financement d'analyses qualitatives d'eau et les dépenses d'adhésion
- 5 000 € en dépenses d'investissement pour l'achat de matériel au bénéfice du réseau de suivi des cours d'eau du Gard

S'agissant des recettes, un montant de 82 550 € correspondant au financement de l'Agence de l'eau pour le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles peut être porté au BP 2023 en fonctionnement.

e) Subventions aux syndicats mixtes - Eau et milieu aquatique

Le Conseil départemental a conventionné avec le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM). Ce conventionnement a pour objet le remboursement des intérêts liés à la dette au passif du Syndicat intercommunal des digues du Rhône et la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales et de l'opération de la digue de Fourques. Le Conseil départemental a également conventionné avec l'EPTB Vidourle pour la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales de diverses opérations d'investissement.

Il est donc décidé d'inscrire les crédits de paiement nécessaires pour honorer ces engagements. Pour l'année 2023, le montant global des crédits nécessaires à ces actions est évalué à 715 000 €.

34) Moderniser, adapter et gérer sobrement le patrimoine départemental

La crise énergétique impacte fortement le budget de fonctionnement de la Collectivité depuis 2022. Pour l'exercice 2023, il est donc primordial de renforcer les mesures d'optimisation des usages et d'économie d'énergie dans les bâtiments départementaux et les collèges.

En effet, la part du budget consacré aux charges de fonctionnement pour le patrimoine immobilier du Département est en hausse de plus de 20 % en 2023. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du coût des prix de l'énergie dans le nouveau contrat d'approvisionnement.

Dès lors, la stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique ainsi que la modernisation des bâtiments départementaux du siège seront poursuivies en 2023.

Enfin, à la suite du Bilan Carbone de la Collectivité recalculé fin 2022, le plan d'action pour la réduction des émissions départementales sera décliné au travers du patrimoine et dans l'ensemble des services de l'institution départementale.

En premier lieu, s'agissant des dépenses de fonctionnement, elles ont été estimées à 3 717 000 € au total pour 2023. En particulier, le budget prévisionnel consacré à la gestion des contrats de fluides s'élèvera à 3 643 500 €. Les crédits supplémentaires votés permettront notamment de réaliser des études pour une conversion aux énergies renouvelables de plusieurs collèges. Enfin, un diagnostic du parc immobilier des 53 collèges sera initié afin de réaliser une série de travaux dans les cours des collèges pour traiter la « désimperméabilisation » des sols et le traitement des îlots de chaleur.

En deuxième lieu, s'agissant des dépenses d'investissement, elles ont été estimées à 4 498 650 € au BP 2023.

A cet égard, afin d'augmenter le nombre d'opérations pour soutenir le programme de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter l'AP 2017 TRANSITION de 3 000 000 € et de la porter ainsi à 15 205 000 € (contre 12 205 000 €).

Par ailleurs, les principales dépenses 2023 porteront sur les études et travaux du plan de relance « amélioration des performances énergétiques » avec notamment la fin des travaux des collèges « Jules Verne » et « Mont-Duplan » à Nîmes et celui de Bouillargues, les travaux du Laboratoire départemental d'analyses ainsi que le renouvellement (avec conversion aux énergies renouvelables) des chaudières de plusieurs collèges.

Le montant de dépenses votées pour les collèges est évalué à 2 302 095 €. Les dépenses relatives aux bâtiments départementaux sont, quant à elles, évaluées à 1 946 555 €.

En complément du dispositif de plan de relance, il est décidé de consacrer 250 000 € de crédits pour démarrer les travaux de « désimperméabilisation » des collèges et traiter les îlots de chaleur identifiés en période de canicule.

En dernier lieu, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, un montant de 12 100 € en recettes de fonctionnement et de 420 000 € en recettes d'investissement pour le dispositif régional « NO WATT » versée par la Région Occitanie dans le cadre de la construction du collège ADALOVELACE à Nîmes.

Au total pour l'engagement politique « Réussir la transition écologique », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 10 089 872,72 € en dépenses et 4 325 250,00 € en recettes

En investissement : 11 993 281,37 € en dépenses et 840 154,90 € en recettes

C) Construire une destination touristique d'exception

La richesse exceptionnelle de notre patrimoine historique, naturel et culturel fait du tourisme un pilier de l'économie de notre territoire. Le Conseil départemental est aux côtés de tous les acteurs du tourisme au premier rang desquels les offices de tourisme et intercommunalités qui travaillent à la visibilité de l'offre touristique du territoire. Le Conseil départemental est également à l'écoute des socio-professionnels du tourisme, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture ainsi que toutes celles et ceux qui font rayonner notre département.

Ainsi le nouveau **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité** pour la période 2023/2028 s'articule autour de 4 orientations opérationnelles :

- ⇒ Renforcer la structuration des destinations gardoises
- ⇒ Consolider la promotion et le tourisme local
- ⇒ Développer une ingénierie de services aux territoires
- ⇒ Optimiser la coordination des acteurs touristiques

Ces orientations elles-mêmes s'inscrivent dans un cadre directeur stratégique pour un développement touristique responsable et raisonnable.

35) Soutenir l'attractivité et accompagner l'émergence d'un tourisme plus responsable, solidaire et local

a) Le Comité Départemental du tourisme / Agence de Développement et de Réservation Touristiques (CDT/ADRT) Gard Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme / Agence de Développement et de Réservation Touristiques (CDT/ADRT) Gard Tourisme assure la mise en œuvre du **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**. Fin 2022 un nouveau schéma a été adopté fixant un cadre directeur stratégique d'un développement touristique responsable et raisonnable et quatre autres orientations opérationnelles :

- ⇒ Renforcer la structuration des destinations gardoises
- ⇒ Renforcer la promotion et développer le tourisme local
- ⇒ Développer une ingénierie de services aux territoires
- ⇒ Optimiser la coordination des acteurs touristiques

Douze enjeux définissent une quarantaine de fiches actions que l'opérateur départemental mettra principalement en œuvre.

Dans cette optique, Gard Tourisme bénéficie d'une subvention annuelle d'aide à la structure. Pour mémoire, le CDT/ADRT a fait évoluer ses statuts en 2019 garantissant une nouvelle gouvernance associant le Conseil départemental, les intercommunalités et les communes classées « station touristique » dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'action en commun. Cependant en 2021, les implications financières des membres de l'association ont évolué ne laissant plus la possibilité d'un cofinancement équitable entre les collectivités adhérentes et le Conseil départemental. En 2023, une évolution statutaire permettra de stabiliser les cotisations des membres et la part effective du Département.

Au vu de ces éléments, il est donc décidé d'inscrire un montant de 2 197 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les Gîtes de France

L'association départementale Gîtes de France Tourisme Vert (ADGFTV) contribue aussi à la mise en œuvre du **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**, essentiellement en développant un tourisme rural, de proximité de pleine nature et favorisant l'agritourisme. L'association est maintenant stabilisée dans sa restructuration et, en vue de mutualiser ses moyens et rationaliser

ses dépenses, projette une évolution de rapprochement avec Gard Tourisme. Aussi, il est décidé d'inscrire 100 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) Les projets structurants à vocation touristique (PAVT)

Il s'agit de soutenir les projets modestes d'investissement concourant à l'attractivité du territoire en matière touristique, en complément des contrats territoriaux qui s'adressent à des aménagements et équipements plus importants. Ces soutiens ont vocation à compléter les multi-financements, y compris sur des fonds européens.

Les projets éligibles ont pour ambition de soutenir l'attractivité en augmentant et en diversifiant l'offre qualitative d'équipements, d'accès aux petits patrimoines, de points de vue, de stationnement des camping-cars, de gîtes collectifs ou d'étape...et offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des clientèles touristiques et des gardois. Ce dispositif a évolué en 2022 et prend en compte les nécessités d'investissement durable, écoresponsable, ainsi que les principes de solidarité conformément au cadre directeur du nouveau **Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**.

Quatre domaines sont couverts par le dispositif :

- ⇒ Aires de services et de repos des camping-cars
- ⇒ Petits équipements touristiques
- ⇒ Restauration ou valorisation du patrimoine vernaculaire
- ⇒ Hébergement collectif et/ou d'étape

L'autre dispositif d'intervention en agritourisme, permet dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles en partenariat avec la Région, l'Etat et l'Union Européenne (fonds FEADER et FEADER LEADER), et au regard des projets en cours, de concourir au développement d'activités agritouristiques (par la diversification d'activité et la montée en gamme) qui constituent à la fois un complément de revenus pour les agriculteurs et une offre supplémentaire d'hébergement, de découvertes, de loisirs dans toutes les destinations touristiques gardoises.

Ces projets s'inscrivent par ailleurs dans la stratégie départementale visant à développer l'offre touristique et à soutenir la diversification de l'activité dans les exploitations agricoles.

Enfin, dans le cadre de la structuration de la signalisation et l'information touristique routière, il s'agit de poursuivre le déploiement des deux dispositifs adoptés en 2020 (SIL & SICT) avec les sociaux professionnels et en fonction des destinations touristiques collégialement définies au sein de Gard Tourisme avec les territoires. Le dispositif de Signalisation d'Information Locale (SIL) entraîne une contribution forfaitaire des pétitionnaires et donc d'une ligne de recette.

Dès lors, il est décidé au BP 2023 :

- De diminuer :
 - L'AP PAVT 2019 d'un montant de 3 400 €
- De créer :
 - Une AP AGRITOUR 2023 d'un montant total de 100 000 € sur une durée de 5 ans
 - Une AP PAVT 2023 d'un montant total de 600 000 € sur une durée de 5 ans

- D'inscrire, en investissement :
 - 3 040 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2019
 - 21 000 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2021
 - 20 000 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2023
 - 20 000 € en crédit de paiement AP PAVT 2019
 - 1 500 € en crédit de paiement AP PAVT 2020
 - 33 300 € en crédit de paiement AP PAVT 2021
 - 94 600 € en crédit de paiement AP PAVT 2022
 - 80 000 € en crédit de paiement AP PAVT 2023
 - 100 000 € en crédit de paiement Structure de gestion de signalisation touristique
- D'inscrire, en recette d'investissement :
 - 5 000 € en crédit de paiement hors AP

Au total, l'ensemble des crédits de paiement 2023 à inscrire s'élève à :

- 373 440 € en dépenses d'investissement
- 5 000 € en recettes d'investissement

d) Le tourisme social et solidaire

Le nouveau **Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023-2028** poursuit et accentue la volonté de développer l'accès au tourisme et aux loisirs aux plus démunis. Cela se traduit notamment dans le fait de favoriser l'adaptation des offres touristiques pour tous (social, handicap et solidaire). Ici, il s'agit de poursuivre le processus de développement de l'offre touristique pour tous, consistant à l'octroi d'aides aux collectivités ou organismes associatifs, afin d'organiser des séjours touristiques au sein même de notre territoire pour des publics gardois en difficulté, incluant des découvertes culturelles, patrimoniales, historiques ou des actions civiques. Cette prestation fait l'objet d'un appel à projet annuel et également une contribution à la carte « Occ'ygène » du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs uniquement pour des familles en grande difficulté financière.

Aussi, il est décidé pour 2023 d'inscrire en dépenses de fonctionnement :

- 108 000 € en crédit de paiement
- 10 000 € en crédit de paiement AE TSSD 2022

Soit un montant total de 118 000 € en fonctionnement.

e) Le soutien aux services de proximité en milieu rural

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Conseil départemental accompagne les communes, éligibles aux fonds européens Leader portés par les GAL, dans le maintien des services de proximité en milieu rural.

Dans ce cadre, il est décidé de créer une AP CREARURALE 2023 d'un montant total de 150 000 € sur une durée de 5 ans et d'inscrire en dépenses d'investissement un montant de 20 000 € sur l'AP CREARURALE 2021.

36) Valoriser et faire connaître les richesses gastronomiques, culturelles et patrimoniales de notre territoire

a) Les manifestations et opérations touristiques

Les manifestations à caractère événementiel et les opérations touristiques contribuent à animer le territoire, à renforcer son attractivité et à développer l'offre de loisirs. Le Conseil départemental maintient son soutien aux actions portées par diverses collectivités et associations dans ce domaine. Pour ce faire, il est décidé l'inscription d'un montant de 59 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les actions de promotion Gard Militant du Goût

Dans le cadre de la démarche « Le Gard, Militant du Goût », le Conseil départemental assure la promotion des produits médaillés au concours Gard Gourmand par la mise à disposition de paniers « Le Gard, Militant du Goût ». Ces paniers sont proposés dans le cadre des manifestations organisées ou soutenues par le Conseil départemental tout au long de l'année sur l'ensemble du département. Par ailleurs, la cérémonie du concours annuel Gard Gourmand est aussi l'occasion de valoriser une très grande partie des produits lauréats.

Afin de valoriser la démarche du Conseil départemental et la rendre visible, tant des professionnels que des publics, des outils promotionnels sont réalisés sous forme de Publicité sur Lieu de Vente (sachets, plaques signalétiques, porte-clé, banderoles, mini-drapeaux...).

Le Conseil départemental réalise également un guide des médaillés (au concours Gard Gourmand) et des saveurs ; plus de 600 professionnels concernés figurent dans ce document à vocation gastronomique mais aussi touristique (avec les coordonnées de tous les agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs labellisés). Ce document est en effet distribué auprès des Gardois et des touristes en version papier et accessible via le site : www.militantdugout.gard.fr.

Aussi, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, 60 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) La valorisation du patrimoine gastronomique

La gastronomie fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique d'un territoire. Ceci est particulièrement vrai dans le Gard, destination reconnue pour son patrimoine culinaire. C'est dans cet objectif que le Conseil départemental, en partenariat avec les chambres consulaires, a créé, en 2002, une signature et bannière départementale destinée à promouvoir les produits alimentaires gardois d'excellence, « Le Gard, Militant du Goût ». Elle s'inscrit en lien avec la démarche régionale « Sud de France/Occitanie ». Les deux démarches sont déployées de manière complémentaire.

A ce jour plus de 600 agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs détiennent le label « Le Gard, Militant du Goût », sachant que l'ensemble des produits sous un signe de qualité AOC, AOP, IGP et AB sont reconnus par la signature gardoise. Cette démarche sera sécurisée en 2023 par une inscription officielle du label et de son concours Gard Gourmand à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle).

Outre son intervention par le pilotage de la démarche « Le Gard, Militant du Goût », le Conseil départemental apporte un soutien à de nombreuses manifestations de promotion de la gastronomie et du tourisme gardois réparties sur l'ensemble du territoire.

Le soutien à ces événements permet de valoriser à la fois les destinations touristiques et les territoires, en mettant en valeur des produits du terroir et le savoir-faire qui les caractérise, ainsi que la qualité de leur environnement naturel ou aménagé.

Par ailleurs, le Conseil départemental porte également le concours annuel Gard Gourmand en partenariat avec les chambres consulaires. Ce concours réunit chaque année plus de 120 professionnels proposant près de 500 produits avec l'objectif de décrocher une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Il est constaté une augmentation significative du chiffre d'affaires des médaillés or (+ 30 % en moyenne) et un accroissement constant du nombre de concourants.

Dès lors, pour la poursuite des actions pour la valorisation du patrimoine gastronomique, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, 277 000 € en dépenses de fonctionnement.

d) Le Salon de l'Agriculture 2023

Le Conseil départemental participera en 2023 au Salon international de l'Agriculture (SIA), qui se tiendra du samedi 25 février au dimanche 5 mars au Parc des expositions porte de Versailles à Paris.

Ce rendez-vous incontournable du terroir est l'occasion de mettre en avant tous les délices du Gard. Fort du succès des éditions de 2018 à 2020, le Conseil départemental invite une nouvelle fois le public à venir découvrir le stand « Le Gard, militant du goût » durant neuf jours dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive.

Le SIA est l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles de notre territoire mais aussi la variété de nos productions, de nos AOP/AOC ou IGP (vins, huile d'olives...) et bien sûr les produits emblématiques gardois, reconnus au niveau national puisque le Gard est le seul département à s'enorgueillir de 5 Sites Remarquables du Goût : le taureau de Camargue, les olives de Nîmes, l'oignon doux des Cévennes, la figue de Vézénobres et le vin de Tavel labellisé en octobre 2021. C'est aussi la belle vitrine de produits d'excellence lauréats du concours annuel Gard Gourmand qui sublime les savoir-faire d'hommes et de femmes engagés et passionnés.

Présents sur le stand « Le Gard, militant du goût », les producteurs et artisans ont ainsi l'occasion d'échanger en direct avec le public sur leur façon de travailler.

Le Conseil départemental les accompagne tout au long du Salon et bien au-delà pour les aider à donner à chacun le goût du Gard, non seulement à travers ses saveurs, mais aussi en mettant en avant son environnement et ses paysages préservés. Il est donc décidé d'inscrire 260 000 € en dépenses de fonctionnement.

Au total pour l'engagement politique « Construire une destination touristique d'exception », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 3 071 000 € en dépenses

En investissement : 393 440 € en dépenses et 5 000 € en recettes

D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Depuis 2016, sous l'impulsion du Pacte pour les Gardois, les politiques contractuelles sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gages de l'attractivité du territoire et de création d'emplois.

Avec les contrats territoriaux, le Conseil départemental s'engage, au titre des solidarités territoriales, dans une politique d'aide à l'équipement des communes et de leurs intercommunalités et de maintien de l'emploi local en répondant aux besoins des habitants.

Le Conseil départemental maintient son soutien aux investissements portés par les collectivités et participe également aux nouvelles politiques contractuelles conduites par l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrat de Relance et de Transition Energétique) et de la Région (Bourg Centre Occitanie, Contrats Territoriaux Occitanie, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat Région 2021-2027).

La mise en œuvre des grands équipements culturels, touristiques, universitaires et infrastructures s'en trouve facilitée par une optimisation des différents dispositifs de soutien financiers et accompagnements techniques, de même les équipements publics de proximité, permettant ainsi de conforter l'attractivité du territoire gardois et de maintenir la vitalité des territoires ruraux.

37) Soutenir les projets de territoire

Afin d'assurer la solidarité territoriale et apporter une aide financière aux projets portés par les communes et leurs groupements, le Conseil départemental a proposé le Pacte pour les gardois.

Le contrat territorial formalise ainsi l'engagement de notre collectivité en s'appuyant notamment sur le Crédit Départemental d'Équipement (CDE) et sur le Dossier d'Intérêt Départemental (DID). Il constitue le levier pour dynamiser l'investissement sur notre territoire.

Au total, sur l'année 2022, ont été votés :

- 137 contrats CDE pour un montant total de subventions de l'ordre de 10,2 M€ sur un montant total de travaux éligibles de 69 M€
- 4 contrats DID pour un montant total de subventions de l'ordre 8,8 M€ sur un montant total de travaux éligibles de 77 M€.

Soit 19 M€ au total de subventions octroyées.

Le nouveau règlement des Contrats Territoriaux adopté en 2022 et mis en application à compter de la programmation 2023, prévoit notamment la possibilité de versement d'avances et d'acomptes qui nécessitent l'inscription de crédits de paiement supplémentaires.

Par conséquent, au titre des subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements, il est décidé au BP 2023 :

- De créer :

- Une AP 2023 CDE d'un montant total de 10 000 000 € sur une durée de 5 ans
- Une AP 2023 DID d'un montant total de 3 000 000 € sur une durée de 5 ans

- D'inscrire, pour les CDE, les crédits d'investissement :

- 200 000,00 € en crédit de paiement AP 2019 CDE
- 1 200 000,00 € en crédit de paiement AP 2020 CDE

- 1 600 000,00 € en crédit de paiement AP 2021 CDE
- 3 000,000,00 € en crédit de paiement AP 2022 CDE
- 3 000,000,00 € en crédit de paiement AP 2023 CDE

- D'inscrire, pour les DID, les crédits d'investissement :

- 500 000,00 € en crédit de paiement AP 2017 DID
- 455 894,00 € en crédit de paiement AP 2019 DID
- 1 311 410,56 € en crédit de paiement AP 2021 DID
- 1 800 000,00 € en crédit de paiement AP 2022 DID

Le montant total des crédits de paiement 2023 s'élève à 13 067 304,56 € en investissement.

38) Préserver le potentiel foncier gardois

a) Le Syndicat mixte du Bois de Minteau

Pour le versement de la participation départementale annuelle fixé par les statuts du Syndicat mixte du bois de Minteau, il est décidé d'inscrire 40 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les subventions pour la préservation du potentiel foncier gardois

Dans la continuité de la convention-cadre 2016-2021 signée avec la SAFER et renouvelée en 2022, le Conseil départemental et la SAFER Occitanie entendent agir pour une gestion concertée et coordonnée de l'espace rural, visant à développer une agriculture dynamique et durable et lutter contre la forte consommation du foncier agricole.

Cette convention cadre prévoit notamment d'accompagner la mise en œuvre des politiques départementales en matière de protection de l'environnement et de qualité alimentaire. Les modalités de cette coopération sont précisées annuellement par avenant technique et financier afin de détailler la mise en œuvre opérationnelle des domaines retenus.

Aussi, il est décidé d'inscrire, en fonctionnement, 15 000 € en crédit de paiement sur l'AE SAFER 2022.

39) Participer à la modernisation des équipements et des infrastructures des communes et de leurs groupements

a) Les subventions relatives à la gestion de l'eau (volet eau des contrats territoriaux)

Le Conseil départemental accompagne également les opérations de renouvellement d'équipements d'eau potable ou d'assainissement des structures compétentes en zone rurale, au titre du contrat territorial. Il s'agit généralement de travaux d'opportunité, non éligibles aux aides du partenariat Département-Agence de l'eau.

Il est décidé d'affecter une somme de 1 000 000 €, pour ces subventions, sur l'autorisation de programme 2023 SOLIEAU.

Les crédits d'investissement prévus au BP 2023 s'élèvent à 410 000 € au total et se répartissent de la manière suivante :

- 100 000 € pour les engagements nouveaux AP 2023 SOLIEAU,
- 310 000 € pour les engagements passés AP 2020 - 2021 - 2022 INVSTE.

b) L'assistance technique réglementaire à l'eau

Dans le cadre de sa compétence d'assistance technique aux collectivités pour l'assainissement, la gestion des réseaux d'eau potable à travers les objectifs d'économie de la ressource, d'amélioration et de maintien de la qualité des milieux aquatiques, le Conseil départemental est amené à renouveler le matériel nécessaire à la poursuite de ses missions, aussi recourt-il à diverses prestations pour assurer ce service.

Cela nécessite des crédits de fonctionnement de charges à caractère général à hauteur de 56 500 € et des crédits d'investissement à hauteur de 45 000 € (dont 20 000 € pour le renouvellement de véhicules).

Cette compétence fait l'objet de conventions financières avec les collectivités éligibles et demandeuses et d'un financement de l'Agence de l'eau. Ainsi il est décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 215 000 € en recettes de fonctionnement (dont 56 000 € pour les recettes liées aux conventions avec les collectivités et 159 000 € pour le financement par l'Agence de l'eau).

Il est rappelé que les lignes de crédits affectées à ces activités sont sur un montant hors taxes.

40) Favoriser l'ingénierie territoriale et urbaine

a) La cotisation aux agences d'urbanisme

Les agences d'urbanismes, par leurs études prospectives, observatoires et appui technique, contribuent à la définition des politiques d'aménagement, de planification et d'harmonisation des politiques publiques.

A ce jour le Conseil départemental du Gard est membre de l'Agence d'Urbanisme des Régions Nîmoises et Alésiennes (AURNA) qui couvre la quasi-totalité du territoire départemental à l'exception du Gard Rhodanien et des communes de l'agglomération du Grand Avignon.

En 2023, à la suite de son changement de statut, il est décidé d'adhérer également à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

Aussi, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, 33 600 € en dépenses de fonctionnement.

b) L'Agence technique départementale du Gard (ATD 30)

En 2017, le Conseil départemental a initié la création d'une Agence technique départementale. Les activités de l'Agence ont débuté en 2018. Il est décidé d'inscrire 100 000 € de crédits de fonctionnement pour l'année 2023.

Au total pour l'engagement politique « Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 245 100,00 € en dépenses et 215 000 € en recettes

En investissement : 13 522 304,56 € en dépenses

E) Militer pour la culture pour tous

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil départemental a une responsabilité en matière culturelle partagée avec les autres collectivités territoriales et l'État qu'il exerce dans le respect des droits culturels. La politique culturelle du Conseil départemental a pour objectif d'encourager la participation des gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. Elle joue un rôle essentiel en termes de citoyenneté, d'attractivité territoriale, d'économie et d'emploi sur le département.

41) Soutenir l'EPCC Pont du Gard

Le Conseil départemental est membre de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard. Par sa participation en fonctionnement et les subventions d'investissement accordées, le Conseil départemental contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques. Le Conseil départemental travaille aussi en partenariat étroit avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels (résidences, diffusion, organisation de manifestations, notamment cette année les Rencontres « Osons la culture »).

Au BP 2023, il est décidé l'inscription d'un montant de 2 000 000 € en dépenses de fonctionnement.

42) Favoriser l'éducation artistique et culturelle des jeunes

a) Les projets des collèges

L'éducation et la sensibilisation des publics sont la base du développement culturel. La culture est également un facteur de citoyenneté important. L'objectif du Conseil départemental est de favoriser l'accès à la culture de tous et spécialement des jeunes et des publics les plus éloignés socialement et géographiquement de l'offre culturelle. Depuis 2010, le Conseil départemental a développé le dispositif « Artistes au collège » pour l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

Deux types d'actions en fonctionnement pour l'éducation artistique sont proposés dans ce dispositif :

- ⇒ Les Parcours artistiques : ils comprennent une partie atelier encadrée par des artistes, la fréquentation d'un lieu culturel et la restitution du projet sous forme de spectacle.
- ⇒ Les Résidences d'artistes : le principe est l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique en création au sein du collège durant 6 à 12 semaines.

Cette présence artistique permet aux élèves de comprendre un processus de création et d'être sensibilisés par les échanges, et les ateliers avec les artistes. En fin de résidence, les artistes présentent le résultat de l'étape de travail menée au collège, les élèves présentent quant à eux le résultat des ateliers menés avec les artistes.

Les projets rayonnent aussi à l'extérieur de l'établissement. Les résidences ont ainsi permis de nouer de nombreux partenariats avec les équipements culturels de proximité et les communautés de communes développant une saison spectacle vivant.

L'objectif est d'accentuer le rayonnement extérieur des projets collèges et de les lier intimement à la vie culturelle des territoires. Par ailleurs, des synergies doivent être développées avec les politiques d'éducation artistique et culturelle menées dans les lycées et dans les écoles du premier degré.

Le Conseil départemental va développer en 2023 sept « parcours artistiques » thématiques sur de grands enjeux de société tels que l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, l'éducation aux médias....

Dès lors, il est décidé l'inscription d'un montant de 285 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les enseignements artistiques

Le Conseil départemental va renouveler son **Schéma des enseignements artistiques** en 2023 afin de favoriser l'accès de tous les publics et notamment des jeunes à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre. Les crédits votés en fonctionnement permettront de mettre en œuvre les premières orientations de ce schéma. Ces moyens permettront notamment un équilibre territorial de l'offre. Au vu des premiers états des lieux, il est constaté que certaines zones sont encore peu pourvues en équipements, ou que la qualité de l'offre proposée doit être renforcée.

L'objectif sera également de travailler sur les accès : une harmonisation tarifaire est souhaitable pour ouvrir l'offre à tous les publics. Enfin, l'accessibilité est un enjeu pour les publics en situation de handicap et les personnes en difficulté sociale.

Le nouveau schéma visera à créer une diversification de l'offre : certaines disciplines sont encore peu développées ; seuls quelques conservatoires proposent des cursus danse et théâtre en plus de l'habituel cursus musical.

S'agissant des subventions en faveur des enseignements artistiques, il est décidé l'inscription d'un montant de 250 000 € en dépenses de fonctionnement.

43) **Susciter des dynamiques artistiques inédites, participatives et inclusives**

a) Les lieux culturels

L'aide du Conseil départemental permet aux lieux de diffusion et aux équipes artistiques gérant un lieu culturel de renouveler ou développer leur parc de matériel. L'aide est dédiée à l'achat d'équipements son et lumière et d'équipements scéniques pour lesquels le Conseil départemental prend en charge un pourcentage du coût du matériel (30 ou 50 % selon les cas).

Le **Schéma de la culture** du Gard a montré que les lieux d'exposition avaient, comme les lieux de spectacle vivant, des besoins en matière d'équipement notamment du fait du développement des nouveaux médias dans l'art (vidéo-projection, installations sonores...). Aussi, l'aide en investissement pour l'achat de matériel est désormais étendue aux lieux d'exposition.

A ce titre, il est décidé la création d'une autorisation de programme (2023 EQUIPCULTURE) d'une durée de 4 ans et d'un montant de 200 000 € dont 50 000 € de crédits de paiement phasés en 2023 pour l'octroi de subventions d'équipements en faveur des lieux culturels ainsi que l'inscription d'un montant de 20 000 € en dépenses d'investissement hors AP, soit 70 000 € de crédits d'investissement au total.

b) L'action culturelle

Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental permettent de soutenir les porteurs de projets culturels et de répondre au mieux au besoin des habitants sur l'ensemble du territoire. Plus précisément, il est décidé de financer les projets et actions ci-après :

⇒ Soutenir la création et les résidences d'artistes

L'aide à la création permet de soutenir les équipes artistiques ou les artistes individuels installés sur le territoire et de leur donner les moyens de créer ; cette aide est fonction de l'envergure du projet et de la discipline artistique, l'aide à la création ne peut être attribuée à une même équipe/artiste que tous les trois ans. Les lieux des résidences sont également accompagnés pour leur permettre d'accueillir les artistes dans des conditions professionnelles afin que soient non seulement pris en charge l'accueil, l'hébergement et la restauration, mais également la rémunération des équipes durant ces temps de résidences. Une nouvelle bourse à destination des artistes plasticiens permet d'aider les créateurs à financer la production de leurs expositions.

⇒ Accompagner la diffusion des artistes

Le Conseil départemental permet la diffusion artistique des œuvres dans le Gard et donne les moyens aux équipes artistiques de s'exporter pour garantir la pérennité de l'activité et permettre la rencontre des œuvres avec le public, et faire rayonner la politique départementale à l'extérieur. Le Conseil départemental soutient les projets artistiques dans les différentes esthétiques avec une attention particulière aux projets innovants transdisciplinaires : arts visuels, théâtre, danse, cirque... et aux projets qui se développent en partenariat avec les structures culturelles gardoises et non gardoises afin de faciliter le rayonnement extérieur des projets.

⇒ Conforter les structures professionnelles

Afin de soutenir les équipes artistiques ainsi que les associations culturelles et de maintenir l'emploi artistique et culturel, le Conseil départemental soutient les structures développant de l'emploi permanent et s'inscrivant dans une dynamique territoriale : parmi ces structures, de nombreuses compagnies, des structures de diffusion sur le territoire.

Le **Schéma de la culture** a montré que l'accompagnement des tiers-lieux culturels représentait un enjeu important partagé avec l'Etat et la Région. Plusieurs lieux hybrides se développent dans le Gard. Ils permettent les croisements entre disciplines, entre acteurs culturels et acteurs économiques. Ils visent à créer davantage d'interactions entre publics, induisent la participation des habitants et un renforcement de la mutualisation des moyens.

Par ailleurs, les projets culturels menés dans des lieux non-dédiés, tels que les lieux du patrimoine, les caves coopératives, les entreprises, sont porteurs de nouvelles dynamiques et constituent des vecteurs d'enrichissement de l'offre culturelle sur les territoires. L'objectif des partenaires (Conseil départemental/DRAC), aujourd'hui concrétisé à travers une convention de développement culturel, est

d'accompagner l'émergence de ces nouveaux lieux, de ces expérimentations qui sont de nature à permettre l'émergence des droits culturels.

⇒ Mailler le territoire en accompagnant les lieux culturels structurants et les festivals

Le Conseil départemental s'est attaché à structurer une politique claire et volontariste en faveur des lieux structurants et des festivals. La présence de lieux culturels structurants crée des dynamiques vertueuses pour permettre le développement d'un territoire. Les grands équipements culturels, à travers leur rayonnement régional ou national, valorisent l'action du Conseil départemental et son engagement pour la qualité et la diversité d'une offre culturelle. En termes d'aménagement du territoire et de dynamique, ces équipements influencent l'installation de nouvelles populations, d'entreprises, génèrent de la mixité sociale ainsi qu'un renouvellement des populations d'un bassin de vie.

Le Conseil départemental apporte son soutien à différents lieux structurants qui proposent une offre culturelle variée et de grande qualité. Ils ont un rôle majeur à jouer dans la cité en favorisant la rencontre du public avec les œuvres et en allant au-devant des populations à travers des actions innovantes de médiation. Plusieurs lieux bénéficient de conventions d'objectifs pluripartites qui permettent notamment aux partenaires de fixer de concert des actions spécifiques en direction de certains publics, et de développer des programmations décentralisées pour irriguer les zones les plus éloignées.

Le Gard est une terre de festivals : au regard de l'aménagement du territoire, le Conseil départemental privilégie la diversité des esthétiques (musique actuelles, jazz, danse contemporaine, musique classique, conte, théâtre, marionnette, musiques traditionnelles), l'irrigation de l'ensemble du territoire (et tout spécialement des zones les plus éloignées) et la qualité artistique : beaucoup de festivals sont reconnus au plan national et international. De nombreux festivals ont développé des saisons à l'année ou sont des lieux ressources. Le Conseil départemental privilégie aussi les événements hors période estivale afin de développer une offre équilibrée dans le temps en direction des populations gardoises.

Le soutien du Conseil départemental permet de rendre les tarifs accessibles. Il est à noter que les festivals s'appuient sur des bénévoles nombreux et engagés, ce qui permet le vivre-ensemble, et la citoyenneté et le lien social. Par ailleurs, en matière de plus-value indirecte pour un territoire, ces temps forts culturels génèrent des recettes pour les acteurs économiques locaux.

⇒ Soutenir les actions patrimoniales, historiques et scientifiques

Le patrimoine, constitue une source d'identité, de cohésion et de compréhension, il est essentiel de transmettre et de partager avec les jeunes générations cet héritage pour construire l'avenir. Le Conseil départemental soutient le développement de la connaissance patrimoniale en apportant une aide aux associations de recherche et de diffusion de la connaissance historique et patrimoniale.

⇒ Faire vivre la culture occitane

La civilisation occitane porte en elle le riche patrimoine des territoires de la culture, de la langue, de la littérature et de l'art sous toutes ses formes. Convaincu de l'importance et de la richesse de ce patrimoine culturel, le Conseil départemental souhaite promouvoir l'occitan et diffuser sa culture. Pour

ce faire, le Conseil départemental aide les structures ressources qui mettent à disposition une offre documentaire et organisent des séminaires de réflexion sur la culture occitane.

Il soutient les structures d'enseignement qui transmettent la langue Occitane et les projets pédagogiques « occitan ». De plus, il apporte son aide aux associations qui initient des manifestations et des créations artistiques permettant ainsi le maintien et la diffusion de la langue et de la culture occitane sur les territoires.

⇒ Accompagner les dynamiques locales

Il s'agit de soutenir les dynamiques locales par des aides à des associations menant des projets d'intérêt local au plus près des habitants.

L'ensemble des aides accordées au titre de l'action culturelle permettent la mise en œuvre du **Schéma de la culture** sur l'ensemble du territoire gardois.

Dès lors, pour l'octroi de subventions de fonctionnement en faveur des enseignements artistiques, il est décidé l'inscription d'un montant de 2 310 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) L'organisation de manifestations culturelles

Le Conseil départemental a développé une politique spécifique dans le secteur des musiques actuelles qui a pour but la professionnalisation des artistes. Un dispositif à deux niveaux est mis en place permettant, d'une part, l'émergence des jeunes groupes (opération « Les Before ») et, d'autre part, la diffusion des artistes à l'échelle de la Région Occitanie (opération « Tour de Chauffe »).

Pour ce faire, le Conseil départemental organise des concerts en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. En 2023, le Conseil départemental organisera la seconde édition de « Tour de chauffe ». Il s'agit d'une tournée régionale qui offre aux artistes émergents en musiques actuelles la possibilité de se faire connaître en Occitanie. Des concerts sont organisés sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie ce qui permet de conjuguer professionnalisation des artistes, promotion de la diversité et richesse de la création gardoise à l'échelle régionale.

Dans ce cadre, pour l'organisation de manifestations culturelles, il est décidé l'inscription d'un montant de 30 000 € en dépenses de fonctionnement.

d) Les résidences territoriales d'artistes

Le Conseil départemental initie quatre « résidences artistiques de territoire », une dans les domaines du spectacle vivant, trois dans le domaine de l'art contemporain. Ces résidences ont pour objectif de susciter des dynamiques artistiques inédites, de favoriser l'accès à la création contemporaine pour tous, en mettant l'accent sur les territoires où l'offre est la moins développée, d'encourager l'implication citoyenne à travers des actions culturelles singulières avec les habitants.

Ces projets-laboratoires suscitent des coopérations nouvelles entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales.

La DRAC est partenaire des projets de résidence de territoire qui constituent désormais des actions majeures de la "Convention de Développement culturel territorial" signée avec l'Etat en juin 2020. Cette convention enrichit l'axe coopération du **Schéma de la culture** et permet la mise en place d'actions culturelles innovantes, participatives et inclusives, respectueuses des droits culturels sur l'ensemble du territoire gardois. Les crédits sont inscrits en fonctionnement et votés à hauteur de 60 000 €.

44) Conserver et valoriser le patrimoine et assurer la transmission culturelle

a) Les monuments historiques

Il est décidé d'inscrire un montant de 31 390 € en crédits de paiement sur l'AP 2015-MONUHISTO. Ces crédits d'investissement permettront le versement d'une subvention accordée en 2015 à la Commune de Remoulins au titre des monuments historiques pour la restauration de l'église Notre Dame de Bethleem.

b) La conservation départementale

Le Conseil départemental propose de poursuivre en 2023 le développement d'une offre culturelle attractive favorisant l'accessibilité au plus grand nombre et le développement d'une logique d'usagers plus que de public occasionnel. Construite sur un rythme quadrimestriel, une programmation culturelle riche et variée, articulée autour des grands événements nationaux et de rendez-vous réguliers rythmant l'année, vise à faire connaître les collections des musées gérés par la Collectivité et à mettre en avant la politique culturelle de la collectivité en faveur de tous les publics.

La programmation se déclinera de la manière suivante :

- ⇒ Participation aux événements nationaux et locaux : Nuit des musées, Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine (précédée par une journée dédiée aux scolaires relevant du dispositif national intitulé « Levez les yeux »), Festival du Livre de Pont-Saint-Esprit et du Gard rhodanien en novembre 2023, etc.
- ⇒ Développement d'animations tout public, favorisant notamment l'accueil des familles avec la mise en place de rendez-vous ciblés, ludiques tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les vacances scolaires.
- ⇒ Poursuite de la mise en place de nouveaux rendez-vous « en tête à tête » qui permettent de favoriser la rencontre immédiate et conviviale du public avec les œuvres des collections.
- ⇒ Réalisation d'accrochages temporaires sur des thématiques variées dans les parcours permanents des musées afin de renouveler l'intérêt des publics et favoriser la rotation des collections conservées en réserves.
- ⇒ Mise en place d'expositions temporaires autour des champs d'étude et des thématiques des collections. Ces expositions permettent de nourrir la programmation culturelle et notamment les animations élaborées en directions des publics.

Si la programmation sera principalement assurée par la Collectivité, l'appel à des intervenants extérieurs permettra d'enrichir et de diversifier l'offre culturelle (artistes, conférenciers, auteurs, etc.).

§1. La médiation culturelle (visites commentées)

En complément des activités scolaires, le Conseil départemental conçoit une programmation culturelle et des actions de médiation qui permettent de s'adresser à tous les publics. Réalisées par les services départementaux, ces actions nécessitent aussi parfois l'intervention d'artistes, d'auteurs et de professionnels du milieu culturel afin de compléter tout au long de l'année l'offre conçue en interne. Pour la réalisation de cette action, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, un montant de 8 000 € en dépenses de fonctionnement.

§2. L'organisation et l'animation d'ateliers pédagogiques

L'accessibilité et la médiation sont au cœur de la politique du musée. En complément de la programmation culturelle, le Conseil départemental propose un large panel d'activités scolaires, toutes gratuites, s'adressant aux élèves de la maternelle au lycée. Différents supports pédagogiques et documents de médiation sont nécessaires à ces actions. Afin de soutenir cette action, une demande de subvention a été formulée auprès de la DRAC Occitanie. Il est donc décidé d'inscrire un montant de 4 400 € en dépenses de fonctionnement et de 6 000 € en recettes de fonctionnement.

§3. La présentation des collections permanentes

Dans le cadre de la présentation des collections permanentes, les besoins sont les suivants :

- le paiement des droits d'auteur des œuvres reproduites dans les différents supports de communication auprès de la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) ou des ayants-droits ;
- l'inscription aux bourses de diffusion des dépliant de communication ;
- la poursuite du vaste projet initié en 2021 qui vise à « Améliorer l'expérience de visite du musée d'art sacré du Gard. ». La première étape de ce chantier consiste à doter le musée d'un projet scientifique et culturel (PSC), un document légal et obligatoire qui constitue par ailleurs un outil de pilotage définissant l'identité, les orientations et les priorités du musée. Le Conseil départemental continuera à être accompagné dans ce projet par une agence de conseil spécialisée dans le secteur muséal et culturel.

Les dépenses ont été évaluées au montant de 1 750 € en fonctionnement et de 22 300 € en investissement.

§4. Les acquisitions d'œuvres

L'acquisition d'œuvre se décline en deux actions distinctes :

⇒ L'enrichissement des collections

Le Code du patrimoine rappelle que les musées de France ont pour missions permanentes d'enrichir leurs collections. A ce titre, le Conseil départemental mène des actions régulières en faveur de leur accroissement selon les thématiques et les axes d'études des établissements dont elle assure la gestion.

Ainsi, pour le musée d'art sacré du Gard, les acquisitions ont trait au vaste champ de l'art sacré, à la demeure médiévale des Piolenc et à l'histoire locale. Qu'elles soient réalisées à titre gracieux par le biais de dons ou de legs, ou à titre onéreux par des achats, ces acquisitions permettent de conserver sur le territoire départemental un patrimoine significatif de l'histoire et de la création artistique à travers les siècles.

Aujourd'hui, plus de 33 000 œuvres et objets ont intégré les collections du musée d'art sacré du Gard depuis sa création en 1989, tandis que l'ensemble des 4 musées gérés par la Collectivité réunit un peu plus de 37 000 objets. Si les dons sont les plus nombreux, la politique d'achats est essentielle car elle permet de poursuivre l'ouverture des collections dans le temps et dans l'espace, de façon à assurer la représentativité des différentes cultures à l'image de notre société.

Comme les années précédentes, le Conseil départemental sait pouvoir compter sur le mécénat de l'association des Amis du musée. Le soutien de l'Etat et de la Région par le biais du Fonds régional pour les acquisitions des musées (FRAM) pourra être requis également.

⇒ La perception de droits d'auteur

Titulaire du droit moral sur l'œuvre du peintre Albert André (jusqu'en 2025), le Conseil départemental est habilité à percevoir les droits de reproduction et de représentation par l'intermédiaire de la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) à laquelle le Conseil départemental adhère.

Au titre de ces deux volets, il est décidé d'inscrire un montant de 10 000 € en dépenses d'investissement et de 1 500 € en recettes de fonctionnement.

§5. La bibliothèque spécialisée

L'acquisition de livres et de revues spécialisées reste nécessaire pour documenter les œuvres en vue de leur restitution au public. Il est décidé de poursuivre, l'achat d'ouvrages publiés en cours d'année et relatifs aux thématiques des musées dont le Conseil départemental assure la gestion, tout en complétant les fonds documentaires par l'entrée de livres anciens et épuisés.

La poursuite de cette politique depuis 1998 permet de disposer d'un fonds de bibliothèque de haut niveau indispensable à la valorisation des collections par les conservateurs et les médiateurs de la direction. Pour la réalisation de cette action, il est décidé d'inscrire un montant de 1 800 € en dépenses de fonctionnement.

§6. La gestion des musées

Les services départementaux gèrent et animent le musée d'art sacré du Gard ainsi que les musées municipaux de Bagnols-sur-Cèze et de Villeneuve-Lez-Avignon.

Une convention visant à contractualiser l'intervention du Conseil départemental au titre de la gestion scientifique et administrative des musées municipaux a été signée entre les partenaires en janvier 2017 pour une durée de trois ans renouvelable. Elle a été reconduite en accord avec les deux communes au 1^{er} janvier 2020 pour une même durée et un avenant permettra leur prolongation d'un an. Elle prévoit une contrepartie financière des communes à hauteur de 18 000 € pour chacune par an. Il est donc porté au BP 2023 un montant de 36 000 € en recettes de fonctionnement.

§7. L'entretien en état naturel

Les dépenses ayant pour objet l'entretien en état naturel du musée (pièges et matériels permettant d'assurer la protection des collections contre les insectes et divers agents atmosphériques ; floraison du jardin du musée au printemps, avant l'été puis à l'automne) ont été évaluées à 1 200 €. Il est donc décidé l'inscription de ce montant en dépenses de fonctionnement au BP 2023.

§8. Les opérations d'inventaire et études des collections

De manière récurrente, il est nécessaire de prévoir des crédits en vue de :

- la poursuite des opérations d'inventaire et de récolement des collections des quatre musées gérés par la direction conformément aux obligations des musées portant l'appellation « Musées de France » (Code du patrimoine, Loi du 4 janvier 2002) ;
- l'achat de matériel de conditionnement et de conservation préventive afin d'assurer la protection des collections ;
- les prestations de prises de vues professionnelles en vue de la valorisation des collections (publications, mises en ligne sur les bases nationales, supports de médiation culturelle, documents de communication, réalisation de produits dérivés pour la boutique, etc.). Cette mission fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie.

Pour réaliser ces opérations, il est décidé d'inscrire un montant de 18 750 € en dépenses de fonctionnement et un montant de 2 000 € en recettes de fonctionnement.

§9. La mise en sécurité des biens

Afin de procéder à la mise en sécurité des biens, il est prévu, en 2023, les trois actions suivantes :

- l'achat de petits équipements et fournitures permettant de garantir la protection des œuvres exposées dans le parcours permanent ou dans le cadre des expositions temporaires (vitrines, systèmes de mises à distance, opérations d'encadrement et de soclage, etc.) ;
- l'entretien des appareils humidificateurs pour garantir un climat conforme aux préconisations relatives aux collections en matière de conservation préventive (remplacement des filtres) ;
- des formations, dans le cadre du Plan organisationnel de mise en sûreté (POMSE) du musée d'art sacré du Gard et de la Conservation départementale, pour l'ensemble des agents, afin de savoir comment réagir en cas d'événement majeur et malveillant (attaque terroriste, intrusion malveillante, etc.).

Il est décidé d'inscrire 10 050 € en dépenses de fonctionnement et 2 000 € en dépenses d'investissement

§10. La restauration en l'état initial

Conformément au Code du patrimoine, la Conservation départementale du Gard doit veiller à la bonne conservation des collections. Dès lors, il est régulièrement fait appel à des restaurateurs du patrimoine agréés qui interviennent sur les collections pour réaliser des constats d'état, des opérations de conservation préventive ou curative, ainsi que des traitements de restauration des objets inscrits à l'inventaire du musée.

Pour la réalisation de cette action, il est décidé d'inscrire un montant de 20 000 € en dépenses d'investissement.

§11. Les publications à caractère scientifique

Le Conseil départemental poursuivra ses actions de valorisation des collections à travers diverses publications :

- un livret d'exposition reprenant le propos de l'exposition (textes de l'exposition, cartels développés) afin de valoriser et diffuser les collections auprès du grand public ;
- la poursuite du développement d'outils d'aide à la visite adaptés à tous les publics afin de favoriser les visites en autonomie (livret-jeux destinées aux familles, dépliant d'aide à la visite du parcours permanent dédié au public adulte...).

Trois programmes quadrimestriels seront réalisés et diffusés pour faire connaître la programmation de la direction dans les quatre musées.

La promotion du musée sera également renforcée grâce à la reconduction des adhésions de la direction à différents réseaux de diffusion et de communication touristiques, notamment avec les offices de tourisme, le réseau Musées Occitanie et le Conseil international des musées (ICOM).

Pour la réalisation de ces quatre actions, il est décidé d'inscrire un montant de 35 600 € en dépenses de fonctionnement.

§12. La création de produits dérivés

Afin de proposer aux publics une offre complémentaire à leur visite, le musée d'art sacré du Gard est doté d'une boutique proposant des ouvrages spécialisés, des catalogues d'expositions, des cartes postales et divers produits de papeterie ou objets souvenirs. Les produits de cette boutique nécessitent d'être régulièrement réapprovisionnés et actualisés avec des nouveautés. Les dépenses ont été évaluées à 2 500 € en fonctionnement.

§13. Les expositions œuvres temporaires

Le Conseil départemental prévoit la mise en place d'une exposition temporaire en 2023. Une exposition-dossier, de juin 2023 à janvier 2024, autour du thème transversal de la protection permettra de valoriser les collections auprès du grand public tout en permettant de poursuivre le travail de fond de documentation des œuvres et de nourrir la réflexion sur la refonte du parcours permanent dans le cadre du projet « améliorer l'expérience de visite du musée ». Une demande de subvention a été formulée auprès de la DRAC Occitanie. Les recettes ont été estimées à 2 000 € en fonctionnement pour l'année 2023.

§14. L'entretien des locaux et du matériel

Pour la révision annuelle et/ou un changement éventuel des serrures des portes du musée afin d'assurer la protection des collections, il est décidé d'inscrire un montant de 2 000 € en dépenses de fonctionnement.

§15. La gestion de la régie de recettes

Pour permettre ses activités de billetterie et boutique, le musée d'art sacré du Gard dispose d'un compte bancaire auprès de la Banque Postale de Pont-Saint-Esprit qui engendre des frais de tenue de compte. Chaque année, le musée génère des recettes provenant de la vente des produits dérivés de la boutique, des visites commentées et du remboursement des frais d'expéditions par des tiers liées aux ventes de la boutique. Dès lors, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, des crédits d'un montant de 150 € en dépenses de fonctionnement et de 7 950 € en recettes de fonctionnement.

c) Le Pôle culturel Château d'Assas

Pour assurer l'ensemble des interventions, notamment les expositions du Pôle Culturel du Château d'Assas, tout au long de l'année 2023, il est décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 15 000 € en fonctionnement.

d) Les archives départementales

§1. L'acquisition d'archives

Les opérations de numérisation et de mise en ligne des archives départementales seront poursuivies et accentuées. Au BP 2023, elles sont adossées à une nouvelle autorisation de programme NUMDOCARCH 2023, qu'il est décidé de créer, d'un montant de 400 000 € pour la période 2023-2026.

Ce programme permettra d'assurer la numérisation des documents historiques conservés en commune, et notamment des délibérations communales du XVIème siècle à 1950 pour toutes les communes gardoises. D'autres séries d'archives départementales pourront également être ainsi sauvegardées et mises à disposition des internautes. Des acquisitions de documents privés en vente publique ainsi que la poursuite de l'inventaire des fonds des houillères seront assurées.

S'agissant des crédits d'investissement, il est décidé d'inscrire les montants suivants :

- 100 000,00 € sur l'AP NUMDOCARCH 2023
- 83 907,77 € sur l'AP NUM 2018
- 40 000,00 € sur l'AP PLANS 2021
- 25 000,00 € en investissement pour l'achat d'archives privées

Soit au total 248 907,77 € de crédits d'investissement.

Quant aux crédits de fonctionnement, il est décidé d'inscrire un montant 100,00 € destiné à couvrir les frais de livraison.

§2. La conservation curative et la préventive

En premier lieu, afin de pouvoir être numérisés ou pour pouvoir être exposés, certains documents doivent être restaurés. Il est donc décidé d'inscrire un montant de 64 000 € en investissement.

En second lieu, pour répondre aux besoins de la conservation préventive, l'acquisition d'un scanner CopiBook supplémentaire permettra d'assurer plus rapidement et dans de meilleures conditions les demandes administratives de copies de documents d'archives (jugement, transcription). Dès lors, il est décidé d'inscrire, au BP 2023, les montants en dépenses ci-après :

- 20 000 € de crédits d'investissement sur l'AP CARTONS 2020 pour l'achat de conditionnement adapté
- 50 000 € de crédits d'investissement hors AP pour l'achat du Copibook
- 30 000 € de crédits de fonctionnement pour l'achat de fournitures de conservation

§3. Le fonds documentaire

Pour poursuivre la politique d'achat et de mise à disposition ainsi que la dématérialisation des fichiers de la bibliothèque, il est décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 26 500 € en fonctionnement.

§4. La mise en valeur des archives (expositions, publications) et l'animation d'ateliers pédagogiques

En 2023, le Conseil départemental programmera de nombreuses manifestations en lien avec les expositions. Le Conseil départemental s'appuiera sur des prestataires de qualité pour assurer des ateliers dans les communes gardoises sur les différents territoires, animera de nombreuses séances sur site et réalisera des outils pédagogiques pour les scolaires ainsi que des expositions sur site ou itinérantes.

Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire les montants ci-après :

- 41 000 € en dépenses de fonctionnement (dont 2 000 € pour le paiement des droits d'auteur) pour la mise en valeur des archives
- 147 000 € en dépenses de fonctionnement, dont 118 000 € pour l'achat de prestations, 25 000 € pour les honoraires, 4 000 € pour les fournitures d'art.

Les recettes générées par la vente d'ouvrages ont été estimées à 500 € pour l'année 2023. Ce montant a été porté, au BP 2023, en fonctionnement.

§5. Les archives communales

Les communes de moins de 2 000 habitants ont souvent des difficultés à équiper leurs locaux d'archivage d'un système de sécurité adapté (extincteurs, détection incendie, rayonnages métalliques) ou à restaurer leurs archives patrimoniales uniques. Le Conseil départemental peut, dans ce domaine, leur apporter une aide. A cette fin, il est décidé d'inscrire un montant de 5 000 € en dépenses d'investissement.

Enfin, il est précisé que des demandes seront effectuées auprès du Ministère de la Culture pour obtenir des subventions dans le cadre des appels à projet concernant les archives.

Au total pour l'engagement politique « Militer pour la culture pour tous », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 5 280 800 € en dépenses et 55 950 € en recettes
En investissement : 543 597,77 € en dépenses

F) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

Sachant que près d'un gardois sur deux pratique une activité sportive et que le Gard compte près de 170 000 licenciés dans un club sportif, le sport fait naturellement partie des domaines du quotidien soutenus par le Conseil départemental.

En mars 2020, le Label « Terre de Jeux » Paris 2024 a été attribué au Département avec pour objectifs de valoriser sa politique de « sport pour tous et partout ». Ce label permet non seulement de mettre en lumière les nombreuses actions déjà existantes et soutenues par le Conseil départemental, mais aussi d'en développer certaines ou d'en créer de nouvelles.

Par ailleurs, la politique sportive s'appuie aujourd'hui sur certains axes forts mais qui méritent d'être réinterrogés au vu des évolutions des pratiques et des besoins des acteurs du monde sportif. Ce sera l'objet du 1^{er} **Schéma départemental des sports** qui devrait voir le jour courant 2023 et ainsi redéfinir les grandes orientations de la politique sportive départementale.

45) Garantir l'égal accès aux activités physiques sportives sur notre territoire

Par l'octroi de subventions à l'action sportive, les objectifs fixés sont les suivants :

⇒ Permettre l'égalité d'accès aux pratiques sportives en réduisant les exclusions

Le sport handicap vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de structures spécifiques ou dans des associations sportives classiques.

Le Gard est, encore aujourd'hui, moteur et exemplaire sur cet axe, grâce notamment à la dynamique des deux comités de sport adapté et d'handisport et à l'important réseau tissé sur l'ensemble du territoire, qui doit pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien fort du Département.

Les crédits permettront donc d'accorder des subventions en fonctionnement aux comités et associations de sport handicap. Il s'agit d'accompagner les deux comités sportifs départementaux « handisport » et « sport adapté » ainsi que les associations relevant de ces fédérations dans leur fonctionnement et projets. Une aide en investissement existe également dans ce domaine bien précis afin de permettre aux comités de sport handicap d'acquérir du matériel sportif spécifique souvent coûteux.

Les crédits permettront également d'accorder des subventions en fonctionnement aux comités et associations œuvrant par leurs projets pour les personnes en situation de handicap. Les comités et associations sportifs traditionnels peuvent également être encouragés dans leurs projets et manifestations à destination d'un public mixte.

⇒ Soutenir les associations sportives structurantes

Les crédits permettront, d'une part, d'accorder des subventions de fonctionnement aux comités sportifs départementaux. Les Comités sportifs départementaux sont les représentants du mouvement fédéral à

l'échelon départemental. Ils jouent un rôle structurant pour leur activité sportive, apportant notamment un appui technique auprès des clubs. Ils sont aidés dans leur fonctionnement et leurs projets.

Les crédits permettront, d'autre part, d'accorder des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs formateurs et/ou de performance. Sont ici concernés les clubs qui parmi les critères, assurent une formation des jeunes structurée, s'appuient sur un encadrement qualifié et affichent une équipe première à un niveau national. Le Conseil départemental les aide dans leur fonctionnement et leurs projets.

Les interventions du Conseil départemental relatives au sport de haut niveau sont modifiées pour prendre en compte le statut des clubs et notamment leurs caractères amateurs et professionnels.

⇒ Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives

Il s'agit de l'animation et du développement du territoire, du niveau local au niveau international. Ces manifestations sont souvent le moyen pour les associations de dégager quelques recettes supplémentaires qui leur permettent ensuite de fonctionner tout au long de l'année. Elles sont aussi, au-delà de leur rôle d'animation du territoire, un facteur de développement économique, et pour les plus importantes, d'attractivité touristique : on parle aussi de "tourisme sportif". Elles ont été particulièrement impactées par la situation sanitaire et doivent être soutenues au plus près de leurs besoins pour pouvoir survivre.

Les crédits permettront d'accorder, en premier lieu, des subventions aux manifestations sportives vitrines ou de performance. Les manifestations les plus importantes en termes de niveau sportif (régional, national voire international) ou de forte renommée sont ici aidées.

En deuxième lieu, des subventions aux manifestations sportives structurantes pour le territoire pourront être octroyées. Il s'agit ici d'accompagner les manifestations ayant un impact fort pour le territoire concerné, que ce soit en termes économique, touristique ou sportif. On y retrouve notamment les activités de pleine nature.

En dernier lieu, il pourra être accordé des subventions aux manifestations sportives à impact local et/ou de public jeune. Certaines manifestations sportives vont se concentrer sur un public jeune ou vont permettre à l'association sportive locale de créer une dynamique autour d'une manifestation compétitive.

Au vu de ces éléments, les crédits votés au BP 2023 s'élèvent à 1 100 000 € en fonctionnement et 180 450 € en investissement dont :

- 120 450 € de crédits d'investissement sur l'AP 2019 HARASUZES
- 60 000 € de crédits d'investissement hors AP

46) Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes

Le Conseil départemental soutient, en fonctionnement, chaque association sportive de collège par l'intermédiaire du Comité Départemental UNSS. En effet, chaque année, le Comité perçoit une subvention permettant aux 53 associations sportives de fonctionner et d'organiser des rencontres inter établissement à l'échelle d'un district, voire du Département. Ces associations sportives s'appuient sur

les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et sont souvent le moyen pour les collégiens de découvrir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités sportives pour un coût très réduit.

Le dispositif « sportif au collège » est proposé à chaque collège qui le souhaite. Il permet de faire intervenir des clubs sportifs/sportifs de haut niveau/entraîneurs et d'échanger avec les élèves sur différentes thématiques et valeurs portées par le sport telles que le respect, le vivre ensemble, l'engagement, mais aussi l'accès au sport pour tous, l'alimentation...

Ces rencontres se déroulent généralement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, puis les élèves sont invités à assister à un match ou participer à un entraînement des sportifs qu'ils ont précédemment rencontrés.

Au titre des subventions aux associations sportives en lien avec les collèges, il est, dès lors, décidé l'inscription d'un montant de 160 000 € en dépenses de fonctionnement.

47) Recenser les besoins et les attentes sportives des gardoises et garçons

Fin 2022, une consultation de la population ainsi que des rencontres territoriales et départementales ont été organisées afin de faire émerger les besoins et enjeux de demain. Le 1^{er} **Schéma départemental des sports** se nourrira du diagnostic réalisé et des résultats de ces concertations pour définir ses différentes orientations pour les prochaines années. Dans ce cadre, il est prévu des crédits de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au BP 2023.

48) Le Centre sportif de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental

a) Les études et travaux du Centre sportif de Méjannes-le-Clap

L'inscription budgétaire ci-après formulée concerne le projet ambitieux de restructuration du **Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap** et notamment la première phase qui s'inscrit dans le cadre du « Centre de Préparation aux Jeux » de Paris 2024.

Ainsi, outre les travaux portant sur l'aménagement de l'hébergement et de certains équipements sportifs, des manifestations soutenues par le Conseil départemental et allant du niveau local au niveau national, voire international viendront mettre en lumière ce site et ce bel équipement.

A ce titre, il est décidé d'augmenter le montant de l'AP MEJCLAP 2022 de 15 000 000 € afin de pouvoir d'ores et déjà intégrer la phase 2 du projet qui correspond à l'aboutissement du programme de modernisation d'Espace Gard Découvertes.

Cela permettra, d'une part, de renouveler et moderniser les équipements existants, et, d'autre part, de créer de nouveaux équipements sportifs et aussi de compléter l'offre d'hébergement afin de mettre en place notamment un pôle vélo ambitieux ainsi qu'une offre d'activités omnisports et de bien-être.

Pour l'année 2023, les crédits d'investissement votés sont d'un montant de 4 000 000 €.

b) Les subventions au Centre Sportif de Méjannes-le-Clap

La participation du Département à Espace Gard Découverte se fait à travers une subvention de fonctionnement permettant à cette structure d'assurer ses missions et ce en attendant sa

transformation et l'évolution de son statut juridique. Dans cette perspective d'évolution, des crédits sont également prévus pour la révision du PLU de la Commune de Méjannes-le-Clap. Il est donc décidé l'inscription d'un montant de 445 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) La promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap

Afin d'assurer la promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap tant sur un volet marketing, promotionnel et de communication que sur de l'organisation d'événementiels visant à accroître sa notoriété et son attractivité sportive et touristique, il est décidé au BP 2023, l'inscription de crédits nouveaux, d'un montant total de 375 000 € en fonctionnement.

En effet, le Centre a pour ambition d'accueillir des manifestations d'envergure et des délégations étrangères dans le cadre du Centre de Préparation aux Jeux, en tant que Centre sportif et touristique dans un premier temps.

L'objectif à terme est qu'il devienne le Centre sportif départemental des gardoises et des gardois, mais aussi un pôle national vélo de référence au cœur d'un développement touristique de la station de Méjannes-le-Clap.

Un montant de 125 000 € serait consacré au financement de l'organisation de compétitions internationales de basket organisées sur le site du Pont du Gard. Ces compétitions majeures seraient l'occasion d'asseoir la notoriété de Méjannes-le-Clap comme "Centre de préparation aux Jeux Olympiques" et Terre de Jeux 2024 sur plus long terme avec l'organisation en parallèle de stages sportifs d'une ou deux équipes de France filles voire garçons.

Au total pour l'engagement politique « Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 2 090 000 € en dépenses

En investissement : 4 180 450 € en dépenses

G) Agir pour lutter contre les risques

L'actualité de ces dernières années montre que la question de la sécurité est de plus en plus marquée par la multiplication des risques. La protection de personnes et des biens devient l'affaire de tous y compris celle des collectivités territoriales, en particulier des Départements.

Leur rôle s'inscrit pleinement dans un dispositif global de prévention des risques et de gestion de crise associant de nombreux acteurs tels que les Services d'incendie et de secours. Dans ce contexte, le Conseil départemental agit quotidiennement pour renforcer la sécurité de tous les habitants de son territoire ainsi que celle de son patrimoine.

En effet, le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique de gestion durable de l'eau et des territoires, s'engage à renforcer son soutien aux collectivités territoriales sur la prévention des risques et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il intervient également dans le cadre de la politique partenariale de défense des forêts contre les incendies.

De surcroît, le Conseil départemental par l'intermédiaire de son laboratoire départemental d'analyses participe pleinement à la politique publique de sécurité sanitaire dans le Gard avec notamment l'épidémie d'Influenza Aviaire qui touche fortement le Gard actuellement (remise en service du laboratoire P3 pour faire ces analyses).

49) Garantir un bon niveau d'intervention du Service d'incendie et de secours

Le Gard étant en proie à de nombreux risques naturels, notamment les incendies et les inondations, le Conseil départemental soutient le service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS 30) dans le cadre de l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile.

A ce titre, le Conseil départemental est le principal contributeur au budget du SDIS 30. Les modalités financières de ces contributions (participation annuelle et subvention(s) d'équipement) sont définies dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat.

La dernière convention pluriannuelle de partenariat, concernant la période 2020 -2022, a pris fin au 31 décembre 2022. Dans l'attente des modalités financières à intervenir qui devront figurer dans la nouvelle convention pluriannuelle, actuellement en cours d'élaboration, il est décidé de reporter au BP 2023 les montants votés au BP 2022, à savoir :

- 48 906 001,12 € en dépenses de fonctionnement
- 5 000 000,00 € en dépenses d'investissement

Ainsi, le Conseil départemental affiche clairement sa volonté de favoriser et renforcer les capacités opérationnelles du SDIS adaptées aux risques du département du Gard et à l'émergence de nouvelles situations liées aux évolutions sociétales et aux conséquences du dérèglement climatique. Cette participation financière du Département s'inscrit également dans une politique de sécurisation de l'action des sapeurs-pompiers gardois.

50) Développer les politiques de prévention des risques pour renforcer la sécurité des personnes et des biens

a) La lutte contre les incendies de forêt

Afin de préserver la biodiversité et protéger le patrimoine forestier contre le risque d'éclosion de feux de forêt et réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, l'Assemblée départementale a approuvé, le 7 janvier 2022, un nouveau dispositif d'aides aux collectivités pour :

- les travaux de normalisation d'infrastructures (pistes pour la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et travaux d'équipement en points d'eau, de coupures de combustibles et de sylviculture préventive) ;
- les travaux d'entretien d'équipements DFCI déjà normalisés.

§1. Les aides en investissement pour la DFCI

Il est décidé d'affecter sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT les montants suivants :

- 180 000 € pour les aides aux collectivités concernant la mise aux normes des équipements de DFCI ;

- 70 000 € pour les aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM) concernant l'achat de matériel de surveillance estivale, mis à disposition de l'Office national des forêts (ONF).

Au titre de la lutte contre les incendies de forêt, les crédits d'investissement pour l'année 2023 sont prévus à hauteur de 155 000 € au total, ventilés comme suit :

- 10 000 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVAPN 2020)
- 40 000 € pour les aides octroyées en 2021 (AP INVAPN 2021)
- 50 000 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVAPN 2022)
- 55 000 € pour les aides nouvelles en 2023 (AP VALOPATNAT 2023)

§2. Les aides en fonctionnement pour la DFCI

Il est décidé d'affecter, sur l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT, une somme de 150 000 € pour les aides aux collectivités concernant l'entretien des pistes DFCI.

En fonctionnement, les crédits de paiement s'élèvent à 98 746,24 € au total, ventilés comme suit :

- 8 551,76 € pour les aides octroyées en 2017 (AE GR 2017)
- 20 194,48 € pour les aides octroyées en 2018 (AE FONCTAPN 2018)
- 55 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AE FONCTAPN 2022)
- 15 000,00 € pour les aides nouvelles (AE ENTPATNAT 2023)

En outre, le Conseil départemental accompagne les acteurs de la gestion forestière, notamment le Syndicat des propriétaires sylviculteurs gardois qui conduit également des actions de sensibilisation DFCI. Il est décidé de poursuivre le soutien financier auprès de cette association par une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

Il est donc décidé au total l'inscription d'un montant de 118 746,24 € en dépenses de fonctionnement pour l'année 2023.

b) La contribution à l'Entente pour la Forêt méditerranéenne

Le Conseil départemental étant membre de l'Entente pour la Forêt méditerranéenne, il est décidé d'inscrire 36 000 € en dépenses de fonctionnement au titre de la contribution annuelle de cette structure.

c) La protection contre les inondations

§1. Les travaux de prévention du risque inondation

Par délibération du 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur des aménagements sur les cours d'eau (digues, ouvrages de rétention, ouvrages écrêteurs de crues...) pour la réduction de l'aléa inondations.

Il est décidé d'affecter un montant de 2 500 000 €, sur l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA, pour les aides à octroyer aux collectivités et aux syndicats de bassins au titre de la protection contre les inondations.

Les Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) contribuent à réduire durablement les conséquences et les dommages des inondations sur les personnes et les biens. En tant que financeur, le Conseil départemental a été cosignataire du PAPI III des Gardons en décembre 2021 et du PAPI III Vistre en février 2022. Une convention financière a également été signée avec l'EPTB Vidourle, en 2019.

Par ailleurs, le Conseil départemental a conventionné, en 2019, avec le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM,) s'engageant ainsi à poursuivre le financement des tranches fonctionnelles de l'opération de renforcement et de décorsetage des digues du Petit Rhône rive droite, inscrites dans le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER) Plan Rhône pour un montant de 13 M€.

Par conséquent, les aides consenties par le Conseil départemental dans le cadre de ces programmes nécessitent les inscriptions de crédits suivantes :

- 87 206,80 € pour les aides octroyées en 2017 (AP PAPINIMES 2017)
- 2 372,80 € pour les aides octroyées en 2019 (AP INVMA 2019)
- 190 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVMA 2020)
- 259 400,00 € pour les aides octroyées en 2021 (AP INVMA 2021)
- 1 048 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVMA 2022)
- 250 000,00 € pour les aides nouvelles en 2023 (AP MILIEUAQUA 2023)

Les crédits d'investissement s'élèvent donc à 1 836 979,60 € pour l'année 2023.

§2. La réduction de la vulnérabilité sur le bâti

Le Conseil départemental alloue également des aides aux études à mener en matière de réduction de la vulnérabilité sur le bâti, depuis 2010. Le dispositif financier adopté par l'Assemblée départementale, le 5 avril 2018, pour la réduction de l'aléa inondations, prévoit d'aider uniquement des opérations d'investissement. Toutefois, les études de faisabilité et d'animation pour la réduction de la vulnérabilité du bâti, inscrites sur les PAPI 3 Gardons et PAPI 3 Vistre sont budgétisées, par les maîtres d'ouvrage, sur la section fonctionnement. Aussi, il est décidé d'inscrire les crédits de fonctionnement ci-après, les individualisations de ces études seront proposées au vote en dérogation de ce dispositif et sur le fonctionnement comme précédemment.

A ce titre, il est décidé d'affecter un montant de 264 000 € sur l'autorisation d'engagement 2023 PROTINOND.

En fonctionnement, les opérations anciennes nécessitent les inscriptions de crédits suivantes :

- 2 343,35 € pour les aides octroyées en 2016 (AE FSIFONCT 2016)
- 14 636,00 € pour les aides octroyées en 2019 (AE FONCTMA 2019)
- 30 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AE FONCTMA 2020)
- 32 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AE FONCTMA 2022)
- 20 000,00 € pour les aides nouvelles (AE PROTINOND 2023)

Il est donc décidé l'inscription d'un montant de 98 979,35 € en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre du programme ALABRI destiné à aider les particuliers à réaliser des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur habitation au risque inondation, il est décidé d'inscrire 150 000 € de crédits d'investissement pour l'année 2023 (ces crédits seront gérés hors autorisation de programme).

d) Les autres actions de prévention des inondations

Dans le cadre des opérations menées pour la prévention contre les risques inondations, il est décidé de maintenir, en 2023, la formation de sensibilisations auprès des élus autour de thèmes tels que « l'alerte et la gestion de crise », « l'urbanisme » ou « le fonctionnement des cours d'eau et le risque inondation : l'aspect juridique et assurantiel ».

Les frais de repas liés aux formations proposées aux élus sont pris en charge par le Conseil départemental et inscrits au vu des besoins réels. Afin de prendre en charge les repas liés à cette action, un montant prévisionnel de 6 000 € est voté.

En outre, depuis 2009, le Conseil départemental adhère au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), qui est un acteur incontournable de la prévention du risque inondation. De plus, le Conseil départemental a adhéré en 2012 à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), qui apparaît également comme un organisme essentiel en matière de prévention des risques.

Les cotisations annuelles correspondantes s'établissent au total à 4 000 €.

e) L'exploitation des barrages

Le Conseil départemental est propriétaire de sept barrages (Sénéchas, Sainte-Cécile-d'Andorge, Les Cambous, La Rouvière, Ceyrac, Conqueyrac et Pises), qu'il convient d'entretenir et dont l'exploitation est assurée en gestion directe. Les inscriptions budgétaires qui sont faites dans le cadre du BP doivent permettre d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces barrages. Dans ces conditions, il est décidé d'inscrire les crédits de fonctionnement suivants :

- 202 000,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2020 EDD
- 18 074,61 € sur l'Autorisation d'Engagement 2020 BARRAGES
- 21 000,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2021 BARRAGES
- 40 000,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2022 BARRAGES

Soit 281 074,61 € au total.

Par ailleurs, il est décidé de réduire l'Autorisation d'Engagement 2021 BARRAGES de 14 000 €, portant ainsi le montant total de l'AE à 46 000 € (contre 60 000 € avant révision), afin d'être en adéquation avec les engagements existants.

De plus, il est décidé de créer une Autorisation d'Engagement 2023 BARRAGES, d'un montant de 352 800 € sur 4 ans, correspondant aux programmes 2023, 2024 et 2025 avec un montant total de crédits de paiement 2023 de 117 600 €.

En outre, afin de réaliser diverses opérations ainsi que des opérations de travaux de maintenance et de faire face aux charges d'exploitation de ces ouvrages (achat de matériel, contrats de prestations, contrats de maintenance, indemnisation des propriétaires, riverains en cas d'inondations, redevance...), sont prévus les crédits suivants : 199 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement.

Au total, il est ainsi décidé d'inscrire 597 674,61 € en dépenses de fonctionnement et 60 000 € en dépenses d'investissement.

S'agissant des recettes de fonctionnement relatives à des redevances d'occupation du domaine public départemental (recettes domaniales), elles ont été estimées à 4 000 € pour l'année 2023.

f) Les opérations sur les barrages

Les inscriptions permettent notamment d'assurer la mise en œuvre de la sécurisation de 3 ouvrages :

- ⇒ Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge
- ⇒ Barrage du lac des Pises
- ⇒ Barrage des Cambous

§1. Les études sur les barrages départementaux

Pour financer le besoin relatif aux études sur les barrages départementaux, il est prévu des crédits d'investissement, hors AP, à hauteur de 130 000 €.

§2. Les travaux de construction, de rénovation et d'entretien sur les barrages départementaux

En premier lieu, concernant l'autorisation de programme dédiée à la sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge (AP 2017 PROCECILE), il est décidé une augmentation de son montant de 18 000 000 € pour tenir compte des paramètres suivants :

- ⇒ Evolution de périmètre de l'opération de sécurisation (barrage de Sainte-Cécile, barrage des Cambous, travaux de compensations environnementales)
- ⇒ Finalisation des dossiers de consultations des entreprises
- ⇒ Forfait de rémunération du maître d'œuvre définitif
- ⇒ Prochain passage à la phase travaux

Cette AP est donc portée à 35 M€ (contre 17 M€).

En second lieu, en ce qui concerne les travaux sur les barrages départementaux, il est décidé de prévoir au BP 2023 les crédits d'investissement ci-après :

- 2 310 000,00 € sur l'AP 2017 PROCECILE
- 599 523,47 € sur l'AP 2017 SENDROME
- 87 028,25 € sur l'AP 2018 SECURPISE

Par ailleurs, il est décidé d'augmenter l'AP 2018 SECURPISE pour un montant de 920 000 € portant ainsi son montant à 1 770 000 € (contre 850 000 €) afin de mettre en cohérence les crédits en dépenses à la suite de l'estimation de l'opération actualisée.

Enfin, le montant prévisionnel des travaux prévus, hors AP, s'élève à 200 000 € en investissement.

Dès lors, il est décidé d'inscrire, au total, en dépenses d'investissement 3 326 551,72 € au BP 2023 pour les opérations effectuées sur les barrages.

Quant aux recettes, elles ont été estimées à 218 880,24 € pour ce qui concerne les travaux de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge. Il est donc décidé de porter ce montant en investissement au BP 2023.

51) Protéger les consommateurs en améliorant la santé animale et l'hygiène alimentaire

Les Départements participent à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires qui répondent à des besoins locaux, et assurent des missions de service public de proximité.

Le laboratoire départemental d'analyses du Gard assure :

- ⇒ une veille épidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes
- ⇒ une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux
- ⇒ une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens
- ⇒ une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les établissements recevant du public (ERP)
- ⇒ des prestations de formation, de conseil et d'audit

Le BP 2023 prend en compte les dimensions pour lesquelles la rationalisation des dépenses et des recettes et a fait l'objet d'une étude attentive malgré une hausse prévisible des dépenses à venir en regard d'un contexte économique tendu, notamment de l'inflation et des nombreuses incertitudes.

S'agissant, en premier lieu, des dépenses de fonctionnement, il est notable que les charges de fonctionnement (achat de consommables, équipements, maintenance et entretien des matériels et locaux, mise en œuvre système qualité...) sont directement impactées par l'accroissement du coût des fluides. Dans ces conditions, l'inscription budgétaire prévoit des dépenses de fonctionnement contenues à hauteur de +5%, (soit + 22 000 €) par rapport au BP 2022. Le budget voté s'élève donc à hauteur de 504 900 €.

Il est précisé que cette inscription est strictement ajustée car l'augmentation des fluides, à elle seule, générera un surcoût d'environ 40 000 € pour le laboratoire en 2023.

Le détail des dépenses de fonctionnement est exposé ci-après :

- 195 000 € pour l'achat de consommables
- 23 800 € pour les frais généraux
- 81 000 € pour la gestion des contrats fluides et énergie du laboratoire
- 60 100 € pour la gestion des contrats laboratoire
- 96 900 € pour la maintenance et entretien des logiciels du laboratoire
- 48 000 € pour la mise en place du système qualité
- 100 € pour la réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidiosurveillance en santé animale EST-Trichines

En deuxième lieu, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, conformément à son Plan Pluriannuel d'Investissement, le laboratoire poursuivra en 2023, la modernisation de ses équipements et l'acquisition de nouveaux matériels pour développer de nouvelles analyses et/ou permettant d'automatiser certaines tâches et relever les nouveaux enjeux technologiques. Pour ce faire, il est décidé l'inscription de crédits d'investissement à hauteur de 150 500 €.

En dernier lieu, s'agissant des recettes de fonctionnement, les produits du laboratoire sont adossés aux prestations d'analyses de diagnostic vétérinaire, la surveillance des eaux chaudes sanitaires avec la recherche de légionelles, les analyses microbiologie alimentaire, les sérologies bactériennes et virales, la prophylaxie animale, l'épidio-surveillance du cheptel gardois, les audits, la formation et les prestations de conseil. Au total, elles ont été estimées à 542 000 € pour l'année 2023.

En effet, l'année 2022 a permis un rattrapage des retards de facturations de l'année 2021. Le niveau des recettes du laboratoire devrait s'approcher de celui de la période d'avant COVID ; il reste sous l'influence de l'évolution sanitaire dans le département du Gard (Influenza Aviaire, et autres épidémies).

Au total pour l'engagement politique « Agir pour lutter contre les risques », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 50 272 301,32 € en dépenses et 546 000,00 € en recettes
En investissement : 10 679 031,32 € en dépenses et 218 880,24 € en recettes

H) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leur parcours vers l'autonomie. C'est pourquoi le Conseil départemental est un acteur lisible et facilitateur de l'accès aux soins. Il s'agit de :

- ⇒ Garantir prioritairement l'accès aux soins des plus vulnérables,
- ⇒ Contribuer à développer une offre de soins équitable et accessible sur tous les territoires,
- ⇒ Rendre le Gard attractif pour les futurs médecins.

52) Améliorer l'accès aux soins dans les zones de désertification médicale

Afin d'améliorer l'accès aux soins et l'offre de santé, les crédits nécessaires ont été estimés à 183 600 € pour l'année 2023. Ces crédits permettront au Conseil départemental d'apporter son soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès au soin sous forme de subventions. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en crédits de fonctionnement au BP 2023.

53) Renforcer les actions de prévention, de protection et de promotion de la santé portées par la protection maternelle et infantile

La protection maternelle et infantile (PMI) a pour mission de garantir la qualité de l'accueil de la petite enfance et de favoriser les actions de prévention en matière de santé. Les crédits prennent en compte la mise en œuvre des compétences obligatoires en matière de protection et promotion de la santé de la famille et de l'enfance, ainsi que les orientations départementales en matière d'accueil de la petite enfance.

Cela recouvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives à des actions de promotion de la santé de la mère et de l'enfant dans le domaine de la périnatalité, à des actions médico-sociales individuelles ou collectives en faveur des jeunes enfants, des jeunes et de leurs parents, et à l'accueil de la Petite Enfance.

a) Le fonctionnement de la PMI

Chaque année, il convient de prévoir des crédits dédiés aux dépenses de charges courantes des services de PMI à savoir l'achat de tous les imprimés utilisés dans le cadre des actions réalisées, notamment :

- les carnets de santé,
- les carnets de maternité,
- les imprimés CERFA servant à l'instruction de dossiers d'assistantes maternelles et d'assistantes familiales,
- les carnets bucco-dentaires,
- les dossiers médicaux petite enfance et Centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF),
- les carnets de liaison avec l'Education Nationale (bilans en école maternelle)
- etc...

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 40 000 € pour l'année 2023.

b) L'achat de produits pharmaceutiques

Les dépenses d'achat de divers produits pharmaceutiques recouvrent :

- l'achat de médicaments pour les consultations pré et postnatales et d'achat de médicaments contraceptifs, notamment ceux permettant l'accès à la contraception d'urgence, utilisés dans les Centres de planification et d'éducation familiale ;
- les vaccinations effectuées dans le cadre des consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans.

Pour ce poste budgétaire, les crédits nécessaires ont été évalués à 89 500 € pour l'année 2023.

c) Les actions d'accompagnement à la parentalité

Le Conseil départemental contribue à l'accompagnement à la parentalité par la réalisation des actions suivantes :

- ⇒ Achat de matériel spécialisé pour les séances d'éducation à la santé, sexualité et accompagnement à la parentalité
- ⇒ Mise à disposition de documentation générale et spécialisée pour l'éducation à la santé, à la sexualité et l'accompagnement à la parentalité
- ⇒ Financement d'actions collectives d'accompagnement à la parentalité auprès de parents de jeunes enfants-intervention en piscine
- ⇒ Adhésion au réseau périnatal « Naître en Languedoc-Roussillon »

Dans le cadre de ces actions d'accompagnement à la parentalité, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement un montant de 4 500 € au BP 2023.

d) La formation des assistants maternels

La formation des assistants maternels est obligatoire et incombe au Conseil départemental. Elle doit avoir lieu avant le premier accueil.

Les crédits nécessaires pour financer ces formations ont été estimés à 190 000 € pour 2023.

e) Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

§1. Le CAMSP de Nîmes

La dotation globale de financement du CAMSP de Nîmes est fixée par décision tarifaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Au niveau de la répartition du financement, 80 % du montant alloué au CAMSP (dépenses de personnel comprises) est imputable à l'Assurance Maladie en application de l'article R.314-1 du Code de l'action sociale et des familles. La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit, quant à elle, à 20 %.

Pour l'année 2023, il est donc décidé d'inscrire 209 317 € en dépenses de fonctionnement correspondant à la dotation globale prévisionnelle 2023 du CAMPS de Nîmes, prenant en compte un taux d'évolution de 4 % par rapport à la dotation globale de financement de l'année 2022.

§2. Le CAMSP de Bagnols-sur-Cèze

Les crédits de fonctionnement votés pour le versement de la participation départementale au CAMSP de Bagnols-sur-Cèze s'élèvent à 125 955 € au titre de l'exercice 2023. Ce montant correspond à la part du Conseil départemental soit 20 % du budget de fonctionnement alloué au CAMSP, prenant en compte un taux d'évolution de 4 % par rapport à la dotation globale de financement de l'année 2022.

§3. Le CAMSP d'Alès

Les crédits de fonctionnement votés pour le versement de la participation départementale au CAMSP d'Alès s'élèvent à 215 248 € au titre de l'exercice 2023. Ce montant correspond à la part du Conseil départemental soit 20 % du budget de fonctionnement alloué au CAMSP, prenant en compte un taux d'évolution de 4 % par rapport à la dotation globale de financement de l'année 2022.

f) Les participations à des structures œuvrant dans le domaine de la parentalité

Le Conseil départemental soutient, tout d'abord, les associations intervenant dans le champ de la parentalité au titre de la politique enfance et petite enfance. Par ailleurs, le Conseil départemental finance les remboursements aux organismes hospitaliers et associatifs gestionnaires des CPEF ainsi que les frais d'inscription permettant la participation des assistants maternels au colloque national de l'Association Départementale des Assistants Maternels et des Familles d'Accueil du Gard (ADAAMFAG). Les besoins estimés pour l'année 2023 s'élèvent à 42 000 €. Il est décidé d'inscrire ce montant en dépenses de fonctionnement au BP 2023.

g) La prise en charge des frais liés à la grossesse

En premier lieu, s'agissant des dépenses de fonctionnement, il convient de prévoir les crédits pour prendre en charge les dépenses suivantes :

- le remboursement des frais d'analyses biologiques prescrites dans le cadre des consultations de planification familiale ;
- le remboursement d'échographies aux cabinets privés conventionnés dans le cadre des consultations de planification familiale pour le diagnostic de la grossesse ;
- le remboursement des frais d'exams de laboratoires et échographies demandés à l'hôpital lors des consultations prénatales pour les femmes sans couverture sociale ;
- le remboursement aux cabinets d'échographie des examens prescrits dans le cadre des consultations prénatales départementales pour le diagnostic anténatal prédictif de malformation concernant les femmes enceintes sans couverture sociale, ainsi que les bilans biologiques obligatoires de surveillance de la grossesse du 1^{er} trimestre, du 6^{ème} mois de grossesse et du dépistage de la trisomie 21 (ce remboursement s'effectue dans le cadre d'une convention de partenariat avec des cabinets privés élargie dans le cadre d'une procédure d'appel à candidature actualisé) ;
- le financement d'heures d'aides ménagères, de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), d'auxiliaires de vie sociale dans un objectif de prévention auprès de femmes enceintes présentant une grossesse à risque médical et/ou psychosocial.

Pour l'ensemble de ces frais liés à la grossesse, les dépenses sont évaluées à 145 152 € pour l'année 2023.

En second lieu, s'agissant des recettes de fonctionnement, celles-ci sont estimées à 300 000 €. Elles sont liées à la mise en place du programme SESAME-Vitale qui établit un remboursement des soins sur la base des actes effectués par les professionnels de santé du Conseil départemental en lieu et place d'un remboursement forfaitaire (en vigueur jusqu'en 2012), sur la base d'un bilan d'activité. La montée en charge de ce dispositif ne pourra être totalement effective qu'au terme de plusieurs exercices, compte tenu de la complexité des mécanismes mis en œuvre.

h) Les lieux d'accueil enfants-parents

Il est prévu de poursuivre le subventionnement aux structures de lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), associatives ou publiques. Pour ce faire, il est décidé l'inscription de crédits de fonctionnement à hauteur de 172 000 € au BP 2023.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires en faveur de la santé et des soins partout et pour tous, pour un montant de 139 466 € en dépenses.

Conformément à l'orientation « Des territoires innovants pour le lien social et la santé », ces crédits permettront notamment le soutien à des structures œuvrant dans le domaine de la santé et l'accès aux soins ainsi que le développement des dispositions de relais et de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap.

Au total pour l'engagement politique « S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 556 738 € en dépenses et 300 000 € en recettes

l) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

L'accès à la lecture publique de tous les gardoises et les gardois se concrétise au moyen d'actions ciblées en faveur du réseau de bibliothèques, d'une part, et d'une gestion optimisée des ressources documentaires, d'autre part.

54) Soutenir le réseau de bibliothèques

a) Les subventions pour la création d'emplois de bibliothécaire

Il s'agit d'apporter une aide aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la création d'un emploi intercommunal d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques, affecté pour la totalité de son temps à la coordination du réseau de bibliothèques dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement de la lecture publique. Dans le cadre d'une convention tripartite avec la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), chargée de conduire la politique culturelle de l'État, l'aide est versée au bénéficiaire sur 3 ans. Pour l'année 2023, il est décidé, à ce titre, l'inscription de crédits à hauteur de 2 100 € en fonctionnement.

b) L'acquisition de mobilier

Afin de réaliser le réaménagement du magasin audio-vidéo de la bibliothèque départementale accueillant du public sur site, il est prévu des crédits d'investissement à hauteur de 10 000 € pour l'année 2023. A l'égard de cette dépense, il est estimé une recette de fonctionnement d'un montant de 5 000 € sollicitée auprès de la DRAC pour l'acquisition de ce mobilier spécifique.

c) La mise en réseau informatisé

Les bibliothèques communales ou intercommunales avec lesquelles le Conseil départemental a conventionné, doivent être soutenues et accompagnées financièrement pour faciliter une mise en réseau de l'ensemble des activités d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Dès lors, il est décidé d'apporter une aide aux bibliothèques communales et/ou intercommunales pour s'informatiser et/ou acquérir du matériel multimédia adapté à la gestion d'une bibliothèque. Cette aide dont les crédits s'élèvent à 4 000 € en investissement permettrait de soutenir la mise en réseau des bibliothèques.

d) L'organisation de manifestations culturelles

Des actions de promotion et de médiation de la lecture publique sont organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les bibliothèques communales ou intercommunales. Ces animations de lecture publique touchent un large public. Des actions destinées à des publics spécifiques sont également initiées (tournée petite enfance) en partenariat avec les structures d'accueil de ces publics.

Dans le détail, il s'agit de financer :

- les intervenants : conteuses/conteurs, comédien(ne)s, musicien(ne)s... (dépense évaluée à 12 000 €) ;

- la prestation technique pour l'accompagnement des manifestations culturelles : son et lumière (dépense évaluée à 4 700 €) ;
- les droits d'auteurs (dépense évaluée à 200 €).

Au vu de ces éléments, il est décidé des crédits à hauteur de 16 900 € en fonctionnement.

e) Les subventions pour l'achat de mobilier de bibliothèque en faveur du réseau

Cette action consiste à apporter une aide pour l'équipement des bibliothèques communales et/ou intercommunales dans l'acquisition de mobilier spécifique de bibliothèque. Elle permet de soutenir les communes ou les communautés de communes dans l'aménagement adapté des locaux de bibliothèque pour tous les publics. A ce titre, il est voté l'inscription des crédits nécessaires d'un montant de 27 000 € en investissement.

55) Gérer au mieux les ressources documentaires

a) L'acquisition d'ouvrages et de documents

L'acquisition de fonds spécifiques notamment locaux, de fonds pour les acquisitions courantes, de ressources numériques (vidéo et livres numériques) et de fonds pour les périodiques, est nécessaire au renouvellement des collections et à l'actualisation rapide des connaissances. Toutes ces collections sont destinées au prêt.

Dans le détail, il s'agit de financer :

- les documents et ouvrages (livres, CD, DVD, ressources numériques, outils d'animation, jeux pour ludothèque) pour un montant de 150 000 € ;
- les périodiques pour un montant de 1 200 €.

Au vu de ces éléments, il est donc décidé l'inscription des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 151 200 € au BP 2023.

Par ailleurs, le remboursement des documents perdus ou abimés peut être sollicité. Les recettes ont été estimées à 3 000 € pour l'année. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en fonctionnement.

b) La formation des bibliothécaires

Afin de favoriser la professionnalisation des équipes (en grande majorité bénévoles) du réseau de bibliothèques qui relève d'une mission obligatoire des bibliothèques départementales, des journées de formation autour du livre et de la lecture sont proposées tout au long de l'année.

Pour réaliser cette mission, il est nécessaire d'inscrire pour l'année 2023 des crédits en dépenses de fonctionnement d'un montant de 14 000 €.

c) La gestion des collections

La gestion des collections recouvre plusieurs dépenses :

- les fournitures d'équipement et de protection des documents physiques (livres, CD, DVD...) pour lesquelles les dépenses sont évaluées à 4 000 € ;
- l'acquisition de liseuses destinées au prêt comme support de lecture des livres numériques pour un montant de 4 000 € ;
- l'acquisition, la gestion et l'exposition de livres d'artistes intégrés dans le patrimoine du Département (dépense évaluée à 2 000 €)

Par conséquent, il est décidé au BP 2023 d'inscrire des crédits en fonctionnement et en investissement pour un montant respectif de 4 000 € et 6 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Développer la lecture publique sur l'ensemble du département », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 188 200 € en dépenses et 8 000 € en recettes

En investissement : 47 000 € en dépenses

AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

Ce troisième axe prioritaire se décline en 5 engagements politiques :

- ❖ Soutenir une vie associative locale
- ❖ Garantir et simplifier les services de proximité
- ❖ Mieux circuler et se déplacer
- ❖ Connecter chacun au très haut débit
- ❖ Faire vivre la démocratie locale

A) Soutenir une vie associative locale

Le fort soutien du Conseil départemental sur l'ensemble du territoire se traduit notamment par son engagement conséquent en matière de politique de la ville sur les 7 contrats de ville et les 18 quartiers concernés. Il s'agit, au moyen de ces interventions, d'accompagner le lien social sur ces territoires afin d'améliorer le quotidien de vie des 10 % de la population gardoise qui y réside.

56) Mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée auprès de jeunes en grande difficulté

Les actions de prévention spécialisée consistent à financer par le biais d'une dotation de fonctionnement quatre associations spécialisées habilitées qui mobilisent des personnels éducatifs intervenant auprès de jeunes en grande difficulté, et notamment en décrochage scolaire, aux fins de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, pour l'année 2023, il est prévu des dépenses d'un montant total à 1 677 973 €. Il est décidé de porter, au BP, ce montant en section de fonctionnement.

57) Favoriser l'animation de la vie sociale en faveur des habitants

Les 30 Centres sociaux constituent à travers le maillage territorial un point d'appui important sur l'animation de la vie sociale. Ils participent à l'ensemble des politiques sociales du Conseil départemental en accueillant toutes les générations d'âge sur les quartiers en difficulté.

En 2023, le Conseil départemental s'engage à augmenter sa participation financière aux Centres sociaux dans le cadre d'une politique de prévention concernant la jeunesse en difficulté au travers du soutien aux postes de référents famille. Pour ce faire, il est décidé d'inscrire en fonctionnement les crédits à hauteur de 944 640 € au BP 2023.

58) Être un partenaire incontournable de la politique de la ville afin de réduire les inégalités sociales

Au-delà de la mobilisation de ses politiques de droit commun, la collectivité départementale soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen d'un outil financier unique : le Fonds de Développement Social (FDS). Par cet engagement, le Conseil départemental affirme à nouveau son soutien actif aux habitants des quartiers prioritaires pour lesquels il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement d'un montant de 1 277 000 €.

59) Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Le Conseil Départemental est organisme intermédiaire pour la gestion du programme opérationnel FSE + 2021-2027. A compter de 2023, seront étudiées des demandes de subventions européennes relevant de deux thématiques :

- L'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi (« inclusion active »), dans la continuité du programme 2014-2020 prolongé jusqu'en 2022
- L'inclusion sociale des personnes vulnérables et en situation de pauvreté

A compter de 2023 ne seront plus programmées que des actions relevant du FSE +. En revanche, seront mandatées ou soldées des subventions relevant du FSE, programmées en 2021 et 2022 sur l'autorisation d'engagement Inclusion 2015.

Ainsi, il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement nécessaires au solde des actions précédemment engagées sur le FSE ainsi que des crédits de fonctionnement nécessaires aux nouvelles actions engagées sur le FSE+.

La Collectivité en sa qualité d'Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion de la Subvention Globale du FSE fera l'avance de 50% des fonds pour les porteurs de projets qui auront été retenus au titre d'appels à projets à lancer à partir du 1^{er} semestre 2023.

Par conséquent, il est décidé :

- D'inscrire, en dépenses de fonctionnement, des crédits d'un montant de 2 352 781,87 € ventilés comme suit :
 - 20 000,00 € en crédit de paiement
 - 732 781,87 € en crédit de paiement AE INCLUSION 2015
 - 1 600 000,00 € en crédit de paiement AE FSE+ 2022
- D'inscrire, en recettes de fonctionnement :
 - 1 450 000,00 € en crédit de paiement AE INCLUSION 2015

60) Conforter les actions menées par les partenaires du Conseil départemental

Aux fins de conforter les actions menées par les partenaires majeurs du Conseil départemental, notamment en matière de politique sportive, il est décidé d'inscrire 203 000 € en dépenses de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Au global, au BP 2023, il est décidé d'inscrire des crédits supplémentaires dans le cadre de la politique de la ville, pour un montant de 249 213 € en dépenses.

Conformément à l'orientation « Des territoires innovants pour le lien social et la santé », ces crédits permettront notamment de renforcer la contribution à des actions dans le domaine de la prévention spécialisée, par l'attribution de subventions de fonctionnement aux Centres sociaux et par la mise en œuvre d'actions de développement social et tiers lieux solidaires.

Au total pour l'engagement politique « Soutenir une vie associative locale », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 6 704 607,87 € en dépenses et 1 450 000 € en recettes

B) Garantir et simplifier les services de proximité

61) Initier le projet de création des Maisons du Conseil départemental

La création des **Maisons du Conseil départemental** fait partie des projets phares de cette mandature. Elles ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la Collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux gardoises et aux gardois.

Les Maisons abriteront notamment un service d'accueil physique généraliste de proximité. Ce service aura vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers, associations ou collectivités pour leur faciliter le bénéfice des politiques départementales. Les personnels formés à cet effet et les équipements numériques installés permettront en outre de faciliter les démarches administratives des personnes accueillies, en particulier par une médiation pour l'usage des procédures administratives numérisées qui se généralisent, alors qu'une partie de nos concitoyens éprouvent des difficultés à les utiliser.

Les Maisons intégreront chaque fois que possible des espaces de travail partagés (bureaux, salle de réunion). Ces espaces faciliteront l'exercice du mandat des élus départementaux et les missions des agents de la Collectivité lorsqu'elles ont à s'exercer sur le terrain.

En fonction de la configuration des locaux aménagés, les Maisons du Conseil départemental pourront remplir d'autres fonctions :

- ⇒ Mieux faire connaître à partir de supports traditionnels ou numériques, les politiques publiques départementales qui touchent directement les gardois (enfance, famille, jeunesse, autonomie, culture, sport ...) ainsi que les équipements publics réalisés pour eux (collèges, routes, voies vertes, barrages, réseau fibre ...).
- ⇒ Accueillir des événements produits par le Conseil départemental (événements ou expositions proposés par la direction des archives ou la conservation départementale des musées ou bien encore par la direction du livre et de la lecture) ou par ses partenaires.
- ⇒ Présenter et rendre plus accessibles l'ensemble des ressources du territoire sur lequel la Maison du Conseil Départemental sera implantée : structures de services aux habitants, manifestations ou événements organisés sur le territoire, sites patrimoniaux culturels ou naturels

Ainsi dès 2023, deux Maisons verront le jour à Bagnols-sur-Cèze et à Alès. Une troisième Maison sera ensuite ouverte au sein du Château d'Assas au Vigan et des études seront engagées pour mailler progressivement tout le territoire gardois. Des Maisons dites « itinérantes » viendront compléter le dispositif.

Dans le cadre du BP 2023, afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire gardois et d'informer les concitoyennes et les concitoyens du Gard, il est d'abord décidé de prévoir les crédits nécessaires à l'aménagement des véhicules pour créer des Maisons dites « itinérantes ».

Avant l'acquisition, il est prévu une phase d'expérimentation du dispositif en louant des véhicules aménagés. Les crédits sont donc prévus en dépenses de fonctionnement à hauteur de 120 000 €.

Ensuite, dans le cadre du projet de création des Maisons du Conseil départemental, il est décidé l'inscription de crédits d'investissement à hauteur de 450 000 € afin de financer, dès 2023, la réalisation des études et des premiers travaux d'aménagement de ces Maisons.

62) Reconstruire et rénover des Centres médico-sociaux gardois

Fort de son engagement en faveur de nos aînés et des plus démunis à travers le nouveau **Schéma unique des solidarités sociales**, le Conseil départemental poursuivra en 2023 son programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration des Centres d'accueil médico-sociaux (CMS) sur tout le territoire.

Les travaux de construction d'un nouveau CMS seront lancés à Villeneuve-lès-Avignon, ainsi que les études de maîtrise d'œuvre du CMS de Saint-Hippolyte du Fort.

En complément des travaux d'amélioration permanente des locaux existants, le CMS de Quissac sera également réouvert dans des locaux fraîchement rénovés et le réaménagement du site de Nîmes centre sera engagé à la suite des travaux de rénovation énergétique réalisés en 2022.

Enfin, le Conseil départemental sera également partie prenante du projet « villages des solidarités » porté par la commune de Marguerittes. Ce projet permettra à terme d'installer les agents du nouveau CMS dans des conditions optimales et de garantir un meilleur accueil des publics.

Dès lors, afin de répondre aux nouveaux besoins sur le programme des Bâtiments sociaux, il est nécessaire d'augmenter au BP 2023 l'autorisation de programme dédiée (AP 2018 BATSOCIAUX) d'un montant de 2 500 000 € afin qu'elle s'élève, après révision, à 16 000 000 €.

Par ailleurs, il est décidé en dépenses d'inscrire des crédits d'investissement pour un montant de 6 314 456 € afin de financer notamment les travaux de réaménagement du CMS Picatié à Nîmes centre, la restructuration de l'ancienne gendarmerie de Quissac pour y relocaliser le CMS et les opérations de construction des CMS de Saint-Hippolyte-du-Fort, Villeneuve-lès-Avignon et Marguerittes.

63) Encourager la politique publique d'aide à l'accès au droit

Chaque année, le Conseil départemental participe financièrement au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).

La loi du 18 décembre 1998 modifiée précise que toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son lieu de résidence, doit pouvoir, en dehors de tout procès : connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir.

Plus récemment, la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIème siècle dite « J 21 » est venue consacrer l'accès au droit, comme composante essentielle du service public de la Justice. Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, constituent un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social.

Les CDAD mettent en œuvre sur l'ensemble du territoire national cette politique publique d'accès au droit. Ils développent le service public de l'aide à l'accès au droit dans chaque département et, à ce titre, ont pour mission de mettre en place des structures ouvertes à tous (les Maisons de Justice et du Droit, les Points et Relais d'Accès au Droit) qui permettent de bénéficier de façon confidentielle, gratuite et anonyme à :

- ⇒ Une information générale sur les droits et les obligations des personnes délivrée par des professionnels compétents (juristes d'associations)
- ⇒ Une orientation éventuelle vers les structures ou vers les professionnels compétents pour assurer ou faciliter l'exercice des droits et l'exécution des obligations
- ⇒ Une aide à la rédaction de courriers juridiques et à l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation
- ⇒ Une orientation vers un professionnel habilité pour obtenir un conseil juridique (avocat, notaire, huissier de Justice)

Il est donc décidé d'inscrire en fonctionnement le montant de cette participation au CDAD du Gard qui s'élève à 35 000 € pour l'année 2023.

Au total pour l'engagement politique « Garantir et simplifier les services de proximité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 155 000 € en dépenses

En investissement : 6 764 456 € en dépenses

C) Mieux circuler et se déplacer

Afin de faciliter et d'améliorer les déplacements, durables et plus sûrs pour les gardoises et les gardois, le Conseil départemental propose en 2023 son nouveau **Schéma des mobilités**. Il vise à déterminer à moyen terme des orientations stratégiques et à définir les moyens budgétaires alloués pour sa mise en œuvre.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le Conseil départemental qui dispose de plus de 4 700 km de routes et de voies vertes sur son territoire, 3 128 ponts (représentant 444 896 m²) et 7 500 murs de soutènement (représentant 1 200 000 m² pour un linéaire de 450 Km), des dépendances vertes et bleues qu'il convient de maintenir entretenues.

Dans ce cadre, le budget 2023 s'articule autour des quatre grandes politiques départementales de mobilité détaillées dans le **Schéma des mobilités**, à savoir :

- ⇒ Préparer le réseau gardois aux enjeux de demain
- ⇒ Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier
- ⇒ Moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens
- ⇒ Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant pour notre territoire

64) Préparer le réseau gardois aux enjeux de demain

Afin de financer les nouveaux projets routiers qui s'inscrivent dans la politique d'amélioration des itinéraires structurants départementaux, il est prévu la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP 2023 PROJSTRUCT) d'une durée de 5 ans et d'un montant de 15 000 000 €.

Pour l'année 2023, il est décidé de poursuivre la modernisation des grandes infrastructures de mobilité, nécessaires à la desserte du territoire, notamment du point de vue économique et touristique, avec un montant de 5 520 000 € en dépenses d'investissement et 43 800 € en dépenses de fonctionnement.

65) Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier

Afin de financer l'entretien et la réparation du patrimoine routier et de pérenniser les infrastructures départementales, il est prévu la création d'une nouvelle autorisation de programme pluriannuelle (AP 2023 RENOROUTE) d'une durée de 5 ans et d'un montant de 100 000 000 €.

En premier lieu, en conformité avec les orientations du futur **Schéma des mobilités**, pour poursuivre la réduction de la dette grise sur le réseau routier, les dépenses ont été estimées à 21 635 000 € pour l'année 2023. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement afin de financer les travaux de rénovation du patrimoine, avec, entre autres, l'entretien curatif de plusieurs sections de voiries départementales sur l'ensemble du territoire.

Plus précisément sur l'entretien, les crédits se ventilent comme suit :

- 5,5 M€ pour les revêtements en enrobés
- 2,5 M€ pour les revêtements en enduits des chaussées
- 1,5 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art courants
- 1,6 M€ pour la réhabilitation des murs de soutènement.

S'agissant des réparations consécutives aux intempéries 2020-2021, elles seront, quant à elles, totalement achevées.

A cela, s'ajoutent 3 000 000 € de crédits en dépenses pour la modernisation de la régie routière à travers le nouveau maillage des Centres d'exploitation.

Enfin, il est décidé d'inscrire 2 740 000 € en dépenses pour l'achat et le renouvellement du matériel utilisé pour les activités de la régie routière départementale.

Par conséquent, les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent au total à 27 375 000 €.

En second lieu, le budget de fonctionnement sera également conforté à hauteur de 5 416 700 € sur deux volets : l'entretien préventif des chaussées, d'une part, et l'entretien des voies vertes, du fait de l'augmentation du linéaire à entretenir, d'autre part.

S'agissant des recettes, il est décidé d'inscrire 400 000 € de crédits en fonctionnement relatifs aux redevances issues d'autorisations d'occupation du domaine public et aux ventes de matériel.

Enfin, il est estimé 300 000 € de recettes d'investissement pour les remboursements par les assurances pour les réparations des dégâts occasionnés par des tiers sur le domaine public.

66) Moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens

Afin de moderniser et de sécuriser les déplacements du quotidien, le Conseil départemental décide, dès 2023, la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP 2023 SECURDEP) d'une durée de cinq ans et d'un montant de 28 100 000 € pour les nouveaux projets.

En premier lieu, il est décidé l'inscription en dépenses d'investissement d'un montant de 8 585 000 € et en dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au BP 2023.

Les déplacements du quotidien pour les gardoises et les gardois sont au cœur des priorités politiques de l'institution départementale avec des niveaux d'investissement élevés. En 2023, ces investissements porteront à la fois sur l'aménagement des traversées d'agglomération des communes du département pour 3,7 M€ ainsi que sur des études et travaux de modernisation et de sécurisation pour les déplacements quotidiens pour 4,88 M€.

En second lieu, il est décidé d'inscrire des recettes prévisionnelles d'investissement à hauteur de 1 750 000 € dont la ventilation des crédits est la suivante :

- Produits issus des amendes de police : 700 000 €
- Aides de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la Région relatives aux travaux d'aménagement routiers : 1 050 000 €

67) Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant pour notre territoire

Afin de promouvoir des mobilités douces et de répondre aux attentes des usagers du territoire en matière de déplacement au travers du **Schéma des mobilités**, il est décidé la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP 2023 DEPDOUX) d'une durée de 5 ans et d'un montant de 18 000 000 € pour les nouveaux projets cyclables.

En 2023, la poursuite de la réalisation du maillage territorial des voies vertes et pistes cyclables est programmée avec un budget d'investissement alloué de 7 020 000 € réparti en études (185 000 €) et travaux (6 835 000 €). Les objectifs 2023 sont de mettre en service plusieurs dizaines de kilomètres d'aménagements cyclables supplémentaires et d'investir en parallèle pour développer les mobilités du quotidien à savoir les liaisons domicile-travail et domicile-collège.

Dans le cadre du « pôle vélo » de Méjannes-Le-Clap, plusieurs boucles cyclistes seront réalisées ainsi qu'une boucle paracycliste.

Le Conseil départemental participera également aux financements de plusieurs réalisations portées par d'autres maîtres d'ouvrages.

Pour l'ensemble de ces dépenses d'investissement, il est décidé d'inscrire 7 020 000 € au BP 2023.

Il est, par ailleurs, décidé d'inscrire des crédits en recette d'investissement d'un montant de 1 800 000 € correspondant au montant prévisionnel des aides attendues sur le financement des projets départementaux (appels à projets, DISD, aide régionale...).

Au total pour l'engagement politique « Mieux circuler et se déplacer », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 5 468 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes

En investissement : 48 500 000 € en dépenses et 3 850 000 € en recettes

D) Connecter chacun au très haut débit

En 2023, le Conseil départemental poursuivra son engagement financier en faveur du développement sur tous les territoires de l'accès au très haut débit (THD) pour les gardoises et gardois. Il s'agira de la dernière année de mise en œuvre du projet.

En parallèle, il participera au dispositif engagé par l'Etat avec les partenaires pour améliorer le niveau de couverture des zones blanches en téléphonie mobile.

68) Assurer le suivi du Très Haut Débit

Le Conseil départemental a fait le choix d'une délégation de service public (DSP) pour assurer le déploiement d'un réseau de fibre optique très haut débit appelé « WiGard ». Ce programme est confié à la société « Xp Fibre » et sa filiale « Gard Fibre ».

L'objectif du Département était de raccorder 257 000 logements et locaux d'activité de notre territoire d'ici à la fin 2022. Les travaux débutés en 2019 permettront de rendre éligibles à la fibre optique la majorité des communes gardoises. Depuis 2018, date de la signature du contrat, près de 15 000 locaux supplémentaires ont été recensés ce qui a nécessité la prolongation de la durée du déploiement initialement prévue. L'objectif 100% de locaux éligibles dans le département est envisagé pour la fin du premier semestre 2023.

Par ailleurs, la Collectivité bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par un bureau d'études pour le suivi de la DSP.

Pour les services départementaux, le déploiement du réseau « WiGard » va permettre d'améliorer l'accès au numérique dans l'ensemble des bâtiments. Dès 2023, « WiGard », au travers des offres commerciales des opérateurs internet fibre, proposera un accès THD avec des débits supérieurs et à un tarif moindre. Les collègues, via le marché de la Région THD'OCC, ainsi que tous les bâtiments administratifs, via l'opérateur de la Collectivité, pourront en bénéficier.

Au niveau du financement, le Conseil départemental rémunère le délégataire à hauteur de 420 000 € afin qu'il assure la réalisation des travaux de raccordements longs pour les usagers qui en feront la demande. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement au BP 2023.

De plus, en dépenses de fonctionnement, il est prévu 10 000 € pour le paiement de la cotisation annuelle à l'association des collectivités intervenant dans le domaine des communications (AVICCA).

S'agissant des recettes, ces dernières ont été estimées à 870 000 € en fonctionnement et à 330 000 € en investissement. En effet, en contrepartie de l'exploitation et de la commercialisation du réseau « WiGard », le délégataire verse annuellement des redevances pour le suivi de la DSP et l'exploitation des équipements implantés sur le territoire. Cette contribution est prévue à hauteur de 870 000 € pour 2023. En outre, il est prévu en 2023 le démarrage de la participation régionale au plan THD du Conseil départemental fixée à 330 000 € par an sur 5 ans.

69) Faciliter les accès aux télécommunications mobiles

Le dispositif dénommé « New Deal Mobile » mis en place par l'Etat est reconduit en 2023. Le Conseil départemental est associé à l'équipe projet locale qui est pilotée par la préfecture étant précisé que 8 sites gardois ont été retenus pour l'année 2023.

En outre, le Conseil départemental, en sa qualité de propriétaire, assure l'entretien de 14 pylônes dont la charge prévisionnelle est de 20 000 €. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en dépenses de fonctionnement au BP 2023.

Au total pour l'engagement politique « Connecter chacun au très haut débit », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement :	30 000 € en dépenses et 870 000 € en recettes
En investissement :	420 000 € en dépenses et 330 000 € en recettes

E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

De manière générale, les signes de fragilité de la démocratie se multiplient notamment au niveau local. Pour inverser la tendance et dynamiser la démocratie locale, il est essentiel de développer la concertation citoyenne et d'accroître la transparence sur la vie locale et l'institution départementale. Plus largement, il importe d'introduire une « culture de la transparence », pour tendre vers plus d'implication citoyenne.

70) Informer utilement tous les citoyens de notre territoire

Le Conseil départemental déploie deux types d'actions afin d'informer utilement tous les citoyens du territoire gardois.

En premier lieu, il élabore et met en œuvre les stratégies et moyens de communication. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ⇒ Informer, faire connaître et expliquer les orientations de l'assemblée départementale, les actions et les services du Conseil départemental auprès de tous les publics concernés dans le Gard
- ⇒ Valoriser l'image et les atouts de l'institution et du territoire gardois en partenariat avec les différents acteurs du développement et du territoire
- ⇒ Ecouter et dialoguer avec les usagers et plus largement les citoyens gardois et leur garantir un accueil de qualité dans les différents équipements du Conseil départemental
- ⇒ Renforcer le sentiment d'appartenance et le lien social entre gardois, anticiper et accompagner les changements de comportement et d'organisation

En second lieu, il définit les plans de communication et assure la conception des actions de communication et des différents supports : magazine départemental, site internet et réseaux sociaux, relations avec la presse, campagnes de communication, éditions, évènements, publicité, signalétique.

Pour l'année 2023, les orientations en matière de communication porteront sur la concrétisation des projets phare : le développement du **Centre sportif de Méjannes-le-Clap**, fer de lance de la politique sportive du Conseil départemental, la mise en place des **Maisons du Conseil départemental**, fixes et mobiles, **le Conseil départemental des jeunes**, l'instance dédiée à la jeunesse, et la création de **l'Agence départementale de l'habitat et du logement**, qui a pour vocation de rendre lisible et de coordonner l'action du Conseil départemental en faveur du logement.

Les feuilles de route des politiques publiques (**les différents schémas départementaux**) seront rendues lisibles et accessibles tant auprès des partenaires qu'auprès du grand public.

Le site internet du Département « gard.fr » sera refondu afin de permettre la plus grande lisibilité pour les usagers. Les téléservices, en cours de développement, seront intégrés et coordonnés avec cette reconstruction.

Par ailleurs, la signalétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental continuera d'être déployée durant l'année 2023, afin de permettre aux usagers une identification facilitée et un meilleur service.

Pour la réalisation de ces objectifs, il est décidé les inscriptions de crédits suivantes :

- Animation du site internet : 20 000 € en fonctionnement et 85 000 € en investissement
- Petit équipement de communication : 30 000 € en investissement
- Campagnes de communication : 1 270 000 € en fonctionnement
- Journal : 210 000 €
- Supports de communication : 300 000 € en fonctionnement et 35 000 € en investissement

Au total pour l'engagement politique « Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 800 000 € en dépenses

En investissement : 150 000 € en dépenses

MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS

Les moyens et ressources se déclinent en 7 engagements de l'administration :

- ❖ Gérer l'institution de manière pérenne
- ❖ Innover et protéger le système d'information et les usages numériques
- ❖ Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques
- ❖ Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- ❖ Développer et piloter une politique RH de qualité
- ❖ Entretien et valoriser notre patrimoine bâti
- ❖ Préserver la santé des agents

A) Gérer l'institution de manière pérenne

Le fonctionnement interne de l'institution départementale, notamment sur un plan matériel ou technique, est un facteur important d'opérationnalité des directions de la collectivité. C'est également le cas de la mobilisation de moyens en interne, au service des élus, de l'administration, ou visant à assurer la promotion de l'action départementale en externe.

71) Assurer le fonctionnement de l'Assemblée départementale

Le bon fonctionnement de l'institution départementale et de ses organes participe de l'efficacité de l'action publique et conduit à mobiliser des crédits à cet effet. A ce titre, l'enregistrement et la transcription des débats du Conseil départemental et de la commission permanente par un prestataire implique d'inscrire 7 000 € au budget 2023.

Au titre du versement des indemnités de fonctions des élus devant également faire l'objet d'une inscription budgétaire pour l'exercice 2023, un montant de 2 342 000 € a été estimé pour couvrir le besoin. S'agissant des frais de déplacement afférents au mandat, ils ont été évalués à 50 000 € pour un an. Il est donc décidé d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023. Au niveau de l'organisation et la gestion de la formation des élus qui est l'une des composantes essentielles du bon exercice du mandat des élus et l'une des conditions du bon fonctionnement de l'institution départementale, il est décidé de mobiliser 32 355,50 € à cette fin.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.3123-25 du Code général des collectivités territoriales, l'association de retraite des conseillers généraux (ARCG) doit recevoir une subvention de 330 000 € destinée à honorer les pensions de retraite liquidées et les droits acquis avant le 30 mars 1992. Il est donc décidé d'inscrire les crédits de paiement correspondant au budget 2023 et de renouveler l'autorisation d'engagement relative à ces dépenses (AE 2023 ARCG) en optant pour une durée de 5 ans et un montant de 1 500 000 €.

Enfin, afin de se doter d'une assistance, d'un conseil et d'une représentativité auprès des pouvoirs locaux, le Conseil départemental cotise à différentes associations d'élus à hauteur de 65 000 € par an telles que l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Observatoire régional de Parité d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, l'Association nationale des élus de la Vigne et du Vin (ANEV).

72) Promouvoir les animations d'intérêt local (AIL)

Le Conseil départemental subventionne les AIL portées par les associations ou les structures publiques du territoire gardois. Il est décidé d'inscrire, en fonctionnement, les crédits à hauteur de 207 000 € pour l'année 2023.

73) Permettre le fonctionnement interne des services départementaux

a) Les subventions aux organismes de défense à caractère juridique

Le Conseil départemental souhaite pouvoir allouer des aides pour le fonctionnement des organismes à caractère juridique d'intérêt social car ils contribuent à une meilleure information et défense des intérêts de la Collectivité et, par conséquent, de ses administrés. Pour l'année 2023, les crédits ont été estimés à 6 000 € en fonctionnement.

b) Le courrier départemental

L'activité de réception, de gestion et de distribution du courrier est un volet important des fonctions supports déclinés au sein de l'institution départementale. Cette activité recouvre deux domaines d'intervention que sont le suivi administratif du courrier (réception, tri et ouverture du courrier entrant, enregistrement et suivi dans le logiciel métier, numérisation des factures en lien avec la dématérialisation de la chaîne comptable, etc...) et sa distribution.

Le déploiement et la gestion du logiciel de gestion du courrier mais aussi du parapeur électronique (déploiement, formations et accompagnement des utilisateurs etc...) participe de la modernisation des services et du service rendu. Pour 2023, les crédits de fonctionnement à inscrire pour cette activité sont évalués à 448 000 €.

c) Les besoins dans le secteur social et médico-social

Les achats de fournitures et services nécessaires à l'ensemble des équipes du secteur social médico-social correspondent à des achats de produits pharmaceutiques et de matériels (matériel de consultation pré et post-natales et matériel roulant). Ces dépenses ont été estimées à 59 965 € en fonctionnement pour l'année 2023 et à 35 000 € en investissement.

En outre, le Conseil départemental, en sa qualité de responsable des enfants mineurs, prend en charge les déplacements de ces derniers. Les crédits relatifs à ces dépenses ont été estimés à 50 000 €.

S'agissant des autres postes de dépenses, il est décidé d'inscrire au budget 2023 les crédits suivants :

➤ Gardiennage pour l'accueil en CMS :	286 235 €
➤ Interprétariat :	8 200 €
➤ Dispositifs de protection sanitaire :	95 000 €
➤ Prise en charge des frais liés aux actions et informations collectives :	13 300 €
➤ Supervision des équipes du secteur social :	177 000 €

En particulier, en ce qui concerne les actions collectives avec les usagers, les crédits en dépenses permettent de proposer des collations et des supports de rencontres (petits déjeuners partenariaux, goûters avec les mères et les enfants, sorties culturelles...).

d) La documentation des agents et des élus départementaux (La Doc')

« La Doc' » a pour mission de documenter et d'informer les services et les élus départementaux par la mise à disposition d'ouvrages et de périodiques. Ces derniers sont soit acquis pour les services et les élus, soit acquis pour l'espace documentation qui se situe à l'Hôtel du département pour consultation, prêt, recherche à la demande ou la conception de produits documentaires. Les crédits de fonctionnement nécessaires pour la gestion des commandes de documentation de l'année 2023 ont été estimés à 142 000 €.

e) L'organisation générale des services départementaux

Afin de pouvoir organiser des réunions de travail ainsi que des séminaires réunissant les agents du Département, il est décidé d'inscrire 10 000 € en fonctionnement au BP 2023.

74) Favoriser la mise en œuvre des programmes européens

a) L'appui technique pour des projets de coopération territoriale

La mise en œuvre et la mobilisation du Fonds social européen + (FSE+) en 2023 nécessitera pour le Conseil départemental de disposer de l'appui technique d'un prestataire et des formations aux agents et élus concernés. Aussi, il est décidé d'inscrire en fonctionnement 14 000 €.

b) La cotisation à des réseaux de coopération territoriale

Dans cette période d'évolution des programmes opérationnels nationaux (nouvelles programmations FEDER, FEADER et FEADER LEADER, déploiement du FSE+) où l'accès à l'information et la mobilisation des réseaux demeurent prépondérantes, les participations et cotisations annuelles aux structures œuvrant dans le champ des dispositifs financiers européens permettent de mobiliser et optimiser les fonds européens au service du développement des habitants et des territoires gardois. Il est, dès lors, décidé d'inscrire en fonctionnement 8 000 €.

c) La Maison de l'Europe de Gard Lozère

Afin de pouvoir soutenir les missions et activités de la Maison de l'Europe de Gard Lozère, au bénéfice de deux types d'actions portées par cet organisme (formation et ingénierie de projets européens et organisation d'évènements européens), le Conseil départemental devra disposer de crédits de fonctionnement à hauteur de 5 000 €. Il est donc décidé de les inscrire au budget.

d) Les pôles métropolitains d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et le Groupe d'Action Locale (GAL) Cévennes

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Conseil départemental accompagne chaque année financièrement les GALs au titre du dispositif LEADER pour la mise en place réglementaire et opérationnelle de ce dispositif de l'Union Européenne (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). Cela inclut l'appui technique, le conseil auprès des porteurs de projets potentiels et la programmation. A compter du 1^{er} janvier 2023 le Conseil départemental du Gard compte 5 GALs. Ainsi l'ensemble du territoire départemental éligible aux fonds FEADER-LEADER sera couvert par un GAL. Aussi, il est décidé d'inscrire en crédits de fonctionnement 65 000 €.

75) Valoriser les actions départementales

Les équipes du Cabinet de la Présidence dont le Protocole ont pour mission l'organisation des réunions et des manifestations qui ont pour but de valoriser et de promouvoir l'ensemble des actions départementales dans tous les domaines de compétences dévolues aux départements et dans le respect et la continuité des choix politiques qui sont votés par le Conseil départemental. A ce titre, des supports de communication et des objets promotionnels peuvent être distribués aux partenaires et diverses structures présentes sur le territoire gardois.

Pour la réalisation de ces actions, il est décidé d'inscrire des crédits en fonctionnement d'un montant total de 235 080 € ventilés comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| ➤ Frais divers d'organisation : | 15 780 € |
| ➤ Objets promotionnels : | 152 500 € |
| ➤ Réceptions protocolaires : | 66 800 € |

Au total pour l'engagement de l'administration « Gérer l'institution de manière pérenne », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 4 656 135,50 € en dépenses

En investissement : 35 000,00 € en dépenses

B) Innover et protéger le système d'information et les usages numériques

Au-delà du parc informatique des collèges, le Conseil départemental s'engage également à innover et protéger le système d'information et les usages numériques en faveur des agents de la Collectivité et de ses administrés. Dans ce cadre, il est décidé de voter un budget en dépenses d'un montant de 2 299 295 € en investissement et de 3 411 205 € en fonctionnement dédié au parc informatique de l'administration.

En investissement, il est décidé de voter les crédits nécessaires pour mettre la mise en œuvre du plan d'action suivant :

- ⇒ Mettre en place un nouveau module Enfance avec le portail des frais et l'accompagnement au changement afin d'apporter une réponse logicielle en adéquation avec les besoins de la direction Métier
- ⇒ Moderniser les infrastructures télécoms et les terminaux de téléphonie, en anticipation de la fin du réseau télécom cuivre en 2024, (projet sur 3 ans)
- ⇒ Acquérir une solution de contrôle d'accès réseau (NAC) qui, en complément du pare feu de sécurité firewall offrant une barrière de protection contre l'extérieur, contrôle l'intérieur du réseau
- ⇒ Mettre en œuvre un outil de gestion et d'interfaçage de données dans le cadre de la démarche DATA
- ⇒ Remplacer 100 photocopieurs dans le cadre du renouvellement du parc à 6 ans
- ⇒ Poursuivre la campagne de renouvellement des smartphones de plus de 4 ans et compléter la dotation

Au global, en fonctionnement, le budget 2023 correspond au montant voté pour l'année 2022. Dans ces conditions, les charges sont maîtrisées, en dépit de l'augmentation des tarifs, notamment en raison des

économies de dépenses télécoms dont la Collectivité bénéficie de par son adhésion à la centrale d'achat RESAH. Cette économie de dépenses permet de prévoir de nouveaux crédits en vue de :

- ⇒ Renforcer la sécurisation du système d'information
- ⇒ Permettre la bascule en mode hébergé (SaaS) de plus en plus d'applications
- ⇒ Faire face à l'augmentation des prix de la maintenance matérielle et logicielle
- ⇒ Couvrir les besoins en assistance technique pour adapter le système d'information aux enjeux de demain

76) Déployer et maintenir en condition opérationnelle les postes de travail et les équipements d'infrastructures informatiques

a) Les cotisations

Il est décidé en dépenses de fonctionnement l'inscription d'un montant de 56 995 € pour le paiement des cotisations : OpenIG, Capdémat, centrales d'achat (RESAH et CAIH).

b) Les services télécoms

Il est décidé en dépenses de fonctionnement l'inscription d'un montant de 902 350 € pour le paiement aux fournisseurs des services télécoms de l'administration :

➤ Liaisons inter sites (data et internet) :	450 000 €
➤ Téléphonie fixe et mobile :	413 350 €
➤ Liaisons très haut débit (Gecko et THD'OC) :	31 000 €
➤ Envoi de SMS en nombre :	8 000 €

Ce budget 2023 est dimensionné afin de satisfaire les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques en augmentant les débits des sites départementaux, de garantir la réussite du projet de migration des infrastructures télécoms grâce à WiGard, et de répondre aux besoins de mobilité en proposant des services télécoms adaptés.

c) Les équipements d'infrastructures informatiques

En 2023, plusieurs chantiers sont prévus aux fins de :

- ⇒ Moderniser les infrastructures télécoms et les terminaux de téléphonie, en anticipation de la disparition du réseau télécom cuivre (projet sur 3 ans)
- ⇒ Sécuriser les données, l'accès internet et les moyens d'accès au réseau du Département
- ⇒ Permettre et faciliter l'accès aux données du Conseil départemental en mettant en œuvre un outil de gestion et d'interfaçage de données dans le cadre de la démarche DATA.

§1. L'acquisition d'équipements d'infrastructure (Investissement)

Il est décidé en dépenses d'investissement l'inscription d'un montant de 560 000 € dont les crédits seraient ventilés comme suit :

➤ Réseau (sécurisation, matériels et extension) :	151 000 €
➤ Logiciels d'infrastructure :	100 000 €
➤ Modernisation de la téléphonie :	100 000 €

➤ Câblage réseau des bâtiments :	90 000 €
➤ Logiciels de gestion d'interfaçage de la donnée :	80 000 €
➤ Serveurs et matériels de stockage :	20 000 €
➤ Matériels et logiciels de téléphonie :	19 000 €

§2. La maintenance d'équipements d'infrastructures informatiques

Il est décidé en dépenses de fonctionnement l'inscription d'un montant de 394 700 € dont les crédits seraient ventilés comme suit :

➤ Abonnement messagerie Microsoft Office 365 :	219 000 €
➤ Matériels, logiciels systèmes, réseaux, bases de données :	59 700 €
➤ Logiciels de sécurisation (sauvegarde, BAL, serveurs) :	43 000 €
➤ Assistance technique et transfert de compétences :	63 000 €
➤ Petits équipements :	10 000 €

d) Les postes de travail numériques, terminaux de téléphonie et moyens d'impression

En 2023, les projets et les objectifs fixés au niveau des postes de travail numériques, des terminaux de téléphonie et des moyens d'impression sont les suivants :

- ⇒ Soutenir le travail hybride (présentiel/distanciel) en déployant des systèmes de visioconférence simples et accessibles dans de nombreuses salles de réunion
- ⇒ Poursuivre la campagne de renouvellement des smartphones obsolètes et étendre la dotation et le service associé (abonnement data) afin de fournir un package pour l'utilisateur nomade
- ⇒ Assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance des matériels et logiciels bureautiques
- ⇒ Remplacer 100 photocopieurs dans le cadre du renouvellement du parc à 6 ans

§1. L'acquisition des postes de travail numériques

Il est décidé en dépenses d'investissement l'inscription d'un montant de 744 500 € dont les crédits seraient ventilés comme suit :

➤ Maintien en condition opérationnelle du parc informatique :	328 500 €
➤ Moyens d'impression (copieurs et traceurs) :	174 000 €
➤ Systèmes de visio-conférence :	149 000 €
➤ Terminaux de téléphonie fixe et mobile :	53 000 €
➤ Divers périphériques :	30 000 €
➤ Logiciels systèmes des postes de travail :	10 000 €

§2. Maintenance des postes de travail numériques

Il est décidé en dépenses de fonctionnement l'inscription d'un montant de 282 000 € dont les crédits seraient ventilés comme suit :

➤ Coût copieurs, imprimantes et traceurs :	166 000 €
➤ Logiciel centralisé du parc de photocopieurs :	36 000 €
➤ Logiciels bureautiques :	21 000 €
➤ Pièces détachées et consommables :	35 000 €
➤ Assistance technique :	24 000 €

77) Optimiser et moderniser les solutions logicielles

a) L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et la maîtrise d'œuvre (Moe)

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement d'AMO et de Moe sont estimées à 317 830 €. Ce budget permettra notamment d'accompagner les équipes RH dans leur transformation numérique et la sécurisation des données, de permettre la mise en place du nouveau portail des aides relatif à l'attribution des subventions et d'activer la mise en place du système d'archivage électronique.

b) Les applications Métier

En 2023, il est prévu notamment de mettre en place un nouveau module Enfance avec le portail des frais et l'accompagnement au changement afin d'apporter une réponse logicielle en adéquation avec les besoins de la direction Métier.

Par ailleurs, il est à noter l'évolution structurelle de la Collectivité vers le Cloud (mode SaaS). En effet, en sus des 10 applications qui sont d'ores-et-déjà en « mode hébergé », 6 autres devraient passer en mode SaaS en 2023, ce qui engendre un transfert des dépenses sur la section de fonctionnement.

Aussi, il est décidé d'inscrire :

- 859 795 € en investissement pour le déploiement d'applications et matériels associés
- 770 440 € en fonctionnement pour la maintenance des applications et matériels associés

78) Sécuriser le système d'information

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'actions de sécurisation du système d'information départemental ont été estimés à 39 000 €.

Outre ces dépenses de fonctionnement, il est décidé également par le Conseil départemental des crédits en vue d'acquérir des logiciels de sécurisation, d'une part, (120 000 € en investissement et 603 890 € en fonctionnement) et du matériel de sécurisation d'autre part (1 500 € en fonctionnement). En effet, dans le cadre du parcours de cybersécurité de France Relance dont le pilotage a été confié à l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), il est prévu la mise en œuvre d'un plan d'actions suite aux audits à 360 afin de poursuivre, renforcer et sensibiliser les utilisateurs sur la sécurisation du système d'information de la Collectivité :

- ⇒ Acquérir une solution de contrôle d'accès réseau qui, en complément du pare feu de sécurité firewall qui lui, offre une barrière de protection contre l'extérieur, contrôlera l'intérieur du réseau
- ⇒ Mettre en œuvre une solution de détection des menaces de sécurité sur l'ensemble des équipements qui analyse le comportement sur le réseau et les postes de travail en sus de l'antivirus classique
- ⇒ Mettre en place un service d'observation et d'alerte en cas de cyber attaque sur Office 365
- ⇒ Organiser des campagnes de sensibilisation à la cybersécurité
- ⇒ Réaliser différents audits de détection des failles avec une assistance et des actions de remédiation
- ⇒ Sécuriser nos données en externalisant la dernière sauvegarde dans le Cloud

Toute section confondue, les crédits votés seraient ainsi déployés :

➤ Solution de filtrage de l'accès au SI des postes de travail :	120 000 €
➤ Abonnement messagerie Office 365 (partie sécurité) :	259 000 €
➤ Solution de sécurité des postes et serveurs :	135 000 €
➤ Service d'observation et d'alerte en cas de cyber attaque sur O365 :	71 000 €
➤ Solution antispam et antiphishing :	62 000 €
➤ Sécurisation des accès au SI et à Office 365 :	46 500 €
➤ Audits de sécurité et assistance :	39 000 €
➤ Prévention du « phishing » :	20 390 €
➤ Plateforme d'échange sécurisée de fichiers conforme au RGPD :	10 000 €
➤ Matériel de sécurisation :	1 500 €

79) Favoriser les nouveaux usages du numérique

En premier lieu, en 2023, le Conseil départemental entend poursuivre son engagement en faveur des nouveaux usages du numérique par la promotion, l'assistance et la formation des agents départementaux. Les crédits votés pour la réalisation de ces actions représentent un montant de 38 600 € en fonctionnement ainsi ventilés :

➤ Bibliothèque numérique :	6 600 €
➤ Outil d'évaluation des compétences numériques (logiciel PIX) :	12 000 €
➤ Accompagnement à la plateforme collaborative Sharepoint :	20 000 €

En second lieu, il convient de prévoir des crédits pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) car le SIG participe à la stratégie data en valorisant la donnée géographique dans la prise de décision en cas de gestion de crise. Les crédits à prévoir sont les suivants :

➤ En investissement :	15 000 €
➤ En fonctionnement :	3 900 €

Au total pour l'engagement de l'administration « Innover et protéger le système d'information et les usages numériques », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 3 411 205 € en dépenses
En investissement : 2 299 295 € en dépenses

C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques

La mise en œuvre des politiques publiques se décline dans le respect du principe de légalité, à travers l'accompagnement fonctionnel des services de la collectivité à cette fin. La protection des données personnelles constitue également un cadre juridique de référence, impératif, en matière d'action publique départementale au service des gardoises et des gardois.

80) Protéger les données personnelles

Conformément à la réglementation européenne, le Conseil départemental s'est engagé fermement à protéger les données personnelles. Cela requiert de l'administration qu'elle mette en œuvre les actions suivantes :

- ⇒ Organiser en interne la conformité notamment par la tenue d'un registre des traitements, l'information et l'accompagnement des agents et l'élaboration de chartes. En particulier, cela implique pour la Collectivité d'être en mesure de pouvoir démontrer à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) la conformité de ses usages, de déterminer les mesures techniques et organisationnelles de sécurité des données personnelles adéquates.
- ⇒ Assurer la communication, en toute transparence, de la nature des traitements effectués ; collecter et gérer la traçabilité des consentements libres et éclairés et garantir le respect des droits en matière d'accès des personnes concernées par des traitements de leurs données personnelles.

Il est ici décidé de reconduire en 2023 le budget voté en 2022, à savoir 600 € en fonctionnement.

81) Maintenir une sécurité juridique optimale

a) Le conseil auprès de l'institution départementale et la défense de ses intérêts

Le Conseil départemental doit conduire ses politiques dans le respect du droit et faire prévaloir le principe de légalité dans la production des normes juridiques et décisions qu'il est conduit à prendre au titre de la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Il peut par ailleurs être contraint de défendre ses intérêts dans le cadre des différends pouvant naître devant les différentes juridictions.

Tout d'abord, au titre du conseil et de l'accompagnement juridique (conduite d'analyses juridiques, aide à la décision, assistance juridique sur des projets complexes, accompagnement des agents départementaux dans le cadre de la protection fonctionnelle), un montant de 35 000 € est prévu pour l'année 2023.

En sus, au titre de la représentation des intérêts de la Collectivité dans le cadre des différends en cours et à naître (gestion des procédures contentieuses, mise en œuvre des procédures de règlement amiable des litiges), un montant de 101 000 € est prévu au BP 2023.

En dernier lieu, la défense des intérêts de la Collectivité intègre celle de ses agents dans le cadre de la protection fonctionnelle dont les crédits pour l'année 2023 ont été estimés à 7 000 €.

b) La commande publique

L'achat public participe de la mise en œuvre des politiques publiques, le Conseil départemental injectant annuellement et en moyenne dans l'économie, notamment locale, plus de 110 millions d'euros à travers ce levier.

L'accompagnement des directions opérationnelles dans la sécurisation des procédures de passation et d'exécution des marchés de la collectivité, le conseil juridique au service de la gestion et de la prévention des contentieux constituent donc un enjeu essentiel, dans un contexte économique qui reste d'ailleurs complexe (hausse des prix des matières premières...).

L'accompagnement des services acheteurs du Département dans la prise en compte des évolutions du champ règlementaire de la commande publique (application des nouveaux CCAG, loi climat et résilience, loi EGALIM, loi ASAP...) et dans la conduite de projets structurants pour la collectivité (dématérialisation, généralisation des dispositions RGPD à l'ensemble des marchés de la collectivité...) est donc précieux à cet égard.

La passation d'un marché public, soumise à des règles de procédure et de publicité impératives, implique la mobilisation de crédits conséquents pour la publication des avis de publicité et d'attribution des marchés publics sur différents supports de publication (BOAMP, journaux d'annonces légales, Journal officiel de l'Union européenne).

Pour cela, sont décidées les inscriptions suivantes :

- En fonctionnement : 85 000 €
- En investissement : 75 000 €

Sur un plan plus stratégique, et de manière complémentaire, la mise en œuvre d'une stratégie de développement d'une véritable politique d'achat volontariste et ambitieuse, est d'ores et déjà amorcée à travers le « Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local » et ses premières et effectives déclinaisons opérationnelles, notamment en termes de partenariat avec les chambres consulaires (CCI, CMA) et fédérations d'entreprises (FFB). Cette démarche doit continuer à se concrétiser à travers la généralisation de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés, préfiguration d'un futur **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)** dont l'élaboration sera entreprise en 2023.

Ce schéma doit contribuer à transformer profondément l'acte d'achat de la collectivité pour en faire un acte politique et une illustration des politiques publiques définies et mises en œuvre à l'échelle du territoire gardois.

La construction, au sein de l'institution départementale et en collaboration avec les directions acheteuses, d'une véritable « fonction achat » au service du développement économique du territoire, poursuit donc une finalité bien identifiée : rechercher un meilleur niveau de service et de performance économique, environnementale et qualitative des achats à travers un juste prix, parvenir à une définition adaptée du besoin, et développer la relation fournisseurs.

Emarge à cette démarche le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation aux marchés publics, ou plus spécifiques à une composante de l'achat qui nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 4 000 €.

Au total pour l'engagement de l'administration « Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 232 600 € en dépenses

En investissement : 75 000 € en dépenses

D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental

Au travers du budget primitif 2023 qui se veut être un budget ambitieux dans ses réalisations pour le plus grand bénéfice des gardoises et des gardois, le Conseil départemental s'inscrit, cette année encore, dans une démarche de responsabilité afin de ne pas obérer, pour l'avenir, ses marges de manœuvre.

Dans ces conditions, ce budget primitif respecte une logique de prudence et de sincérité, tant en fonctionnement qui dégage une épargne brute d'un montant de 55 568 311,09 €, qu'en investissement avec la poursuite d'une politique d'endettement maîtrisé dans l'attente de l'affectation du résultat de 2022 sur l'exercice 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

82) Exécuter le budget dans une démarche prudentielle et de sincérité

a) Les opérations réelles

§1. L'exécution comptable courante

Afin d'assurer l'exécution comptable des opérations de gestion et des produits financiers notamment en fin d'exercice tels que le paiement de certains frais bancaires, intérêts moratoires, reversements et restitutions de taxes versées à tort par l'Etat, il est décidé d'inscrire 614 000 € en dépenses de fonctionnement dont 100 000 € pour la gestion des stocks du laboratoire départemental d'analyses ; 4 000 € pour d'éventuels frais bancaires ; 10 000 € pour d'éventuels versements assimilés sur rémunérations et 500 000 € de restitutions de taxes versées à tort par l'Etat.

De manière corollaire, il est prévu 600 000 € en recettes de fonctionnement dont 100 000 € au titre de la gestion des stocks du laboratoire départemental d'analyse et 500 000 € au titre des produits de participation.

§2. La gestion des indus

Pour l'année 2023, il est prévu 620 000 € en dépenses de fonctionnement en prévision d'admissions en non-valeur de titres de recettes émis par le Conseil départemental pour lesquels la Paierie départementale est dans l'incapacité de pouvoir recouvrer (600 000 €), ou pour lesquels il y a une décision de justice prononçant l'effacement de la créance (20 000 €).

§3. Les opérations exceptionnelles

Il est décidé d'inscrire, au BP 2023, 610 000 € en dépenses de fonctionnement en prévision d'opérations exceptionnelles qui pourraient survenir en cours d'exercice telles que d'éventuelles annulations de titres émis sur exercices antérieurs, d'éventuelles charges exceptionnelles sur opérations de gestion (intérêts moratoires) et autres charges exceptionnelles (protocoles d'accord, transactions).

§4. La procédure de clôture budgétaire

A l'instar du BP 2022, il est décidé d'inscrire un montant de 10 000 € en fonctionnement, à la fois en dépenses et en recettes.

§5. Les provisions

Dans cadre du suivi des provisions, il est décidé d'inscrire 820 000 € en dépenses de fonctionnement, dont 400 000 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ; 400 000 € au titre des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants et 20 000 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges financières (garanties d'emprunt).

§6. Les prestations d'études financières et la cotisation à l'AFIGESE

Il est décidé d'inscrire 100 000 € en dépenses de fonctionnement afin de doter le Conseil départemental de la possibilité de recourir à un cabinet de finances publiques pour des études et/ou de l'assistance dans le domaine financier, fiscal et budgétaire.

Par ailleurs, il est également décidé d'inscrire 680 € en dépenses de fonctionnement afin de pouvoir renouveler l'adhésion du Département à l'AFIGESE qui est un réseau de financiers, gestionnaires, évaluateurs et manageurs des collectivités territoriales.

§7. La compensation des transferts de compétence

Afin de pouvoir honorer les dépenses obligatoires relatives aux transferts de compétences du Département vers d'autres collectivités, il est décidé d'inscrire des crédits en fonctionnement d'un montant de 26 820 141 € ventilés comme suit :

- 26 477 447 € pour la compétence transport
- 244 434 € pour la compétence du port du Grau du Roi
- 98 260 € pour la compétence déchets

§8. Les dépenses imprévues

L'article L. 3322-1 du Code général des collectivités territoriales permet de répondre à des aléas budgétaires sans avoir recours à une décision modificative de l'assemblée délibérante. Ainsi, la procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Cette procédure s'accompagne d'un rendu-compte au Conseil départemental, pièces justificatives à l'appui.

Dans ce cadre, afin de pouvoir faire face immédiatement à des dépenses imprévues, il est décidé d'inscrire :

- En fonctionnement : 1 000 000 € en dépenses
- En investissement : 7 000 000 € en dépenses

§9. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et autres dotations

La DGF prévisionnelle pour le Conseil départemental du Gard est de 107 361 924 € pour l'année 2023 (contre 107 724 945 € au BP 2022). En légère baisse, elle est composée des dotations ci-après :

- 64 712 813 € de Dotation forfaitaire
- 13 430 744 € de Dotation de fonctionnement minimale
- 29 218 367 € de Dotation de compensation

Au titre des autres dotations et participations, elles sont estimées au total à 30 462 618,76 € pour l'année 2023. Il s'agit des dotations suivantes :

- 3 502 186,28 € de Dotation Générale de Décentralisation (DGD)
- 19 990 346,48 € de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- 6 970 086,00 € de Dotations pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale

§10. Les impôts et taxes perçus

Le montant de l'attribution d'impôts et taxes (hors droits d'enregistrement) revenant au Département pour l'année 2023 est estimé à 202 250 616,25 € au total qu'il convient d'inscrire en recettes de fonctionnement. Plus précisément, il s'agit des impôts et taxes ci-après :

- 123 679 398,15 € de Taxes Sur les Conventions d'Assurance (TSCA)
- 29 000 000,00 € de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- 2 520 972,00 € d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- 17 732 085,00 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
- 12 288 161,10 € de Frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 100 000,00 € d'autres impôts ou locaux ou assimilés
- 11 000 000,00 € de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- 5 610 000,00 € de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)
- 20 000,00 € de Redevance des mines
- 300 000,00 € de Taxe additionnelle à la taxe de séjour

Par ailleurs, s'agissant de la taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement et de la taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement, les recettes ont été estimées à 145 800 000 €. Par conséquent, il est décidé d'inscrire ce montant au BP 2023.

Enfin, s'agissant de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements en raison de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), il est décidé d'inscrire 240 000 000 € en recettes de fonctionnement.

§11. Les Fonds de péréquation

En premier lieu, au titre du Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements, il est décidé d'inscrire au BP 2023 les crédits de fonctionnement suivants :

- En dépenses : 20 018 852 €
- En recettes : 18 592 430 €

Ces montants feront l'objet d'un ajustement par décision modificative 2023 après notification de l'Etat. En second lieu, au titre du Fonds de péréquation de la CVAE, il est décidé d'inscrire uniquement en recettes de fonctionnement 1 919 353,00 € car le Conseil départemental est bénéficiaire du Fonds sans pour autant être contributeur.

§12. Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

S'agissant du FCTVA, il est décidé d'inscrire en recettes les crédits suivants :

- En fonctionnement : 300 000 €
- En investissement : 11 000 000 €

b) Les opérations d'ordre

Au BP 2023, les opérations d'ordre représentent :

- En fonctionnement : 81 166 311,09 € en dépenses et 25 598 000,00 € en recettes
- En investissement : 61 118 000,00 € en dépenses et 116 686 311,09 € en recettes

A l'équilibre au global (142 284 311,09 €), les dépenses et les recettes des opérations d'ordre se répartissent en opérations d'ordre de section à section, opérations patrimoniales et opérations pour l'équilibre budgétaire.

§1. Les opérations d'ordre de section à section

Les opérations d'ordre de section à section sont enregistrées sur les chapitres « 040 » en investissement et « 042 » en fonctionnement. Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 et réciproquement.

Ces opérations d'ordre de section à section peuvent être classées en grandes catégories :

- ⇒ L'amortissement des immobilisations
- ⇒ La reprise des subventions transférables
- ⇒ La procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires
- ⇒ La quote-part sur 2023 du canon emphytéotique encaissé en 2017, et relatif au BEA Gendarmeries

La première catégorie se traduit par des dépenses en section de fonctionnement et des recettes en section d'investissement, les trois autres par des recettes en section de fonctionnement et des dépenses en section d'investissement.

Pour 2023, elles s'élèvent respectivement à la somme de :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Dotations aux amortissements : | 69 000 000 € |
| ➤ Reprise en section de fonctionnement des subventions transférables : | 9 853 215 € |
| ➤ Neutralisation des amortissements : | 15 274 785 € |
| ➤ BEA Gendarmeries : | 470 000 € |

Soit un total de 69 000 000 € concernant les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement et un total de 25 598 000 € concernant les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

§2. Les opérations patrimoniales

Les opérations d'ordre patrimoniales sont enregistrées sur le chapitre « 041 ». Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement. Les dépenses sont toujours égales aux recettes. D'un montant global de 35 520 000 €, elles concernent :

- ⇒ L'affectation des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- ⇒ L'affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations définitives des avances versées
- ⇒ Les subventions versées en nature (dont cessions à titre gratuit par le Conseil départemental à un tiers)

Les montants s'élèvent respectivement à la somme :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Affectation des frais d'étude et d'insertion : | 2 200 000 € |
| ➤ Affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations définitives des avances versées : | 23 000 000 € |
| ➤ Subventions versées en nature : | 1 100 000 € |
| ➤ Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie : | 9 220 000 € |

§3. Les opérations pour l'équilibre budgétaire

Afin de réaliser l'équilibre de la section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire au chapitre « 023 » un montant de 12 166 311,09 € en dépenses. Ce même montant est reporté en recettes à la section d'investissement au chapitre « 021 ».

83) Maîtriser l'endettement

La maîtrise de l'endettement est une préoccupation constante de la Collectivité afin de pouvoir assurer le financement d'une partie de ses dépenses d'investissement tout en maintenant une capacité de désendettement correcte, et en tout état de cause inférieure à 10 ans.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une veille permanente afin de doter la collectivité d'un niveau de trésorerie suffisant pour permettre le règlement des dépenses courantes.

Dans ces conditions, il est décidé pour l'année 2023 d'inscrire :

- En fonctionnement : 11 770 000 € en dépenses
- En investissement : 53 320 000 € en dépenses et 117 819 782,50 € en recettes

a) La gestion de la trésorerie

S'agissant de la trésorerie départementale, il est décidé un budget de 190 000 € en dépenses de fonctionnement, à l'identique du BP 2022, qui comprend : 100 000 € pour le paiement d'éventuels intérêts en cas de tirages sur les lignes de trésorerie ; 50 000 € pour le paiement des intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs et 40 000 € pour le paiement de frais bancaires.

b) La gestion de la dette

S'agissant de la dette départementale, il est décidé d'inscrire :

En dépenses :

- 11 180 000 € en fonctionnement au titre des intérêts à régler aux échéances de remboursement d'emprunt
- 44 100 000 € en investissement au titre du remboursement en capital des échéances de remboursement d'emprunt
- 9 220 000 € en dépenses d'investissement au titre des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie dans le cadre d'une gestion active de la dette à l'aide de produits mixtes (montant reporté en recettes)

En recettes :

- 108 599 782,50 € en investissement au titre de l'emprunt d'équilibre, dans l'attente de l'affectation du résultat 2022 sur 2023 lors du budget supplémentaire 2023
- 9 220 000,00 € en investissement au titre des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie dans le cadre d'une gestion active de la dette à l'aide de produits mixtes (de même montant qu'en dépenses)

c) Les intérêts courus non échus (ICNE)

S'agissant des ICNE, un montant de 400 000 € en dépenses de fonctionnement a été estimé pour leur comptabilisation sur l'exercice 2023.

Au total pour l'engagement de l'administration « Préserver durablement les finances du Conseil départemental », il est décidé d'inscrire :

- Opérations réelles :

En fonctionnement : 62 383 673,00 € en dépenses et 747 296 942,01 € en recettes

En investissement : 60 320 000,00 € en dépenses et 128 819 782,50 € en recettes

- Opérations d'ordre :

En fonctionnement : 81 166 311,09 € en dépenses et 25 598 000,00 € en recettes

En investissement : 61 118 000,00 € en dépenses et 116 686 311,09 € en recettes

E) Développer et piloter une politique RH de qualité

84) Répondre aux enjeux du dialogue social

Au titre de l'organisation et du suivi des instances paritaires, et notamment afin d'assurer l'enregistrement et la retranscription des séances, l'inscription d'un montant de 28 000 € est décidée en dépenses de fonctionnement.

En outre, pour financer des études, des analyses et des diagnostics qui seraient commandités par le Comité social territorial (CST) entrant en vigueur en 2023, il est décidé d'inscrire 2 500 € en dépenses de fonctionnement.

Enfin, pour assurer l'organisation et le suivi des conseils de discipline, il convient de prévoir au budget 1 000 € en dépenses de fonctionnement.

85) Encourager et développer les compétences professionnelles des agents

Les évolutions du territoire en termes socio-démographiques, les évolutions technologiques ou encore les enjeux environnementaux auxquels les collectivités territoriales font face constituent autant de facteurs impactant directement la manière de travailler au quotidien des agents départementaux. Face à ce défi d'adaptabilité permanente, avec des métiers qui se transforment, des métiers qui sont voués à disparaître et d'autres à se créer, l'enjeu de l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences est fondamental.

Pour y répondre, le Conseil départemental a arrêté sa stratégie dans son plan de formation 2022-2024. Celui-ci encourage, en outre, le développement des compétences professionnelles des agents en prévoyant, parallèlement aux formations statutaires obligatoires et aux formations liées à l'emploi

actuel de l'agent, des parcours personnalisés permettant l'évolution professionnelle des agents à travers la mobilité interne.

Dans ce cadre, il est, tout d'abord, voté un budget global de 827 400 € en dépenses de fonctionnement avec lesquels les crédits pourraient être répartis de la façon suivante :

- 110 000 € pour l'accompagnement à l'évolution professionnelle (CPF)
- 25 000 € pour les dépenses de coaching et d'accompagnement des parcours
- 25 000 € pour le financement de colloques (hors CNFPT)
- 110 000 € pour la formation aux logiciels métiers
- 45 000 € pour la formation en bureautique et outils numériques
- 207 400 € pour les formations collectives internes
- 50 000 € pour la formation des assistants familiaux
- 20 000 € pour la formation en approche métiers et permis poids lourd
- 160 000 € pour les formations individuelles hors CNFPT
- 15 000 € pour la participation à des concours
- 30 000 € pour la prise en charge de frais dans le cadre de formations
- 30 000 € pour le remboursement de frais liés à la formation des agents

De plus, le Conseil départemental entend multiplier les ponts entre la jeunesse, les écoles et l'institution afin de faciliter l'accès au premier emploi. Dès lors, les dépenses de fonctionnement afférentes ont été estimées à 100 000 € :

- 5 000 € pour la formation des services civiques
- 30 000 € pour les frais pédagogiques des apprentis
- 65 000 € pour la gratification des stagiaires

Enfin, afin de favoriser le lien social et la cohésion au sein des équipes, il est voté une enveloppe de 45 000 € afin de pouvoir engager les dépenses suivantes :

- 5 000 € pour l'organisation de cérémonies
- 40 000 € pour la journée de cohésion et de partage des agents

86) Relever le défi d'une gestion novatrice des ressources humaines et maîtriser la masse salariale

L'estimation des crédits nécessaires au paiement de la rémunération des agents pour l'année 2023 tient compte notamment des augmentations nécessaires au regard des évolutions réglementaires (revalorisation du SMIC, dégel du point d'indice), statutaires et autres (Glissement Vieillesse Technicité, indemnités de fin de contrat, reprise d'ancienneté des assistants familiaux dès leur recrutement, etc.). Ainsi, pour 2023, il est décidé d'inscrire 154 142 330 € au titre de la paye des agents.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ayant introduit la possibilité de rupture conventionnelle dans la fonction publique, un montant de 30 000 € est voté à ce titre pour le personnel titulaire.

Pour la gestion des frais médicaux liés à la carrière, un montant de 150 000 € a été prévu également en dépenses de fonctionnement.

Concernant le financement des déplacements des agents, les montants des crédits de fonctionnement ont été estimés à :

- 40 000 € pour la prise en charge des frais de déplacement des agents (avance de frais, pour la commande de billets de train principalement)
- 51 000 € pour le remboursement des trajets domicile-travail
- 1 205 000 € pour le remboursement de frais aux agents

Pour les dépenses liées au recrutement de candidats, l'inscription d'un montant de 50 000 € s'avère nécessaire.

Enfin, pour le financement des services civiques, 35 000 € ont été inscrits en dépenses de fonctionnement.

Concernant les crédits dédiés aux assistants familiaux, il est décidé d'inscrire les crédits à hauteur de 33 739 500 € afin de les ventiler comme suit :

- 32 509 500 € pour la paye des assistants familiaux
- 1 200 000 € pour le remboursement de frais aux assistants familiaux
- 30 000 € pour les ruptures conventionnelles avec des assistants familiaux

Enfin, concernant les conventions de mise à disposition de personnel, il est décidé les inscriptions suivantes :

- 327 000 € en dépenses
- 1 760 000 € en recettes

87) Accompagner et soutenir les personnels et leur famille

Le Conseil départemental met en œuvre une politique d'action sociale volontariste. Adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour un montant de cotisation annuelle de 800 000 €, de nombreuses aides et prestations d'action sociale complémentaires, soumises ou non à quotient familial, sont également offertes aux agents pour un montant 521 000 € en dépenses de fonctionnement. Il est ensuite décidé d'allouer un budget de 83 000 € pour l'organisation de l'Arbre de Noël.

En outre, en matière de solidarité, le Conseil départemental contribue par sa participation à la complémentaire santé de agents à hauteur de 358 000 € et à la prévoyance 370 000 € par an. Il est donc décidé d'inscrire ces dépenses de fonctionnement au BP 2023.

Par ailleurs, la restauration des agents est organisée par la Collectivité, par le biais d'un accès au restaurant inter-administratif (RIA) dont la dépense a été évaluée à 398 000 € ainsi que par l'attribution de tickets restaurants aux agents qui ne sont pas basés à Nîmes pour un montant de 461 000 €.

Afin de favoriser la cohésion sociale, 25 000 € sont prévus au titre d'une subvention à l'amicale du personnel.

Enfin, 2 000 € sont prévus au titre de l'indemnisation des dégâts matériels aux véhicules.

Au total pour l'engagement de l'administration « Développer et piloter une politique RH de qualité », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 193 791 730 € en dépenses et 1 760 000 € en recettes

F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti

Le budget 2023 s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) départemental structuré aux fins d'optimiser le parc immobilier départemental, prendre en compte le développement durable dans les déplacements et les environnements de travail. Les moyens et crédits nécessaires seront affectés à la maintenance et l'adaptation des bâtiments pour répondre aux enjeux du territoire gardois en matière d'accès aux services publics.

88) Administrer efficacement le parc immobilier départemental et le patrimoine mobilier

En 2023, la stratégie d'optimisation et de gestion patrimoniale du Conseil départemental en matière d'immobilier, de mobilier, et de mobilité sera confortée. Cette stratégie se traduit par un plan de gestion durable et rationnel des moyens afin d'optimiser et d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers.

En premier lieu, les dépenses de fonctionnement relevant de cette stratégie s'élèveraient à un montant total de 6 707 200 € pour l'année 2023 avec la répartition suivante :

- 1 600 000 € pour l'achat du carburant
- 2 072 000 € pour l'entretien des véhicules
- 889 500 € pour la gestion des marchés d'assurance
- 1 206 800 € pour la gestion des biens pris en location
- 313 400 € pour la gestion des propriétés
- 155 000 € pour la réalisation de relevés et de diagnostics des bâtiments (relevés topographiques et diagnostics notamment pour la vente de biens ou mise en location ; relevés de modélisation des bâtiments)
- 125 600 € pour la gestion des lieux de stationnement des véhicules de service et du personnel
- 246 000 € pour le paiement d'impôts, taxes et redevances
- 33 200 € pour le paiement de frais administratifs des véhicules
- 42 500 € pour l'entretien du matériel du garage
- 17 000 € pour les sinistres
- 6 200 € pour les frais liés aux acquisitions et ventes d'immeuble

Dans ces conditions, le budget afférent à ces dépenses courantes est en forte hausse. En effet, pour pouvoir faire face à l'inflation et à la hausse non maîtrisable des coûts des carburants, des pièces détachées pour le garage et du matériel, d'une part, mais également pour pouvoir supporter l'augmentation des contrats d'assurance, d'autre part, il est nécessaire de prévoir cette augmentation de 17,5 %. De surcroît, il est à noter que cette évolution caractérisée fait abstraction d'éventuelles dépenses supplémentaires qui pourraient survenir dans le contexte national et international actuel notamment dans le cas d'une reprise de la crise sanitaire du COVID-19. Au vu de ces éléments, il est décidé d'inscrire au BP 2023 des crédits d'un montant de 6 707 200 €.

En deuxième lieu, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est décidé pour l'année 2023 d'inscrire un montant global de 1 697 500 €.

En effet, afin de pouvoir adapter le renouvellement de la flotte de véhicules usagers de la collectivité et s'orienter vers une flotte de véhicules « propre », il est nécessaire de prévoir 400 000 € de crédits de

paiement tout en augmentant l'autorisation de programme dédiée (AP 2021 PARCVL-VAE) d'un montant de 1 500 000 € et ainsi de la porter à 2 500 000 €.

En outre, compte tenu de la prévision de la sortie de la gendarmerie de Pont St Esprit du bail emphytéotique administratif (BEA), il est décidé d'inscrire une dépense de 980 000 € pour le remboursement à BATIMUR.

Par ailleurs, 200 000 € sont également prévus en vue de pouvoir saisir les opportunités foncières et immobilières qui se présenteraient en 2023.

Enfin, il est décidé d'inscrire 50 000 € au titre des dépenses relatives à la gestion des propriétés et 67 500 € pour l'entretien du matériel du garage.

En dernier lieu, il a été estimé pour l'année 2023 des recettes de fonctionnement d'un montant global de 452 000 € (redevances perçues sur les bâtiments départementaux ; suivi des sinistres ; vente de biens) ainsi que des recettes d'investissement pour un montant de 1 515 890 € issues de ventes de biens immobiliers.

89) Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'accueil du public et de travail des agents départementaux

Le second volet de la stratégie patrimoniale permettant la rationalisation des occupations, la remise à niveau d'un certain nombre de bâtiments et des mutualisations de locaux sur Nîmes est entré en phase opérationnelle en 2022. Cette même stratégie sera déclinée pour plusieurs bâtiments sur le bassin alésien dès 2023.

Il est, par ailleurs, décidé pour l'optimisation de la gestion du parc immobilier existant d'initier des études préalables sur plusieurs bâtiments départementaux.

Enfin, le **Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap** est retenu comme « Centre de Préparation aux Jeux Olympiques » de Paris 2024. A cette fin, le Conseil départemental entend moderniser et adapter le site avec une première phase de travaux engagée en 2022 et se poursuivant en 2023.

Tout d'abord, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement un montant global de 2 586 500 € pour l'année 2023. Cette inscription permettrait de veiller au bon entretien de nos bâtiments et d'assurer le bon fonctionnement des services du département. En effet, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 292 970 € pour l'achat de fournitures et matière d'œuvre
- 433 130 € pour la gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques
- 236 200 € pour la réalisation des travaux des bâtiments par des entreprises
- 153 850 € pour des études et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments
- 450 000 € pour l'acquisition de matériel et la mise en œuvre des dispositifs de protection sanitaire
- 268 400 € pour les vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé)
- 215 800 € pour les fournitures administratives
- 152 300 € pour les produits d'entretien et l'assainissement des locaux et des bâtiments
- 69 300 € pour la gestion des déchets
- 175 700 € pour l'appui logistique
- 60 000 € pour les photocopieurs (acquisition, location, maintenance et suivi externalisé)

- 40 000 € pour le matériel technique et outillage
- 17 000 € pour la manutention des équipements matériels et mobiliers départementaux
- 21 850 € d'autres frais divers

S'agissant, ensuite, des dépenses d'investissement, l'estimation des crédits 2023 est de 5 132 094 €. Ces crédits permettront entre autres d'engager des études préalables sur plusieurs bâtiments départementaux et de financer les études et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement des bâtiments ainsi que les études et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments.

Les dépenses en 2023 sont prévues sur les programmes pluriannuels de gros entretien, agencement, mise en conformité des bâtiments.

De plus, afin de poursuivre la stratégie patrimoniale en répondant aux besoins d'optimisation de gestion des locaux accueillant les services départementaux, il est décidé de créer une nouvelle autorisation de programme (AP 2023 BMASDEBOUDAN) d'une durée de quatre ans et d'un montant de 2 000 000 € pour le réaménagement du bâtiment du Mas de Boudan à Nîmes. Ce site abrite actuellement les ateliers en régie du Département et certains locaux syndicaux. Il a déjà fait l'objet d'une réhabilitation et restructuration sur le rez-de-chaussée en 2020 pour accueillir l'imprimerie.

Quant aux recettes, il est décidé d'inscrire 3 900 € en recettes de fonctionnement (dont les produits seraient issus de la gestion des déchets et de l'inventaire physique et suivi de l'état des biens meubles départementaux). Il a également été estimé des recettes d'investissement pour 2023 pour un montant de 2 100 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements versée par l'Etat dont les rythmes d'encaissement dépendent de l'avancée des travaux entrepris par le Conseil départemental sur des projets éligibles, tel que le plan de relance de rénovation énergétique par exemple.

Au total pour l'engagement de l'administration « Entretien et valoriser notre patrimoine bâti », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 9 293 700 € en dépenses et 455 900 € en recettes

En investissement : 6 829 594 € en dépenses et 3 615 890 € en recettes

G) Préserver la santé des agents

90) Agir pour la santé au travail

La médecine professionnelle et préventive a pour missions :

- ⇒ la surveillance médicale des agents, lors de consultations au cours desquelles le médecin questionne l'agent sur son état de santé, ses conditions de travail et procède à un examen clinique
- ⇒ la surveillance par des examens complémentaires réalisés en interne au service : visio-test, audio-test, spirométrie, analyse d'urines, électrocardiogramme ;
- ⇒ les prescriptions d'examens complémentaires et de bilans de prévention proposés aux agents qui sont exposés à des risques professionnels identifiés

- ⇒ la prévision des sérologies spécifiques, notamment à tous les agents exposés à titre professionnel à des risques de contamination par l'hépatite B, par la rage, par la leptospirose, par l'hépatite A, etc...
- ⇒ la fourniture des trousse de secours, selon les dispositions en vigueur
- ⇒ la délivrance de consignes d'urgences pour prodiguer les premiers soins dans le service
- ⇒ la gestion des vaccinations, dans le cadre des actions de santé publique auprès de tout le personnel (DTP-Revaxis et grippe), en plus des vaccinations obligatoires de par la profession des agents
- ⇒ la gestion des équipements spécialisés, de petit matériel médical et paramédical nécessaires à la réalisation de ces missions et l'achat de matériel et outils de travail
- ⇒ la prévention des risques professionnels par des actions visant à dépister et à réduire les facteurs de risques de maladies susceptibles de perturber l'état de santé des agents sur leur lieu de travail

Pour l'ensemble de ses missions et compte tenu de l'effectif actuel en matière de personnel, les montants votés au budget 2023 sont de 45 000 € au total en dépenses de fonctionnement et de 1 500 € en dépenses d'investissement. Ces montants sont répartis comme suit :

- 30 000 € pour les examens médicaux et paramédicaux
- 8 000 € pour les produits pharmaceutiques et de soins
- 3 500 € pour les produits de vaccination à usage humain
- 500 € pour le petit matériel médical et para-médical
- 2 000 € pour les achats de matériels d'animation et de prévention médical
- 1 000 € pour la réparation du matériel médical utilisé par le service
- 1 500 € pour la prévention des risques professionnels

91) Prévenir et limiter les risques professionnels et promouvoir la qualité de vie au travail

En premier lieu, le Conseil départemental favorise le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire au BP 2023 :

- 20 000 € en dépenses de fonctionnement et 40 000 € en recettes de fonctionnement au titre des aides versées dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP)
- 30 500 € en dépenses de fonctionnement et 37 600 € en dépenses d'investissement pour les aménagements de poste RQTH (achats de matériel et de mobilier spécifique)

En deuxième lieu, pour déployer la politique de santé, prévention et qualité de vie au travail du Conseil départemental, sont inscrites les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 40 000 € pour le conseil et l'appui technique en matière de prévention des risques professionnels
- 10 000 € pour les inspections dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité
- 20 000 € de matériel dédié (achat et maintenance)
- 40 000 € pour l'organisation de séminaires relatifs à la qualité de vie au travail
- 140 000 € pour les prestations de formation accompagnant la Collectivité dans ses missions de santé sécurité au travail
- 5 000 € pour l'achat de matériel ergonomique pour tests

Enfin, il est décidé un montant de 6 000 € en dépenses de fonctionnement au titre de la métrologie.

Au total pour l'engagement de l'administration « Préserver la santé des agents », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 356 500 € en dépenses et 40 000 € en recettes
En investissement : 39 100 € en dépenses

Partie 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 55,6 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 957 054 262,08 €.

D'un montant de 55 568 311,09 M€, l'épargne brute telle qu'apparaît au BP 2023 progresse de 5,4 M€ car elle bénéficie d'une évolution des recettes plus dynamique que celle des dépenses.

	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles de Fonctionnement	895 376 887,00	931 456 262,08
Dépenses réelles de Fonctionnement	845 195 102,00	875 887 950,99
Dont Dépenses imprévues	876 975,88	1 000 000,00
Dont Opérations réelles	832 868 126,12	863 337 950,99
Dont Opérations réelles Dette	11 450 000,00	11 550 000,00
EPARGNE BRUTE	50 181 785,00	55 568 311,09

Pour mémoire, d'un montant de 55,2 M€ au budget primitif 2021, l'épargne brute a été finalement d'un montant de 150,1 M€ au compte administratif 2021.

A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 931,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au BP 2023 pour un montant de 931 456 262,08 €, en progression de + 36 079 375,08 € par rapport à celles estimées lors du budget primitif 2022. Cette progression est rendue possible grâce notamment à une dynamique des recettes fiscales au rang desquelles peuvent être citées :

- Une fraction de TVA compensatoire de TFPB portée à 240 M€, en hausse de + 9 M€
- Une taxe spéciale sur les contrats d'assurance estimée à 123,7 M€, en hausse de + 8 M€
- Une attribution du fonds national de péréquation des DMTO à 18,6 M€, en hausse de + 5,7 M€
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) maintenus à un haut niveau d'encaissement avec une estimation à 145 M€, en hausse de 5 M€ par rapport au budget primitif 2022 ; cette estimation demeure prudente eu égard aux perspectives d'encaissement de 2022 supérieures à 170 M€ pour la deuxième année consécutive
- Une taxe départementale de consommation finale d'électricité (TDCFE) inscrite pour 11 M€, en hausse de + 3 M€
- Une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises portée à 29 M€, en hausse de + 2,6 M€

B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 876 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au BP 2023 pour un montant de 875 887 950,99 €, en progression de + 30 692 848,99 € par rapport à celles estimées lors du budget primitif 2022.

Cette progression des dépenses de fonctionnement résulte principalement des conséquences des hausses sur les 3 postes suivants :

- ❖ **Des dépenses liées aux ressources humaines en augmentation globale de + 8,5 M€** par rapport au budget primitif 2022 qui tiennent compte, outre l'impact classique du GVT d'un exercice sur l'autre, des revalorisations salariales intervenues dans le courant de l'année 2022 (augmentation de + 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires au 01/07/2022 ; revalorisation de certaines grilles indiciaires ; complément indiciaire de traitement pour les personnels médico-sociaux issus des accords dits LAFORCADE dans la continuité du Ségur) non prévues au budget primitif 2022, mais inscrites au budget primitif 2023 pour la totalité d'une année pleine, à savoir :
 - + 7,7 M€ au niveau de la rémunération des agents
 - + 1 M€ au niveau de la rémunération des assistants familiaux

- ❖ **Des dépenses sociales en augmentation globale de + 13,3 M€ dont :**
 - + 1,9 M€ pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) avec :
 - l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) inscrite pour 79,7 M€, en hausse de 7,7 M€ (+10,7 %)
 - la prestation de compensation du handicap (PCH) inscrite pour 58,4 M€, en hausse de 2,4 M€ (+9,9%)
 - le revenu de solidarité active (RSA) inscrit pour 186,9 M€, en baisse de 8,1 M€ (-4,2%) en lien avec la consommation de 2022
 - + 7 M€ dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma unique des solidarités sociales** avec :
 - + 2,4 M€ pour l'animation et le développement social du Territoire
 - + 2,8 M€ pour l'autonomie des personnes
 - + 1,6 M€ pour l'enfance et la petite enfance
 - + 0,2 M€ pour la politique de la ville

- ❖ **Des dépenses liées à l'impact de l'évolution des coûts de l'énergie avec les dotations supplémentaires suivantes :**
 - + 3,3 M€ pour les collèges
 - + 0,5 M€ pour les halles de sport
 - + 1,9 M€ pour la collectivité départementale

Pour autant, de budget primitif à budget primitif, l'augmentation d'un montant de 30,7 M€ des dépenses réelles de fonctionnement représente une évolution de 3,63 %, ce qui reste inférieur aux 3,8 % d'évolution des dépenses de fonctionnement tel que prévu dans le cadre du pacte de confiance pour l'exercice 2023.

Cette épargne brute d'un montant de 55,6 M€ permet d'absorber :

- d'une part, le solde d'opération d'ordre représentant - 43,4 M€ (69 M€ en dépenses et 25,6 M€ en recettes),
- d'autre part, un autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 12,2 M€ (contre 9 M€ au budget primitif 2022).

UNE SECTION DE D'INVESTISSEMENT DOTE E D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La section d'investissement s'équilibre à 260 123 128,73 €.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette représentent 145 685 128,73 €, en hausse de 11 227 485,73 € (+ 8,4 %).

Les principaux postes de dépenses réelles hors dette sont les suivants :

⇒ Méjannes-le-Clap :	4,00 M€
⇒ Maisons du Conseil Départemental :	0,45 M€
⇒ Parc Meynier de Salinelles :	0,60 M€
⇒ Construction et réhabilitation des EHPAD :	5,20 M€
⇒ Logements sociaux :	4,70 M€
⇒ SDIS :	5,00 M€
⇒ Routes et Mobilités :	48,50 M€
⇒ Transition Energétique :	4,50 M€
⇒ Eau et valorisation du patrimoine naturel :	13,50 M€
⇒ Centres médico-sociaux :	6,30 M€

Ces dépenses réelles d'investissement intègrent des dépenses imprévues pour un montant de 7 M€.

Le remboursement en capital de la dette est de 44,1 M€.

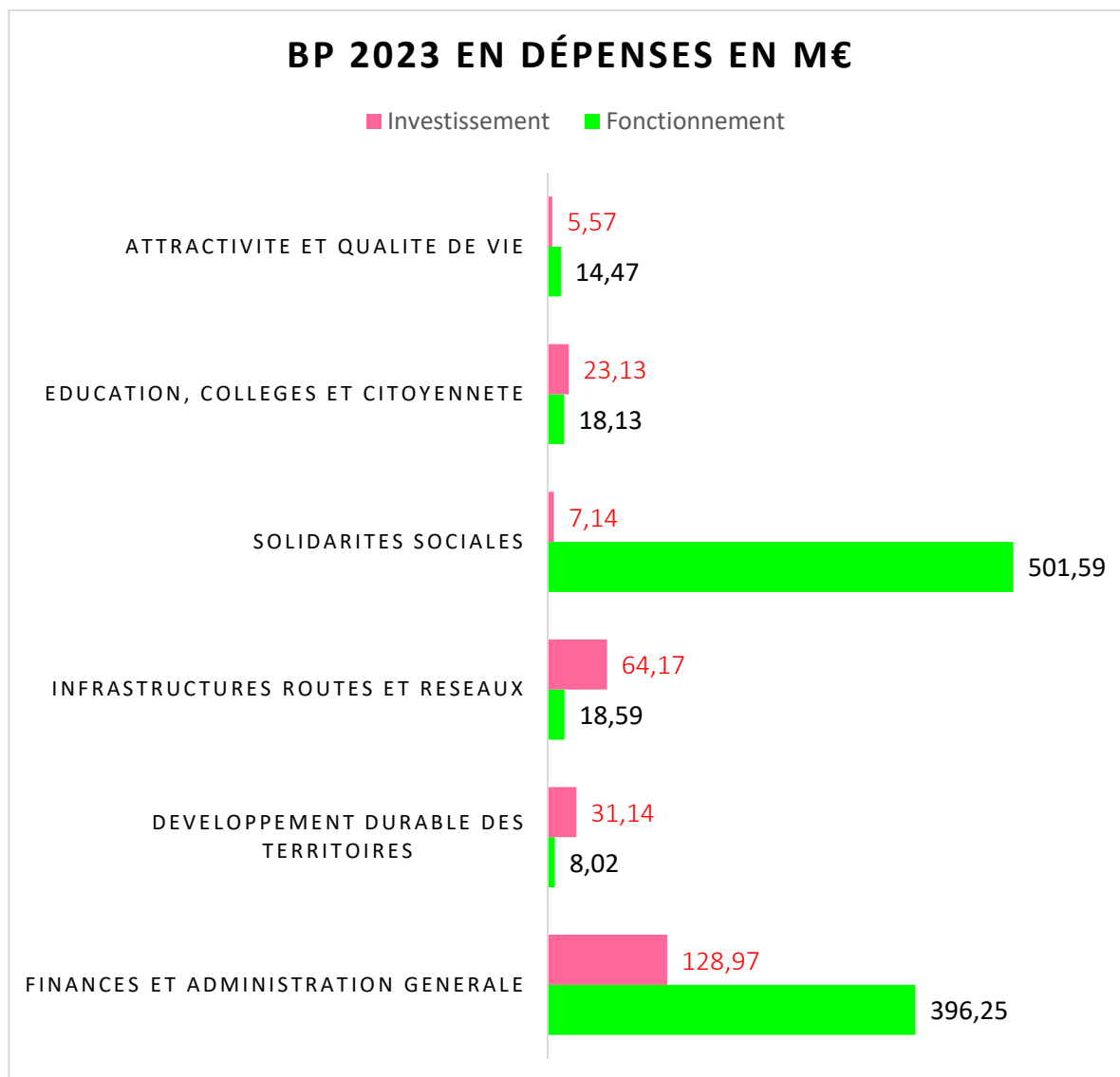
A ces dépenses réelles, s'ajoutent 61,1 M€ de dépenses d'ordre et des mouvements financiers pour un montant de 9,2 M€ (montant identique en recettes).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par :

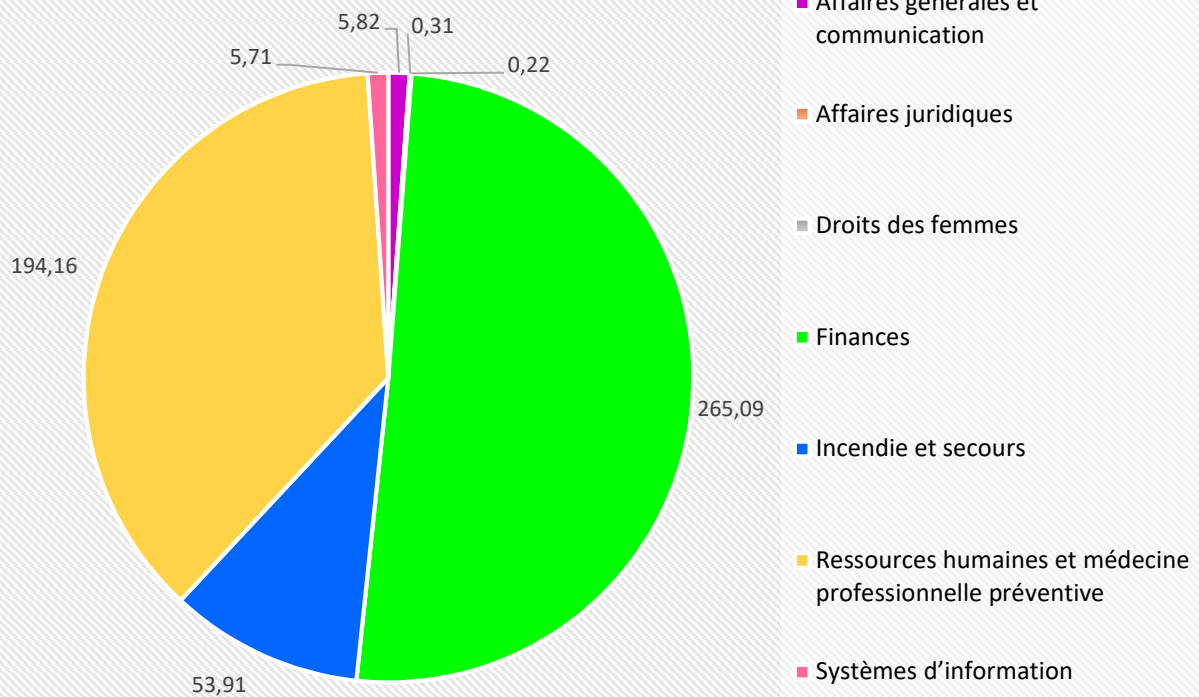
- Des recettes d'ordre d'un montant de 104,5 M€ ;
- Des recettes liées à des mouvements financiers pour un montant de 9,2 M€ (idem en dépenses) ;
- Des recettes réelles d'un montant de 25,6 M€ ;
- Un autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 12,2 M€ ;
- Un emprunt d'équilibre d'un montant de 108,6 M€, étant ici précisé qu'il sera abaissé avec l'affectation du résultat 2022 sur 2023 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

GRAPHIQUES

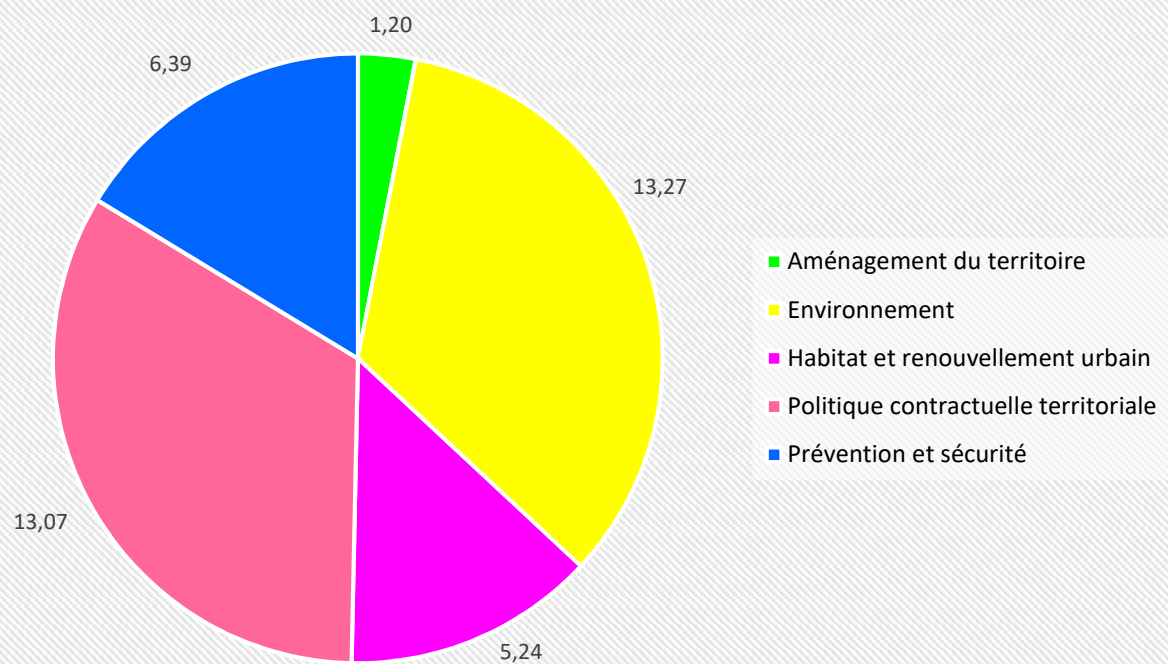
A) Volet Dépenses



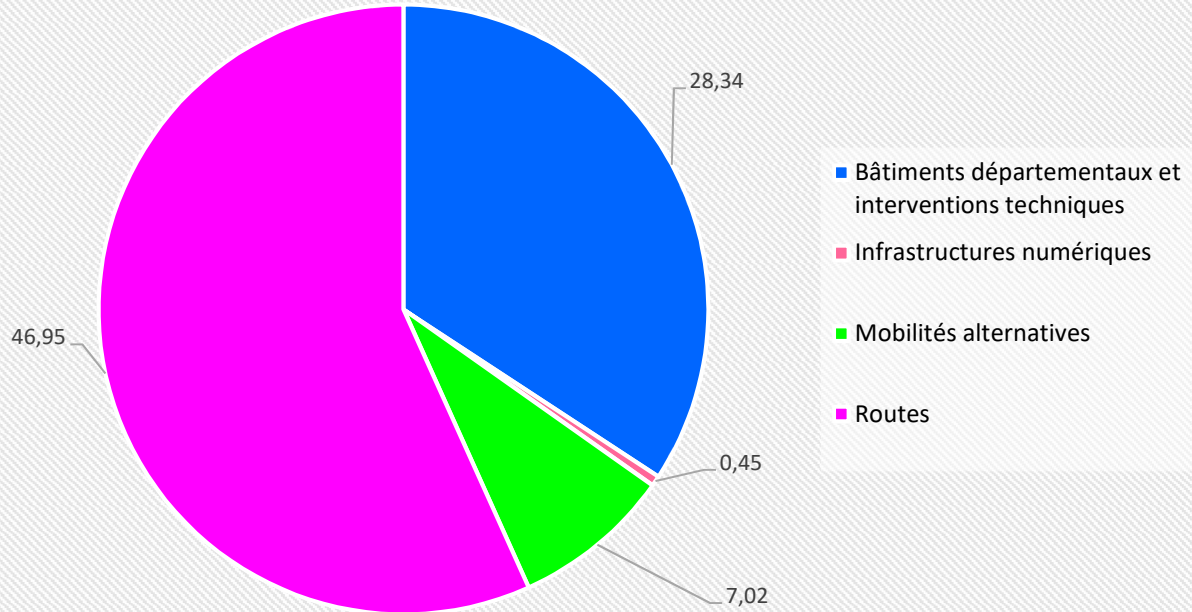
Finances et administration générale en M€



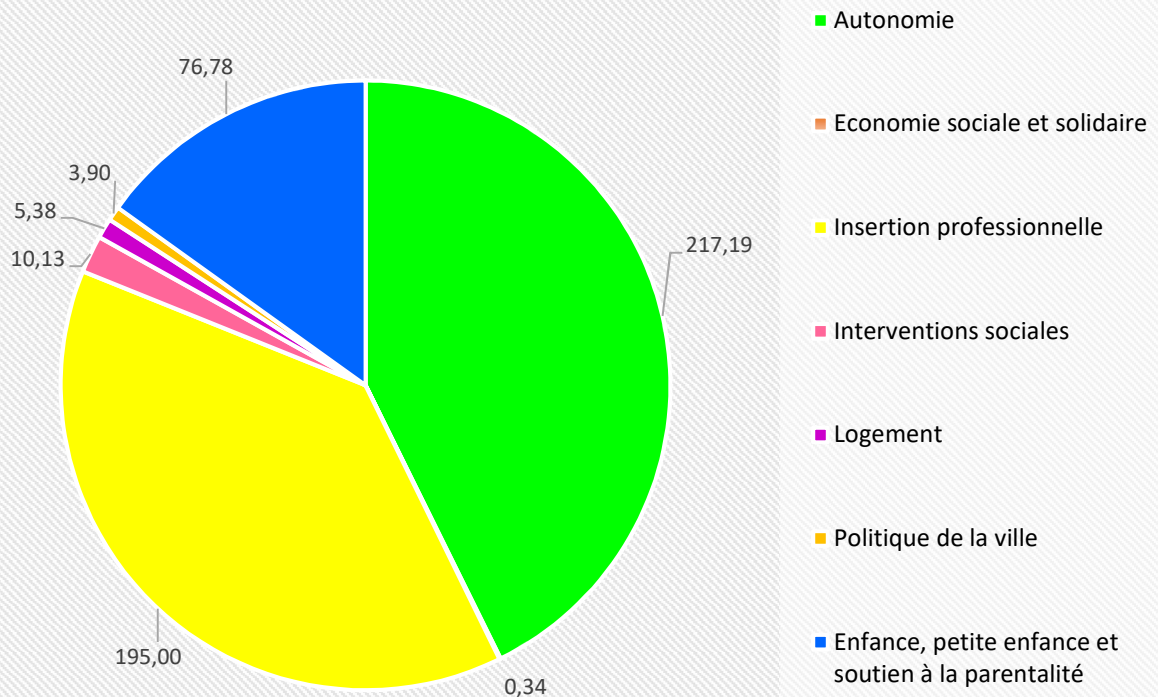
Développement durable des territoires en M€



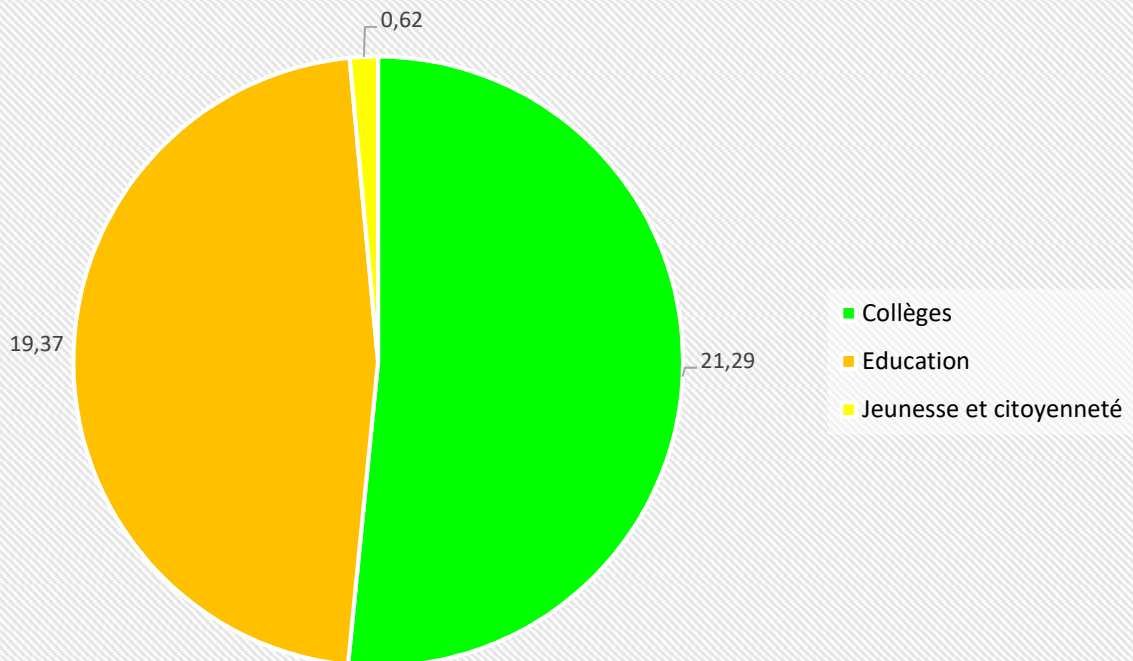
Infrastructures routes et réseaux en M€



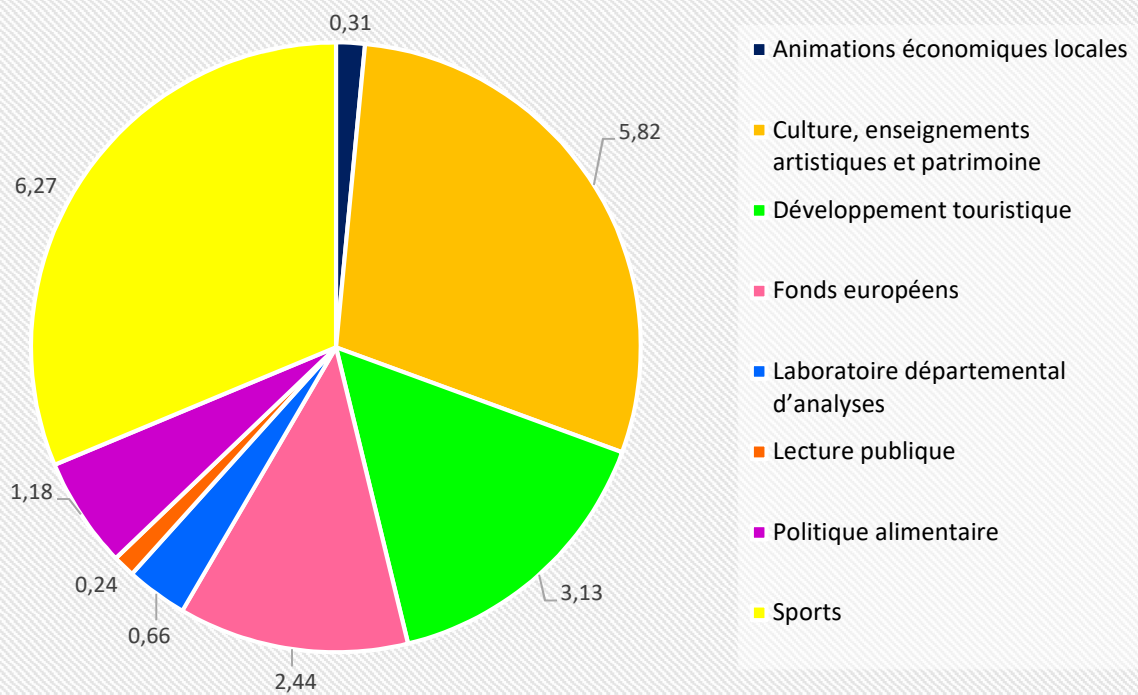
Solidarités sociales en M€



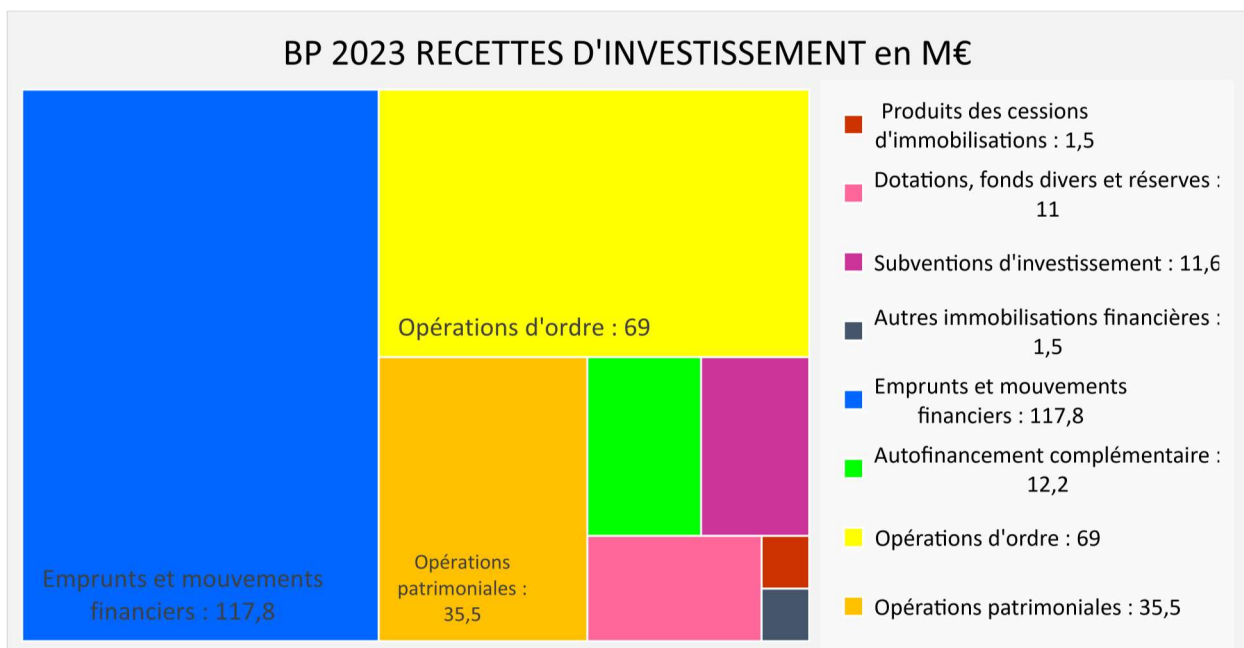
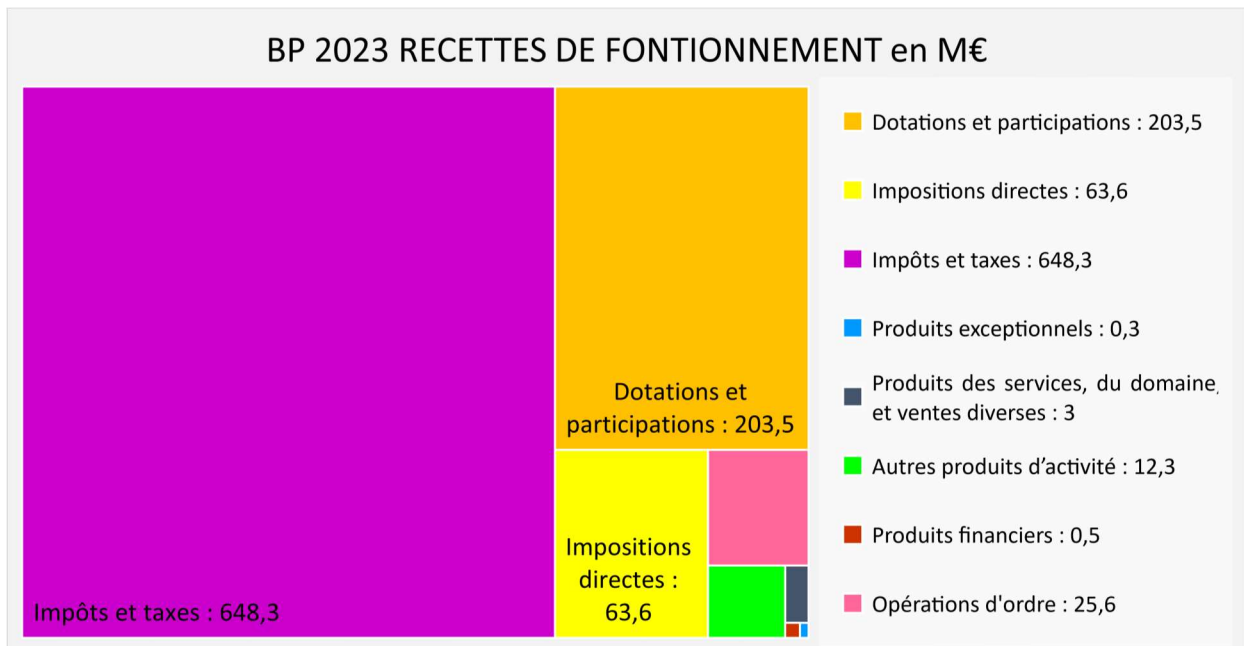
Education, collèges et citoyenneté en M€



Attractivité et qualité de vie en M€



B) Volet Recettes

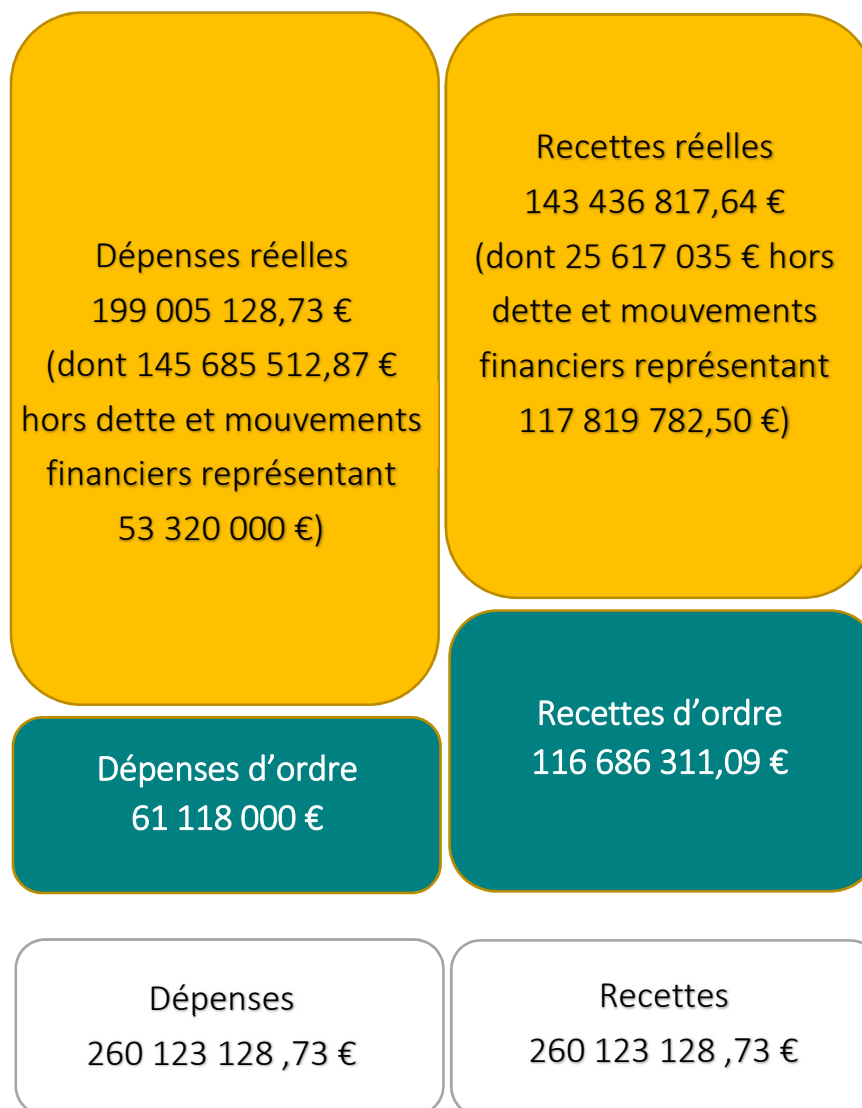


VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement



Investissement



SYNTHESE GLOBALE

INVESTISSEMENT

260 123 128,73 €

FONCTIONNEMENT

957 054 262,08 €

TOTAL BP 2023

1 217 177 390,81 €

Partie 3. TABLEAUX FINANCIERS

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

A) Créations d'AE-AP 2023 et révisions

En dépenses

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - AGRITOUR	1	204	94	20422	0	S0079	20 000,00	30 000,00	30 000,00	20 000,00			100 000,00
2023 - AGRITOUR							20 000,00	30 000,00	30 000,00	20 000,00			100 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - ALIMENT	1	65	928	65734	0	S0018		100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		250 000,00
	2	65	928	6574	0	S0018		100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		250 000,00
	3	65	928	65735	0	S0018		100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		250 000,00
2023 - ALIMENT								300 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		750 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - ANRU2INV	1	204	71	2041782	0	S0049		244 000,00	250 000,00	500 000,00	1 006 000,00		2 000 000,00
	2	204	71	20422	0	S0049	12 000,00	188 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		800 000,00
	3	204	71	204142	0	S0049		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		200 000,00
2023 - ANRU2INV							12 000,00	482 000,00	500 000,00	750 000,00	1 256 000,00		3 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - ARCGG	1	65	021	6574	0	S0120	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		1 500 000,00
2023 - ARCGG							300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		1 500 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - AVP	1	204	538	20422	0	S0146		300 000,00	100 000,00	70 500,00	50 000,00		520 500,00
2023 - AVP								300 000,00	100 000,00	70 500,00	50 000,00		520 500,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - BARRAGES	1	011	64	62268	42	S0092	30 000,00	30 000,00	15 000,00	15 000,00			90 000,00
	2	011	64	611	42	S0092	15 000,00	15 000,00	7 500,00	7 500,00			45 000,00
	3	011	64	615231	42	S0092	27 600,00	27 600,00	14 000,00	13 600,00			82 800,00
	4	011	64	617	42	S0092	45 000,00	45 000,00	25 000,00	20 000,00			135 000,00
2023 - BARRAGES							117 600,00	117 600,00	61 500,00	56 100,00			352 800,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - BMASBOUDAN	1	20	0202	2031	0	S0017	100 000,00	100 000,00	50 000,00				250 000,00
	2	20	0202	231311	0	S0017		470 000,00	1 050 000,00	150 000,00			1 670 000,00
	4	20	0202	238	0	S0017		30 000,00	50 000,00				80 000,00
2023 - BMASBOUDAN							100 000,00	600 000,00	1 150 000,00	150 000,00			2 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - CDE	1	204	70	204142	55	S0176	3 000 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00	300 000,00			10 000 000,00
2023 - CDE							3 000 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00	300 000,00			10 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - CHUSERRECA	1	204	538	2041782	0	S0145	1 000 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	700 000,00		7 200 000,00
2023 - CHUSERRECA							1 000 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	700 000,00		7 200 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - CREARURALE	1	204	91	204142	0	S0176		30 000,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00		150 000,00
2023 - CREARURALE								30 000,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00		150 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - DEPDOUX	1	20	621	2031	0	S0050		300 000,00	300 000,00	150 000,00	50 000,00		800 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		20 000,00	20 000,00	10 000,00			50 000,00
	3	23	621	23153	0	S0050		120 000,00	120 000,00	60 000,00			300 000,00
	4	23	621	23151	0	S0050	1 435 000,00	6 620 000,00	5 365 000,00	1 380 000,00	200 000,00		15 000 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	200 000,00	500 000,00	550 000,00				1 250 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		200 000,00	100 000,00				300 000,00
	7	204	628	204141	0	S0050		90 000,00	90 000,00	60 000,00	60 000,00		300 000,00
2023 - DEPDOUX							1 635 000,00	7 850 000,00	6 545 000,00	1 660 000,00	310 000,00		18 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - DID	1	204	70	204142	55	S0176		1 500 000,00	1 500 000,00				3 000 000,00
2023 - DID								1 500 000,00	1 500 000,00				3 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - ENTPATNAT	1	65	12	65734	0	S0021	7 500,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00	10 000,00	2 500,00	75 000,00
	2	65	12	65735	0	S0021	7 500,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00	10 000,00	2 500,00	75 000,00
	3	65	738	6574	1	S0021		10 000,00					10 000,00
	4	65	73	6574	1	S0021	10 000,00						10 000,00
2023 - ENTPATNAT							25 000,00	50 000,00	40 000,00	30 000,00	20 000,00	5 000,00	170 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - EQUIPCULTU	1	204	311	20421	0	S0032	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00			200 000,00
2023 - EQUIPCULTU							50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00			200 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - EQUISPORT	1	204	20	204142	0	S0066	100 000,00	100 000,00	100 000,00				300 000,00
2023 - EQUISPORT							100 000,00	100 000,00	100 000,00				300 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - FSL	1	011	72	611.	63	S0039	274 500,00	274 500,00	274 500,00				823 500,00
2023 - FSL							274 500,00	274 500,00	274 500,00				823 500,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - IAECHANTIE	1	017	564	65734	0	S0124	683 961,00	25 000,00					708 961,00
	3	017	564	65737	0	S0124	2 108 000,00	62 500,00	10 040,00				2 180 540,00
	5	017	564	6574	0	S0124	12 999,00	737 500,00					750 499,00
2023 - IAECHANTIE							2 804 960,00	825 000,00	10 040,00				3 640 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - LOGEMENT	1	204	72	2041782	0	S0049	6 000,00	244 000,00	250 000,00	500 000,00	1 000 000,00		2 000 000,00
	2	204	72	20422	0	S0049	6 000,00	194 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		800 000,00
	3	204	72	204142	0	S0049		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		200 000,00
2023 - LOGEMENT							12 000,00	488 000,00	500 000,00	750 000,00	1 250 000,00		3 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - MARCHELOG	1	011	72	6228	0	S0049		100 000,00					100 000,00
2023 - MARCHELOG								100 000,00					100 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - MILIEUAQUA	1	204	64	204142	0	S0021	190 000,00	475 000,00	475 000,00	380 000,00	190 000,00	190 000,00	1 900 000,00
	2	204	64	204152	0	S0021	40 000,00	200 000,00	200 000,00	160 000,00	80 000,00	80 000,00	760 000,00
	3	204	64	204141	0	S0021	10 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
	4	204	64	204151	0	S0021	10 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
	5	204	64	204151	15	S0021	10 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
	6	204	64	204152	15	S0021	40 000,00						40 000,00
2023 - MILIEUAQUA							300 000,00	750 000,00	750 000,00	600 000,00	300 000,00	300 000,00	3 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - NUMDOCARCH	1	21	315	216	0	S0058	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00			400 000,00
2023 - NUMDOCARCH							100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00			400 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - PARCMEYNIE	1	20	0202	2031	0	S0017	200 000,00	100 000,00					300 000,00
	3	23	0202	237	0	S0017	200 000,00						200 000,00
	4	23	0202	238	0	S0017	200 000,00	800 000,00					1 000 000,00
2023 - PARCMEYNIE							600 000,00	900 000,00					1 500 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - PAVT	1	204	94	204141	0	S0079	20 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00		200 000,00
	2	204	94	204142	0	S0079	30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00		200 000,00
	3	204	94	20421	0	S0079	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00		100 000,00
	4	204	94	20422	0	S0079	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00		100 000,00
2023 - PAVT							80 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	100 000,00		600 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - PENIBILITE	1	21	221	2188	0	S0066	200 000,00	200 000,00	200 000,00				600 000,00
2023 - PENIBILITE							200 000,00	200 000,00	200 000,00				600 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - PROJSTRUCT	1	20	621	2031	0	S0050		350 000,00	350 000,00	100 000,00			800 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		20 000,00	20 000,00	10 000,00			50 000,00
	3	23	621	23153	0	S0050		125 000,00	125 000,00	100 000,00			350 000,00
	4	23	621	23151	0	S0050	1 475 000,00	4 500 000,00	3 500 000,00	2 000 000,00	725 000,00		12 200 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	275 000,00	500 000,00	525 000,00				1 300 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00		300 000,00
2023 - PROJSTRUCT							1 750 000,00	5 595 000,00	4 620 000,00	2 260 000,00	775 000,00		15 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - PROTINOND	1	65	18	65735	0	S0021	20 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	42 000,00	22 000,00	264 000,00
2023 - PROTINOND							20 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	42 000,00	22 000,00	264 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - RENORROUTE	1	20	621	2031	0	S0050	300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	200 000,00		3 000 000,00
	2	20	621	2051	0	S0050		40 000,00	40 000,00	20 000,00			100 000,00
	3	23	621	237	0	S0050		20 000,00	20 000,00	10 000,00			50 000,00
	4	23	621	23153	0	S0050		100 000,00	100 000,00	100 000,00			300 000,00
	5	23	621	23151	0	S0050	13 580 000,00	29 000 000,00	29 630 000,00	10 000 000,00	1 090 000,00		83 300 000,00
	6	23	621	238	0	S0050	1 750 000,00	1 750 000,00	1 500 000,00				5 000 000,00
	7	21	621	2111	0	S0050		20 000,00	20 000,00	10 000,00			50 000,00
	8	21	621	21838	0	S0050		40 000,00	40 000,00	20 000,00			100 000,00
	9	21	621	2157	0	S0050	1 700 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1 800 000,00	500 000,00		8 000 000,00
	10	21	621	2188	0	S0050	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00			100 000,00
2023 - RENORROUTE							17 370 000,00	33 990 000,00	34 370 000,00	12 480 000,00	1 790 000,00		100 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP	
2023 - SCHEMADSD	1	65	51	652416	0	S0118	200 000,00						200 000,00	
	2	65	51	6574	0	S0118	86 000,00						86 000,00	
	4	65	51	652418	0	S0118	400 000,00						400 000,00	
	5	65	51	652413	0	S0118	200 000,00						200 000,00	
	6	65	51	652412	0	S0118	600 000,00	2 600 000,00	3 600 000,00	4 600 000,00	5 500 000,00		16 900 000,00	
	7	65	52	65242	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	8	65	52	6511212	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	9	65	52	651128	0	S0118	350 000,00						350 000,00	
	10	65	538	6574	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	11	65	52	6522	0	S0118	100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 800 000,00		5 600 000,00	
	12	65	538	65737	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	13	65	538	65243	0	S0118	70 000,00						70 000,00	
	14	016	551	6511411	0	S0118	1 800 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	3 100 000,00	3 700 000,00		13 100 000,00	
	15	016	551	651142	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	16	65	51	6568	0	S0118	111 213,00	275 000,00	375 000,00	400 000,00	500 000,00		1 661 213,00	
	17	65	58	65737	0	S0118	60 000,00						60 000,00	
	18	65	30	6574	0	S0118	78 000,00						78 000,00	
	19	65	51	6512	0	S0118	360 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	700 000,00		2 460 000,00	
	20	65	42	6574	71	S0118	39 466,00						39 466,00	
	21	65	58	6574	0	S0118	79 000,00						79 000,00	
	22	65	72	6518	0	S0118	15 240,00						15 240,00	
	24	65	58	6574	81	S0118	20 000,00						20 000,00	
	25	017	564	65661	0	S0118	24 280,00						24 280,00	
	26	65	58	65661	0	S0118	60 000,00						60 000,00	
	27	017	564	6574	0	S0118	606 771,00	1 000 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00		5 306 771,00	
	28	011	58	6228	0	S0118	10 000,00						10 000,00	
	29	017	564	611	0	S0118	530 000,00						530 000,00	
	30	65	91	6574	0	S0118	50 000,00						50 000,00	
	31	65	41	65734	0	S0118	100 000,00						100 000,00	
	32	011	58	611	0	S0118	45 000,00	225 000,00	325 000,00	300 000,00	500 000,00		1 395 000,00	
	33	65	564	6574	0	S0118	510 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	795 030,00		2 705 030,00	
	2023 - SCHEMADSD							7 004 970,00	8 000 000,00	10 000 000,00	12 000 000,00	14 995 030,00		52 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - SECURDEP	1	20	621	2031	0	S0050	175 000,00	400 000,00	400 000,00	275 000,00	150 000,00		1 400 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		20 000,00	20 000,00	10 000,00			50 000,00
	3	23	621	23153	0	S0050		120 000,00	120 000,00	60 000,00			300 000,00
	4	23	621	23151	0	S0050	690 000,00	8 900 000,00	8 900 000,00	4 760 000,00	1 200 000,00		24 450 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	70 000,00	650 000,00	580 000,00				1 300 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00		300 000,00
	7	204	628	204141	0	S0050		80 000,00	80 000,00	80 000,00	60 000,00		300 000,00
2023 - SECURDEP							935 000,00	10 270 000,00	10 200 000,00	5 235 000,00	1 460 000,00		28 100 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - SENSIBEAU	1	65	70	65737	0	S0021	14 000,00						14 000,00
	2	65	61	6574	0	S0021	15 000,00						15 000,00
	3	65	61	65734	0	S0021	6 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00		45 000,00
2023 - SENSIBEAU							35 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00		74 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - SOLIDARITE	1	204	52	20422	0	S0145	170 000,00						170 000,00
	6	204	538	20422	0	S0145		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	830 000,00		3 830 000,00
2023 - SOLIDARITE							170 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	830 000,00		4 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - SOLIEAU	1	204	928	2041782	0	S0021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	2	204	928	20422	0	S0021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	3	204	68	204142	55	S0021	40 000,00	100 000,00	100 000,00	80 000,00	40 000,00	40 000,00	400 000,00
	4	204	61	204141	0	S0021	90 000,00	230 000,00	230 000,00	180 000,00	90 000,00	80 000,00	900 000,00
	5	204	61	204142	0	S0021	400 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	800 000,00	400 000,00	400 000,00	4 000 000,00
	6	204	61	204142	55	S0021	100 000,00	250 000,00	250 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00
2023 - SOLIEAU							640 000,00	1 590 000,00	1 590 000,00	1 260 000,00	630 000,00	620 000,00	6 330 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 - VALOPATNAT	1	204	738	204141	1	S0021	5 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	8 000,00	7 000,00	50 000,00
	2	204	738	204142	1	S0021	60 000,00	160 000,00	160 000,00	120 000,00	65 000,00	65 000,00	630 000,00
	3	204	12	204142	0	S0021	10 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
	4	204	12	204152	0	S0021	10 000,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00	10 000,00	5 000,00	80 000,00
	5	204	12	204112	0	S0021	35 000,00	35 000,00					70 000,00
2023 - VALOPATNAT							120 000,00	250 000,00	215 000,00	165 000,00	93 000,00	87 000,00	930 000,00

							2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2022 - IAECHANTIE	1	017	564	6574	0	S0124	1 842 741,32	19 500,00	561 643,25			2 423 884,57
	2	017	564	65737	0	S0124	157 262,00	187 500,00	-10 031,07			334 730,93
	3	017	564	65734	0	S0124	56 260,50	62 289,00				118 549,50
	5	017	564	6574	81	S0124	201 064,00	0,00				201 064,00
2022 - IAECHANTIE							2 257 327,82	269 289,00	551 612,18			3 078 229,00

							2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2022 - MEJCLAP	1	20	32	2031	6	S0033	200 000,00	400 000,00	200 000,00	150 000,00	50 000,00	1 000 000,00
	2	23	32	238	6	S0033	2 855 483,81	2 900 000,00	6 500 000,00	5 000 000,00	1 400 000,00	18 655 483,81
	3	23	32	237	6	S0033	444 516,19	700 000,00	1 050 000,00	150 000,00		2 344 516,19
2022 - MEJCLAP							3 500 000,00	4 000 000,00	7 750 000,00	5 300 000,00	1 450 000,00	22 000 000,00

							2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2022 - REACT EU	1	017	564	611	0	S0124		0,00	120 000,00			120 000,00
2022 - REACT EU								0,00	120 000,00			120 000,00

							2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2022 - SPIE	1	017	564	611	0	S0124	158 667,00	0,00	-141 333,00			17 334,00
2022 - SPIE							158 667,00	0,00	-141 333,00			17 334,00

							2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2021 - BARRAGES	1	011	64	617	42	S0092			25 000,00	21 000,00				46 000,00
2021 - BARRAGES									25 000,00	21 000,00				46 000,00

							2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2021 - PARCVL-VAE	1	21	0202	2157	0	S0013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	2	21	0202	2182	0	S0013		277 231,63	530 000,00	400 000,00	400 000,00	390 673,01	457 750,35	2 455 654,99
	3	21	921	2182	0	S0017		0,00						0,00
	4	21	921	2182	0	S0013		9 326,99	16 576,31	0,00		18 441,71		44 345,01
2021 - PARCVL-VAE								286 558,62	546 576,31	400 000,00	400 000,00	409 114,72	457 750,35	2 500 000,00

							2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2020 - DICOM	2	23	621	23151	0	S0050	31 251,48	193 587,25	741 000,00	3 700 000,00	1 824 000,00	2 100 161,27		8 590 000,00
	3	20	621	2031	0	S0050	12 500,00	14 188,00	40 980,00	40 000,00	44 020,00	348 312,00		500 000,00
2020 - DICOM							43 751,48	207 775,25	781 980,00	3 740 000,00	1 868 020,00	2 448 473,27		9 090 000,00

							2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2020 - DIMATPARC	2	21	621	21838	0	S0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	3	20	621	2051	0	S0050	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	0,00	0,00	1 395 000,00	0,00	0,00	230 000,00		1 625 000,00
	6	21	621	2157	0	S0050	127 758,27	1 023 476,98	1 959 629,32	1 000 000,00	1 000 000,00	759 135,43		5 870 000,00
	7	21	313	2182	0	S0050			0,00					0,00
2020 - DIMATPARC							127 758,27	1 023 476,98	3 359 629,32	1 000 000,00	1 000 000,00	989 135,43		7 500 000,00

						2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
2019 - BMOULINRES	1	20	94	2031	0	S0017	53 853,00	15 094,80	2 293,20	0,00	100 000,00	128 759,00	300 000,00
	2	23	94	231328	0	S0017		0,00		0,00	0,00		0,00
	3	23	94	231352	0	S0017		0,00	0,00	0,00	200 000,00	2 500 000,00	2 700 000,00
	4	23	94	238	0	S0017		0,00		0,00	0,00		0,00
2019 - BMOULINRES							53 853,00	15 094,80	2 293,20	0,00	300 000,00	2 628 759,00	3 000 000,00

						2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP	
2019 - DIMODERN	1	20	621	2031	0	S0050	106 482,55	77 372,79	36 132,91	15 000,00	0,00	65 000,00	88 172,83	388 161,08
	2	23	621	237	0	S0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	5 000,00	25 000,00
	3	23	621	23153	0	S0050	64 403,91	0,00	0,00	0,00	0,00			64 403,91
	4	23	621	23151	0	S0050	823 541,50	1 135 391,03	59 016,37	5 130,00	0,00	394 900,00	653 053,67	3 071 032,57
	5	23	621	238	0	S0050	80 519,52	0,00	0,00	0,00			370 000,00	450 519,52
	7	21	621	2111	0	S0050	0,00	9 000,00	0,00	3 780,00	0,00	10 000,00	139 298,92	162 078,92
2019 - DIMODERN							1 074 947,48	1 221 763,82	95 149,28	23 910,00	0,00	489 900,00	1 255 525,42	4 161 196,00

						2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
2019 - PAVT	2	204	94	204142	0	S0079	9 000,00	18 400,00	4 600,00	10 500,00	20 000,00	-10 500,00	52 000,00
	3	204	94	204141	0	S0079	0,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00		18 100,00
	4	204	94	20422	0	S0079	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	5	204	94	20421	0	S0079	0,00	1 500,00	0,00	0,00			1 500,00
2019 - PAVT							9 000,00	19 900,00	22 700,00	10 500,00	20 000,00	-10 500,00	71 600,00

						2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP	
2018 - SECURPISE	1	21	64	2157	42	S0092	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
	2	20	64	2031	42	S0092	0,00	3 168,00	27 971,75	81 832,00	67 028,25			180 000,00
	3	23	64	237	42	S0092	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00
	4	23	64	231318	42	S0092		0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	1 400 000,00
	5	23	64	238	42	S0092		0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00		40 000,00
2018 - SECURPISE							0,00	3 168,00	27 971,75	81 832,00	87 028,25	795 000,00	775 000,00	1 770 000,00

							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2018 - BATIMENTS	1	20	94	2031	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00		0,00		2 500,00
	3	20	314	2031	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
	4	20	315	2031	0	S0017	19 397,88	3 772,92	0,00	0,00	7 500,00	0,00		8 829,20		39 500,00
	5	20	50	2031	0	S0017	0,00	6 087,60	2 866,90	0,00	9 000,00	0,00		26 204,20		44 158,70
	6	20	0202	2031	0	S0017	34 715,67	132 759,11	55 299,10	65 916,77	70 000,00	0,00		52 309,35		411 000,00
	7	20	313	2031	0	S0017	0,00	0,00	0,00	1 944,00	0,00			3 056,00		5 000,00
	8	20	51	2031	0	S0017	0,00	841,30	0,00	1 398,60	8 000,00	0,00		18 601,40		28 841,30
	9	23	0202	231351	0	S0017	144 051,11	228 299,55	784 389,73	795 439,88	60 000,00	0,00	90 000,00	0,00		2 102 180,27
	10	23	50	231351	0	S0017	112 560,33	103 528,17	183 988,44	25 457,51	20 000,00	0,00		34 910,36		480 444,81
	11	23	0202	23181	0	S0017	80 284,37	51 122,85	0,00	1 137,41	0,00	0,00	0,50	3 970,92		136 516,05
	12	23	52	23181	0	S0017			37 307,28							37 307,28
	13	23	32	231351	0	S0017	96 927,76	39 054,07	151 547,96	42 173,96	5 000,00	0,00		14 326,04		349 029,79
	14	23	0202	231352	0	S0017	34 253,47	21 649,97	30 362,81	48 150,31	0,00	0,00		15 533,44		149 950,00
	15	23	50	23188	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
	16	23	312	231351	0	S0017	59 203,85	9 329,59	10 832,09	12 578,40	0,00	0,00		259,92		92 203,85
	17	23	51	231351	0	S0017	114 687,67	30 997,44	3 672,00	143 120,97	0,00	0,00		521,92		293 000,00
	18	23	313	2317314	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
	19	23	313	231351	0	S0017	0,00	0,00	0,00		10 000,00	0,00				10 000,00
	20	23	314	231351	0	S0017	10 830,80	0,00	4 355,29	10 813,31	240 000,00	0,00		4 000,60		270 000,00
	21	23	0202	231735	0	S0017	5 714,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00		9 714,64
	22	23	20	231312	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
	23	23	50	23181	0	S0017	7 877,49	7 307,22	0,00	6 477,17	0,00	0,00		9 815,29		31 477,17
	24	23	0202	238	0	S0017	0,00	53 035,82	18 770,53	0,00	0,00	0,00		6 229,47		78 035,82
	25	23	621	23151	0	S0017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
	26	23	313	2314	0	S0017	0,00	10 697,52	5 293,30	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00		35 990,82
	27	23	313	231735	0	S0017	889,10	11 896,09	5 226,20	38 196,73	0,00	0,00		4 591,88		60 800,00
	28	23	0202	231328	0	S0017		0,00	492 004,30	0,00	10 000,00	0,00		6 995,70		509 000,00
	29	23	50	231313	0	S0017			4 257,03	2 042,20	0,00	0,00		6 700,77		13 000,00
	30	23	315	231351	0	S0017			0,00	58 792,17	10 000,00			8 557,83		77 350,00
	31	20	32	2031	0	S0017				0,00					10 000,00	10 000,00
	2018 - BATIMENTS							721 394,14	710 379,22	1 790 172,96	1 253 639,39	472 000,00	0,00	90 000,50	229 414,29	10 000,00

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP	
2018 - BATSOCIAUX	1	20	50	2031	0	S0017		551,78	16 179,29	96 782,90	470 000,00	764 456,00	267 560,00	50 000,00	1 779 996,30
	2	23	50	231313	0	S0017		0,00	0,00	0,00	140 000,00	3 960 000,00	70 004,13	0,00	4 187 838,26
	4	23	50	231351	0	S0017			0,00	5 116,33	427 000,00	240 000,00	320 000,00	120 000,00	1 117 000,00
	5	23	50	237	0	S0017	0,00		55 640,00	71 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00	220 000,00	849 995,87
	6	23	50	238	0	S0017		0,00	0,00	645 988,00	293 000,00	1 250 000,00	3 750 000,00	2 126 181,57	8 065 169,57
2018 - BATSOCIAUX							0,00	551,78	71 819,29	818 887,23	1 730 000,00	6 314 456,00	4 407 564,13	2 516 181,57	16 000 000,00

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP	
2018 - RESEAU COLL	1	23	221	23153	12	S0015	443 268,06	450 844,68	0,00	0,00			0,00		894 112,74
	2	23	221	231753	12	S0015	0,00	118 997,40	0,00	0,00			0,00		118 997,40
	3	23	221	23185	12	S0015	0,00	177 946,82	7 049,64	0,00			0,00		184 996,46
	4	23	221	231785	12	S0015	0,00	36 096,22	0,00	0,00			0,00		36 096,22
	5	23	221	23153	12	S0137			25 169,86	0,00			0,00		25 169,86
	6	23	221	231753	12	S0137			0,00	0,00			0,00		0,00
	7	23	221	23185	12	S0137			0,00	0,00			0,00		0,00
	8	23	221	231785	12	S0137			0,00	0,00			0,00		0,00
2018 - RESEAU COLL							443 268,06	783 885,12	32 219,50	0,00			0,00		1 259 372,68

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP	
2017 - TRANSITION	1	20	0202	2031	0	S0044	0,00	30 960,00	0,00	8 607,60	92 255,20	0,00	50 000,00	134 777,20	316 600,00
	2	23	0202	231351	0	S0017			0,00	0,00	0,00	0,00	260 362,00	49 881,72	310 243,72
	3	23	221	231352	0	S0017			0,00	0,00	0,00				0,00
	4	23	221	231351	0	S0017				0,00	61 000,00	0,00	1 047 293,00	113 317,24	1 221 610,24
	5	20	221	2031	0	S0044				0,00	80 000,00	0,00	100 000,00	90 000,00	270 000,00
	6	20	0202	2031	0	S0017				68 267,93	60 056,00	0,00		0,00	128 323,93
	7	20	221	2031	0	S0017				78 886,50	13 363,00	0,00	60 627,00	47 605,50	200 482,00
	8	20	313	2031	0	S0017				16 103,25	19 177,00	0,00	7 792,00	3 728,75	46 801,00
	9	20	50	2031	0	S0017				0,00	0,00	0,00	0,00	404,00	404,00
	10	23	313	231735	0	S0017					0,00	0,00	163 629,00		163 629,00
	11	23	50	231351	0	S0017					0,00	0,00			0,00
	12	20	921	2031	0	S0017				0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	13	23	921	231351	0	S0017					0,00	0,00			0,00
	14	20	313	2031	0	S0044				0,00	7 744,80			2 255,20	10 000,00
	15	20	25	2031	0	S0017				12 604,30	230 000,00	0,00		100 395,70	343 000,00
	16	20	05	2031	0	S0017				24 006,00	130 000,00			65 994,00	220 000,00
	17	20	34	2031	0	S0017				79,87	15 000,00			920,13	16 000,00
	19	20	96	2031	0	S0017				0,00				0,00	0,00
	20	23	05	231351	0	S0017				0,00	2 160 452,46	0,00	115 538,00	100 615,91	2 376 606,37
	21	23	25	231351	0	S0017				0,00	2 423 000,00	0,00	2 000,00	171 236,91	2 596 236,91
	22	23	34	231735	0	S0017					276 386,00	0,00		38 000,00	314 386,00
	23	23	57	231351	0	S0017					371 174,63	0,00	0,00		371 174,63
	24	23	96	231351	0	S0017					242 494,86		65 000,00		307 494,86
	25	20	57	2031	0	S0017				0,00	56 531,00			20 469,00	77 000,00
	26	23	25	238	0	S0017				0,00	333 386,17			62 208,94	395 595,11
	27	23	05	238	0	S0017				0,00	422 013,19			100 000,00	522 013,19
	28	23	57	238	0	S0017				0,00	60 088,46			1 562,28	61 650,74
	29	23	34	238	0	S0017				0,00	92 999,09			0,00	92 999,09
	30	20	96	2031	0	S0017				1 815,60	45 873,00			811,40	48 500,00
	31	23	96	238	0	S0017					155 005,14				155 005,14
	32	20	0202	2031	13	S0017						57 194,00	12 398,00	63 196,07	132 788,07
	35	20	313	2031	13	S0017						23 376,00			23 376,00
	37	23	0202	231351	13	S0017						390 542,00			390 542,00
	39	23	313	231735	13	S0017						245 443,00			245 443,00
	42	20	221	2031	13	S0017						251 881,00			251 881,00

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
	43	23	221	231351	13	S0017					3 020 214,00			3 020 214,00
	44	20	0202	2031	13	S0044					50 000,00			50 000,00
	45	20	221	2031	13	S0044					200 000,00			200 000,00
	46	20	921	2031	13	S0017					10 000,00			10 000,00
	47	23	921	231351	13	S0017					250 000,00	65 000,00		315 000,00
2017 - TRANSITION							0,00	30 960,00	0,00	210 371,05	7 348 000,00	4 498 650,00	1 949 639,00	15 205 000,00

							2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
2017 - PROCECILE	1	20	64	2031	42	S0092	0,00	0,00	32 160,48	272 023,99	617 472,20	648 304,00	1 174 030,89	0,00		2 743 991,56
	2	20	64	237	42	S0023	0,00									0,00
	3	23	64	237	42	S0092	0,00		0,00	0,00	0,00	10 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	910 000,00
	4	23	64	2312	42	S0092						70 000,00	860 372,20	2 916 814,50	9 368 037,60	28 218 407,59
	5	23	64	238	42	S0092							95 596,91	324 090,50	1 040 893,07	3 127 600,85
2017 - PROCECILE							0,00	0,00	32 160,48	272 023,99	617 472,20	728 304,00	2 310 000,00	3 420 905,00	10 588 930,67	35 000 000,00

							2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
2017 - TELMOBILE	1	20	70	2031	0	S0076	0,00	0,00	66 208,74	2 622,18	0,00	0,00	0,00	24 124,50		92 955,42
	2	23	70	2314	0	S0076		0,00	0,00							0,00
	3	23	70	23153	0	S0076	0,00	0,00	29 244,11	394 920,09	135 554,19	0,00	0,00	310 281,61		870 000,00
2017 - TELMOBILE							0,00	0,00	95 452,85	397 542,27	135 554,19	0,00	0,00	334 406,11		962 955,42

							2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2008 - DITRAVNEUF	1	23	621	23151	0	S0050	0,00	1 307 984,24	2 548 351,47	2 297 654,78	1 078 001,17	435 370,67	6 330,32	56 856,79	429 939,18
	2	23	621	238	0	S0050	0,00	65 577,31	489 708,72	399 401,62	14 355,98	77 270,21	0,00	0,00	24 983,64
2008 - DITRAVNEUF							0,00	1 373 561,55	3 038 060,19	2 697 056,40	1 092 357,15	512 640,88	6 330,32	56 856,79	454 922,82

							2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
2008 - DITRAVNEUF	1	23	621	23151	0	S0050	52 224,25	809 220,98	866 814,10	34 793,45	13 626,01	50 500,00	0,00	122 968,46		10 110 635,87
	2	23	621	238	0	S0050	0,00	11 360,10	0,00	0,00						1 082 657,58
2008 - DITRAVNEUF							52 224,25	820 581,08	866 814,10	34 793,45	13 626,01	50 500,00	0,00	122 968,46		11 193 293,45

En recettes

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 – SCHEMADSR	1	74	51	74788	0	S0118	300 000,00						300 000,00
	2	74	531	7478141	47	S0118	1 200 000,00						1 200 000,00
	3	74	551	7478141	0	S0118	1 800 000,00	2 669 600,00	3 000 000,00	3 500 000,00	4 100 000,00		15 069 600,00
	4	74	51	74771	0	S0118	360 000,00						360 000,00
	5	74	564	74718	0	S0118	450 000,00						450 000,00
	6	017	564	74718	0	S0118	190 400,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		2 190 400,00
	7	017	564	74771	0	S0118	230 000,00						230 000,00
	8	74	58	74788	0	S0118	200 000,00						200 000,00
2023 - SCHEMADSR							4 730 400,00	3 169 600,00	3 500 000,00	4 000 000,00	4 600 000,00		20 000 000,00

							2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
2023 – SECURDEP	1	13	621	1345	0	S0050	700 000,00						700 000,00
2023 - SECURDEP							700 000,00						700 000,00

							2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2022 – MARCHELOGH	1	74	72	74718	0	S0049						100 000,00	100 000,00
2022 - MARCHELOGH												100 000,00	100 000,00

							2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2022 – SPIE	1	017	564	74718	0	S0124					285 600,00	0,00	285 600,00
2022 - SPIE											285 600,00	0,00	285 600,00

							2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2020 – MARCHELOG	1	74	72	74718	0	S0049						42 000,00	42 000,00
2020 - MARCHELOG												42 000,00	42 000,00

							2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2020 – DIRADARS	1	13	621	1345	0	S0050	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	2 800 000,00
2020 - DIRADARS							700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	2 800 000,00

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2017 - TELMOBILE	1	13	70	1311	0	S0076	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - TELMOBILE						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
2016 - THD	1	13	70	13172	0	S0076	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	371 000,00	338 000,00	338 000,00	8 045 000,00
	2	13	70	1311	0	S0076		0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
	3	13	70	1312	0	S0076		0,00	0,00	0,00	0,00				19 000 000,00
2016 - THD						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	371 000,00	338 000,00	338 000,00	27 045 000,00

						2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2015 - DIGROSSREP	1	13	621	1324	0	S0050	0,00		11 350,98	0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,98
	2	13	621	1322	0	S0050	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	3	23	621	23151	0	S0050	18 169,66	2 793,20			3 370,06			24 332,92
2015 - DIGROSSREP						18 169,66	2 793,20	11 350,98	0,00	3 370,06	0,00	0,00	0,00	35 683,90

						2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2013 - DIGROSSREP	1	45813	01	458213	0	S0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 459,48	0,00				233 459,48
	2	13	621	1321	0	S0050				11 351,13					0,00	0,00	11 351,13
2013 - DIGROSSREP						0,00	0,00	0,00	11 351,13	0,00	0,00	233 459,48	0,00		0,00	0,00	244 810,61

						2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP		
2011 - TELMOBILE	1	13	21	1322	0	S0176	0,00	0,00	0,00		0,00								0,00		
	2	13	21	13272	0	S0176	0,00	0,00	0,00	0,00	67 392,56	29 887,70	0,00							97 280,26	
	3	13	21	1321	0	S0176		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
	4	13	21	1321	0	S0076						0,00									0,00
	5	13	21	13272	0	S0076						0,00									0,00
	6	13	21	1311	0	S0076						37 141,33		0,00							37 141,33
	7	13	21	13172	0	S0076						0,00		0,00							0,00
	8	13	70	1311	0	S0076								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2011 - TELMOBILE						0,00	0,00	0,00	0,00	67 392,56	67 029,03	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 421,59	

							2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL AP
2009 - CMANHSCO	1	13	221	1312	0	S0017		837,17		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	837,17
2009 - CMANHSCO								837,17		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	837,17

B) Suivi budgétaire des AE-AP actives

En dépenses

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	114 573 779,51	0,00	114 573 779,51	0,00	344 440,58
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC - HALLE DE SPORT	2 447 118,69	0,00	2 447 118,69	0,00	112 781,42
2005	CSODOCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	13 390 139,03	0,00	13 390 139,03	0,00	50 295,34
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	23 606 797,64	0,00	23 606 797,64	300 000,00	13 867 416,34
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	4 834 099,50	0,00	4 834 099,50	0,00	0,00
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	11 735 981,23	0,00	11 735 981,23	0,00	0,00
2006	CVISEGPACO	COLLEGE DU VIGAN - CONSTRUCTION D'UNE SEGPA	1 566 981,48	0,00	1 566 981,48	0,00	0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UTR D'ALES	301 442,74	0,00	301 442,74	0,00	107 981,42
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	6 615 788,30	0,00	6 615 788,30	0,00	0,00
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	322 721,37	0,00	322 721,37	0,00	96 000,00
2007	BVIGCERES	RESTRUCTURATION DU C.E DU VIGAN	60 960,50	0,00	60 960,50	0,00	5 000,00
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J. ROSTAND NIMES	16 136 000,00	0,00	16 136 000,00	0,00	101 099,64
2008	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2008	11 200 000,00	-6 706,55	11 193 293,45	0,00	122 968,46
2008	VITRINAGRI	VITRINE DEP AGRICULTURE GARDOISE	2 190 000,00	0,00	2 190 000,00	0,00	1 995 570,53
2009	BVIGCMSRES	AMENAGEMENT DU CMS DU VIGAN	801 622,07	0,00	801 622,07	0,00	38 341,15
2009	CBAVENRES	EXTENSION VIE SCOLAIRE COLL VENTADOUR BAGNOLS/CEZE	310 000,00	0,00	310 000,00	0,00	291 576,55
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL DE MANDUEL	3 790 401,77	0,00	3 790 401,77	0,00	300,00
2009	CNIVALCO	RECONSTRUCTION HQE COLL J. VALLES NIMES	27 000 000,00	0,00	27 000 000,00	1 410 000,00	462 750,77
2009	CREMCO	RECONSTRUCTION COLLEGE DE REMOULINS	29 200 000,00	0,00	29 200 000,00	100 000,00	2 408,13
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL JLT A UZES	4 170 943,20	0,00	4 170 943,20	0,00	0,00
2009	DICOM	ROUTES TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	5 629 935,38	0,00	5 629 935,38	0,00	89 917,52

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2009	DISUBV	ROUTES SUBVENTIONS PROGRAMME 2009	1 265 334,14	0,00	1 265 334,14	0,00	532 905,26
2010	BALZCEXT	ALZON EXTENSION DU CE	1 046 568,92	0,00	1 046 568,92	0,00	161 061,92
2010	BLGCCECO	LA GRAND COMBE CONST. CE	306 000,13	0,00	306 000,13	0,00	0,00
2010	CGALHSCO	CONST HALLE DE SPORT COL GALLARGUES	4 482 910,31	0,00	4 482 910,31	0,00	19 980,00
2010	DIPERIPH	COMPENSATION TRANSFERT BD PERIPH SUDVILLE DE NIMES	2 001 000,00	0,00	2 001 000,00	0,00	537 345,29
2010	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2010	10 181 567,41	0,00	10 181 567,41	0,00	256 698,25
2010	HTDEBITFON	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	2 719 110,00	0,00	2 719 110,00	0,00	280 202,00
2011	CAUBCCH	CONSTRUCTION COLLEGE ET HALLE DE SPORTS A AUBORD	884 749,10	0,00	884 749,10	0,00	198 080,75
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2011	11 545 022,70	0,00	11 545 022,70	0,00	0,00
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE	590 189,77	0,00	590 189,77	0,00	0,00
2012	CBELCO	CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BELLEGARDE	19 405 134,16	0,00	19 405 134,16	0,00	266 062,52
2012	CSGILHSCO	CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORTS AU COLLEGE DE ST GILLES	5 827 000,00	0,00	5 827 000,00	0,00	5 807 627,53
2013	BABSELCO	CONSTRUCTION D'ABRIS A SEL POUR LA DGADIF	285 349,01	0,00	285 349,01	0,00	0,00
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2013	17 694 865,53	0,00	17 694 865,53	0,00	323 490,08
2013	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2013	6 823 469,11	0,00	6 823 469,11	0,00	574 829,91
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	41 360 000,00	0,00	41 360 000,00	0,00	431 176,24
2014	ACQTERRAIN	ACQUISITION TERRAIN IMPLANTATION IMMOBILIER	2 159 212,00	0,00	2 159 212,00	0,00	564 799,37
2014	ARCGG	2014 RETRAITE CG	2 424 726,41	0,00	2 424 726,41	0,00	0,00
2014	CNIDIRESHS	REST HALLE SPORTS COLL DIDEROT	86 000,01	0,00	86 000,01	0,00	38 110,43
2014	CPSERES	RECONST COLL PONT ST ESPRIT	29 999 600,00	0,00	29 999 600,00	600 000,00	28 974 930,00
2014	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	6 035 891,15	0,00	6 035 891,15	0,00	532 562,65
2014	DICPER	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2014-2020	8 315 000,00	0,00	8 315 000,00	2 250 000,00	2 132 073,54
2014	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2014	22 265 164,39	0,00	22 265 164,39	0,00	1 370 018,47
2014	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLES PROGRAMME 2014	5 732 176,35	0,00	5 732 176,35	0,00	387 954,18
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	6 852 013,66	0,00	6 852 013,66	0,00	383 843,96
2014	FSEPLIENM	PROGRAMMATION FSE NIMES METROPOLE	1 036 919,21	0,00	1 036 919,21	0,00	95 290,67
2014	FUSION	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DELOGEMENTS	678 474,98	0,00	678 474,98	0,00	52 440,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 240 370,00	0,00	3 240 370,00	0,00	0,00
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	14 368 279,91	0,00	14 368 279,91	0,00	0,00
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 992 854,39	0,00	19 992 854,39	0,00	1 266 705,67
2015	DIMATCG	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	640 966,04	0,00	640 966,04	0,00	123 512,08
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS TRAVAUX NEUFS	6 690 075,86	0,00	6 690 075,86	0,00	320 280,59
2015	ETUDESECO	ETUDES PROJETS ECONOMIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	15 777 944,67	0,00	15 777 944,67	732 781,87	1 616 868,51
2015	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 686 800,00	0,00	3 686 800,00	5 590,00	45 094,00
2015	MONUMHISTO	MONUMENTS HISTORIQUES	444 026,00	0,00	444 026,00	31 390,00	-31 390,00
2015	RUNIMESINV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE NIMES DANS LE CADRE DU FDS	614 577,00	0,00	614 577,00	0,00	0,00
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	11 747 446,71	0,00	11 747 446,71	0,00	29 442,79
2016	ACCESSBAT	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	984 000,00	0,00	984 000,00	270 000,00	444 000,00
2016	ACCESSCOLL	MISE EN ACCESSIBILITE DES COLLEGES PUBLICS	12 369 243,00	0,00	12 369 243,00	1 700 000,00	6 743 784,31
2016	CGENSSCO	CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS A GENOLHAC	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
2016	DICONNEX	AMENAGEMENTS CONNEXES DEPLACEMENT DE RESEAUX	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	210 133,54
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 300 000,00	0,00	19 300 000,00	0,00	688 494,66
2016	FSIFONCT	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	34 231,20	0,00	34 231,20	2 343,35	0,00
2016	GALSLEADER	APPUI AU 4 GALS "LEADER"	321 063,02	0,00	321 063,02		
2016	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 280 524,65	-18,00	2 280 506,65	0,00	0,00
2016	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	1 647 550,00	0,00	1 647 550,00	15 331,00	124 790,00
2016	RUALESINV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND ALES EN CEVENNES DANS LE CADRE DU FDS	153 500,00	0,00	153 500,00		0,00
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	6 395 166,23	0,00	6 395 166,23	0,00	0,00
2016	SUBVPDESI	SUBVENTION PDESI	423 311,59	0,00	423 311,59	0,00	

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	14 798 353,80	0,00	14 798 353,80	420 000,00	3 884 625,99
2016	UFRMED	SUBVENTION UFR MEDECINE DE NIMES	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	10 326 635,22	0,00	10 326 635,22	394 135,00	881 018,72
2017	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 242 664,72	0,00	7 242 664,72	0,00	266 451,00
2017	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	700 000,00	0,00	700 000,00	20 000,00	146 182,37
2017	DID	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	2 303 400,00	0,00	2 303 400,00	500 000,00	650 000,00
2017	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	17 451 333,83	0,00	17 451 333,83	0,00	774 767,03
2017	DISUBV	SUBVENTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	38 336,80
2017	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	12 977 520,92	0,00	12 977 520,92	0,00	44 706,05
2017	GR	GROSSES REPARATIONS DFCI	204 881,16	0,00	204 881,16	8 551,76	0,00
2017	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENT	3 590 298,00	0,00	3 590 298,00	240 571,53	293 425,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	162 219,35	0,00	162 219,35	0,00	
2017	PAPINIMES	PAPINIMES PROGRAMME CADEREAU	2 360 495,99	0,00	2 360 495,99	87 206,80	0,00
2017	PROCECILE	SECURISATION DU BARRAGE DE STE CECEILE D'ANDORGE PHASE PRO	17 000 000,00	18 000 000,00	35 000 000,00	2 310 000,00	31 040 039,33
2017	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET PNRQAD DE SAINT GILLES	105 169,00	0,00	105 169,00	0,00	
2017	SENDROME	INSTALLATION NOUVEAU SYSTEME DE DROME BARRAGE DE SENECHAS	820 000,00	0,00	820 000,00	599 523,47	75 000,00
2017	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 328 965,05	0,00	4 328 965,05	344 839,06	-344 839,06
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	6 357 244,62	0,00	6 357 244,62	0,00	0,00
2017	SUBVPDESI	SUBVENTIONS PDESI	134 954,88	0,00	134 954,88	48 682,40	0,00
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	1 000 000,00	-37 044,58	962 955,42	0,00	334 406,11
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	12 205 000,00	3 000 000,00	15 205 000,00	4 498 650,00	3 117 018,95
2018	ACQUITICE	ACQUISITION MATERIEL TICE	1 286 192,59	0,00	1 286 192,59		0,00
2018	BATIMENTS	GROSSES REPARATIONS DE BATIMENTS - HORS COLLEGES	6 424 000,59	-1 147 000,09	5 277 000,50	0,00	329 414,79
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - CONSTRUCTION RESTRUCTURATION - REHABILITATION - AGENCEMENT BAT SOCIAUX	13 500 000,00	2 500 000,00	16 000 000,00	6 314 456,00	7 064 285,70
2018	BJEANEDARC	RESTRUCTURATION BATIMENTS RUE JEANNE D'ARC NIMES	430 000,00	0,00	430 000,00	0,00	228 694,00
2018	BMAISDEPAR	RESTRUCTURATAION MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	5 204,62

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	BREGIROUTE	MODERNISATION ET PERENNISATION DE LA REGIE ROUTIERE CONCERNANT LA CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	3 000 000,00	8 765 865,86
2018	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 013 392,75	0,00	5 013 392,75	0,00	168 037,00
2018	CGENSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE ST GENIES MALGOIRES	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	172 599,52
2018	COLLEGES	GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES	24 389 316,00	0,00	24 389 316,00	0,00	1 655 262,49
2018	CONSACL	UNITE DE CONDITIONNEMENT DES LEGUMES POUR LES COLLEGES GARDOIS CONSTRUCTION-RESTRUCTURATION-REHABILITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	CVEGSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE VERGEZE	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00	154 550,39
2018	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	475 000,00	0,00	475 000,00	0,00	101 777,55
2018	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	100 000,00	344 421,10
2018	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	1 955 000,00	0,00	1 955 000,00	0,00	83 000,00
2018	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	24 651 700,00	0,00	24 651 700,00	0,00	568 391,06
2018	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	1 702 914,44	0,00	1 702 914,44	0,00	91 383,75
2018	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	246 351,79
2018	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	973 467,98	0,00	973 467,98	0,00	68 348,12
2018	FONCTAPN	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	144 249,17	0,00	144 249,17	20 194,48	0,00
2018	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	25 889,49	0,00	25 889,49		0,00
2018	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGEMENT DES GENS DU VOYAGE	270 000,00	0,00	270 000,00		
2018	INVMA	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	805 892,87	0,00	805 892,87	0,00	0,00
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	6 743 059,08	0,00	6 743 059,08	880 803,63	739 746,28
2018	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	2 761 694,00	0,00	2 761 694,00	162 887,00	189 835,00
2018	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	813 935,05	0,00	813 935,05	0,00	61 724,01
2018	MONUMHISTO	MONUMENTS HISTORIQUES	196 736,00	0,00	196 736,00	0,00	100 000,00
2018	NUM	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	405 000,00	0,00	405 000,00	83 907,77	0,00
2018	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE AE	14 457,00	0,00	14 457,00	0,00	5 369,57
2018	PINEDE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	500 000,00	0,00	500 000,00	125 000,00	-125 000,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	RESEAU COLL	INFRASTRUCTURES NUMERIQUES DES COLLEGES	1 800 000,00	-540 627,32	1 259 372,68	0,00	0,00
2018	RU2FON	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS RENOUELEMENT URBAIN ANRU 2	16 000,00	0,00	16 000,00		0,00
2018	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET PNRQAD DE SAINT GILLES	385 778,00	0,00	385 778,00	85 972,00	97 128,00
2018	SECURPISE	OPERATION BARRAGE LAC DES PISES	850 000,00	920 000,00	1 770 000,00	87 028,25	1 570 000,00
2018	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 782 253,26	0,00	3 782 253,26	450 000,00	-348 482,18
2019	AGRITOUR	SUBVENTION A L'AGRITOURISME	11 410,47	0,00	11 410,47	3 040,00	2 603,70
2019	BMOULINRES	REHABILITATION VIEUX MOULIN PONT DU GARD	200 000,00	2 800 000,00	3 000 000,00	300 000,00	2 628 759,00
2019	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 906 482,50	0,00	5 906 482,50	200 000,00	587 446,00
2019	CNCAPOURES	RESTRUCTURATION COLLEGE CAPOUCHINE	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	14 882 238,60
2019	CROQMAURES	EXTENSION COLLEGE ROQUEMAURE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	62 227,25
2019	CVILNEVRES	RESTRUCTURATION COLLEGE VILLEUVE LES AVIGNON	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	1 500 000,00	3 262 573,53
2019	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	3 790 000,00	0,00	3 790 000,00	325 000,00	1 450 517,29
2019	DID	DOSSIERS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAUX	3 050 000,00	0,00	3 050 000,00	455 894,00	44 105,87
2019	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	5 078 565,43	0,00	5 078 565,43	0,00	570 637,75
2019	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	32 302 880,69	0,00	32 302 880,69	0,00	1 468 510,36
2019	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	233 056,77
2019	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	4 200 000,00	-38 804,00	4 161 196,00	0,00	1 745 425,42
2019	DISUBV	SUBVENTIONS	330 000,00	0,00	330 000,00	20 000,00	75 048,74
2019	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	1 188 421,86
2019	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	14 636,00	0,00
2019	HARASUZES	SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE	120 450,00	0,00	120 450,00	120 450,00	-120 450,00
2019	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 288 221,00	0,00	2 288 221,00	0,00	0,00
2019	INOND	SUBVENTIONS SUITE AUX INONDATIONS	194 513,07	0,00	194 513,07	0,00	0,00
2019	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITEET LE PATRIMOINE NATUREL	553 316,04	0,00	553 316,04	159 047,03	239 265,34
2019	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	592 655,69	0,00	592 655,69	26 472,80	0,00
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALESET ENVIRONNEMENTALES	5 231 037,61	0,00	5 231 037,61	718 642,26	1 185 821,60

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION REHABILITAION DE LOGEMENT	2 175 422,00	0,00	2 175 422,00	488 531,40	71 319,60
2019	PADAOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE ACCES A L'OFFRE	53 537,78	0,00	53 537,78	0,00	296,22
2019	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE	11 516,60	0,00	11 516,60	0,00	0,00
2019	PAGAP	PROJETS ALIMENTAIRES GARDOIS	15 189,95	0,00	15 189,95	1 560,02	-1 262,12
2019	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	75 000,00	-3 400,00	71 600,00	20 000,00	-10 500,00
2019	PGESTION	PLANS DE GESTION	55 000,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
2019	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT-GILLES	2 749 143,00	0,00	2 749 143,00	300 284,00	940 359,00
2019	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 485 902,19	0,00	3 485 902,19	1 100 000,00	346 414,29
2020	BARRAGES	EXPLOITATION BARRAGES	130 000,00	0,00	130 000,00	18 074,61	0,00
2020	CARTONS	CARTONS ET Pochettes MYLAR	60 000,00	0,00	60 000,00	20 000,00	-11 239,08
2020	CBRIGNPARK	REAMENAGEMENT DU PARKING AU COLLEGE DE BRIGON	860 000,00	0,00	860 000,00	0,00	87 696,97
2020	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	5 643 042,50	0,00	5 643 042,50	1 200 000,00	-626 584,00
2020	CSTGILLECO	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE ST GILLES	28 000 000,00	0,00	28 000 000,00	1 700 000,00	25 750 000,00
2020	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	8 000 000,00	1 090 000,00	9 090 000,00	3 740 000,00	4 316 493,27
2020	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
2020	DIDASSO	CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS DIDEROT NIMES	800 000,00	0,00	800 000,00	447 959,00	8,92
2020	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	5 890 000,00	0,00	5 890 000,00	0,00	1 344 357,85
2020	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	44 950 000,00	0,00	44 950 000,00	150 000,00	11 766 531,30
2020	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	6 900 000,00	600 000,00	7 500 000,00	1 000 000,00	1 989 135,43
2020	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	9 497 774,90	0,00	9 497 774,90	20 000,00	7 643 695,26
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	4 270 000,00	0,00	4 270 000,00	200 000,00	947 660,64
2020	DISIGN	SIGNALISATION ET PANNEAUX D'INFORMATION	950 000,00	0,00	950 000,00	0,00	320 101,09
2020	DISUBV	SUBVENTIONS	270 000,00	0,00	270 000,00	140 000,00	80 613,00
2020	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	1 579 765,50
2020	EDD	ETUDES DE DANGER SUR LES BARRAGES DEPARTEMENTAUX	482 000,00	0,00	482 000,00	202 000,00	72 000,00
2020	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	35 500,00	0,00	35 500,00	30 000,00	0,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2020	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	57 000,00	0,00	57 000,00	0,00	3 529,92
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	1 546 278,50	0,00	1 546 278,50	304 000,00	409 673,15
2020	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT	823 500,00	0,00	823 500,00		0,00
2020	HALLESPORT	HALLE DE SPORT COMMUNALE	375 000,00	0,00	375 000,00	209 053,00	127 704,00
2020	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 429 806,00	0,00	2 429 806,00		0,00
2020	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	460 034,97	0,00	460 034,97	72 500,00	254 136,03
2020	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	7 222 166,83	0,00	7 222 166,83	235 388,29	6 028 181,90
2020	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALE	7 542 989,01	0,00	7 542 989,01	1 107 340,80	2 640 963,64
2020	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	2 128 437,46	0,00	2 128 437,46	929 715,30	419 073,52
2020	MAIDEPEX	EXTENSION DE LA MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	432 000,00	0,00	432 000,00	0,00	366 540,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	151 590,00
2020	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	58 000,00	0,00	58 000,00	0,00	0,00
2020	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	0,00	30 000,00	6 000,00	18 000,00
2020	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	17 349,35	0,00	17 349,35	0,00	6 693,86
2020	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	35 000,00	0,00	35 000,00	1 500,00	0,00
2020	PROJTERRI	SUBVENTION DES PROJETS DE TERRITOIRES	1 006 250,00	0,00	1 006 250,00	0,00	0,00
2020	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT GILLES	369 451,00	0,00	369 451,00	84 738,00	88 108,00
2020	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 275 586,12	0,00	2 275 586,12	900 000,00	-302 319,22
2021	ACQIMMEUBL	ACQUISITION D'IMMEUBLES	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	100 000,00	14 400 000,00
2021	ACQTERRAIN	ACQUISITIONS DE TERRAIN	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	100 000,00	4 290 000,00
2021	AGRITOUR	AGRITOURISME	40 000,00	0,00	40 000,00	21 000,00	8 500,00
2021	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	60 000,00	-14 000,00	46 000,00	21 000,00	0,00
2021	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	1 600 000,00	2 189 106,50
2021	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	40 000,00	0,00	40 000,00	20 000,00	0,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	CSALINDRES	CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A SALINDRES	28 000 000,00	0,00	28 000 000,00	400 000,00	27 093 954,40
2021	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 311 410,56	-311 410,04
2021	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	3 210 000,00	0,00	3 210 000,00	75 000,00	2 715 677,93
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	350 000,00	7 431 528,33
2021	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	780 000,00	1 545 970,71
2021	DITRAVAGLO	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE / ANNUELLE DES OPERATIONS	3 947 257,00	0,00	3 947 257,00	900 000,00	387 823,00
2021	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	6 480,00	0,00	6 480,00	0,00	5 651,68
2021	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	44 780,00	0,00	44 780,00	20 294,72	4 323,78
2021	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE	282 000,00	0,00	282 000,00	94 000,00	47 000,00
2021	GOVALIM	GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2021	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	-27 000,00
2021	IAECHANTIE	FINANCEMENTS DES CHANTIERS D'INSERTION	2 549 366,66	0,00	2 549 366,66	0,00	0,00
2021	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	237 613,59	0,00	237 613,59	40 000,00	130 063,47
2021	INVAS	FINANCEMENT INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS ACTION SOCIALE	220 000,00	0,00	220 000,00	280 000,00	-183 077,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	2 111 148,08	0,00	2 111 148,08	304 400,00	709 312,09
2021	INVSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	5 453 685,75	0,00	5 453 685,75	1 146 967,76	2 881 080,39
2021	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	942 024,00	1 665 492,00
2021	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	54 714,08	0,00	54 714,08	0,00	8 623,20
2021	PADAOAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	56 850,00
2021	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	0,00	40 000,00	2 992,45	36 515,10
2021	PAGAP	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	16 032,23	6 448,97
2021	PARCVL-VAE	ACQUISITION VENTE MATERIEL	1 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	400 000,00	1 266 865,07
2021	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	100 000,00	0,00	100 000,00	33 300,00	-100,00
2021	PLANS	NUMERISATION DE PLANS ARCHIVES	120 000,00	0,00	120 000,00	40 000,00	24 649,60
2021	REGORDANE	REHABILITATION GR700 LA REGORDANE - PONT JOUANY	800 000,00	0,00	800 000,00	195 000,00	562 000,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 001 304,00	1 422 884,00
2021	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 830 116,73	0,00	2 830 116,73	914 415,94	1 171 120,94
2022	AGRITOUR	AGRITOURISME	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	15 000,00
2022	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	150 000,00	0,00	150 000,00	40 000,00	102 000,00
2022	BATIMENT22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DES BATIMENTS (2022-2027) HORS COLLEGES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	2 120 000,00	6 723 792,75
2022	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	3 000 000,00	7 201 599,00
2022	CLIMATEAU	SUBVENTIONS POUR LA STRATEGIE EAU ET CLIMAT	500 000,00	0,00	500 000,00	125 000,00	375 000,00
2022	COLLEGE22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DE COLLEGES (2022-2027)	34 500 000,00	0,00	34 500 000,00	8 170 000,00	18 606 665,86
2022	CPER2127	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	200 000,00	1 100 000,00
2022	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2022	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	9 800 000,00	0,00	9 800 000,00	1 800 000,00	8 000 000,00
2022	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS PISTES CYCLABLES	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	2 370 000,00	1 165 000,00
2022	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	34 000 000,00	0,00	34 000 000,00	5 505 000,00	8 965 380,00
2022	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	3 290 000,00	5 303 112,46
2022	DITRAVAGLO	CONTRIBUTION AUX COMMUNES POUR TRAVAUX	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 275 000,00	1 122 217,00
2022	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	300 000,00	0,00	300 000,00	100 000,00	200 000,00
2022	ETUPREBAT	ETUDES PREALABLES SUR BATIMENTS	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	650 000,00	1 135 000,00
2022	ETUPRECOLL	ETUDES PREALABLES SUR LES COLLEGES	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	400 000,00	1 150 000,00
2022	FONCTAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	150 000,00	0,00	150 000,00	55 000,00	85 024,54
2022	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	56 000,00	0,00	56 000,00	32 000,00	24 000,00
2022	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITESTERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	74 000,00	0,00	74 000,00	0,00	54 000,00
2022	FSE+	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE PROGRAMMATION FSE+ 2022 2027	14 150 000,00	0,00	14 150 000,00	1 600 000,00	12 030 000,00
2022	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	60 000,00	0,00	60 000,00	25 000,00	20 000,00
2022	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 100 000,00	-21 771,00	3 078 229,00	269 289,00	551 612,18

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	INOND	SUBVENTIONS INONDATIONS	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	400 000,00	4 310 000,00
2022	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	930 000,00	0,00	930 000,00	220 000,00	650 000,00
2022	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 148 000,00	1 840 875,00
2022	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6 330 000,00	0,00	6 330 000,00	980 000,00	4 670 000,00
2022	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	119 000,00	3 856 958,00
2022	MAICODEP	CREATION DE MAISONS DEPARTEMENTALES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	450 000,00	1 150 000,00
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	888 000,00	0,00	888 000,00	0,00	748 000,00
2022	MEJCLAP	MODERNISATION DU CENTRE SPORTIF DEPARTEMENTAL MEJANNES	7 000 000,00	15 000 000,00	22 000 000,00	4 000 000,00	14 500 000,00
2022	NIMBAT8MAI	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT PLACE DU 8 MAI A NIMES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	250 000,00	5 750 000,00
2022	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	50 000,00	0,00	50 000,00	31 420,75	6 067,00
2022	PADAOAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	50 000,00	0,00	50 000,00	3 000,00	47 000,00
2022	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	0,00	30 000,00	2 161,00	27 839,00
2022	PADRHDAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
2022	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	0,00	40 000,00	28 736,98	4 191,60
2022	PAGAE	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	19 696,40	10 303,60
2022	PAGAP	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	23 257,60	6 742,40
2022	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	150 000,00	0,00	150 000,00	94 600,00	-37 300,00
2022	REACT EU	RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA ENTRANT DANS LE DROIT	350 000,00	-230 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
2022	REHABBAUME	REHABILITATION DU SITE DE LA BAUME MOULINS ET SEUIL	450 000,00	0,00	450 000,00	10 000,00	440 000,00
2022	RESTAUR127	RESTAURATION CD 127 TRANCHE 2022 2026	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	70 000,00	1 220 000,00
2022	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	297 631,00	2 682 369,00
2022	SAFER	SUBVENTION POUR LA SAFER	60 000,00	0,00	60 000,00	15 000,00	25 000,00
2022	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	300 000,00	5 528 594,30

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	SPIE	SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (2022-2024)	317 334,00	-300 000,00	17 334,00	0,00	-141 333,00
2022	STREAUCLIM	MISE EN OEUVRE STRATEGIE SCHEMA EAU ET CLIMAT	252 000,00	0,00	252 000,00	40 000,00	202 000,00
2022	TSSD	APPEL A PROJETS TOURISME SOCIAL SOLIDAIRE ET DURABLE	23 000,00	0,00	23 000,00	10 000,00	2 000,00
2023	AGRITOUR	AGRITOURISME (2023-2027)		100 000,00	100 000,00	20 000,00	80 000,00
2023	ALIMENT	SUBVENTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2023 2027		750 000,00	750 000,00		750 000,00
2023	ANRU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES		3 000 000,00	3 000 000,00	12 000,00	2 988 000,00
2023	ARCGG	ASSOCIATION DE RETRAITE DES CONSEILLERS GENERAUX DU GARD (2023-2027)		1 500 000,00	1 500 000,00	300 000,00	1 200 000,00
2023	AVP	AIDE A LA VIE PARTAGEE		520 500,00	520 500,00		520 500,00
2023	BARRAGES	OPERATIONS PLURIANNUELLES A LA SECURISATION ET A L'EXPLOITATION DES BARRAGES (2023- 2025)		352 800,00	352 800,00	117 600,00	235 200,00
2023	BMASBOUDAN	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU MAS DE BOUDAN NIMES		2 000 000,00	2 000 000,00	100 000,00	1 900 000,00
2023	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS		10 000 000,00	10 000 000,00	3 000 000,00	7 000 000,00
2023	CHUSERRECA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DU CHU NIMES SERRE CAVALIER		7 200 000,00	7 200 000,00	1 000 000,00	6 200 000,00
2023	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL (2023-2027)		150 000,00	150 000,00		150 000,00
2023	DEPDOUX	DEVELOPPEMENT DES DEPLACEMENTS DOUX		18 000 000,00	18 000 000,00	1 635 000,00	16 365 000,00
2023	DID	DOSSIER D'INTERETS DEPARTEMENTAUX		3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00
2023	ENTPATNAT	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL		170 000,00	170 000,00	25 000,00	145 000,00
2023	EQUIPCULTU	SUBVENTIONS EN FAVEUR DES LIEUX CULTURELS		200 000,00	200 000,00	50 000,00	150 000,00
2023	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX		300 000,00	300 000,00	100 000,00	200 000,00
2023	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT		823 500,00	823 500,00	274 500,00	549 000,00
2023	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION		3 640 000,00	3 640 000,00	2 804 960,00	835 040,00
2023	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENTS		3 000 000,00	3 000 000,00	12 000,00	2 988 000,00
2023	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL		100 000,00	100 000,00		100 000,00

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	MILIEUAQUA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS		3 000 000,00	3 000 000,00	300 000,00	2 700 000,00
2023	NUMDOCARCH	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES		400 000,00	400 000,00	100 000,00	300 000,00
2023	PARCMEYNIE	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PARC MEYNIER SALINELLES A NIMES		1 500 000,00	1 500 000,00	600 000,00	900 000,00
2023	PAVT	PROJET A VOCATION TOURISTIQUE (2023-2027)		600 000,00	600 000,00	80 000,00	520 000,00
2023	PENIBILITE	PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PENIBILITE		600 000,00	600 000,00	200 000,00	400 000,00
2023	PROJSTRUCT	PROJETS ROUTIERS SUR ITINERAIRES STRUCTURANTS		15 000 000,00	15 000 000,00	1 750 000,00	13 250 000,00
2023	PROTINOND	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS		264 000,00	264 000,00	20 000,00	244 000,00
2023	RENOROUTE	RENOVATION ET EXPLOITATION DU PATRIMOINE ROUTIER		100 000 000,00	100 000 000,00	17 370 000,00	82 630 000,00
2023	SCHEMADSD	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES DEPENSES (2023-2027)		52 000 000,00	52 000 000,00	7 004 970,00	44 995 030,00
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS		28 100 000,00	28 100 000,00	935 000,00	27 165 000,00
2023	SENSIBEAU	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES		74 000,00	74 000,00	35 000,00	39 000,00
2023	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS		4 000 000,00	4 000 000,00	170 000,00	3 830 000,00
2023	SOLIEAU	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES		6 330 000,00	6 330 000,00	640 000,00	5 690 000,00
2023	VALOPATNAT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL		930 000,00	930 000,00	120 000,00	810 000,00

En recettes

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	15 405 780,92	0,00	15 405 780,92		
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC - HALLE DE SPORT	933,34	0,00	933,34		0,00
2005	CSODOCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	6 346,52	0,00	6 346,52		
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	0,00	0,00	0,00		
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	47 747,21	0,00	47 747,21		0,00
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	1 446,23	0,00	1 446,23		0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UTR D'ALES	1 049,92	0,00	1 049,92		
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	2 697 465,29	0,00	2 697 465,29		
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	840,00	0,00	840,00		
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J. ROSTAND NIMES	76,14	0,00	76,14		
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL DE MANDUEL	3 139,00	-2 301,83	837,17	0,00	
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL JLT A UZES	0,00	0,00	0,00		
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2011	162 237,61	0,00	162 237,61	0,00	0,00
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE	183 280,26	-48 858,67	134 421,59	0,00	
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2013	864 810,61	-620 000,00	244 810,61	0,00	
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	1 071 120,00	0,00	1 071 120,00		
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	400 000,00	0,00	400 000,00		400 000,00
2014	FSEPLIENM	PROGRAMMATION FSE NIMES METROPOLE	0,00	0,00	0,00		
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	3 466 543,00	0,00	3 466 543,00		
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	561 683,90	-526 000,00	35 683,90	0,00	
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS TRAVAUX NEUFS	580 388,39	0,00	580 388,39		0,00
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	17 388 380,30	0,00	17 388 380,30	1 450 000,00	8 707 335,17
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	4 383 871,13	0,00	4 383 871,13	36 577,13	

Année	Code	Libellé	AE-AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	11 882,86	0,00	11 882,86		
2016	GALSLEADER	APPUI AU 4 GALS "LEADER"	1 134,32	0,00	1 134,32		
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	2 084 344,92	0,00	2 084 344,92	40 605,92	
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	26 715 000,00	330 000,00	27 045 000,00	330 000,00	26 715 000,00
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	798 000,00
2017	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	19 800,00	0,00	19 800,00		0,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	398 940,00	0,00	398 940,00	0,00	122 878,00
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	2 732 037,48	0,00	2 732 037,48		26 337,48
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	868 400,00	-868 400,00	0,00	0,00	
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 392 452,13	0,00	6 392 452,13	420 000,00	2 273 570,63
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	1 575 804,61	0,00	1 575 804,61	342 971,85	
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019	REDTHD	REDEVANCE THD	8 216 818,61	0,00	8 216 818,61	820 000,00	5 060 058,33
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	3 500 000,00	-700 000,00	2 800 000,00	0,00	2 100 000,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	0,00
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL		100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2022	SPIE	SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (2022-2024)	476 000,00	-190 400,00	285 600,00	0,00	0,00
2023	SCHEMADSR	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES RECETTES (2023-2027)		20 000 000,00	20 000 000,00	4 730 400,00	15 269 600,00
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS		700 000,00	700 000,00	700 000,00	0,00

OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)

Service S0001 CAB - SERVICE PROTOCOLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Frais divers d'organisation	011	023	6234			15 400,00
	011	023	6238			380,00
Total prestation						15 780,00
Objets promotionnels	011	023	6238			152 500,00
Total prestation						152 500,00
Réceptions protocolaires	011	023	60623			17 000,00
	011	023	60632			2 800,00
	011	023	6234			47 000,00
Total prestation						66 800,00
Service S0001 CAB - SERVICE PROTOCOLE						235 080,00

Service S0002 DAJCP-SERVICE COURRIER

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Expédition du courrier	011	0202	6064			3 000,00
	011	0202	6135			8 500,00
	011	0202	6248			4 500,00
	011	0202	6261			382 000,00
	011	52	6261			50 000,00
Total prestation						448 000,00
Service S0002 DAJCP-SERVICE COURRIER						448 000,00

Service S0004 DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Arbre de Noël	011	0201	6132			4 000,00
	011	0201	6234			1 000,00
	011	0201	6288			34 000,00
	012	0201	6478			44 000,00
Total prestation						83 000,00
Cérémonies	011	0201	60628			4 000,00
	011	0201	6234			1 000,00
Total prestation						5 000,00
Etudes analyses et diagnostic CHSCT	011	0202	6228			2 500,00
Total prestation						2 500,00
Indemnisation des dégâts matériels aux véhicules	012	0201	6478			2 000,00
Total prestation						2 000,00
Journée de cohésion et de partage ressources internes	011	0202	6238			40 000,00
Total prestation						40 000,00
Organisation et suivi des conseils de discipline	011	0202	62268			1 000,00
Total prestation						1 000,00
Organisation et suivi des instances paritaires	011	021	62268			28 000,00
Total prestation						28 000,00
Prestations d'action sociale	012	0201	6478			366 000,00
	012	0201	6488			155 000,00
Total prestation						521 000,00
Prestations du CNAS	012	0201	6474			800 000,00
Total prestation						800 000,00
Restauration collective	012	0201	6478			38 000,00
	65	0201	6568			360 000,00
Total prestation						398 000,00
Subvention à l'amicale du personnel	65	0201	6574			25 000,00
Total prestation						25 000,00
Service S0004 DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES						1 905 500,00

Service S0006 DACP - SERVICE PASSATION COMMANDE PUBLIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Publication des avis de publicité et d'attribution	011	0202	6231			85 000,00	
	20	0202	2033				25 000,00
	20	221	2033				25 000,00
	20	621	2033				25 000,00
Total prestation						85 000,00	75 000,00
Service S0006 DACP - SERVICE PASSATION COMMANDE PUBLIQUE						85 000,00	75 000,00

Service S0007 DISI - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Fonctionnement de la structure	011	0202	6185			1 570,00	
	011	0202	6281			55 425,00	
Total prestation						56 995,00	
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services télécoms	011	0202	6262			902 350,00	
Total prestation						902 350,00	
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services télécoms des collègues	011	221	6262			286 000,00	
Total prestation						286 000,00	
Service S0007 DISI - POLE DE GESTION						1 245 345,00	

Service S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Contribution financière au SDIS du Gard	204	12	2041782					5 000 000,00
	65	12	6553			48 906 001,12		
Total prestation						48 906 001,12		5 000 000,00
Exécution comptable	011	01	6032			100 000,00		
	011	0202	627			4 000,00		
	012	0201	6338			10 000,00		
	013	01	6032				100 000,00	
	014	01	7398			500 000,00		
	76	01	761				500 000,00	
Total prestation						614 000,00	600 000,00	
Gestion des indus	016	01	6541			100 000,00		
	017	01	6541			300 000,00		
	017	01	6542			10 000,00		
	65	01	6541			200 000,00		
	65	01	6542			10 000,00		
Total prestation						620 000,00		
Opérations exceptionnelles	67	01	6711			10 000,00		
	67	01	673			200 000,00		
	67	01	678			400 000,00		
Total prestation						610 000,00		
Procédure de clôture de l'exercice budgétaire	67	01	6718			10 000,00		
	77	01	7718				10 000,00	
Total prestation						10 000,00	10 000,00	
Suivi des provisions (COMPTA)	68	01	6815			400 000,00		
	68	01	6817			400 000,00		
Total prestation						800 000,00		
Service S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE						51 560 001,12	610 000,00	5 000 000,00

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autres dotations et participations	74	01	7461				3 502 186,28		
	74	01	74832				19 990 346,48		
	74	01	74835				6 970 086,00		
Total prestation							30 462 618,76		
Compensation du transfert de la compétence déchets	65	01	65541			98 260,00			
Total prestation						98 260,00			
Compensation du transfert de la compétence transport	014	01	73913			26 477 447,00			
Total prestation						26 477 447,00			
Compensation du transfert du port du Grau du Roi	65	01	65541			244 434,00			
Total prestation						244 434,00			
Cotisation AFIGESE	011	0202	6281			680,00			
Total prestation						680,00			
Dépenses imprévues	020	01	020					7 000 000,00	
	022	01	022			1 000 000,00			
Total prestation						1 000 000,00		7 000 000,00	
Dotation globale de fonctionnement	74	01	7411				64 712 813,00		
	74	01	74121				13 430 744,00		
	74	01	74123				29 218 367,00		
Total prestation							107 361 924,00		
Dotations de mutation à titre onéreux	73	01	7321				145 000 000,00		
	73	01	7322				800 000,00		
Total prestation							145 800 000,00		
Etudes financières	011	0202	6288			100 000,00			
Total prestation						100 000,00			
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	10	01	10222						11 000 000,00
	74	01	744				300 000,00		
Total prestation							300 000,00		11 000 000,00
Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée	731	01	73122				1 919 353,00		
Total prestation							1 919 353,00		

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	014	01	73926			20 018 852,00			
	73	01	7326				18 592 430,00		
Total prestation						20 018 852,00	18 592 430,00		
Fraction de TVA compensatoire pour la perte de la TFPB	73	01	73811				240 000 000,00		
Total prestation							240 000 000,00		
Gestion de la trésorerie	011	0202	627			40 000,00			
	66	01	66111			100 000,00			
	66	01	6615			50 000,00			
Total prestation						190 000,00			
Gestion des emprunts	011	0202	627			180 000,00			
	16	01	1641					44 100 000,00	108 599 782,50
	16	01	16449					9 220 000,00	9 220 000,00
	66	01	66111			11 000 000,00			
Total prestation						11 180 000,00		53 320 000,00	117 819 782,50
Impôts et taxes	73	01	7342				123 679 398,15		
	73	01	7351				11 000 000,00		
	73	01	7352				5 610 000,00		
	73	01	7353				20 000,00		
	73	94	7362				300 000,00		
	731	01	73112				29 000 000,00		
	731	01	73114				2 520 972,00		
	731	01	73121				17 732 085,00		
	731	01	73125				12 288 161,10		
	731	01	7318				100 000,00		
Total prestation							202 250 616,25		
Intérêts courus non échus	66	01	66112			400 000,00			
Total prestation						400 000,00			
Secours d'urgence	67	01	678			100 000,00			
Total prestation						100 000,00			
Suivi des provisions (BUDGET)	68	01	6865			20 000,00			
Total prestation						20 000,00			
Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE						59 829 673,00	746 686 942,01	60 320 000,00	128 819 782,50

Service S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat de fournitures et matière d'œuvre	011	0202	60632			250 000,00	
	011	312	60632			1 150,00	
	011	313	60632			2 200,00	
	011	314	60632			3 450,00	
	011	315	60632			5 750,00	
	011	50	60632			30 075,00	
	011	52	60632			345,00	
	21	0202	2157				25 000,00
Total prestation						292 970,00	25 000,00
Achat de fournitures et matière d'œuvre des collègues	011	221	60632			45 000,00	
Total prestation						45 000,00	
Appui logistique	011	0202	6228			2 500,00	
	011	0202	6282			150 000,00	
	011	312	6282			200,00	
	011	313	6282			2 000,00	
	011	314	6282			3 000,00	
	011	50	6282			18 000,00	
Total prestation						175 700,00	
Gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques	011	0202	615221			2 000,00	
	011	0202	6156			210 000,00	
	011	0202	6228			22 000,00	
	011	20	6156			1 200,00	
	011	20	6228			600,00	
	011	312	6156			6 200,00	
	011	312	6228			500,00	
	011	313	6156			9 500,00	
	011	313	6228			1 700,00	
	011	314	6156			11 000,00	
	011	314	6228			2 000,00	
	011	315	6156			85 000,00	
	011	315	6228			2 500,00	
	011	50	615221			400,00	
	011	50	615228			800,00	
	011	50	6156			70 030,00	
	011	50	6228			6 000,00	
	011	51	6228			500,00	
	011	52	6156			1 000,00	
	011	52	6228			200,00	
	20	0202	2031				10 000,00
	23	0202	231351				95 000,00
	23	0202	23181				6 000,00
	23	313	231735				5 000,00
23	314	231351				17 500,00	
23	315	231351				40 000,00	
23	50	231351				20 000,00	
23	71	231351				1 500,00	
Total prestation						433 130,00	195 000,00
Gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques des collègues	011	221	6156			75 000,00	
	011	221	6228			90 000,00	
	20	221	2031				55 000,00
	23	221	231351				280 000,00

Service S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
	23	221	231735				125 000,00
Total prestation						165 000,00	460 000,00
Matériel de protection sanitaire	011	50	6282			50 000,00	
Total prestation						50 000,00	
Réalisation des travaux par des entreprises	011	0202	61521			20 000,00	
	011	0202	615221			80 000,00	
	011	0202	615228			400,00	
	011	20	615221			1 000,00	
	011	312	615221			4 800,00	
	011	313	615221			7 000,00	
	011	314	615221			9 000,00	
	011	315	615221			65 000,00	
	011	50	61521			12 000,00	
	011	50	615221			30 000,00	
	011	50	615228			7 000,00	
Total prestation						236 200,00	
Réalisation des travaux par des entreprises des collèges	011	221	615221			21 000,00	
Total prestation						21 000,00	
Travaux de maintenance apportant des améliorations énergétiques	011	0202	60632			10 000,00	
	011	0202	615221			16 000,00	
Total prestation						26 000,00	
Service S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE						1 445 000,00	680 000,00

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Acquisition de véhicules	21	0202	2182	2 021	PARCVL-VAE			400 000,00	
Total prestation								400 000,00	
Acquisition et vente des terrains en vue d'une urbanisation	21	0202	2111	2 021	ACQTERRAIN			100 000,00	
Total prestation								100 000,00	
Acquisitions et ventes d'immeubles	011	0202	614			1 200,00			
	011	0202	6231			5 000,00			
	024	01	024						1 515 890,00
	21	0202	21318	2 021	ACQIMMEUBL			100 000,00	
Total prestation						6 200,00		100 000,00	1 515 890,00
BEA gendarmerie	16	01	16878					980 000,00	
Total prestation								980 000,00	
Etudes préalables liées aux nouveaux projets de bâtiment	20	0202	2031	2 022	ETUPREBAT			650 000,00	
Total prestation								650 000,00	
Etudes préalables liées aux nouveaux projets de collèges	20	221	2031	2 022	ETUPRECOLL			250 000,00	
	23	221	237	2 022	ETUPRECOLL			150 000,00	
Total prestation								400 000,00	
Gestion des biens immobiliers pris en location	011	0202	6132			79 000,00			
	011	0202	614			560,00			
	011	0202	6227			2 000,00			
	011	313	62878			35 000,00			
	011	32	6132			40 000,00			
	011	32	614			4 000,00			
	011	50	6132			910 000,00			
	011	50	614			60 000,00			
	011	50	62878			38 000,00			
	011	60	6132			32 500,00			
	011	60	614			2 800,00			
	011	64	6132			2 520,00			
	011	64	614			420,00			
Total prestation						1 206 800,00			

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion des impôts, taxes et redevances	011	0202	63512			240 000,00			
	011	0202	63513			6 000,00			
Total prestation						246 000,00			
Gestion des lieux de stationnement des véhicules de service et du personnel	011	0202	6132			120 000,00			
	011	314	6132			500,00			
	011	314	614			100,00			
	011	50	6132			5 000,00			
Total prestation						125 600,00			
Gestion des marchés d'assurance	011	0202	6161			878 000,00			
	011	0202	6228			8 300,00			
	011	52	6161			3 200,00			
Total prestation						889 500,00			
Gestion des marchés d'assurance des collègues	011	221	6161			222 000,00			
Total prestation						222 000,00			
Gestion des propriétés	011	0202	614			40 700,00			
	011	0202	617			25 000,00			
	011	0202	6227			3 000,00			
	011	0202	6228			1 000,00			
	011	0202	62878			210 000,00			
	011	0202	6354			500,00			
	011	50	614			29 000,00			
	011	51	614			4 200,00			
	23	0202	231311						20 000,00
	23	50	231313						30 000,00
	70	0202	70878					170 000,00	
	75	01	752					160 000,00	
	75	01	7588					70 000,00	
	75	0202	7588					12 000,00	
Total prestation						313 400,00	412 000,00	50 000,00	
Gestion des propriétés des collègues	011	221	62878			12 000,00			

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total prestation						12 000,00			
Relevé et diagnostic des bâtiments	011	0202	617			125 000,00			
	011	0202	6228			30 000,00			
Total prestation						155 000,00			
Suivi des sinistres	011	0202	62878			12 000,00			
	77	0202	7788				15 000,00		
Total prestation						12 000,00	15 000,00		
Suivi des sinistres des collègues	77	221	7788				10 000,00		
Total prestation							10 000,00		
Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE						3 188 500,00	437 000,00	2 680 000,00	1 515 890,00

Service S0015 DISI - SERVICE INFRASTRUCTURE ET DONNEES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'équipements d'infrastructures informatiques	20	0202	2051				379 000,00
	21	0202	2153				60 000,00
	21	0202	2181				30 000,00
	21	0202	21838				61 000,00
	21	0202	2185				30 000,00
Total prestation							560 000,00
Maintenance d'équipements d'infrastructures informatiques	011	0202	60632			10 000,00	
	011	0202	6156			59 700,00	
	011	0202	6188			262 000,00	
	011	0202	6228			63 000,00	
Total prestation						394 700,00	
Service S0015 DISI - SERVICE INFRASTRUCTURE ET DONNEES						394 700,00	560 000,00

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Création des Maisons du Conseil départemental	20	0202	2031	2 022	MAICODEP		100 000,00	
	23	0202	231311	2 022	MAICODEP		150 000,00	
	23	0202	231351	2 022	MAICODEP		200 000,00	
Total prestation							450 000,00	
Dotation soutien à l'investissement départemental pour la logistique	13	01	1336					600 000,00
	13	0202	1336					510 000,00
	13	221	1336					960 000,00
	13	921	1336					30 000,00
Total prestation								2 100 000,00
Etudes et travaux de construction et d'extension des collèges	20	221	2031	2 009	CNIVALCO		100 000,00	
	20	221	2031	2 014	CPSERES		100 000,00	
	20	221	2031	2 020	CSTGILLECO		200 000,00	
	20	221	2031	2 021	CSALINDRES		50 000,00	
	23	221	237	2 014	CPSERES		500 000,00	
	23	221	237	2 021	CSALINDRES		350 000,00	
	23	221	238	2 009	CNIVALCO		1 310 000,00	
	23	221	238	2 009	CREMCO		100 000,00	
23	221	238	2 020	CSTGILLECO		1 500 000,00		
Total prestation							4 210 000,00	
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments	011	0202	615221			80 000,00		
	011	0202	6228			2 000,00		
	011	11	615228			1 000,00		
	011	312	615221			12 000,00		
	011	313	615221			9 000,00		
	011	314	615221			4 350,00		
	011	315	615221			14 000,00		
	011	32	615221			4 000,00		
	011	50	615221			18 000,00		
	011	50	615228			2 000,00		
	011	51	615221			7 500,00		
	20	0202	2031	2 022	BATIMENT22		180 000,00	
	20	313	2031	2 022	BATIMENT22		2 000,00	
	20	314	2031	2 022	BATIMENT22		5 000,00	
	20	315	2031	2 022	BATIMENT22		8 000,00	
	20	50	2031	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	20	51	2031	2 016	ACCESSBAT		30 000,00	
	20	51	2031	2 022	BATIMENT22		8 000,00	
	20	94	2031	2 022	BATIMENT22		7 000,00	
	23	0202	231311	2 022	BATIMENT22		50 000,00	
	23	0202	231328	2 022	BATIMENT22		60 000,00	
	23	0202	231351	2 016	ACCESSBAT		106 000,00	
	23	0202	231351	2 022	BATIMENT22		870 000,00	
	23	0202	231352	2 022	BATIMENT22		35 000,00	
	23	0202	231735	2 022	BATIMENT22		60 000,00	
	23	0202	23181	2 022	BATIMENT22		70 000,00	
	23	0202	238	2 022	BATIMENT22		30 000,00	
	23	312	231351	2 022	BATIMENT22		260 000,00	
	23	313	231351	2 022	BATIMENT22		25 000,00	
	23	313	231735	2 022	BATIMENT22		16 000,00	
23	314	231351	2 016	ACCESSBAT		100 000,00		
23	314	231351	2 022	BATIMENT22		25 000,00		
23	315	231351	2 022	BATIMENT22		36 000,00		

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments	23	32	231351	2 022	BATIMENT22		80 000,00	
	23	50	231351	2 022	BATIMENT22		143 000,00	
	23	50	231735	2 022	BATIMENT22		25 000,00	
	23	50	23181	2 022	BATIMENT22		15 000,00	
	23	51	231351	2 016	ACCESSBAT		34 000,00	
	23	51	231351	2 022	BATIMENT22		100 000,00	
Total prestation						153 850,00	2 390 000,00	
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des collèges	011	221	6135			500,00		
	011	221	615221			619 600,00		
	011	221	6156			9 200,00		
	011	221	617			1 000,00		
	011	221	6228			10 000,00		
	13	221	1332					3 830 215,00
	20	221	2031	2 016	ACCESSCOLL		200 000,00	
	20	221	2031	2 022	COLLEGE22		600 000,00	
	23	221	231312	2 022	COLLEGE22		2 200 000,00	
	23	221	231351	2 016	ACCESSCOLL		750 000,00	
	23	221	231351	2 022	COLLEGE22		3 190 000,00	
	23	221	2317312	2 022	COLLEGE22		100 000,00	
	23	221	231735	2 016	ACCESSCOLL		750 000,00	
	23	221	231735	2 022	COLLEGE22		2 000 000,00	
23	221	238	2 022	COLLEGE22		80 000,00		
Total prestation						640 300,00	9 870 000,00	3 830 215,00
Etudes et travaux de réaménagement du Parc Meynier de Salinelles à Nîmes	20	0202	2031	2 023	PARCMEYNIE		200 000,00	
	23	0202	237	2 023	PARCMEYNIE		200 000,00	
	23	0202	238	2 023	PARCMEYNIE		200 000,00	
Total prestation							600 000,00	
Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement Bâtiments	20	0202	2031	2 017	BNIDIDEROT		60 000,00	
	20	0202	2031	2 020	DIDASSO		47 959,00	
	20	0202	2031	2 022	NIMBAT8MAI		100 000,00	
	20	0202	2031	2 023	BMASBOUDAN		100 000,00	
	20	94	2031	2 019	BMOULINRES		100 000,00	
	23	0202	231318	2 020	DIDASSO		400 000,00	
	23	0202	231351	2 017	BNIDIDEROT		154 135,00	
	23	0202	237	2 022	NIMBAT8MAI		150 000,00	
	23	0202	238	2 017	BNIDIDEROT		180 000,00	
	23	94	231352	2 019	BMOULINRES		200 000,00	
Total prestation							1 492 094,00	
Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement des collèges	20	221	2031	2 019	CVILNEVRES		100 000,00	
	23	221	238	2 019	CVILNEVRES		1 400 000,00	
Total prestation							1 500 000,00	
Etudes et travaux liés à la construction, la rénovation de centres médicaux sociaux	20	50	2031	2 018	BATSOCIAUX		764 456,00	
	23	50	231313	2 018	BATSOCIAUX		3 960 000,00	
	23	50	231351	2 018	BATSOCIAUX		240 000,00	
	23	50	237	2 018	BATSOCIAUX		100 000,00	
	23	50	238	2 018	BATSOCIAUX		1 250 000,00	
Total prestation							6 314 456,00	

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Exécution du programme de Transition Energétique des bâtiments	011	0202	615221			6 500,00		
	20	0202	2031	2 017	TRANSITION		57 194,00	
	20	313	2031	2 017	TRANSITION		23 376,00	
	20	921	2031	2 017	TRANSITION		10 000,00	
	23	0202	231351	2 017	TRANSITION		390 542,00	
	23	313	231735	2 017	TRANSITION		245 443,00	
	23	921	231351	2 017	TRANSITION		250 000,00	
Total prestation						6 500,00	976 555,00	
Exécution du programme de Transition Energétique des collèges	011	221	615221			40 000,00		
	20	221	2031	2 017	TRANSITION		251 881,00	
	23	221	231351	2 017	TRANSITION		3 020 214,00	
Total prestation						40 000,00	3 272 095,00	
Frais généraux Bâtiments	011	01	637			200,00		
	011	0202	62268			1 500,00		
	011	315	6227			300,00		
	011	50	62268			1 000,00		
	011	50	637			1 150,00		
Total prestation						4 150,00		
Frais généraux des collèges	011	221	62268			3 000,00		
	011	221	6227			1 000,00		
	011	221	637			1 500,00		
Total prestation						5 500,00		
Gestion de conventions Collèges et Halles de sport	13	221	1314					426 895,00
Total prestation								426 895,00
Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX						850 300,00	31 075 200,00	6 357 110,00

Service S0018 DATH - MISSION QUALITE ALIMENTAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Subvention pour le développement de l'agriculture biologique	204	928	204141					30 000,83
	65	928	65737			42 000,00		
Total prestation						42 000,00		30 000,83
Subvention pour le développement de l'offre alimentaire gardoise	011	928	6228	2 021	GOUVALIM	86 000,00		
	65	928	65734	2 021	PADSOAE	2 992,45		
	65	928	65734	2 022	PADSOAE	12 237,00		
	65	928	6574			54 000,00		
	65	928	6574	2 022	PADSOAE	16 499,98		
	74	928	74718				93 290,07	
Total prestation						171 729,43	93 290,07	
Subvention pour le développement des circuits de proximité	204	928	204141					20 000,00
	204	928	20421					50 000,00
	204	928	20421	2 022	PADAOAP			3 000,00
	65	928	65734	2 022	PADAOAE	2 225,50		
	65	928	65737			16 000,00		
	65	928	6574			104 500,00		
	65	928	6574	2 022	PADAOAE	29 195,25		
Total prestation						151 920,75		73 000,00
Subvention pour le développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration (hors domicile)	011	928	6228	2 020	PADRHDAE	6 000,00		
	011	928	6281			4 000,00		
	204	928	204141					20 000,00
	204	928	204142					30 000,00
	204	928	20421					20 000,00
	65	928	65734	2 022	PADRHDAE	2 161,00		
	65	928	65737			16 000,00		
	65	928	6574			50 000,00		
Total prestation						78 161,00		70 000,00
Subvention pour l'éducation à la consommation responsable et pour la valorisation du patrimoine gastronomique du Gard	204	928	204141					10 000,00
	204	928	204141	2 021	PAGAP			14 519,43
	204	928	204141	2 022	PAGAP			23 257,60
	204	928	20421					10 000,00
	204	928	20421	2 019	PAGAP			1 560,02
	204	928	20421	2 021	PAGAP			1 512,80
	65	928	65734	2 022	PAGAE	19 696,40		
	65	928	65737			4 000,00		
	65	928	6574			58 000,00		
Total prestation						81 696,40		60 849,85
Service S0018 DATH - MISSION QUALITE ALIMENTAIRE						525 507,58	93 290,07	233 850,68

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de consommables	011	921	60218			195 000,00		
Total prestation						195 000,00		
Achat d'équipements du laboratoire	21	921	2157					140 000,00
	21	921	21848					1 500,00
Total prestation								141 500,00
Analyses de diagnostic vétérinaire	70	921	7061				150 000,00	
Total prestation							150 000,00	
Analyses légionelle	70	921	7061				55 000,00	
Total prestation							55 000,00	
Analyses microbiologiques	70	921	7061				180 000,00	
Total prestation							180 000,00	
Audits et formation agroalimentaire	70	921	7068				8 000,00	
Total prestation							8 000,00	
Facturation formation audit	70	921	7068				8 000,00	
Total prestation							8 000,00	
Frais généraux	011	921	60621			2 100,00		
	011	921	60631			3 700,00		
	011	921	6064			1 400,00		
	011	921	6135			100,00		
	011	921	6182			3 000,00		
	011	921	6234			300,00		
	011	921	6261			11 000,00		
	011	921	6281			1 100,00		
	011	921	6288			1 100,00		
77	921	773				1 000,00		
Total prestation						23 800,00	1 000,00	
Gestion des contrats fluides et énergie du laboratoire	011	921	60611			3 000,00		
	011	921	60612			78 000,00		
Total prestation						81 000,00		
Gestion des contrats laboratoire	011	921	61558			600,00		
	011	921	6156			27 500,00		
	011	921	6188			10 500,00		
	011	921	6228			20 000,00		
	011	921	6282			1 500,00		
Total prestation						60 100,00		
Maintenance et entretien des logiciels du laboratoire	011	921	6156			44 000,00		
	011	921	6228			5 500,00		
Total prestation						49 500,00		
Maintenance et entretien du bâtiment du laboratoire	011	921	60632			1 400,00		
	011	921	615221			6 000,00		
	011	921	6156			28 000,00		
	011	921	6228			12 000,00		
	23	921	231351					9 000,00
Total prestation						47 400,00		9 000,00
Mise en place du système qualité	011	921	6188			48 000,00		
Total prestation						48 000,00		
Réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidiosurveillance en santé animale EST-Trichines	011	921	6241			100,00		
	70	921	7061				30 000,00	
Total prestation						100,00	30 000,00	
Réalisation d'analyses sérologiques - HB	70	921	7061				110 000,00	
Total prestation							110 000,00	
Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION						504 900,00	542 000,00	150 500,00

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code		Dépenses	Dépenses
Subventions de solidarité territoriale	204	628	204142	2 020	FONDESECO		204 000,00	
	204	628	204142	2 022	INOND		300 000,00	
	204	68	204142	2 021	INVSTE		80 000,00	
	204	68	204142	2 022	INVSTE		100 000,00	
	204	68	204142	2 023	SOLIEAU		40 000,00	
Total prestation							724 000,00	
Subventions de valorisation du patrimoine naturel	65	73	6574			151 000,00		
	65	73	6574	2 023	ENTPATNAT	10 000,00		
	65	738	6574			20 000,00		
Total prestation						181 000,00		
Subventions en faveur de l'hydraulique agricole	204	928	2041782	2 020	INVSTE		288 945,30	
	204	928	2041782	2 021	INVSTE		20 000,00	
	204	928	2041782	2 022	INVSTE		5 000,00	
	204	928	2041782	2 023	SOLIEAU		5 000,00	
	204	928	20422	2 018	INVSTE		150 000,00	
	204	928	20422	2 020	INVSTE		18 395,50	
	204	928	20422	2 022	INVSTE		5 000,00	
	204	928	20422	2 023	SOLIEAU		5 000,00	
Total prestation							497 340,80	
Subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique	204	64	204142	2 019	INVMA		24 100,00	
	204	64	204151	2 021	INVMA		5 000,00	
	204	64	204151	2 022	INVMA		50 000,00	
	204	64	204151	2 023	MILIEUAQUA		10 000,00	
	204	64	204152	2 020	INVMA		45 388,29	
	204	64	204152	2 021	INVMA		40 000,00	
	204	64	204152	2 022	INVMA		50 000,00	
	65	64	65735	2 022	CLIMATEAU	125 000,00		
Total prestation						125 000,00	264 488,29	
Subventions lutte contre les incendies de forêt	204	12	204112	2 023	VALOPATNAT		35 000,00	
	204	12	204142	2 020	INVAPN		10 000,00	
	204	12	204142	2 021	INVAPN		5 000,00	
	204	12	204142	2 022	INVAPN		50 000,00	
	204	12	204142	2 023	VALOPATNAT		10 000,00	
	204	12	204152	2 021	INVAPN		35 000,00	
	204	12	204152	2 023	VALOPATNAT		10 000,00	
	65	12	65734	2 017	GR	8 551,76		
	65	12	65734	2 018	FONCTAPN	20 194,48		
	65	12	65734	2 022	FONCTAPN	27 500,00		
	65	12	65734	2 023	ENTPATNAT	7 500,00		
	65	12	65735	2 022	FONCTAPN	27 500,00		
	65	12	65735	2 023	ENTPATNAT	7 500,00		
	65	738	6574			20 000,00		
Total prestation						118 746,24	155 000,00	
Subventions pour la protection contre les inondations	204	64	204141	2 017	PAPINIMES		38 629,66	
	204	64	204141	2 020	INVMA		80 000,00	
	204	64	204141	2 021	INVMA		19 400,00	
	204	64	204141	2 022	INVMA		200 000,00	
	204	64	204141	2 023	MILIEUAQUA		10 000,00	
	204	64	204142	2 017	PAPINIMES		48 577,14	
	204	64	204142	2 019	INVMA		2 372,80	
	204	64	204142	2 020	INVMA		10 000,00	
	204	64	204142	2 021	INVMA		220 000,00	
	204	64	204142	2 022	INVMA		741 000,00	
	204	64	204142	2 023	MILIEUAQUA		190 000,00	
	204	64	204151	2 022	INVMA		7 000,00	
204	64	204151	2 023	MILIEUAQUA		10 000,00		

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Subventions pour la protection contre les inondations	204	64	204152	2 020	INVMA		100 000,00	
	204	64	204152	2 021	INVMA		20 000,00	
	204	64	204152	2 022	INVMA		100 000,00	
	204	64	204152	2 023	MILIEUAQUA		40 000,00	
	204	64	20422				150 000,00	
	65	18	65734	2 016	FSIFONCT	2 343,35		
	65	18	65734	2 019	FONCTMA	14 636,00		
	65	18	65734	2 020	FONCTMA	30 000,00		
	65	18	65735	2 022	FONCTMA	32 000,00		
	65	18	65735	2 023	PROTINOND	20 000,00		
Total prestation						98 979,35	1 986 979,60	
Subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau	13	61	1318	2 015	SUBER			36 577,13
	13	61	1318	2 016	SUBER			40 605,92
	13	61	1318	2 018	INVSTE			342 971,85
	204	61	204141	2 018	INVSTE		333 149,06	
	204	61	204141	2 019	INVSTE		200 000,00	
	204	61	204141	2 020	INVSTE		100 000,00	
	204	61	204141	2 021	INVSTE		140 000,00	
	204	61	204141	2 022	INVSTE		100 000,00	
	204	61	204141	2 023	SOLIEAU		90 000,00	
	204	61	204142	2 018	INVSTE		397 654,57	
	204	61	204142	2 019	INVSTE		518 642,26	
	204	61	204142	2 020	FONDESECO		100 000,00	
	204	61	204142	2 020	INVSTE		600 000,00	
	204	61	204142	2 021	INVSTE		746 967,76	
	204	61	204142	2 022	INOND		100 000,00	
	204	61	204142	2 022	INVSTE		720 000,00	
	204	61	204142	2 023	SOLIEAU		400 000,00	
	Total prestation						55 294,72	4 546 413,65
Subventions relatives à la gestion de l'eau (volet eau des contrats territoriaux)	204	61	204142	2 020	INVSTE		100 000,00	
	204	61	204142	2 021	INVSTE		160 000,00	
	204	61	204142	2 022	INVSTE		50 000,00	
	204	61	204142	2 023	SOLIEAU		100 000,00	
Total prestation							410 000,00	
Subventions relatives aux espaces naturels sensibles	204	738	204142				50 000,00	
	204	738	204142	2 019	INVAPN		14 024,00	
	204	738	204142	2 020	INVAPN		2 500,00	
	204	738	204142	2 022	INVAPN		50 000,00	
	204	738	204142	2 023	VALOPATNAT		20 000,00	
	65	738	65735			41 000,00		
Total prestation						41 000,00	136 524,00	
Subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires	204	738	204141	2 022	INVAPN		10 000,00	
	204	738	204141	2 023	VALOPATNAT		5 000,00	
	204	738	204142	2 017	SUBVPDESI		48 682,40	
	204	738	204142	2 019	INVAPN		145 023,03	
	204	738	204142	2 020	INVAPN		60 000,00	
	204	738	204142	2 022	INVAPN		110 000,00	
	204	738	204142	2 023	VALOPATNAT		40 000,00	
	65	738	6574			121 000,00		
Total prestation						121 000,00	418 705,43	
Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES						741 020,31	9 139 451,77	420 154,90

Service S0025 DEVPN - SERVICE ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Acquisitions foncières (DEVPN)	21	738	2118	2 006	ACQUITDENS			300 000,00	
	73	01	7327				3 675 000,00		
Total prestation							3 675 000,00	300 000,00	
Actions en faveur des espaces naturels	011	738	60632			10 000,00			
	011	738	61524			135 800,00			
	011	738	6156			647,00			
	011	738	617			30 000,00			
	011	738	62268	2 022	GESTCHASS	25 000,00			
	011	738	6231			2 000,00			
	011	738	6281			725,00			
	011	738	637			6 000,00			
	20	738	2031					10 000,00	
	20	738	2031	2 022	REHABBAUME				10 000,00
	20	738	2031	2 022	RESTAUR127				20 000,00
	21	738	2128						10 000,00
	21	738	2157						10 000,00
	21	738	2188						5 000,00
	23	738	2312						129 500,00
	23	738	2312	2 022	RESTAUR127				50 000,00
	65	738	6558			10 000,00			
	65	738	6568			25 000,00			
70	738	7022					10 000,00		
70	738	7035					35 000,00		
70	738	70388					6 100,00		
Total prestation						245 172,00	51 100,00	244 500,00	
Actions en faveur des espaces, sites et itinéraires	011	738	615231			35 000,00			
	20	738	2031	2 021	REGORDANE			30 000,00	
	23	738	23153					60 000,00	
	23	738	23153	2 021	REGORDANE			165 000,00	
	70	738	70848				4 500,00		
Total prestation						35 000,00	4 500,00	255 000,00	
Actions valorisation du patrimoine naturel	011	738	6068			100 000,00			
	011	738	6281			1 906,00			
Total prestation						101 906,00			
Études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles	011	738	617			20 000,00			
Total prestation						20 000,00			
Service S0025 DEVPN - SERVICE ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL						402 078,00	3 730 600,00	799 500,00	

Service S0032 DEJCS - SERVICE CULTURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Organisation de manifestations culturelles (CULT)	011	311	6228			30 000,00	
Total prestation						30 000,00	
Participation à l'EPCC du Pont du Gard	65	94	6568			2 000 000,00	
Total prestation						2 000 000,00	
Subvention à l'action culturelle	65	311	6568			3 000,00	
	65	311	65734			120 000,00	
	65	311	65737			160 000,00	
	65	311	6574			2 027 000,00	
Total prestation						2 310 000,00	
Subvention pour la valorisation du patrimoine	204	312	204142	2 015	MONUMHISTO		31 390,00
Total prestation							31 390,00
Subventions des projets des collèges	65	28	65737			245 000,00	
	65	28	6574			40 000,00	
Total prestation						285 000,00	
Subventions d'investissement en faveur des lieux culturels	204	311	20421				20 000,00
	204	311	20421	2 023	EQUIPCULTU		50 000,00
Total prestation							70 000,00
Subventions en faveur des enseignements artistiques	65	311	65734			200 000,00	
	65	311	6574			50 000,00	
Total prestation						250 000,00	
Subventions en faveur des résidences territoriales d'artistes	65	311	65734			1 000,00	
	65	311	65737			1 000,00	
	65	311	6574			58 000,00	
Total prestation						60 000,00	
Service S0032 DEJCS - SERVICE CULTURE						4 935 000,00	101 390,00

Service S0033 DEJCS - SERVICE SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Conseil départemental des jeunes (CDJ)	011	33	6228			50 000,00	
	65	33	6514			50 000,00	
Total prestation						100 000,00	
Etudes et travaux du Centre sportif de Méjannes-le-Clap	20	32	2031	2 022	MEJCLAP		400 000,00
	23	32	237	2 022	MEJCLAP		700 000,00
	23	32	238	2 022	MEJCLAP		2 900 000,00
Total prestation							4 000 000,00
Organisation du Schéma des Sports	011	32	6228			10 000,00	
Total prestation						10 000,00	
Promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap	011	32	6228			20 000,00	
	65	32	6574			355 000,00	
Total prestation						375 000,00	
Subvention à l'action sportive	204	32	20421				60 000,00
	204	33	204182	2 019	HARASUZES		120 450,00
	65	32	6574			1 100 000,00	
Total prestation						1 100 000,00	180 450,00
Subvention pour le Centre Sportif Méjannes-le-Clap (Régie)	65	32	65737			420 000,00	
	65	71	6228			15 000,00	
	65	71	65734			10 000,00	
Total prestation						445 000,00	
Subventions aux acteurs jeunesse	65	33	65734			50 000,00	
	65	33	65737			5 000,00	
	65	33	6574			350 000,00	
Total prestation						405 000,00	
Subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires	65	33	6574			130 000,00	
Total prestation						130 000,00	
Subventions aux associations sportives	65	32	6574			160 000,00	
Total prestation						160 000,00	
Subventions en faveur des initiatives des jeunes	011	33	6184			25 000,00	
	65	33	6574			55 000,00	
Total prestation						80 000,00	
Service S0033 DEJCS - SERVICE SPORT ET JEUNESSE						2 805 000,00	4 180 450,00

Service S0034 DLL - SERVICE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DEVELOP COLLECTIONS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisitions d'ouvrages et de documents	011	313	6065			150 000,00		
	011	313	6182			1 200,00		
	77	313	773				3 000,00	
Total prestation						151 200,00	3 000,00	
Gestion de la formation des bibliothécaires	011	313	6183			14 000,00		
Total prestation						14 000,00		
Gestion des collections	011	313	60632			4 000,00		
	21	313	216					2 000,00
	21	313	21838					4 000,00
Total prestation						4 000,00		6 000,00
Service S0034 DLL - SERVICE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DEVELOP COLLECTIONS						169 200,00	3 000,00	6 000,00

Service S0036 DCD - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisitions d'œuvres	21	314	216					10 000,00
	75	314	7581				1 500,00	
Total prestation							1 500,00	10 000,00
Création de produits dérivés	011	314	6068			2 500,00		
Total prestation						2 500,00		
Entretien des locaux et du matériel	011	314	61558			2 000,00		
Total prestation						2 000,00		
Entretien en état naturel	011	314	60631			500,00		
	011	314	6068			700,00		
Total prestation						1 200,00		
Expositions œuvres temporaires	74	314	74718				2 000,00	
Total prestation							2 000,00	
Médiation culturelle (visites commentées)	011	314	6228			8 000,00		
Total prestation						8 000,00		
Mise en sécurité des biens	011	314	60632			3 050,00		
	011	314	6156			2 900,00		
	011	314	6188			500,00		
	011	314	6228			3 600,00		
	21	314	21848					2 000,00
Total prestation						10 050,00		2 000,00
Organisation et animation d'ateliers pédagogiques	011	314	6068			1 200,00		
	011	314	6188			2 700,00		
	011	314	6236			500,00		
	74	314	74718				6 000,00	
Total prestation						4 400,00	6 000,00	
Présentation des collections permanentes	011	314	6238			100,00		
	20	314	2031					22 300,00
Total prestation						100,00		22 300,00
Publications à caractère scientifique	011	314	6236			30 600,00		
	011	314	6238			5 000,00		
Total prestation						35 600,00		
Service S0036 DCD - POLE DE GESTION						63 850,00	9 500,00	34 300,00

Service S0037 DCD - SERVICE REGIE ET DOCUMENTATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Bibliothèque spécialisée	011	314	6182			1 800,00		
Total prestation						1 800,00		
Gestion administrative et financière	74	314	7474				36 000,00	
Total prestation							36 000,00	
Gestion de la régie de recettes	011	314	627			150,00		
	70	314	7062				700,00	
	70	314	707				7 200,00	
	70	314	70878				50,00	
Total prestation						150,00	7 950,00	
Inventaire et étude des collections	011	314	60632			1 550,00		
	011	314	6182			200,00		
	011	314	6188			17 000,00		
	74	314	74718				2 000,00	
Total prestation						18 750,00	2 000,00	
Présentation des collections permanentes	011	314	6281			650,00		
	65	314	65818			1 000,00		
Total prestation						1 650,00		
Restauration en l'état initial	23	314	2316					20 000,00
Total prestation								20 000,00
Service S0037 DCD - SERVICE REGIE ET DOCUMENTATION						22 350,00	45 950,00	20 000,00

Service S0039 DADST - SERVICE LOGEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution à l'agence départementale de l'habitat et du logement (volet logement)	65	72	6568			1 064 772,00			
	74	72	74788				500 000,00		
Total prestation						1 064 772,00	500 000,00		
FSL accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF	011	72	611	2 023	FSL	274 500,00			
	011	72	627			900,00			
	27	01	2748					1 300 000,00	1 300 000,00
	27	01	2764					200 000,00	200 000,00
	65	72	6518			535 260,00			
	65	72	6542			50 000,00			
	65	72	6577			160 000,00			
	74	72	7474				10 000,00		
	74	72	7475				60 000,00		
	74	72	74788				60 000,00		
Total prestation						1 020 660,00	130 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
FSL charges, prise en charge des aides financières liées au logement	65	72	6518			1 099 500,00			
	74	72	74788				510 000,00		
	77	72	773				500,00		
Total prestation						1 099 500,00	510 500,00		
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	011	58	611			460 000,00			
Total prestation						460 000,00			
Plan d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (logement)	65	72	6574			233 162,00			
Total prestation						233 162,00			
Service S0039 DADST - SERVICE LOGEMENT						3 878 094,00	1 140 500,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Service S0044 DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion des contrats fluides et énergie	011	0202	60611			30 000,00			
	011	0202	60612			1 500 000,00			
	011	0202	60613			60 000,00			
	011	0202	60621			6 000,00			
	011	0202	6228			1 000,00			
	011	28	60612			32 500,00			
	011	30	60612			750,00			
	011	313	60611			2 000,00			
	011	313	60612			100 000,00			
	011	314	60611			1 000,00			
	011	314	60612			108 000,00			
	011	315	60611			4 000,00			
	011	315	60612			538 000,00			
	011	32	60612			5 000,00			
	011	50	60611			15 000,00			
	011	50	60612			500 000,00			
	011	50	60621			7 000,00			
	011	60	60611			29 000,00			
	011	60	60612			612 500,00			
	011	60	60621			25 000,00			
	011	64	60611			1 000,00			
	011	64	60612			30 000,00			
	011	64	60621			3 000,00			
	011	70	6281			2 000,00			
	011	738	60611			200,00			
	011	738	60612			18 750,00			
011	94	60612			5 800,00				
65	0202	6561			6 000,00				
Total prestation						3 643 500,00			
Gestion du programme de Transition Energétique des bâtiments	20	0202	2031	2 017	TRANSITION			50 000,00	
	75	0202	7588				10 000,00		
Total prestation							10 000,00	50 000,00	

Service S0044 DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion du programme de Transition Energétique des collèges	011	221	6288			1 000,00			
	13	221	1312	2 017	TRANSITION				420 000,00
	20	221	2031	2 017	TRANSITION			200 000,00	
	75	221	757				2 100,00		
Total prestation						1 000,00	2 100,00	200 000,00	420 000,00
Service S0044 DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE						3 644 500,00	12 100,00	250 000,00	420 000,00

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation d'aides individuelles (APAD)	016	550	673			3 500,00	
	016	550	747811				29 352 000,00
	016	551	6511411			36 419 866,00	
	016	551	651142			7 861 220,00	
Total prestation						44 284 586,00	29 352 000,00
Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APAE)	016	553	651144			30 576 376,00	
Total prestation						30 576 376,00	
Carte mobilité inclusion	011	538	611			20 000,00	
Total prestation						20 000,00	
Dotation complémentaire pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	65	538	6514			150 000,00	
Total prestation						150 000,00	
Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile	011	58	62268			96 000,00	
	65	538	6574			526 956,00	
	74	538	74788				372 633,00
Total prestation						622 956,00	372 633,00
Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE						75 653 918,00	29 724 633,00

Service S0049 DATH - SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Appui technique logement social	74	72	74718	2 020	MARCHELOG		42 000,00	
	74	72	74718	2 022	MARCHELOGH		100 000,00	
Total prestation							142 000,00	
Contribution à l'agence départementale de l'habitat et du logement (volet habitat)	65	72	6568			544 900,00		
Total prestation						544 900,00		
Subventions à la création et à la réhabilitation de logements hors RU	204	72	204142	2 022	LOGEMENT			6 000,00
	204	72	2041782	2 016	LOGEMENT			7 210,00
	204	72	2041782	2 017	LOGEMENT			114 339,00
	204	72	2041782	2 018	LOGEMENT			58 514,00
	204	72	2041782	2 019	LOGEMENT			315 011,90
	204	72	2041782	2 020	LOGEMENT			551 198,00
	204	72	2041782	2 021	LOGEMENT			718 449,00
	204	72	2041782	2 022	LOGEMENT			60 000,00
	204	72	2041782	2 023	LOGEMENT			6 000,00
	204	72	20422	2 015	LOGEMENT			5 590,00
	204	72	20422	2 016	LOGEMENT			8 121,00
	204	72	20422	2 017	LOGEMENT			126 232,53
	204	72	20422	2 018	LOGEMENT			104 373,00
	204	72	20422	2 019	LOGEMENT			173 519,50
	204	72	20422	2 020	LOGEMENT			378 517,30
	204	72	20422	2 021	LOGEMENT			223 575,00
	204	72	20422	2 022	LOGEMENT			53 000,00
204	72	20422	2 023	LOGEMENT			6 000,00	
Total prestation								2 915 650,23
Subventions dans le cadre du FDS ANRU2 et PNRQAD Saint Gilles	204	71	204142	2 020	RU2INV			44 738,00
	204	71	204142	2 021	RU2INV			96 200,00
	204	71	204142	2 022	RU2INV			75 400,00
	204	71	2041782	2 019	RU2INV			46 095,00
	204	71	2041782	2 020	RU2INV			40 000,00
	204	71	2041782	2 021	RU2INV			811 562,00
	204	71	2041782	2 022	RU2INV			152 631,00
	204	71	20422	2 018	RU2INV			85 972,00
	204	71	20422	2 019	RU2INV			254 189,00
	204	71	20422	2 021	RU2INV			93 542,00
	204	71	20422	2 022	RU2INV			69 600,00
204	71	20422	2 023	ANRU2INV			12 000,00	
Total prestation								1 781 929,00
Service S0049 DATH - SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN						544 900,00	142 000,00	4 697 579,23

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Adhésion aux réseaux de mobilité	011	621	6281			5 800,00			
	65	18	6574			1 000,00			
Total prestation						6 800,00			
Aménagement des traversées d'agglomération	20	621	2031	2 022	DITRAVAGLO			25 000,00	
	20	621	2031	2 023	SECURDEP			25 000,00	
	23	621	23151	2 020	DITRAVAGLO			300 000,00	
	23	621	23151	2 021	DITRAVAGLO			900 000,00	
	23	621	23151	2 022	DITRAVAGLO			2 250 000,00	
	23	621	23151	2 023	SECURDEP			200 000,00	
Total prestation								3 700 000,00	
Charges et produits divers	011	621	6227			5 000,00			
Total prestation						5 000,00			
Etudes et travaux de construction de bâtiment - Régie route	20	0202	2031	2 018	BREGIROUTE			200 000,00	
	23	0202	231318	2 018	BREGIROUTE			370 000,00	
	23	0202	237	2 018	BREGIROUTE			240 000,00	
	23	0202	238	2 018	BREGIROUTE			2 190 000,00	
Total prestation								3 000 000,00	
Etudes et travaux pour projets routiers sur grandes infrastructures de mobilité	204	621	204181	2 020	DISUBV			30 000,00	
	204	628	204113	2 014	DICPER			2 000 000,00	
	23	621	23151	2 014	DICPER			250 000,00	
	23	621	23151	2 019	DICOM			300 000,00	
	23	621	23151	2 020	DICOM			355 000,00	
	23	621	23151	2 021	DIMODERN			770 000,00	
	23	621	23151	2 023	PROJSTRUCT			1 475 000,00	
	23	621	238	2 023	PROJSTRUCT			275 000,00	
Total prestation								5 455 000,00	
Etudes pour la rénovation du patrimoine routier	20	621	2031	2 021	DIGROSSREP			200 000,00	
	20	621	2031	2 022	DIGROSSREP			100 000,00	
	20	621	2031	2 023	RENOROUTE			300 000,00	
Total prestation								600 000,00	
Etudes pour le développement des déplacements doux	20	621	2031	2 020	DICOM			40 000,00	
	20	621	2031	2 021	DIDOUX			75 000,00	

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
				20	621	2031	2 022	DIDOUX	
Total prestation								185 000,00	
Etude sur projets routiers pour itinéraires structurants	20	621	2031	2 017	DIAMONT			20 000,00	
	20	621	2031	2 019	DICOM			25 000,00	
	20	621	2031	2 020	DIMODERN			20 000,00	
Total prestation								65 000,00	
Exploitation du réseau routier (MIFP)	011	621	6183			5 000,00			
	13	01	1336						300 000,00
	70	621	70323				200 000,00		
Total prestation						5 000,00	200 000,00		300 000,00
Matériel pour la rénovation et l'exploitation du patrimoine routier	21	621	2157	2 020	DIMATPARC			1 000 000,00	
	21	621	2157	2 023	RENOROUTE			1 700 000,00	
	21	621	2188	2 023	RENOROUTE			40 000,00	
	77	621	7788				200 000,00		
Total prestation							200 000,00	2 740 000,00	
Modernisation, études et travaux des déplacements quotidiens	13	01	1336						550 000,00
	13	621	1322						500 000,00
	20	621	2031	2 022	DIMODERN			150 000,00	
	20	621	2031	2 023	SECURDEP			150 000,00	
	204	628	204141	2 020	DISUBV			110 000,00	
	21	621	2111	2 021	DIMODERN			10 000,00	
	23	621	23151	2 020	DICOM			565 000,00	
	23	621	23151	2 022	DIMODERN			2 830 000,00	
	23	621	23151	2 023	SECURDEP			290 000,00	
	23	621	238	2 022	DIMODERN			310 000,00	
	23	621	238	2 023	SECURDEP			70 000,00	
Total prestation								4 485 000,00	1 050 000,00
Sécurisation des déplacements quotidiens	13	621	1345	2 023	SECURDEP				700 000,00
	23	621	23151	2 020	DIRADARS			200 000,00	
	23	621	23151	2 023	SECURDEP			200 000,00	
	65	18	6574			7 500,00			
Total prestation						7 500,00		400 000,00	700 000,00

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (MIFP)	011	621	62878			26 000,00			
Total prestation						26 000,00			
Travaux pour la rénovation du patrimoine routier	23	621	23151	2 020	DIGROSSREP			150 000,00	
	23	621	23151	2 021	DIGROSSREP			150 000,00	
	23	621	23151	2 022	DIGROSSREP			5 405 000,00	
	23	621	23151	2 023	RENOROUTE			13 580 000,00	
	23	621	238	2 023	RENOROUTE			1 750 000,00	
Total prestation								21 035 000,00	
Travaux pour le développement des déplacements doux	13	01	1336						500 000,00
	13	621	1321						200 000,00
	13	621	1322						1 100 000,00
	204	628	204141	2 019	DISUBV			20 000,00	
	23	621	23151	2 018	DICOM			100 000,00	
	23	621	23151	2 020	DICOM			2 780 000,00	
	23	621	23151	2 022	DIDOUX			2 300 000,00	
	23	621	23151	2 023	DEPDOUX			1 435 000,00	
23	621	238	2 023	DEPDOUX			200 000,00		
Total prestation								6 835 000,00	1 800 000,00
Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION						50 300,00	400 000,00	48 500 000,00	3 850 000,00

Service S0058 DAD -DIR ADJOINTE CONSERVATION ET COMMUNICATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'archives (dons, dépôt, legs, achats, microfilmage, numérisation)	011	315	62268			100,00	
	21	315	216				25 000,00
	21	315	216	2 018	NUM		83 907,77
	21	315	216	2 021	PLANS		40 000,00
	21	315	216	2 023	NUMDOCARCH		100 000,00
Total prestation						100,00	248 907,77
Conservation curative (reliure, restauration)	23	315	2316				64 000,00
Total prestation							64 000,00
Conservation préventive conditionnement petite restauration	011	315	6068			30 000,00	
	21	315	2157				50 000,00
	21	315	2188	2 020	CARTONS		20 000,00
Total prestation						30 000,00	70 000,00
Mise à disposition d'un fonds documentaire (bibliothèque spécialisée)	011	315	6065			3 000,00	
	011	315	6182			4 500,00	
	011	315	6188			19 000,00	
Total prestation						26 500,00	
Service S0058 DAD -DIR ADJOINTE CONSERVATION ET COMMUNICATION						56 600,00	382 907,77

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat combustible	011	0202	60621			15 700,00		
Total prestation						15 700,00		
Achat de mobilier	21	0202	21848					95 000,00
	21	28	21848					2 000,00
	21	315	21848					1 000,00
	21	52	21848					2 000,00
Total prestation								100 000,00
Aménagement de postes FIPH	011	0202	60632			500,00		
	21	0202	2157					12 000,00
	21	0202	21848					12 000,00
	21	0202	2188					4 000,00
Total prestation						500,00		28 000,00
Assainissement des locaux et des bâtiments	011	0202	615221			45 000,00		
	011	0202	6283			2 000,00		
	011	50	6283			2 000,00		
	011	60	6283			300,00		
Total prestation						49 300,00		
Fournitures administratives	011	0202	6064			212 800,00		
	011	0202	6068			2 500,00		
	011	52	6064			500,00		
Total prestation						215 800,00		
Gestion des déchets	011	0202	6288			37 000,00		
	011	50	6288			5 000,00		
	011	60	6228			300,00		
	011	60	6288			27 000,00		
	70	0202	70388				2 000,00	
Total prestation						69 300,00	2 000,00	
Inventaire physique et suivi de l'état des biens meubles départementaux	77	0202	7788				1 900,00	
Total prestation							1 900,00	
Manutention des équipements matériels et mobiliers départementaux	011	0202	6228			2 000,00		
	011	0202	6241			15 000,00		

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Total prestation						17 000,00		
Matériel de protection sanitaire	011	0202	60631			100 000,00		
	011	0202	60636			250 000,00		
	011	0202	6068			50 000,00		
Total prestation						400 000,00		
Matériel technique et outillage	011	0202	60632			35 000,00		
	011	0202	6135			1 000,00		
	011	0202	61558			2 000,00		
	011	0202	6156			1 000,00		
	011	20	60621			700,00		
	011	315	6156			300,00		
	21	0202	2157					15 000,00
	21	0202	2188					29 000,00
21	20	2157					1 000,00	
Total prestation						40 000,00		45 000,00
Photocopieurs (acquisition, location, maintenance et suivi externalisé)	011	0202	6156			60 000,00		
	21	0202	21848					160 000,00
Total prestation						60 000,00		160 000,00
Produits d'entretien	011	0202	60631			100 000,00		
	011	20	60631			3 000,00		
Total prestation						103 000,00		
Signalétique des bâtiments	011	0202	6238			2 000,00		
	21	0202	2188					55 000,00
	21	50	2188					10 000,00
	21	60	2188					10 000,00
Total prestation						2 000,00		75 000,00
Signalétique des collègues	21	221	2188					25 000,00
Total prestation								25 000,00
Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé)	011	0202	60636			255 800,00		
	011	0202	6188			9 100,00		
	011	20	60636			3 500,00		
Total prestation						268 400,00		

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé) des collègues	011	221	60636			198 000,00		
Total prestation						198 000,00		
Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL						1 439 000,00	3 900,00	433 000,00

Service S0063 DRH - SERVICE EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Accompagnement à l'évolution professionnelle (CPF)	011	0201	6184			110 000,00
Total prestation						110 000,00
Coaching et accompagnement des parcours	011	0201	6184			25 000,00
Total prestation						25 000,00
Colloques hors CNFPT	011	0201	6185			25 000,00
Total prestation						25 000,00
Formation aux logiciels métiers	011	0201	6184			110 000,00
Total prestation						110 000,00
Formation bureautique et outils numériques	011	0201	6184			45 000,00
Total prestation						45 000,00
Formation collectives internes	011	0201	6132			10 000,00
	011	0201	6184			195 000,00
	011	0202	6281			2 400,00
Total prestation						207 400,00
Formation des Assistants Familiaux	011	51	6184			50 000,00
Total prestation						50 000,00
Formation des services civiques	011	0201	6184			5 000,00
Total prestation						5 000,00
Formations des agents en approche métiers, permis poids lourd	011	0201	6184			20 000,00
Total prestation						20 000,00
Formations individuelles hors CNFPT	011	0201	6184			160 000,00
Total prestation						160 000,00
Frais pédagogiques des apprentis	011	0201	6184			30 000,00
Total prestation						30 000,00
Gratification des stagiaires	012	0201	6218			65 000,00
Total prestation						65 000,00
Participation à des concours	011	0201	6188			15 000,00
Total prestation						15 000,00
Prise en charge de frais dans le cadre de formations	011	0201	6251			30 000,00
Total prestation						30 000,00
Recrutement des candidats	011	0201	62268			30 000,00
	011	0201	6231			20 000,00
Total prestation						50 000,00
Remboursements de frais liés à la formation des agents	011	0201	6251			30 000,00
Total prestation						30 000,00
Service S0063 DRH - SERVICE EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS						977 400,00

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de tickets restaurant	012	0201	6488			461 000,00	
Total prestation						461 000,00	
Contribution au financement de la complémentaire santé des agents	012	0201	6488			358 000,00	
Total prestation						358 000,00	
Contribution au financement de la prévoyance des agents	012	0201	6478			370 000,00	
Total prestation						370 000,00	
Conventions de mise à disposition de personnel	012	0201	6218			261 000,00	
	012	621	6218			66 000,00	
	70	0201	70848				520 000,00
	70	52	70848				1 240 000,00
Total prestation						327 000,00	1 760 000,00
Financement des Services Civiques	012	33	6218			35 000,00	
Total prestation						35 000,00	
Gestion des frais médicaux liés à la carrière	012	0201	6475			150 000,00	
Total prestation						150 000,00	
Paye des agents	011	314	6225			200,00	
	011	315	6225			170,00	
	011	50	6225			360,00	
	012	0201	6331			325 000,00	
	012	0201	6332			96 000,00	
	012	0201	6336			183 000,00	
	012	0201	64111			16 656 000,00	
	012	0201	64112			300 000,00	
	012	0201	64113			242 000,00	
	012	0201	64114			65 000,00	
	012	0201	64118			4 888 000,00	
	012	0201	64131			1 751 000,00	
	012	0201	64134			7 500,00	
	012	0201	64171			270 000,00	
	012	0201	6451			3 970 000,00	
	012	0201	6453			5 834 000,00	
	012	0201	6456			209 000,00	
	012	0201	6473			479 000,00	
	012	20	6331			153 000,00	
	012	20	6332			76 000,00	
	012	20	6336			144 000,00	
	012	20	64111			12 525 000,00	
	012	20	64112			198 000,00	
	012	20	64113			554 000,00	
	012	20	64114			88 000,00	
	012	20	64118			2 899 000,00	
	012	20	64131			2 286 000,00	
	012	20	64134			13 000,00	
	012	20	6451			2 572 000,00	
	012	20	6453			4 434 000,00	
	012	30	6331			20 000,00	
012	30	6332			6 000,00		

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
	012	30	6336			12 000,00	
	012	30	64111			1 053 000,00	
	012	30	64112			12 000,00	
	012	30	64113			15 000,00	
	012	30	64114			2 700,00	
	012	30	64118			256 900,00	
	012	30	64131			136 000,00	
	012	30	6451			198 000,00	
	012	30	6453			349 000,00	
	012	313	6331			12 000,00	
	012	313	6332			4 000,00	
	012	313	6336			7 600,00	
	012	313	64111			779 000,00	
	012	313	64112			11 000,00	
	012	313	64113			18 000,00	
	012	313	64114			3 200,00	
	012	313	64118			172 000,00	
	012	313	64131			27 000,00	
	012	313	6451			136 000,00	
	012	313	6453			255 000,00	
	012	314	6331			2 800,00	
	012	314	6332			2 700,00	
	012	314	6336			5 100,00	
	012	314	64111			465 000,00	
	012	314	64112			6 800,00	
	012	314	64113			19 000,00	
	012	314	64114			1 900,00	
	012	314	64118			145 300,00	
	012	314	64131			47 000,00	
	012	314	64134			200,00	
	012	314	6451			87 000,00	
	012	314	6453			156 000,00	
	012	315	6331			18 000,00	
	012	315	6332			5 200,00	
	012	315	6336			9 800,00	
	012	315	64111			957 000,00	
	012	315	64112			13 000,00	
	012	315	64113			25 000,00	
	012	315	64114			4 400,00	
	012	315	64118			227 000,00	
	012	315	64131			87 000,00	
	012	315	64134			500,00	
	012	315	6451			177 000,00	
	012	315	6453			309 000,00	
	012	41	6331			70 000,00	
	012	41	6332			30 000,00	
	012	41	6336			57 000,00	
	012	41	64111			5 319 000,00	
	012	41	64112			98 000,00	
	012	41	64113			165 000,00	
	012	41	64114			5 900,00	
	012	41	64118			978 400,00	

Paye des agents

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
	012	41	64131			871 000,00	
	012	41	64134			3 300,00	
	012	41	64141			11 000,00	
	012	41	6451			1 032 000,00	
	012	41	6453			1 871 000,00	
	012	50	6331			291 000,00	
	012	50	6332			116 000,00	
	012	50	6336			221 000,00	
	012	50	64111			20 313 000,00	
	012	50	64112			332 000,00	
	012	50	64113			723 000,00	
	012	50	64114			60 000,00	
	012	50	64118			4 303 000,00	
	012	50	64131			3 143 000,00	
	012	50	64134			14 000,00	
	012	50	6451			3 962 000,00	
	012	50	6453			7 132 000,00	
	012	60	6331			120 000,00	
	012	60	6332			66 000,00	
	012	60	6336			125 000,00	
	012	60	64111			12 706 000,00	
	012	60	64112			205 000,00	
	012	60	64113			142 000,00	
	012	60	64114			48 000,00	
	012	60	64118			3 860 000,00	
	012	60	64131			435 000,00	
	012	60	64134			1 000,00	
	012	60	6451			2 044 000,00	
	012	60	6453			4 140 000,00	
	012	70	6331			15 000,00	
	012	70	6332			4 000,00	
	012	70	6336			7 600,00	
	012	70	64111			692 000,00	
	012	70	64112			11 000,00	
	012	70	64113			8 000,00	
	012	70	64114			1 500,00	
	012	70	64118			222 200,00	
	012	70	64131			95 000,00	
	012	70	64134			200,00	
	012	70	6451			135 000,00	
	012	70	6453			227 000,00	
	012	738	6331			2 400,00	
	012	738	6332			1 700,00	
	012	738	6336			3 200,00	
	012	738	64111			330 000,00	
	012	738	64112			4 800,00	
	012	738	64113			900,00	
	012	738	64114			1 600,00	
	012	738	64118			88 100,00	
	012	738	6451			50 000,00	
	012	738	6453			106 000,00	
	012	90	6331			5 300,00	

Paye des agents

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		
				Année	Code	Dépenses	Recettes	
	012	90	6332			1 500,00		
	012	90	6336			2 900,00		
	012	90	64111			310 000,00		
	012	90	64112			9 800,00		
	012	90	64113			2 100,00		
	012	90	64114			400,00		
	012	90	64118			71 300,00		
	012	90	6451			45 000,00		
	012	90	6453			96 000,00		
	012	921	6331			13 000,00		
	012	921	6332			3 500,00		
	012	921	6336			6 600,00		
	012	921	64111			577 000,00		
	012	921	64112			15 000,00		
	012	921	64113			12 000,00		
	012	921	64114			1 800,00		
	012	921	64118			195 200,00		
	012	921	64131			122 000,00		
	012	921	64134			200,00		
	012	921	6451			122 000,00		
	012	921	6453			192 000,00		
Paye des agents	016	550	6331			28 000,00		
	016	550	6332			13 000,00		
	016	550	6336			24 000,00		
	016	550	64111			2 200 000,00		
	016	550	64112			38 000,00		
	016	550	64113			86 000,00		
	016	550	64114			6 300,00		
	016	550	64118			445 400,00		
	016	550	64131			424 000,00		
	016	550	64134			1 800,00		
	016	550	6451			444 000,00		
	016	550	6453			755 000,00		
	017	566	6331			21 000,00		
	017	566	6332			8 400,00		
	017	566	6336			16 000,00		
	017	566	64111			1 559 000,00		
	017	566	64112			33 000,00		
	017	566	64113			41 000,00		
	017	566	64114			5 200,00		
	017	566	64118			326 000,00		
	017	566	64131			124 000,00		
	017	566	64134			500,00		
	017	566	6451			270 000,00		
	017	566	6453			516 000,00		
		6586	01	65861			456 000,00	
	Total prestation						154 142 330,00	
	Paye des Assistants familiaux	012	51	6331			155 000,00	
012		51	6336			152 000,00		
012		51	64121			20 310 000,00		
012		51	64123			90 000,00		
012		51	64124			20 000,00		

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Paye des Assistants familiaux	012	51	64126			116 000,00	
	012	51	64128			145 000,00	
	012	51	6451			4 500 000,00	
	012	51	6453			790 000,00	
	012	51	6471			76 500,00	
	012	51	6473			235 000,00	
	65	51	6522			5 920 000,00	
Total prestation						32 509 500,00	
Prise en charge des frais de déplacement des agents	011	0201	6251			40 000,00	
Total prestation						40 000,00	
Remboursement de frais aux Assistants Familiaux	011	51	6245			1 165 000,00	
	011	51	6251			35 000,00	
Total prestation						1 200 000,00	
Remboursement des trajets domicile travail	012	0201	6488			51 000,00	
Total prestation						51 000,00	
Remboursements de frais aux agents	011	0201	6251			160 000,00	
	011	20	6251			46 000,00	
	011	30	6251			10 000,00	
	011	313	6251			25 000,00	
	011	314	6251			4 000,00	
	011	315	6251			4 000,00	
	011	41	6251			145 000,00	
	011	50	6251			450 000,00	
	011	60	6251			250 000,00	
	011	621	6251			5 000,00	
	011	70	6251			6 000,00	
	011	738	6251			15 000,00	
	011	90	6251			2 000,00	
	011	921	6251			10 000,00	
	016	550	6251			38 000,00	
	017	566	6251			35 000,00	
Total prestation						1 205 000,00	
Ruptures conventionnelles des assistants familiaux	012	51	64126			30 000,00	
Total prestation						30 000,00	
Ruptures conventionnelles du personnel titulaire	012	0201	64116			30 000,00	
Total prestation						30 000,00	
Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES						190 908 830,00	1 760 000,00

Service S0065 DGARI - SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Examen médical	011	0201	60632			500,00	
	011	0201	6068			2 000,00	
	011	41	61558			1 000,00	
	012	0201	6475			30 000,00	
	21	41	2188				1 500,00
Total prestation						33 500,00	1 500,00
Vaccinations et petits soins	011	0201	60661			8 000,00	
	011	0201	60662			3 500,00	
Total prestation						11 500,00	
Service S0065 DGARI - SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE						45 000,00	1 500,00

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics	65	221	65511			8 874 000,00		
Total prestation						8 874 000,00		
Dotation annuelle de fonctionnement collèges privés	65	221	65512			2 999 250,00		
Total prestation						2 999 250,00		
Dotation annuelle équipement des collèges	204	221	20431					300 000,00
Total prestation								300 000,00
Dotation classes SEGPA	204	221	20431					70 000,00
	65	221	6568			58 800,00		
Total prestation						58 800,00		70 000,00
Dotation création classe ULIS	204	221	20431					15 000,00
Total prestation								15 000,00
Dotation pour forfait externat collèges privés	65	221	6568			1 968 100,00		
Total prestation						1 968 100,00		
Dotation pour l'acquisition de véhicules de services	204	221	20431					16 000,00
Total prestation								16 000,00
Fonds départemental des Personnels d'Internat	74	221	7475				1 780 000,00	
Total prestation							1 780 000,00	
Loyers des logements de fonction des collèges	75	221	752				50 000,00	
Total prestation							50 000,00	
Mise à disposition de mobilier scolaire	21	221	21841					50 000,00
Total prestation								50 000,00
Participation au fonctionnement des collèges des départements limitrophes accueillant des gardois	65	221	6558			282 000,00		
Total prestation						282 000,00		
Participation au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges	65	221	6568			300 000,00		
Total prestation						300 000,00		
Participation au fonctionnement des halles de sport	65	221	6568			500 400,00		
	74	221	7474				85 000,00	
Total prestation						500 400,00	85 000,00	
Participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges gardois accueillant des élèves non gardois	74	221	7473				145 000,00	
Total prestation							145 000,00	

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Plan pluriannuel de lutte contre la pénibilité	011	221	6228			50 000,00		
	21	221	2188	2 023	PENIBILITE			200 000,00
Total prestation						50 000,00		200 000,00
Prise en charge de frais supplémentaires des collèges	65	221	6568			200 000,00		
Total prestation						200 000,00		
Prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignants référents	65	221	6568			24 000,00		
	70	221	70878				24 000,00	
Total prestation						24 000,00	24 000,00	
Prise en charge de matières d'œuvre et des petits travaux pour les collèges	65	221	6568			231 400,00		
Total prestation						231 400,00		
Prise en charge des transports culturels	65	221	6568			30 000,00		
Total prestation						30 000,00		
Prise en charge des transports EPS	65	221	6568			200 000,00		
Total prestation						200 000,00		
Subventions pour la construction et la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collèges	204	20	204142	2 022	EQUISPORT			100 000,00
	204	20	204142	2 023	EQUISPORT			100 000,00
Total prestation								200 000,00
Subventions pour la réfection des halles de sports communale	204	33	204142	2 020	HALLESPORT			209 053,00
Total prestation								209 053,00
Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION						15 717 950,00	2 084 000,00	1 060 053,00

Service S0072 DEJCS - SERVICE RESTAURATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement de l'UCL (Unité de conditionnement des légumes)	011	20	60632			9 000,00		
	011	20	6068			12 000,00		
	011	20	61558			28 000,00		
	011	20	6288			6 800,00		
	21	20	2157					6 000,00
	21	20	2188					12 000,00
Total prestation						55 800,00		18 000,00
Participation des communes aux services de restauration des collèges	74	221	7474				57 000,00	
Total prestation							57 000,00	
Sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire	011	28	6184			6 500,00		
	65	221	6568			100,00		
Total prestation						6 600,00		
Service S0072 DEJCS - SERVICE RESTAURATION						62 400,00	57 000,00	18 000,00

Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages	011	70	6281			10 000,00			
	13	70	13172	2 016	THD				330 000,00
	20	70	2031	2 016	THD			120 000,00	
	204	70	20423	2 016	THD			300 000,00	
	70	70	70388				50 000,00		
	75	70	757	2 019	REDTHD		820 000,00		
Total prestation						10 000,00	870 000,00	420 000,00	330 000,00
Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile	011	70	611			20 000,00			
Total prestation						20 000,00			
Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE						30 000,00	870 000,00	420 000,00	330 000,00

Service S0078 MPV - MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Contribution à des actions de prévention spécialisée	65	51	6568			1 677 973,00
Total prestation						1 677 973,00
Subvention fonctionnement des centres sociaux	65	58	65734			213 710,00
	65	58	65737			67 570,00
	65	58	6574			663 360,00
Total prestation						944 640,00
Subventions pour des actions de développement social dans le cadre du FDS (hors ORU)	011	30	60623			5 000,00
	65	30	6568			35 000,00
	65	30	65734			63 000,00
	65	30	65737			29 000,00
	65	30	6574			1 145 000,00
Total prestation						1 277 000,00
Service S0078 MPV - MISSION POLITIQUE DE LA VILLE						3 899 613,00

Service S0079 DATH - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Actions de promotion Gard Militant du Goût	011	94	6234			3 000,00		
	011	94	6236			57 000,00		
Total prestation						60 000,00		
Salon de l'agriculture	011	94	6132			26 000,00		
	011	94	614			22 000,00		
	011	94	6234			13 000,00		
	011	94	6238			160 000,00		
	011	94	6241			20 000,00		
	65	94	6574			19 000,00		
Total prestation						260 000,00		
Subvention au Comité Départemental du Tourisme (CDT) Gard Tourisme	65	94	6574			2 197 000,00		
Total prestation						2 197 000,00		
Subvention aux Gites de France	65	94	6574			100 000,00		
Total prestation						100 000,00		
Subvention pour la valorisation du patrimoine gastronomique	65	94	65734			12 000,00		
	65	94	65737			84 000,00		
	65	94	6574			181 000,00		
Total prestation						277 000,00		
Subvention pour les manifestations et opérations touristiques	65	94	65734			5 000,00		
	65	94	65737			6 000,00		
	65	94	6574			48 000,00		
Total prestation						59 000,00		
Subvention pour les projets structurants à vocation touristique (PAVT)	13	621	1318					5 000,00
	204	94	204141	2 020	PAVT		1 500,00	
	204	94	204141	2 022	PAVT		19 100,00	
	204	94	204141	2 023	PAVT		20 000,00	
	204	94	204142	2 019	PAVT		20 000,00	
	204	94	204142	2 021	PAVT		30 300,00	
	204	94	204142	2 022	PAVT		65 000,00	
	204	94	204142	2 023	PAVT		30 000,00	
	204	94	20421	2 021	PAVT		2 200,00	
	204	94	20421	2 022	PAVT		10 500,00	
	204	94	20421	2 023	PAVT		15 000,00	
	204	94	20422	2 021	PAVT		800,00	
	204	94	20422	2 023	PAVT		15 000,00	
	21	621	2188				100 000,00	
Total prestation							329 400,00	5 000,00
Subvention pour les projets structurants (modernisation des exploitations agricoles)	204	94	20421	2 021	AGRITOUR		10 500,00	
	204	94	20422	2 019	AGRITOUR		3 040,00	
	204	94	20422	2 021	AGRITOUR		10 500,00	
	204	94	20422	2 023	AGRITOUR		20 000,00	
Total prestation							44 040,00	
Subvention pour le tourisme social et solidaire	65	94	65734			10 000,00		
	65	94	6574			98 000,00		
	65	94	6574	2 022	TSSD	10 000,00		
Total prestation						118 000,00		
Service S0079 DATH - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE						3 071 000,00	373 440,00	5 000,00

Service S0082 DCO - SERVICE MEDIAS DEPARTEMENTAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Animation du site internet	011	023	6156			8 000,00	
	011	023	62268			2 000,00	
	011	023	6228			10 000,00	
	20	023	2051				85 000,00
Total prestation						20 000,00	85 000,00
Petit équipement de communication	21	023	21838				30 000,00
Total prestation							30 000,00
Service S0082 DCO - SERVICE MEDIAS DEPARTEMENTAUX						20 000,00	115 000,00

Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Campagnes de communication	011	023	6231			1 245 000,00	
	011	023	6238			25 000,00	
Total prestation						1 270 000,00	
Journal	011	023	611			50 000,00	
	011	023	6236			120 000,00	
	011	023	6238			40 000,00	
Total prestation						210 000,00	
Supports de communication	011	023	6236			100 000,00	
	011	023	6238			200 000,00	
	21	023	2188				35 000,00
Total prestation						300 000,00	35 000,00
Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES						1 780 000,00	35 000,00

Service S0084 DAD - DIR ADJOINTE VALORISATION ET PARTENARIATS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Mise en valeur des archives (expositions, publications)	011	315	6188			38 000,00		
	011	315	6241			1 000,00		
	65	315	65818			2 000,00		
	70	315	7088				500,00	
Total prestation						41 000,00	500,00	
Organisation et animation d'ateliers pédagogiques	011	315	6068			4 000,00		
	011	315	611			25 000,00		
	011	315	6188			118 000,00		
Total prestation						147 000,00		
Subvention pour archives communales	204	315	204141					5 000,00
Total prestation								5 000,00
Service S0084 DAD - DIR ADJOINTE VALORISATION ET PARTENARIATS						188 000,00	500,00	5 000,00

Service S0091 DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Actions de prévention des inondations	011	18	6185			6 000,00		
	011	18	6281			4 000,00		
Total prestation						10 000,00		
Actions relatives à l'eau et les milieux aquatiques	011	70	6281			4 500,00		
	011	738	611			130 000,00		
	21	64	2157					5 000,00
	74	64	74718				82 550,00	
Total prestation						134 500,00	82 550,00	5 000,00
Assistance technique réglementaire à l'eau	011	61	60632			3 500,00		
	011	61	611			45 000,00		
	011	61	61558			8 000,00		
	21	61	2157					25 000,00
	21	61	2182					20 000,00
	70	61	705				56 000,00	
	74	61	74788				159 000,00	
Total prestation						56 500,00	215 000,00	45 000,00
Études d'intérêt départemental sur l'eau	011	70	617	2 022	STREAUCLIM	40 000,00		
Total prestation						40 000,00		
Service S0091 DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES						241 000,00	297 550,00	50 000,00

Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation des barrages	011	01	637			20 000,00			
	011	64	60632			10 000,00			
	011	64	611			10 000,00			
	011	64	611	2 020	EDD	100 000,00			
	011	64	611	2 023	BARRAGES	15 000,00			
	011	64	615231			85 000,00			
	011	64	615231	2 022	BARRAGES	40 000,00			
	011	64	615231	2 023	BARRAGES	27 600,00			
	011	64	617			10 000,00			
	011	64	617	2 020	BARRAGES	18 074,61			
	011	64	617	2 020	EDD	102 000,00			
	011	64	617	2 021	BARRAGES	21 000,00			
	011	64	617	2 023	BARRAGES	45 000,00			
	011	64	62268			60 000,00			
	011	64	62268	2 023	BARRAGES	30 000,00			
	011	64	6231			4 000,00			
21	64	2157						60 000,00	
70	64	70323					4 000,00		
Total prestation						597 674,61	4 000,00	60 000,00	
Opérations sur les barrages	13	64	1318						218 880,24
	20	64	2031					120 000,00	
	20	64	2031	2 017	PROCECILE			1 174 030,89	
	20	64	2031	2 017	SENDROME			39 523,47	
	20	64	2031	2 018	SECURPISE			67 028,25	
	23	64	2312	2 017	PROCECILE			860 372,20	
	23	64	231318					200 000,00	
	23	64	231318	2 017	SENDROME			545 000,00	
	23	64	237					10 000,00	
	23	64	237	2 017	PROCECILE			180 000,00	
	23	64	238	2 017	PROCECILE			95 596,91	
	23	64	238	2 017	SENDROME			15 000,00	
	23	64	238	2 018	SECURPISE			20 000,00	
Total prestation								3 326 551,72	218 880,24
Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES						597 674,61	4 000,00	3 386 551,72	218 880,24

Service S0093 DCDG - DIRECTION COORDINATION DIRECTION GENERALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Financement d'actions pour l'égalité femmes hommes	011	01	6238			10 000,00	
	65	01	6574			5 500,00	
Total prestation						15 500,00	
Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	011	01	6238			10 000,00	
	65	01	6574			198 650,00	
Total prestation						208 650,00	
Service S0093 DCDG - DIRECTION COORDINATION DIRECTION GENERALE						224 150,00	

Service S0094 DATH - SERVICE FONDS EUROPEENS ET TERRITOIRES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Appui technique pour des projets de coopération territoriale	011	048	6228			14 000,00	
Total prestation						14 000,00	
Cotisation à des réseaux de coopération territoriale	011	048	6281			8 000,00	
Total prestation						8 000,00	
Gestion de la subvention globale du Fonds social européen (FSE et FSE+)	011	58	6228			20 000,00	
	65	041	65734	2 015	INCLUSION	12 959,53	
	65	041	65734	2 022	FSE+	1 400 000,00	
	65	041	65735	2 015	INCLUSION	19 822,34	
	65	041	65735	2 022	FSE+	100 000,00	
	65	041	6574	2 015	INCLUSION	700 000,00	
	65	041	6574	2 022	FSE+	100 000,00	
	74	041	74771	2 015	INCLUSION		1 450 000,00
Total prestation						2 352 781,87	1 450 000,00
Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe	65	048	6574			5 000,00	
Total prestation						5 000,00	
Subvention et participation aux PETR et au GAL Cévennes	65	91	65734			30 000,00	
	65	91	6574			35 000,00	
Total prestation						65 000,00	
Service S0094 DATH - SERVICE FONDS EUROPEENS ET TERRITOIRES						2 444 781,87	1 450 000,00

Service S0116 DAP - SERVICE BUDGET, FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention aux initiatives de promotion et d'animation locale	65	0201	6574			104 000,00
Total prestation						104 000,00
Subventions complémentaires de fonctionnement	65	91	6574			203 000,00
Total prestation						203 000,00
Service S0116 DAP - SERVICE BUDGET, FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES						307 000,00

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de matériel pour les consultations pré et post natales	011	41	61558			6 000,00		
	011	50	60632			19 315,00		
	21	41	2188					35 000,00
Total prestation						25 315,00		35 000,00
Achat de matériel roulant pour les sages-femmes et autres personnes de l'action sociale	011	41	60632			13 000,00		
Total prestation						13 000,00		
Achat de produits pharmaceutiques	011	41	60668			21 650,00		
Total prestation						21 650,00		
Déplacement des mineurs et des adultes désignés par le CG (voyages)	011	50	6245			50 000,00		
Total prestation						50 000,00		
Fonctionnement de la structure	011	50	6282			270 000,00		
	011	50	6227			10 000,00		
	011	50	6234			500,00		
	011	51	6132			1 500,00		
	011	52	6228			3 135,00		
	65	58	65818			1 100,00		
Total prestation						286 235,00		
Interprétariat	011	58	6228			8 200,00		
Total prestation						8 200,00		
Mise en œuvre des dispositifs de protection dans le cadre de la crise sanitaire	011	50	60668			95 000,00		
Total prestation						95 000,00		
Prise en charge des frais liés aux actions et informations collectives	011	50	60623			10 200,00		
	011	50	60632			3 100,00		
Total prestation						13 300,00		

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
	011	58	611	2 023	SCHEMADSD	45 000,00		
	011	58	6228	2 023	SCHEMADSD	10 000,00		
	016	551	6511411	2 023	SCHEMADSD	1 800 000,00		
	016	551	651142	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	017	564	611	2 023	SCHEMADSD	530 000,00		
	017	564	65661	2 023	SCHEMADSD	24 280,00		
	017	564	6574	2 023	SCHEMADSD	606 771,00		
	017	564	74718	2 023	SCHEMADSR		190 400,00	
	017	564	74771	2 023	SCHEMADSR		230 000,00	
	65	30	6574	2 023	SCHEMADSD	78 000,00		
	65	41	65734	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	42	6574	2 023	SCHEMADSD	39 466,00		
	65	51	6512	2 023	SCHEMADSD	360 000,00		
	65	51	652412	2 023	SCHEMADSD	600 000,00		
	65	51	652413	2 023	SCHEMADSD	200 000,00		
	65	51	652416	2 023	SCHEMADSD	200 000,00		
	65	51	652418	2 023	SCHEMADSD	400 000,00		
	65	51	6568	2 023	SCHEMADSD	111 213,00		
	65	51	6574	2 023	SCHEMADSD	86 000,00		
	65	52	6511212	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	52	651128	2 023	SCHEMADSD	350 000,00		
	65	52	6522	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	52	65242	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	538	65243	2 023	SCHEMADSD	70 000,00		
	65	538	65737	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	538	6574	2 023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	564	6574	2 023	SCHEMADSD	510 000,00		
	65	58	65661	2 023	SCHEMADSD	60 000,00		
	65	58	65737	2 023	SCHEMADSD	60 000,00		
	65	58	6574	2 023	SCHEMADSD	99 000,00		
	65	72	6518	2 023	SCHEMADSD	15 240,00		
	65	91	6574	2 023	SCHEMADSD	50 000,00		

Schéma unique des solidarités sociales

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Schéma unique des solidarités sociales	74	51	74771	2 023	SCHEMADSR		360 000,00	
	74	51	74788	2 023	SCHEMADSR		300 000,00	
	74	531	7478141	2 023	SCHEMADSR		1 200 000,00	
	74	551	7478141	2 023	SCHEMADSR		1 800 000,00	
	74	564	74718	2 023	SCHEMADSR		450 000,00	
	74	58	74788	2 023	SCHEMADSR		200 000,00	
Total prestation						7 004 970,00	4 730 400,00	
Supervisions pour les équipes du secteur social	011	50	6228			177 000,00		
Total prestation						177 000,00		
Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE						7 694 670,00	4 730 400,00	35 000,00

Service S0120 DAJCP- SERVICE ASSEMBLEES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Cotisations à des associations d'Elus	011	0202	6281			65 000,00
Total prestation						65 000,00
Enregistrement et transcription des débats	011	021	62268			7 000,00
Total prestation						7 000,00
Gestion des frais de mission et de déplacement des élus	65	021	6532			50 000,00
Total prestation						50 000,00
Indemnités dues aux élus	65	021	6531			1 636 000,00
	65	021	6533			183 000,00
	65	021	6534			523 000,00
Total prestation						2 342 000,00
Organisation et gestion de la formation des élus (frais pédagogiques)	65	021	6535			32 355,50
Total prestation						32 355,50
Subvention à des associations d'élus	65	021	6574			30 000,00
	65	021	6574	2 023	ARCGG	300 000,00
Total prestation						330 000,00
Service S0120 DAJCP- SERVICE ASSEMBLEES						2 826 355,50

Service S0121 DGARI - SERVICE D'APPUI

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Développement de la conformité en interne	011	0202	6281			600,00
Total prestation						600,00
Gestion des commandes de documentation pour les services et les élus	011	0202	6182			121 000,00
	011	0202	6281			1 000,00
	6586	01	65862			20 000,00
Total prestation						142 000,00
Organisation réunions de travail et séminaires	011	0201	6228			3 000,00
	011	0201	6234			2 000,00
	011	0201	6238			5 000,00
Total prestation						10 000,00
Service S0121 DGARI - SERVICE D'APPUI						152 600,00

Service S0123 DADST - SERVICE ALLOCATIONS RSA

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Plan de contrôle des allocataires RSA avec les organismes payeurs	017	565	6568			27 000,00	
Total prestation						27 000,00	
Revenu de solidarité active	011	58	62878			400,00	
	017	567	6188			30 000,00	
	017	567	65171			158 349 600,00	
	017	567	65172			28 545 000,00	
	017	567	6542			5 000,00	
	017	567	75342				1 440 000,00
	017	567	75343				100 000,00
	017	567	7788				10 000,00
	017	568	6577			10 000,00	
	017	568	6718			8 000,00	
	017	568	673			25 000,00	
	73	01	7352				99 644 520,00
	74	01	74783				8 188 200,00
Total prestation						186 973 000,00	109 382 720,00
Service S0123 DADST - SERVICE ALLOCATIONS RSA						187 000 000,00	109 382 720,00

Service S0124 DADST - SERVICE INSERTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des Gens du voyage	011	58	6228	2 021	GDV	94 000,00	
Total prestation						94 000,00	
Financement des emplois du secteur non marchand (CAOM)	017	564	65661			2 477 720,00	
	017	564	6568			12 000,00	
Total prestation						2 489 720,00	
Ingénierie des usagers (plan lutte pauvreté et emploi)	011	58	6228			10 000,00	
Total prestation						10 000,00	
Participation volontaire départementale aux salaires des CDDI (IAE non marchand)	017	564	65661			60 000,00	
	65	58	65661			30 000,00	
Total prestation						90 000,00	
Plan d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	017	564	6574			1 050 000,00	
	74	58	74718				2 300 000,00
Total prestation						1 050 000,00	2 300 000,00
Subvention de fonctionnement dans le domaine de l'insertion	65	58	6574			75 000,00	
Total prestation						75 000,00	
Subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion	017	564	6574			31 000,00	
Total prestation						31 000,00	
Subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA)- Ordinaires	017	564	6574			577 338,00	
Total prestation						577 338,00	
Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchande (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)	017	564	6561			77 480,00	
	017	564	65734	2 022	IAECHANTIE	62 289,00	
	017	564	65734	2 023	IAECHANTIE	683 961,00	
	017	564	65737	2 022	IAECHANTIE	187 500,00	
	017	564	65737	2 023	IAECHANTIE	2 108 000,00	
	017	564	6574			6 500,00	
	017	564	6574	2 022	IAECHANTIE	19 500,00	
	017	564	6574	2 023	IAECHANTIE	12 999,00	
Total prestation						3 158 229,00	
Subventions pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE	017	564	6574			128 000,00	
Total prestation						128 000,00	
Subventions pour les relais emploi	65	58	6574			300 700,00	
Total prestation						300 700,00	
Service S0124 DADST - SERVICE INSERTION						8 003 987,00	2 300 000,00

Service S0125 DAJCP- SERVICE JURIDIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Protection fonctionnelle des agents	011	0202	6227			5 000,00
	011	0202	62878			2 000,00
Total prestation						7 000,00
Rédaction d'études juridiques	011	0202	62268			35 000,00
Total prestation						35 000,00
Représentation des intérêts de la collectivité	011	0202	6227			101 000,00
Total prestation						101 000,00
Subvention aux organismes à caractère juridique	65	0202	6574			6 000,00
Total prestation						6 000,00
Service S0125 DAJCP- SERVICE JURIDIQUE						149 000,00

Service S0127 DAJCP - SERVICE INSTRUCTION ET CONTROLE DES SUBVENTIONS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Répartition des enveloppes cantonales "Animations d'intérêt local"	65	0202	6574			207 000,00
Total prestation						207 000,00
Service S0127 DAJCP - SERVICE INSTRUCTION ET CONTROLE DES SUBVENTIONS						207 000,00

Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition de postes de travail numériques	20	0202	2051				10 000,00
	21	0202	21838				507 500,00
	21	0202	21848				174 000,00
	21	0202	2185				53 000,00
Total prestation							744 500,00
Acquisition de postes de travail numériques pour les collèges	20	221	2051				83 500,00
	21	221	2153				40 000,00
	21	221	21831				1 659 000,00
	21	221	2185				25 000,00
	21	221	2188				5 000,00
Total prestation							1 812 500,00
Maintenance des postes de travail numériques	011	0202	60632			35 000,00	
	011	0202	6156			207 000,00	
	011	0202	6188			16 000,00	
	011	0202	6228			24 000,00	
Total prestation						282 000,00	
Maintenance des postes de travail numériques pour les collèges	011	221	60632			30 000,00	
	011	221	6156			20 000,00	
	011	221	6228			16 000,00	
Total prestation						66 000,00	
Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT						348 000,00	2 557 000,00

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Assistance à maîtrise d'œuvre et à maîtrise d'ouvrage (AMOE/AMOA)	011	0202	6228			267 830,00	
	011	52	6228			50 000,00	
Total prestation						317 830,00	
Déploiement d'applications et des matériels associés	20	0202	2051				815 295,00
	20	52	2051				44 500,00
Total prestation							859 795,00
Maintenance des applications et des matériels associés	011	0202	6156			483 285,00	
	011	0202	6188			261 525,00	
	011	52	6156			23 500,00	
	65	0202	65818			2 130,00	
Total prestation						770 440,00	
Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS						1 088 270,00	859 795,00

Service S0140 DEVPN - SERVICE COORDINATION ET ANIMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution à l'Agence Technique Départementale	65	01	6568			100 000,00	
Total prestation						100 000,00	
Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes/ententes DFCI	65	18	6561			36 000,00	
Total prestation						36 000,00	
Contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ ententes patrimoine naturel	65	738	6561			3 658 000,00	
	74	738	7474				500 000,00
Total prestation						3 658 000,00	500 000,00
Financement CAUE	014	71	7398			900 000,00	
Total prestation						900 000,00	
Subventions aux syndicats mixtes - eau et milieu aquatique	65	64	65737			715 000,00	
Total prestation						715 000,00	
Service S0140 DEVPN - SERVICE COORDINATION ET ANIMATION						5 409 000,00	500 000,00

Service S0144 DAUT - SERVICE ACCUEIL INFORMATION AIDE TRANSPORT SCOLAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Allocations aux familles pour le transport des élèves handicapés	65	81	6514			1 950 000,00
	65	81	6518			610 000,00
Total prestation						2 560 000,00
Service S0144 DAUT - SERVICE ACCUEIL INFORMATION AIDE TRANSPORT SCOLAIRE						2 560 000,00

Service S0145 DAUT - SERVICE GESTION DES ETS SOCIAUX ET MS PA PH

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements PA	204	52	20422	2 022	SOLIDARITE	150 000,00
	204	52	20422	2 023	SOLIDARITE	170 000,00
	204	538	2041721	2 019	SOLIDARITE	187 500,00
	204	538	2041722	2 017	SOLIDARITE	344 839,06
	204	538	2041722	2 019	SOLIDARITE	134 025,00
	204	538	2041722	2 021	SOLIDARITE	26 015,00
	204	538	2041781	2 019	SOLIDARITE	67 869,40
	204	538	2041781	2 021	SOLIDARITE	172 000,00
	204	538	2041782	2 018	SOLIDARITE	328 445,13
	204	538	2041782	2 019	SOLIDARITE	575 243,86
	204	538	2041782	2 020	SOLIDARITE	349 833,00
	204	538	2041782	2 021	SOLIDARITE	699 999,94
	204	538	20422	2 018	SOLIDARITE	121 554,87
	204	538	20422	2 019	SOLIDARITE	135 361,74
	204	538	20422	2 020	SOLIDARITE	550 167,00
	204	538	20422	2 021	SOLIDARITE	16 401,00
204	538	20422	2 022	SOLIDARITE	150 000,00	
Total prestation						4 179 255,00
Subventions du CHU Nîmes Serre Cavalier	204	538	2041782	2 023	CHUSERRECA	1 000 000,00
Total prestation						1 000 000,00
Service S0145 DAUT - SERVICE GESTION DES ETS SOCIAUX ET MS PA PH						5 179 255,00

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Aide à la vie partagée	65	52	651128			250 000,00	
	65	538	65113			250 000,00	
	74	531	7478141				200 000,00
	74	532	7478142				200 000,00
Total prestation						500 000,00	400 000,00
Compensation du surcout lié à l'application de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour les SAAD non couverts par des CPOM	016	551	6511411			2 900 000,00	
	016	551	747811				1 450 000,00
	65	52	6511211			900 000,00	
	65	538	6514			200 000,00	
	74	52	747812				450 000,00
	74	538	747818				100 000,00
Total prestation						4 000 000,00	2 000 000,00
Financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie	65	532	6574			2 200 000,00	
	74	531	7478141				2 200 000,00
Total prestation						2 200 000,00	2 200 000,00
Subventions à divers organismes partenaires	65	52	6574			162 000,00	
	65	538	6574			113 200,00	
Total prestation						275 200,00	
Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES						6 975 200,00	4 600 000,00

Service S0152 DTER - SERVICE A USAGER ET A L'EXPLOITATION DES RESEAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Exploitation du réseau routier (SUER)	011	621	60633			5 500,00
	011	621	611			66 800,00
	011	621	6132			100,00
	011	621	6156			34 600,00
	011	621	6262			20 000,00
Total prestation						127 000,00
Service S0152 DTER - SERVICE A USAGER ET A L'EXPLOITATION DES RESEAUX						127 000,00

Service S0154 DTER- SERVICE SOUTIEN OPERATIONNEL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (SSO)	011	621	60611			1 000,00
	011	621	60633			2 000 000,00
	011	621	611			20 000,00
	011	621	6135			200 000,00
	011	621	615231			2 872 700,00
	011	621	6156			50 000,00
	011	621	617			80 000,00
Total prestation						5 223 700,00
Service S0154 DTER- SERVICE SOUTIEN OPERATIONNEL						5 223 700,00

Service S0155 DMR - SERVICE LABORATOIRE ROUTIER

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (SLR)	011	621	60628			8 000,00
	011	621	60632			2 000,00
	011	621	61558			20 000,00
	011	621	617			2 500,00
	011	621	6182			2 500,00
Total prestation						35 000,00
Service S0155 DMR - SERVICE LABORATOIRE ROUTIER						35 000,00

Service S0162 DLOG - SERVICE GARAGE DEPARTEMENTAL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Carburant	011	0202	60622			1 600 000,00		
Total prestation						1 600 000,00		
Création des Maisons du Conseil départemental itinérantes	011	0202	6135			120 000,00		
Total prestation						120 000,00		
Entretien matériel garage	011	0202	615221			7 000,00		
	011	0202	61558			6 000,00		
	011	0202	6156			2 500,00		
	011	0202	6228			27 000,00		
	21	0202	2157					50 000,00
	23	0202	231351					17 500,00
Total prestation						42 500,00		67 500,00
Entretien véhicule	011	0202	60631			50 000,00		
	011	0202	60632			1 350 000,00		
	011	0202	611			115 000,00		
	011	0202	6135			24 000,00		
	011	0202	61551			525 000,00		
	011	0202	6156			6 000,00		
	011	0202	6188			2 000,00		
Total prestation						2 072 000,00		
Frais administratif véhicule	011	0202	6042			3 200,00		
	011	0202	6355			24 000,00		
	65	0202	65888			6 000,00		
Total prestation						33 200,00		
Sinistre véhicule	011	0202	61551			5 000,00		
Total prestation						5 000,00		
Vente biens garage	77	0202	7788				25 000,00	
Total prestation							25 000,00	
Service S0162 DLOG - SERVICE GARAGE DEPARTEMENTAL						3 872 700,00	25 000,00	67 500,00

Service S0163 DMR - SERVICE INGENIERIE FONCIERE ET PROCEDURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Acquisitions et cessions foncières (routes)	011	621	6132			1 000,00
	011	621	6227			4 000,00
	011	621	6228			20 000,00
	011	621	6231			5 000,00
	011	621	6354			1 000,00
	65	628	6568			1 000,00
Total prestation						32 000,00
Service S0163 DMR - SERVICE INGENIERIE FONCIERE ET PROCEDURE						32 000,00

Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Activités relatives au réseau ados	65	51	6514			1 500,00	
Total prestation						1 500,00	
Frais d'accueil chez les assistants familiaux	65	51	6518			705 000,00	
	65	51	65211			65 000,00	
Total prestation						770 000,00	
Frais d'hébergement en famille d'accueil	65	51	6522			907 000,00	
Total prestation						907 000,00	
Prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles	65	51	652411			4 567 817,00	
Total prestation						4 567 817,00	
Prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance	65	51	652411			10 571 483,00	
Total prestation						10 571 483,00	
Prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie	65	51	652413			4 151 366,00	
Total prestation						4 151 366,00	
Prise en charge de l'accueil des jeunes au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'hôtel	65	51	652414			41 600,00	
	65	51	652418			166 400,00	
Total prestation						208 000,00	
Prise en charge de l'accueil des mères avec enfants	011	51	62878			52 000,00	
	65	51	652418			366 080,00	
Total prestation						418 080,00	
Prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants	65	51	652412			34 210 000,00	
Total prestation						34 210 000,00	
Prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis	011	51	6068			1 040,00	
	011	51	6161			1 040,00	
	011	51	62878			31 200,00	
	65	51	6514			755 040,00	
	65	51	6518			15 600,00	
	65	51	6522			135 200,00	
	75	51	7512				5 000,00
	75	51	7513				500 000,00
	75	51	7518				18 000,00
	77	51	773				10 000,00
Total prestation						939 120,00	533 000,00
Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL						56 744 366,00	533 000,00

Service S0174 DEPE - SERVICE EQUIPE ADOPTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Achat de trousseaux de naissance	65	51	6514			3 500,00
Total prestation						3 500,00
Service S0174 DEPE - SERVICE EQUIPE ADOPTION						3 500,00

Service S0176 DATH - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Cotisation aux agences d'urbanisme	011	71	6281			33 600,00	
Total prestation						33 600,00	
Participation au syndicat mixte du Bois de Minteau	65	70	6561			40 000,00	
Total prestation						40 000,00	
Subvention pour la préservation du potentiel foncier gardois	65	71	6574	2 022	SAFER	15 000,00	
Total prestation						15 000,00	
Subvention pour le soutien aux services de proximité en milieu rural	204	91	204142	2 021	CREARURALE		20 000,00
Total prestation							20 000,00
Subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements	204	70	204142	2 017	DID		500 000,00
	204	70	204142	2 019	CDE		200 000,00
	204	70	204142	2 019	DID		455 894,00
	204	70	204142	2 020	CDE		1 200 000,00
	204	70	204142	2 021	CDE		1 600 000,00
	204	70	204142	2 021	DID		1 311 410,56
	204	70	204142	2 022	CDE		3 000 000,00
	204	70	204142	2 022	DID		800 000,00
	204	70	204142	2 023	CDE		3 000 000,00
	204	94	204142	2 022	DID		1 000 000,00
Total prestation							13 067 304,56
Subventions pour le développement de l'enseignement supérieur	204	23	2041782	2 018	PINEDE		125 000,00
	204	23	2041782	2 022	CPER2127		200 000,00
Total prestation							325 000,00
Service S0176 DATH - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES						88 600,00	13 412 304,56

Service S0180 DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la PMI	011	40	6236			40 000,00	
Total prestation						40 000,00	
Achat de produits pharmaceutiques	011	41	60661			46 000,00	
	011	41	60662			41 500,00	
	011	41	60668			2 000,00	
Total prestation						89 500,00	
Contribution à des actions d'accompagnement à la parentalité	011	41	60632			1 200,00	
	011	41	6182			200,00	
	011	41	6281			100,00	
	65	41	6514			3 000,00	
Total prestation						4 500,00	
Formation des Assistantes Maternelles	011	41	6183			188 000,00	
	012	41	6218			2 000,00	
Total prestation						190 000,00	
Participation au CAMSP d'Alès	65	41	6568			215 248,00	
Total prestation						215 248,00	
Participation au CAMSP de Bagnols sur Cèze	65	41	6568			125 955,00	
Total prestation						125 955,00	
Participation au CAMSP de Nîmes	65	41	65821			209 317,00	
Total prestation						209 317,00	
Participations à des structures œuvrant dans le domaine de la parentalité	65	41	6568			21 000,00	
	65	41	6574			21 000,00	
Total prestation						42 000,00	
Prise en charge des frais liés à la grossesse	65	41	6514			145 152,00	
	74	41	7476				300 000,00
Total prestation						145 152,00	300 000,00
Subventions pour les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et les relais assistants familiaux (RAM)	65	41	65734			172 000,00	
Total prestation						172 000,00	
Service S0180 DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE						1 233 672,00	300 000,00

Service S0182 POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Actions culturelles au Château d'Assas	011	313	6228			15 000,00
Total prestation						15 000,00
Service S0182 POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS						15 000,00

Service S0185 DACP - SERVICE OUTILS ET RESSOURCES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Actions de sensibilisation et de formation aux marchés publics	011	0202	62268			4 000,00
Total prestation						4 000,00
Service S0185 DACP - SERVICE OUTILS ET RESSOURCES						4 000,00

Service S0186 DAUT - SERVICE COMPENSATION DU HANDICAP

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Accords dits LAFORCADE Ségur 2PH	65	52	65242			1 500 000,00	
	74	52	747818				1 050 000,00
Total prestation						1 500 000,00	1 050 000,00
Allocations d'aides individuelles à l'hébergement PH et Services	011	50	62878			55 000,00	
	011	52	62878			25 000,00	
	65	52	65242			53 102 465,00	
	75	52	7513				300 000,00
Total prestation						53 182 465,00	300 000,00
Financement des SAVS et SAMSAH	65	52	65242			3 254 000,00	
Total prestation						3 254 000,00	
Prestation de Compensation du Handicap	65	52	6511211			23 641 500,00	
	65	52	6511212			1 645 000,00	
	74	52	747812				7 788 000,00
Total prestation						25 286 500,00	7 788 000,00
Prise en charge des aides ménagères PH	65	52	6514			15 000,00	
Total prestation						15 000,00	
Versement de l'allocation compensatrice	65	52	651122			3 400 000,00	
Total prestation						3 400 000,00	
Service S0186 DAUT - SERVICE COMPENSATION DU HANDICAP						86 637 965,00	9 138 000,00

Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Accords dits LAFORCADE Ségur 2PA	65	538	65243			1 200 000,00	
	74	538	747818				840 000,00
Total prestation						1 200 000,00	840 000,00
Allocation d'aides individuelles à l'hébergement PA (HORS APAE)	011	538	6227			500,00	
	65	538	65243			35 892 368,00	
	75	538	7513				5 400 000,00
Total prestation						35 892 868,00	5 400 000,00
Participation aux associations tutélaires	65	52	6568			17 000,00	
Total prestation						17 000,00	
Prise en charge des aides ménagères PA	65	538	6514			1 685 000,00	
Total prestation						1 685 000,00	
Prise en charge des aides ménagères PA (ARSM2)	65	538	65113			5 000,00	
Total prestation						5 000,00	
Récupération des créances d'aide sociale	75	538	7513				2 000 000,00
Total prestation							2 000 000,00
Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE						38 799 868,00	8 240 000,00

Service S0190 DRH - SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de matériel ergonomique pour test	011	0202	60632			5 000,00		
Total prestation						5 000,00		
Aides versées dans le cadre du FIPHFP	65	0201	6518			20 000,00		
	74	0201	74788				40 000,00	
Total prestation						20 000,00	40 000,00	
Aménagement de postes RQTH	011	0202	60632			30 000,00		
	21	0202	21838					4 800,00
	21	0202	21841					4 800,00
Total prestation						30 000,00		9 600,00
Conseil et appui technique en matière de prévention des risques professionnels	011	0202	6228			40 000,00		
Total prestation						40 000,00		
Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	012	0201	6218			10 000,00		
Total prestation						10 000,00		
Marché santé sécurité au travail	011	0201	6184			140 000,00		
Total prestation						140 000,00		
Matériel SPQVT Achat et Maintenance	011	0202	60632			20 000,00		
Total prestation						20 000,00		
Métrologie	011	0202	6185			6 000,00		
Total prestation						6 000,00		
Séminaires relatifs à la qualité de vie au travail	011	0202	6228			40 000,00		
Total prestation						40 000,00		
Service S0190 DRH - SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL						311 000,00	40 000,00	9 600,00

Service S0192 DISI - POLE SECURITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Déploiement de logiciels de sécurisation	011	0202	6188			603 890,00	
	20	0202	2051				120 000,00
Total prestation						603 890,00	120 000,00
Déploiement de matériels de sécurisation	011	0202	60632			1 500,00	
Total prestation						1 500,00	
Mise en œuvre d'actions de sécurisation	011	0202	6228			39 000,00	
Total prestation						39 000,00	
Service S0192 DISI - POLE SECURITE						644 390,00	120 000,00

Service S0193 DISI - SERVICE UTILISATEURS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Accompagner aux usages numériques	011	0202	6182			6 600,00	
	011	0202	6188			13 500,00	
	011	0202	6228			20 000,00	
Total prestation						40 100,00	
Développer et maintenir le Système d'Information Géographique	011	0202	6156			2 400,00	
	20	0202	2051				15 000,00
Total prestation						2 400,00	15 000,00
Service S0193 DISI - SERVICE UTILISATEURS						42 500,00	15 000,00

Service S0204 DAUT - MISSION SOUTIEN AU GIP ET MODE D'ACCUEILS ALTERNATIFS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Formation des accueillants PA-PH	011	50	6183			55 673,00	
	011	50	62878			5 000,00	
Total prestation						60 673,00	
Hébergement personnes handicapées en familles d'accueil	65	52	6522			380 000,00	
Total prestation						380 000,00	
Participation au GIP	65	52	651123			28 500,00	
	65	52	6568			400 000,00	
Total prestation						428 500,00	
Subvention pour les modes d'accueil alternatif	65	532	65737			244 000,00	
Total prestation						244 000,00	
Suivi médico-social des personnes accueillies en famille d'accueil (PA et PH)	016	553	611			273 000,00	
Total prestation						273 000,00	
Service S0204 DAUT - MISSION SOUTIEN AU GIP ET MODE D'ACCUEILS ALTERNATIFS						1 386 173,00	

Service S0213 DLL - SERVICE ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DEVELOP TERRITOIRES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisitions de mobilier DLL	21	313	2188					10 000,00
	77	313	7788				5 000,00	
Total prestation							5 000,00	10 000,00
Mise en réseau informatisé	204	313	204141					4 000,00
Total prestation								4 000,00
Organisation de manifestations culturelles (DLL)	011	313	6228			12 000,00		
	011	313	6288			4 700,00		
	65	313	65818			200,00		
Total prestation						16 900,00		
Subvention pour la création d'emploi de bibliothécaire	65	313	65734			2 100,00		
Total prestation						2 100,00		
Subventions pour l'achat de mobilier de bibliothèque en faveur du réseau	204	313	204141					27 000,00
Total prestation								27 000,00
Service S0213 DLL - SERVICE ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DEVELOP TERRITOIRES						19 000,00	5 000,00	41 000,00

Service S0225 DEPE - CELLULE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Coordination départementale dans le traitement des informations préoccupantes	65	51	6568			27 100,00	
Total prestation						27 100,00	
Service S0225 DEPE - CELLULE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES						27 100,00	

Service S0260 DADST - SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds d'Aide aux Jeunes	65	51	6512			150 000,00		
Total prestation						150 000,00		
Participation à la maison de justice et du droit	65	58	6568			31 200,00		
Total prestation						31 200,00		
Prise en charge des aides financières individuelles extra-légales	65	58	6512			400 000,00		
	77	58	773				500,00	
Total prestation						400 000,00	500,00	
Prise en charge des aides financières individuelles légales	65	51	65111			700 000,00		
	77	51	773				2 000,00	
Total prestation						700 000,00	2 000,00	
Subventions à des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins	65	42	6574			183 600,00		
Total prestation						183 600,00		
Subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP)	65	51	6574			54 200,00		
Total prestation						54 200,00		
Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale	011	58	6281			60,00		
	65	58	6574			421 000,00		
Total prestation						421 060,00		
Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale	204	58	20421					25 000,00
	204	58	20422					120 000,00
	204	58	20422	2 021	INVAS			280 000,00
Total prestation								425 000,00
Service S0260 DADST - SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE						1 940 060,00	2 500,00	425 000,00

Service S0261 DEPE - DIRECTION ADJOINTE DE L'ASE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Interventions des aides ménagères et des techniciennes de l'intervention sociale et familiale	65	51	6514			901 800,00	
Total prestation						901 800,00	
Participations à des structures ou des associations intervenant en prévention	65	51	6568			34 400,00	
Total prestation						34 400,00	
Prise en charge des interventions des équipes sociales associatives, AEMO et AEMO renforcée	65	51	652416			6 410 781,00	
Total prestation						6 410 781,00	
Prise en charge des tutelles aux biens et administration ad hoc	011	51	611			70 000,00	
Total prestation						70 000,00	
Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (plan Taquet)	011	51	6183			233 000,00	
	65	51	6514			394 177,00	
	75	51	7588				627 177,00
Total prestation						627 177,00	627 177,00
Subventions à des structures œuvrant dans le champ de la prévention	65	51	6574			325 000,00	
Total prestation						325 000,00	
Suivi financier des dessaisissements	011	51	62878			400 000,00	
	75	51	7511				330 000,00
Total prestation						400 000,00	330 000,00
Service S0261 DEPE - DIRECTION ADJOINTE DE L'ASE						8 769 158,00	957 177,00

Service S0262 DAP - SERVICE COORDINATION RH JURIDIQUE PROCESS COMMUNICAT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Participation pour le Conseil départemental d'Accès au Droit du Gard	65	58	6568			35 000,00
Total prestation						35 000,00
Service S0262 DAP - SERVICE COORDINATION RH JURIDIQUE PROCESS COMMUNICAT						35 000,00

Service S0268 DEPE - SERVICE EQUIPE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Prise en charge de l'hébergement et des frais de la vie quotidienne des mineurs non accompagnés	011	51	62878			30 000,00	
	65	51	6514			30 000,00	
	65	51	652411			547 500,00	
	65	51	652412			3 818 000,00	
	65	51	652418			5 574 500,00	
	74	51	74788				98 000,00
	75	51	7511				500 000,00
Total prestation						10 000 000,00	598 000,00
Service S0268 DEPE - SERVICE EQUIPE MINEURS NON ACCOMPAGNES						10 000 000,00	598 000,00

Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention aux actions d'insertion par l'activité agricole	017	564	6574			108 000,00
Total prestation						108 000,00
Subvention aux actions d'insertion par l'activité non salarié	65	564	6574			186 000,00
Total prestation						186 000,00
Subventions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire	65	91	6574			50 000,00
Total prestation						50 000,00
Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE						344 000,00

OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES

DIRECTION	IMPUTATION					Fonctionnement	
						Dépenses	Recettes
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	023	01	023	0	S0009	12 166 311,09	
	042	01	6811	0	S0008	69 000 000,00	
	042	01	752	0	S0008		470 000,00
	042	01	7768	0	S0008		15 274 785,00
	042	01	777	0	S0008		9 853 215,00
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION						81 166 311,09	25 598 000,00

DIRECTION	IMPUTATION					Investissement	
						Dépenses	Recettes
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	021	01	021	0	S0009		12 166 311,09
	040	01	13911	0	S0008	375 000,00	
	040	01	13912	0	S0008	404 000,00	
	040	01	13914	0	S0008	300 000,00	
	040	01	13915	0	S0008	3 000,00	
	040	01	13916	0	S0008	4 500,00	
	040	01	139172	0	S0008	22 000,00	
	040	01	139178	0	S0008	4 500,00	
	040	01	13918	0	S0008	3 540 000,00	
	040	01	13931	0	S0008	1 300 000,00	
	040	01	13932	0	S0008	3 830 215,00	
	040	01	13936	0	S0008	70 000,00	
	040	01	16878	0	S0008	470 000,00	
	040	01	198	0	S0008	15 274 785,00	
	040	01	28031	0	S0008		400 000,00
	040	01	2804112	0	S0008		500 000,00
	040	01	2804113	0	S0008		90 000,00
	040	01	2804121	0	S0008		220 000,00
	040	01	2804122	0	S0008		240 000,00
	040	01	2804141	0	S0008		915 000,00
	040	01	2804142	0	S0008		19 000 000,00
	040	01	2804151	0	S0008		10 000,00
	040	01	2804152	0	S0008		1 280 000,00
	040	01	28041721	0	S0008		4 000,00
	040	01	28041722	0	S0008		120 000,00
	040	01	28041781	0	S0008		70 000,00
	040	01	28041782	0	S0008		8 700 000,00
	040	01	2804181	0	S0008		20 000,00
	040	01	2804182	0	S0008		80 000,00
	040	01	2804183	0	S0008		1 350 000,00
	040	01	280421	0	S0008		130 000,00
	040	01	280422	0	S0008		2 300 000,00
	040	01	280431	0	S0008		300 000,00
	040	01	280432	0	S0008		450 000,00
	040	01	2804411	0	S0008		750 000,00
	040	01	2804412	0	S0008		6 000 000,00
040	01	28051	0	S0008		800 000,00	
040	01	28128	0	S0008		90 000,00	
040	01	281311	0	S0008		700 000,00	

DIRECTION	IMPUTATION					Investissement	
						Dépenses	Recettes
	040	01	281312	0	S0008		7 000 000,00
040	01	281313	0	S0008		1 200 000,00	
040	01	281314	0	S0008		500 000,00	
040	01	281318	0	S0008		850 000,00	
040	01	281321	0	S0008		50 000,00	
040	01	281328	0	S0008		30 000,00	
040	01	281351	0	S0008		4 500 000,00	
040	01	281352	0	S0008		75 000,00	
040	01	2814	0	S0008		80 000,00	
040	01	28153	0	S0008		520 000,00	
040	01	28157	0	S0008		1 500 000,00	
040	01	2817312	0	S0008		3 000 000,00	
040	01	2817314	0	S0008		15 000,00	
040	01	281735	0	S0008		2 500 000,00	
040	01	281753	0	S0008		60 000,00	
040	01	281757	0	S0008		150,00	
040	01	281785	0	S0008		8 000,00	
040	01	28181	0	S0008		130 000,00	
040	01	28182	0	S0008		350 000,00	
040	01	281838	0	S0008		1 400 000,00	
040	01	281848	0	S0008		200 000,00	
040	01	28185	0	S0008		120 000,00	
040	01	28188	0	S0008		392 850,00	
041	01	16449	3	S0009	9 220 000,00	9 220 000,00	
041	01	2031	999	S0008		2 000 000,00	
041	01	2033	999	S0008		200 000,00	
041	01	204411	999	S0008	1 100 000,00		
041	01	2157	999	S0008		200 000,00	
041	01	21841	999	S0008		800 000,00	
041	01	2188	999	S0008		100 000,00	
041	01	231312	999	S0008	10 900 000,00		
041	01	231314	999	S0008	6 140 000,00		
041	01	231352	999	S0008	200 000,00		
041	01	23151	999	S0008	5 500 000,00		
041	01	2317312	999	S0008	2 460 000,00		
041	01	237	999	S0008		3 000 000,00	
041	01	238	999	S0008		20 000 000,00	
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION					61 118 000,00	116 686 311,09	

SYNTHESE PAR COMMISSION

COMMISSION	DIRECTION GENERALE	DIRECTION	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	PRESIDENCE	CABINET DE LA PRESIDENTE	235 080,00				
	PRESIDENCE	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	1 800 000,00		150 000,00		
	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DIRECTION COORDINATION GENERALE DES SERVICES	224 150,00				
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	111 389 674,12	747 296 942,01	65 320 000,00	128 819 782,50	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	194 102 730,00	1 800 000,00	9 600,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	3 719 355,50		75 000,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	APPUI RESSOURCES INTERNES	197 600,00		1 500,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	3 411 205,00		2 299 295,00		
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE			315 079 794,62	749 096 942,01	67 855 395,00	128 819 782,50	
C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT	633 500,00	142 000,00	17 764 883,79		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	7 390 772,92	4 532 150,00	13 375 503,49	639 035,14	
	C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES			8 024 272,92	4 674 150,00	31 140 387,28	639 035,14
C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE	13 131 200,00	468 000,00	18 720 700,00	4 035 890,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES	5 468 000,00	400 000,00	48 500 000,00	3 850 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	30 000,00	870 000,00	420 000,00	330 000,00	
	C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX			18 629 200,00	1 738 000,00	67 640 700,00	8 215 890,00
C400 SOLIDARITES SOCIALES	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	212 013 124,00	51 702 633,00	5 179 255,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE	76 777 796,00	2 388 177,00			
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVPMT SOCIAL DES TERRITOIRES	201 166 141,00	112 825 720,00	1 925 000,00	1 500 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION APPUI SOLIDARITES	7 729 670,00	4 730 400,00	35 000,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	MISSION POLITIQUE DE LA VILLE	3 899 613,00				
	C400 SOLIDARITES SOCIALES			501 586 344,00	171 646 930,00	7 139 255,00	1 500 000,00
C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT			325 000,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION EDUCATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	16 432 950,00	2 084 000,00	1 060 053,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE	1 308 800,00	10 000,00	16 465 000,00	4 257 110,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	352 000,00		1 812 500,00		
	C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE			18 093 750,00	2 094 000,00	19 662 553,00	4 257 110,00
C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT	6 041 289,45	1 543 290,07	627 290,68	5 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION APPUI DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	307 000,00				
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE	86 200,00	55 450,00	54 300,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	244 600,00	500,00	387 907,77		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	7 087 400,00	57 000,00	4 299 840,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE	188 200,00	8 000,00	47 000,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	504 900,00	542 000,00	150 500,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS	15 000,00				
	C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE			14 474 589,45	2 206 240,07	5 566 838,45	5 000,00
OPERATIONS REELLES			875 887 950,99	931 456 262,08	199 005 128,73	143 436 817,64	
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	81 166 311,09	25 598 000,00	61 118 000,00	116 686 311,09	
	C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE			81 166 311,09	25 598 000,00	61 118 000,00	116 686 311,09
	OPERATIONS D'ORDRE			81 166 311,09	25 598 000,00	61 118 000,00	116 686 311,09
BP 2023			957 054 262,08	957 054 262,08	260 123 128,73	260 123 128,73	

